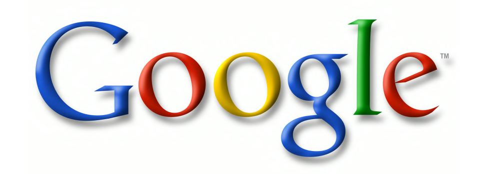
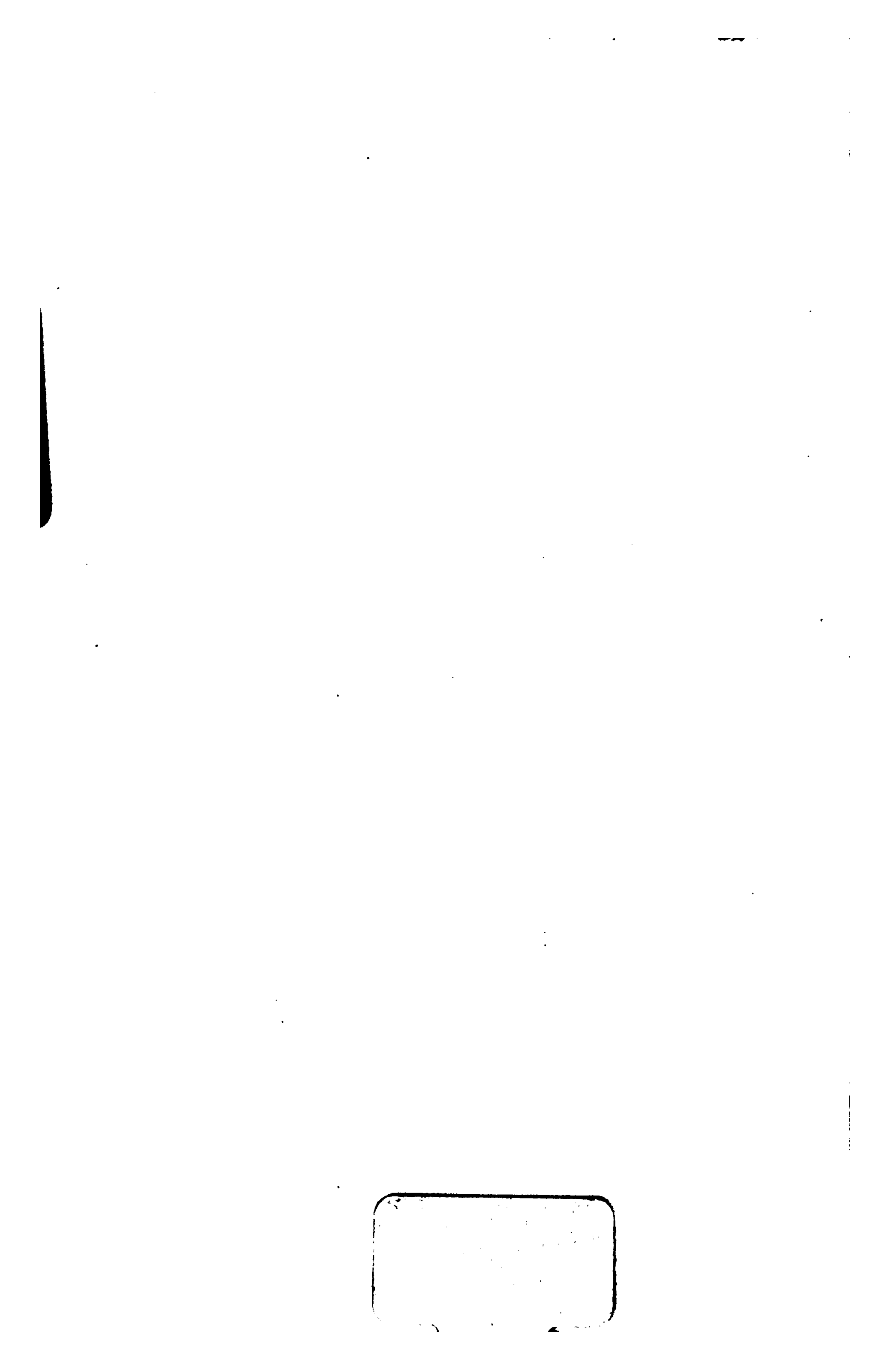




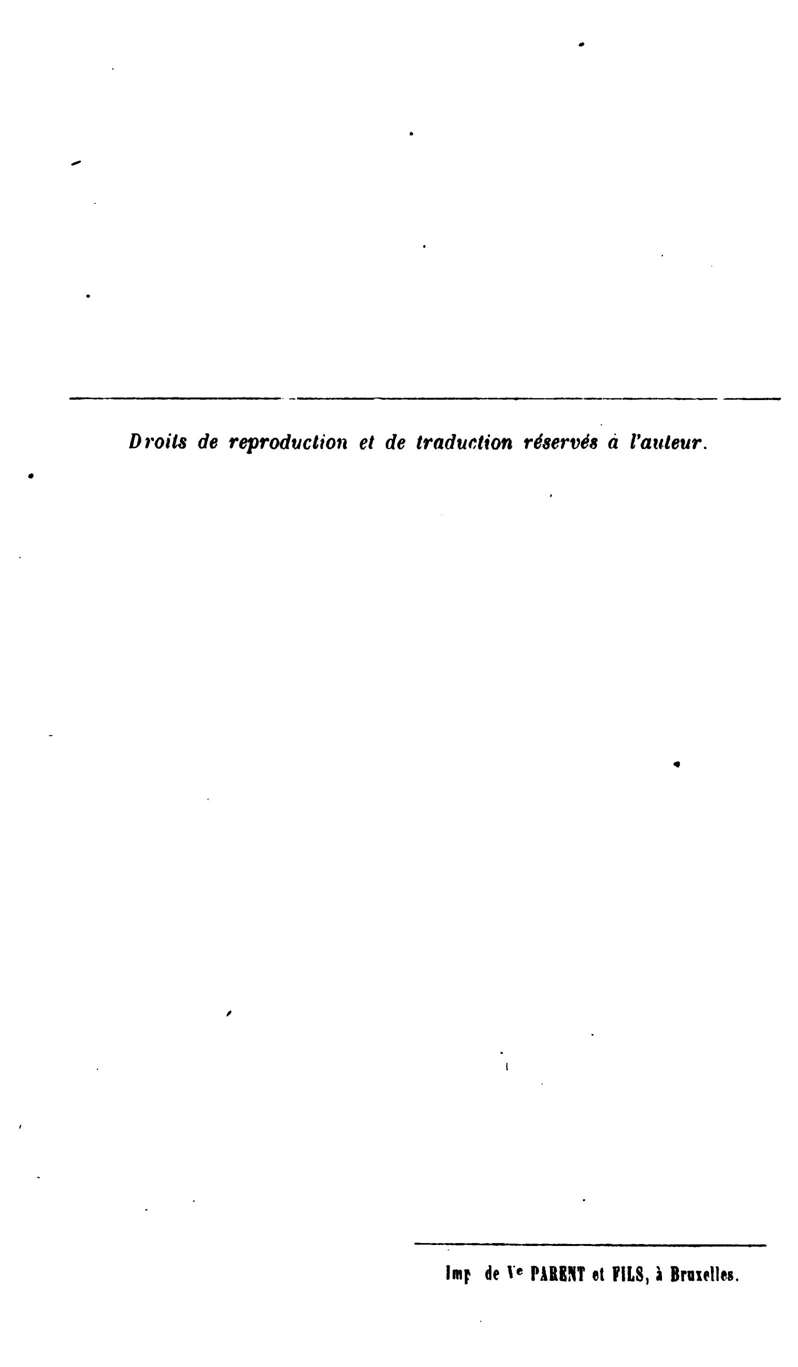
GAK
HENNE

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.



Imp de Ve PARENT et FILS, à Bruxelles.

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE,

PAR

ALEXANDRE HENNE,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES.

TOME IX.

BRUXELLES ET LEIPZIG,

ÉMILE FLATAU,

ANCIENNE MAISON MAYER ET FLATAU.

PARIS, CH. BORRANI. — MADRID, BAILLY-BAILLIÈRE. — LEIPZIG, F. A. BROCKHAUS.

1859.

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.

CHAPITRE XXXVIII.

LA RÉFORME. — MARTYROLOGES. — PERSÉCUTIONS CONTRE LES JUIFS.

(1531-1550.)

La présence de Charles-Quint dans les Pays-Bas avait été marquée par un redoublement de rigueurs envers les réformés. Le potentat qui se flattait de ramener la Germanie à l'unité catholique, chercha avec d'autant plus d'ardeur à extirper de ses états héréditaires les nouvelles doctrines, qu'il en voyait plus clairement les progrès. La réforme était entrée dans une période de transition, qui touchait déjà à la politique, et présageait l'avénement du calvinisme, si formidable au pouvoir souverain ; mais si elle fournissait des victimes au monstre de l'intolérance, pour elle aussi s'armaient des mains vengeresses. Les ligues des protestants allemands

et l'anabaptisme avaient étendu leurs ramifications dans toutes nos provinces, et partout apparaissaient les signes précurseurs d'un bouleversement social.

Aussi impuissantes que l'odieux édit de 1529, l'ordonnance du 10 octobre 1530 sévissant contre la vente « des mauvais papiers répandus dans le pays[1], » et celle du 10 février 1531 renouvelant toutes les mesures prises contre les personnes « atteintes de secte luthérienne[2], » n'avaient ni arrêté, ni affaibli le courant des principes évangéliques. En 1531, Corneille de Scheppere écrivait à Charles-Quint : « Les luthériens sont déjà si puissans en Allemagne, que personne, excepté les prêtres, ne peut vous conseiller de leur faire la guerre; chacun est convaincu que recourir aux armes seroit exposer le pouvoir souverain à sa ruine, et la noblesse à une destruction complète, et qu'ils ont de vastes intelligences dans les Pays-Bas, où le feu de l'insurrection s'allumeroit bientôt. Les marchands y introduisent les livres des sectaires et en propagent les doctrines là où vous le pensez le moins. L'évêque de Spire m'a rapporté que des marchands ont assuré que la contrainte seule empêchoit tous les habitans de ces provinces d'embrasser la réforme et que les communes verroient avec joie son triomphe[3]. » Le doute ébranla-t-il alors la volonté de Charles-Quint? Entrevit-il l'inefficacité du système de compression? Ne le jugea-t-il pas suffisamment rigoureux? Si l'on trouve un indice d'hésitation dans l'avis demandé au grand conseil de Malines sur l'édit de 1529[4], cette hésitation fut de courte durée, et il choisit définitive-

[1] Comptes d'A. de Berghes (n° 15208), f° xxviij v°.
[2] *Ibid.*, f° xxxiiij.
[3] Lettre du 3 juin 1531. *Correspondenz*, I, 464.
[4] Azevedo, ad ann. 1531.

ment de s'en tenir à la violence, cet attentat contre la justice et contre l'humanité.

L'article 1er de l'édit du 6 octobre 1531 confirma les dispositions de celui de 1529, dont les états généraux reçurent lecture en présence de l'empereur. Il fut ordonné d'en appliquer les pénalités, sans rémission ni adoucissement, et d'en renouveler la publication tous les six mois, à partir du 15 novembre suivant, afin que nul ne prétextât ignorance [1]. Puis, comme si ses dispositions avaient besoin de complément, le lendemain (7 octobre), parut une ordonnance qui les aggravait encore en les reproduisant. Les libraires coupables d'avoir imprimé des livres sans autorisation, devaient être marqués d'un fer chaud en forme de croix, « si vifvement que l'on ne le pût effacer; » on pouvait aussi leur crever l'œil ou leur couper le poing, à la discrétion du juge. Il était interdit, aux personnes atteintes d'hérésie ou d'erreur en la foi et ayant abjuré, de parler désormais de matières condamnées par l'église, sous peine de confiscation de corps et de biens. Les « suspectz d'hérésie ou d'erreur en la foi ou au sujet des sacremens et ordonnances de l'église, » étaient déclarés de nouveau inhabiles à remplir aucun état honorable; il était formellement enjoint aux vassaux et aux villes de ne leur conférer aucun office. Pour stimuler la délation, la moitié des biens des victimes, s'ils n'excédaient pas cent livres, revenait au dénonciateur; pour les biens d'une plus grande valeur, il lui était alloué un dixième en sus de cette prime, et il avait la faculté de la prélever sur les biens des officiers « négligens dans la poursuite des inculpés. » Cette négligence était punie, en outre, de la privation d'office

[1] *Recueil d'édits du duché de Luxembourg.*

et de peines arbitraires, et tous les trois mois, un état des dénonciations, avec indication des mesures qu'elles avaient provoquées, devait être adressé à l'empereur ou à la régente[1].

Cet édit et celui de 1529, rappelés tous les six mois par des circulaires, avec menace constante de poursuites contre les officiers peu zélés[2], furent exécutés selon leur forme et teneur; une foule de malheureux périrent décapités, brûlés, enterrés vifs ou noyés; des auteurs, imprimeurs, éditeurs d'ouvrages contenant des doctrines réputées hérétiques, furent mutilés ou aveuglés[3]. Ces rigueurs vinrent néanmoins se briser contre la résignation ou l'exaltation des martyrs, et il fallut sans cesse en inventer de nouvelles également insuffisantes. Le 16 mars 1534, au mépris des priviléges et des coutumes de Louvain, Charles-Quint publia un règlement spécial pour cette ville, « afin, dit-il, de préserver les étudians de l'université de la contagion des habitans[4]. » Dans l'assemblée des états généraux du 12 juillet suivant, Marie de Hongrie, qui naguère ouvrait son âme aux vérités évangéliques, insista vivement sur la nécessité de détruire à tout prix l'hérésie. Un mandement du 20 mars 1537 enjoignit à tous les officiers de justice et aux confrères des serments, d'appréhender, emprisonner et remettre entre les mains des autorités, quiconque, homme ou femme, professerait de « fausses et pernicieuses croyances, » chercherait à propager l'hérésie, tiendrait des discours anticatholiques ou assisterait à des conciliabules. En cas de résistance, ils

[1] *Plac. de Flandre*, I, 113.

[2] Compte d'A. de Berghes (nº 15211), fº xxviij vº, etc. — *Inventaire d'ordonnances*, l. c.

[3] M. J. B. Cannaert. *Bydraegen*, 63.

[4] M. C. Piot, *Influence de la réforme à Louvain*. Messager des sciences historiques, 1839, 371.

étaient autorisés à employer la force, sans devoir craindre de punition s'ils blessaient ou tuaient les rebelles [1].

La seule trace de modération qu'on trouve, est un placard du 24 janvier 1539 « permettant aux hérétiques du Hainaut de, en certain terme, se pouvoir réconcilier, nonobstant les procédures et édits, à la condition de se montrer repentans [2]. » Ce ne fut là qu'une vaine lueur, éteinte dès que les troubles de la Flandre amenèrent Charles-Quint dans les Pays-Bas. Les inquisiteurs et les théologiens de Rome représentèrent alors à l'empereur que « le salut du pays, sa propre piété et la religion lui commandoient de secourir l'Église prête à sombrer, et d'obvier par d'énergiques remèdes à cette peste luthérienne, qui traversoit tout le monde, menaçant d'abolir l'autorité de l'Église, le service de Dieu, la crainte des loix, la puissance souveraine et ecclésiastique. » — « Si en Espagne, lui dirent-ils, vous avez mis tel ordre, qu'en toute cette grande nation on n'aperçoit aucun indice de luthéranisme, combien plus devez-vous préserver le pays où vous êtes né et avez été élevé, d'être impollu de cette tache. Il est de votre devoir de maintenir en leur entier l'autorité de l'Église, la renommée des gens doctes, la religion de vos ancêtres et des anciens papes. Or, sans moyens violens, vous ne parviendrez pas à extirper le mal, déjà fort avant enraciné en toute la basse Allemagne. Et nous vous adjurons par la divine puissance, de tout employer contre cette abominable hérésie, qui foule aux pieds l'autorité du saint-père, grand vicaire de Jésus-Christ, la dignité et la puissance de l'Église, la supériorité de nos maîtres, des religieux, et toute leur doctrine. C'est à votre fidélité envers la religion de vos pères,

[1] *Archives de l'Audience.* — Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne.

[2] *Inventaire d'ordonnances,* l. c.

à votre piété, à la constance apportée dans la défense du pouvoir du pape et dans la poursuite de cette pestifère hérésie que vous êtes redevable de vos victoires, de vos triomphes, de toute votre prospérité. Il y a urgence, car, nonobstant vos édits, le peuple ne cesse de lire les livres des luthériens, approuve leur doctrine, méprise la nôtre, adopte des principes préjudiciables à l'Église; si cette licence audacieuse reste impunie, si Votre Majesté ne la réprime sur-le-champ et avec vigueur, on verra bientôt nos professeurs en théologie chassés de leurs écoles; nos prédicateurs, de leurs chaires; les moines et religieux, de leurs couvens[1]. » — « C'en est fait de la haute Allemagne, s'écriait un archevêque espagnol, et il ne reste plus d'espoir de la ramener dans le giron de l'Église; mais on peut encore convertir la basse Allemagne, pourvu que l'empereur y fasse tomber six mille têtes ou réduire autant de corps en cendres[2]. »

Le moment était opportun. Charles-Quint, qui attribuait aux Gantois des rapports avec les protestants, céda sans peine à ces conseils, et, dans son discours d'ouverture aux états généraux réunis à Bruxelles, il annonça de nouvelles persécutions. L'édit général du 4 octobre 1540 confirma les placards « tendans à extirper les erreurs et les hérésies répandues dans ses pays, » avec injonction expresse de les exécuter rigoureusement, sans retard ni rémission, de destituer et de châtier tout officier ou magistrat qui faillirait dans la poursuite des hérétiques ou qui se permettrait d'atténuer la

[1] *Histoire de l'estat du pais bas et de la religion d'Espagne*, par François Du Chesne. S. Marie, MDLVIII, in-18. — Ce livre, œuvre de François de Enzinas, gentilhomme espagnol, a été écrit en latin, et traduit par un protestant français.

[2] *Ibid.*, 145.

sévérité des peines [1]. — « Sa Majesté veut et entend, dit Louis Van Schore, que ces dispositions soient étroietement gardées et observées, sans y rien changier ou altérer, comme estant chose que sur toutes autres elle tient au cœur, ainsi que doivent faire tous bons crestiens [2]. »

Les inquisiteurs n'avaient cependant pas failli à leur tâche et les bourreaux n'étaient pas restés inactifs. Ainsi Isebrand Schol, d'Amsterdam, prédicateur instruit et éloquent, après avoir été traduit deux fois devant les inquisiteurs et relâché à défaut de motifs suffisants, fut brûlé vif à Bruxelles, le 27 juillet 1534; en vain ce malheureux, vieillard septuagénaire, s'était-il rétracté, pour échapper à une mort affreuse; comme relaps, il fut jugé indigne de grâce [3]. Le 4 août suivant, deux Augustins subirent le même supplice [4]. Guillaume Tindal (Tindalus), le savant traducteur de la Bible anglaise, qui s'était soustrait aux persécutions de Henri VIII, alors le champion de Rome, se vit arrêté à Anvers sur une dénonciation venue d'Angleterre; après seize mois et demi de détention au château de Vilvorde, il expia sur le bûcher « ses mauvais sentimens à l'égard de la sainte foi catholique. » Un autre réformé, Martin Vyer, qui avait partagé sa captivité, partagea son sort (1536) [5]. Chaque ville eut ainsi ses martyrs.

[1] *Édits de Luxembourg.*

[2] M. GACHARD, *Des Assemblées nationales*, 47, note 1.

[3] *Histoire de Bruxelles*, I, 390. — *Le protestantisme belge.* — [4] LE PETIT.

[5] L'exécution eut lieu à Vilvorde. — M. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 483. — J. DE WESENBEKE, l. c., 20. — « Van vacatien by hem gedaen uit bewaeren van sekere gevangen genoempt Willem Tindalus, lutriaen. » Compte de Louis Van Heylwigen (nº 19662), aux *Archives du royaume*, fº viij vº. — In't vervolgen van der saken by den voirschreven procureur gehadt tegen heeren Willem Tindalus, priestere, gevangen lutriaen, en Martyn Vyer tot Vilvoirden geexecuteert. » *Ibid.*, fº ix. — Les compatriotes de Tindal lui ont récemment érigé à Vilvorde un monument commémoratif.

Arras vit brûler Nicolas Lescripvant, Jean de Pois, Étienne Bourlet (1534), coupables « d'avoir refusé l'adoration de la chandelle sainte [1]; » — Anvers : Lambrecht [2], Bernart Heese, sellier, et Jean Berschen, menuisier [3]; — Malines : Pierre Baen [4]; — Gand : Arnoul de Jaeghere, Jean de Gentbrugge [5], et Alexandre Huybrechts [6]; — Bruges : André De Roy, tondeur [7]; — Oudenbourg : Jean Abbard [8]; — Courtrai : Jacques

[1] J. DE WESENBEKE, l. c., 20.

[2] « Van Lambrechte, lutherians, die verbrant is geweest. » Compte de G. Van den Werve (n° 12905), de 1536-1537, f° ij v°.

[3] « Van Bernart Heese, harnasmakere, ende Jan Berschen, timmerman, van dat zy contrarie der ordonnancie van den keyzer hen met secten van lutherianen beholpen hebben, ter vierscharen verweezen zyn, ende metten zweerde geexecuteert ende thooft gezet op een staerk. » *Ibid.*, de 1532-1533, f° vj.

[4] « Audit bourreau, d'avoir exécuté Pierre Baen, lutérien, lequel fut ars et bruslé. » Compte de Jean Van den Daele (n° 15667), de 1534, f° v.

[5] J. DE WESENBEKE. — PETER DE JONGHE, *Gendsche Geschiedenissen*. — W. T. WATER, *Historie der hervormde Kerk te Gend*.

[6] « Payé audit bourreau d'avoir mis à question et examen, Sanders Huybrecht, luthérien. — Pour la justice par luy faite sur la personne dudit Sanders, qui estoit brulez tout vif. — Au charton qui menoit sur ung hour ledit pacient après qu'il estoit à moitié brulez, jusques hors la porte dessoubz le gibet. — Audit bourreau, d'avoir mis en ungne forche ledit Sanders. — Audit bourreau, d'avoir brulez les livres dudit Sanders. » Compte de F. Van der Gracht (n° 14121), de 1536-1537, f°s vj v° et vij.

[7] « A luy, pour avoir bruslé en cendres sur le bourg, ung nommé Andries de Roy, tondeur, à cause qu'il estoit luthérien et hérétique, payé lx sols. » Compte de J. de Halewin (n° 13784), de 1530-1531, f° xv.

[8] « A maistre Guillaume, maître des haultes œuvres de la ville de Bruges, pour estre venu de ladite ville en la ville d'Oudenbourg, pour faire exécution sur la personne de Jehan Abbard, natif de Hollande, convaincu de lutherie, le iiije jour de février xv c xxxviij. — Pour luy avoir baillet ung licot, l'attaché à une estache et le brullé en cendre. — Au prieur des Jacobins de Bruges, pour, par ordonnance de la loy, estre venu de ladite ville de Bruges confesser ledit patient et prescher au peuple plusieurs erreurs du patient, lxvj sols. — A des compaignons qui ont assisté à l'exécution, actendu que icelle estoit rigoreuse et que l'on doubtoit la fureur du peuple. » Compte de G. de Steelandt (n° 14326), 1536-1538, f°s ij v° et iij.

Van der Mase[1]. On décapita Antoine Cloet et Wautier Basse, à Bruges[2]; Arendt de May, à Audenaerde[3]; Pierre Cruys, barbier, à Louvain[4]; le chirurgien Lievin Van de Walle, à Gand[5]. Cornélie Wouters, à Bruges[6], et Rosine Kemers, à Alost[7], furent enterrées vives.

[1] « Payé au lieutenant du bailly de Courtray, avecq ses assistans, d'avoir prins Jacques Van der Mase, filz de Jehan, natif de Bruxelles, chargié, accusé et actaint de hérésie, d'estre rebaptisé, soutenant plusieurs articles contre notre foy chrestienne, faulx et plains de hérésie, condamné par la loy de Courtray d'estre bruslé à une estake en cendres. » Compte de L. de Ghistelles (n° 13822), de 1536-1537, f° ix v°.

[2] « Audit maistre Wessel, pour avoir trenchié la teste à ung nommé Antheunis Cloet, aussi héréticque, lx sols. — Pour avoir mené son corps hors la ville pour estre mis sur une roue et sa teste sur une estache, selon le placcaert de sadite Impériale Majesté, vj sols. » Compte de J. de Halewin, précité, f° xv. — « Audict pour avoir justicié par l'espée et couppé la teste à ung nommé Wouter Basse, estant de la secte lutérienne, et aussi que on avoit trouvé en sa maison ung livre contraire à la doctrine de Sainte-Église Notre Mère, et contraire les placcartz de l'empereur notre Sire. » Compte de J. Despars (n° 13784), de 1539, f° xix v°.

[3] « Arendt de May, pour ce qu'il a soubstenu la querele et mauvaise doctrine de Martin Luter, et estudié en faulx livres, a esté condempné par sentence des eschevins de ladite ville d'Audenaerde, d'estre coppé la teste. — Audict exécuteur, pour avoir mis ledict Arendt à la torture, iij livres patars. — Audict exécuteur, pour l'exécution, vj livres patars. » *Ibid.*, f°s vij v° et viij (n° 13608), de 1532-1534.

[4] « Van meestere Peetere Cruys, barbier, befaempt wesen van heresie, is geapprehendeert en daer aff by de meyer aengesproken syen is en de selve soe vere met rechte geprocedeert dat de voirschreve meestere Peetere by voniss der stadt van Loeven (Louvain) mette sweerde geexecuteert. » *Ibid.* (n° 19563), f° j, de 1535.

[5] « Item, payé audit bourreau, d'avoir mis à question et examen maistre Lievin Van den Walle, lutérien. — Item, audit bourreau, pour la justice par l'espée. — Item, payé à l'advocat qui plaidoia en vierschare au nom de Vinnaen de Pedichove, lutérien. — Item, audit bourreau, pour la justice par l'espée. » Compte de F. Van der Gracht, précité, f°s iiij v° et v.

[6] « A luy, pour avoir justicié par la fosse, Cornélie Wouters, appelée en thiois Nele Buels, à cause qu'elle avoit malhonnestement traictié le vénérable sacrement. » Compte de J. Despars, précité, f° xxviij.

[7] « D'une femme nommée Rosianes Kemers, natifve de Gand, laquelle fut

A Maestricht, où les doctrines de la réforme s'étaient propagées avec rapidité, on avait d'abord usé de tolérance. Le jour de Pâques 1532, par exemple, une foule de bourgeois coururent à Susteren entendre un prédicateur luthérien, et communier évangéliquement; les magistrats se bornèrent à blâmer leur conduite, propre, dirent-ils, à engendrer la haine, la discorde, et à troubler la tranquillité publique. Pour prévenir les disputes et les commotions, un mandement du 8 avril défendit de discuter au sujet des nouvelles doctrines, de lire et de prêter des livres suspects d'hérésie, d'assister à des conventicules religieux, de loger des prédicateurs, sous peine de payer le prix d'une verge de muraille au profit de la cité [1]. Bientôt pourtant on s'écarta des voies de la modération. Sous prétexte qu'il pouvait advenir de fâcheuses conséquences de l'accroissement des réformés et de la fréquence de leurs assemblées, une ordonnance du 23 août 1533 menaça d'un châtiment exemplaire quiconque, à la suite d'une enquête générale, serait convaincu d'avoir en-

prinse à Scelderode et menée ès prisons d'Alost pour cas d'hérésie dont, par advis des hommes de fief, ensuivant l'advis de gens doctes, elle a esté exécutée par la fosse. » Compte de G. du Bosch (nº 13569), de 1539-1542, fº xxv. — « Pour ce que ladite prisonnière déclara qu'elle avoit demouré à Gandt, et que son mary, maistre Lievin Van de Walle, barbier, illecq avoit esté exécuté, cy envoya à Gandt pour prendre enqueste de la vie et renommée de ladite personne. — Après que les hommes de fief furent d'advis de procéder à la torture, envoya-t-on à Gand par l'officier criminel. — A l'officier criminel, pour son exploict de l'avoir exécutée par la fosse, vj livres. — Audit officier criminel, pour avoir faict la fosse, iij livres. — Au confesseur, xij sols. — Pour demy lot de vin, v sols. — Pour les despens de ladite prisonnière, a esté paié au sipier d'Alost, pour cent et lxxvij jours à iij sols par jour, et tint-elle si longuement prison actendu que les hommes firent difficulté de procéder à l'exécution, à cause qu'elle révoca les doctrines faulses par elle auparavant soustenues, xxvj livres xj sols. » Compte de J. Despars, précité, fºs lxxix vº, lxxx.

[1] Pelerin, *Essais historiques*, 324-325.

freint le dernier mandement. Cet acte faillit provoquer une émeute; la foule menaça d'envahir la chambre du conseil municipal, où l'on apporta en toute hâte des armes[1]. Quant aux bourgeois, ils blâmèrent hautement cette sévérité, qui augmenta leurs sympathies pour les réformés. On vit le métier des maréchaux exiger la mise en liberté d'un de ses membres poursuivi sous l'inculpation de luthéranisme; le maïeur Braetz, accompagné de son substitut et de quatre huissiers, tira de prison un autre évangéliste, Jean Stevens, dont les libérateurs partageaient les doctrines[2].

Pour le fanatisme, un tel état de choses était intolérable. Érard de la Marck envoya à Maestricht (septembre 1534) le prieur des Carmes de Liége, et à peine cet inquisiteur fut-il arrivé, que des bûchers se dressèrent sur le Vrythof pour deux malheureux atteints d'hérésie[3]. Ce fut le début d'un auto-da-fé qui dévora bientôt vingt et une autres victimes[4]. Ces exécutions frappèrent d'horreur les esprits[5]. Une foule de bourgeois émigrèrent[6], et l'indignation publique faillit, à mainte reprise, livrer cette ville aux ennemis de Charles-Quint.

Dans la principauté de Liége la réforme ne s'était pas moins propagée. Érard de la Marck y avait en vain établi des inquisiteurs et dressé des bûchers[7], voulant, dit un de ses panégyristes, agir en habile médecin et préserver d'un mal incurable les parties saines, par la flamme et par le fer[8]. Le remède

[1] Notules des 23 et 28 août 1533, cit. de PELERIN, l. c., 325.
[2] Notules des 18 et 30 août 1534, l. c.
[3] Notules des 25 et 27 septembre 1534, l. c.
[4] Lettres missives de 1535, l. c., 326.
[5] Notules des 29 janvier, 1, 4 et 13 février 1535, l. c.
[6] PELERIN, 327.
[7] Édit du 16 des calendes de mars 1531.
[8] Ita vulnus immedicabile censent Medici flamma ferroque recidendum, quo partem sinceram ab interitu servent. FISEN, L. XV, 331.

n'eut guère d'efficacité [1]. Aux yeux des bourgeois de Liége, la nomination d'inquisiteurs était une atteinte aux priviléges, et on les avait vus, lors de la révolte des Rivageois, exiger des restrictions à la juridiction de l'official. En 1532, le mouvement s'accrut par l'accession d'hommes que leurs ennemis mêmes étaient forcés d'appeler de bons citoyens [2], et les réformés liégeois, encouragés par les concessions accordées aux protestants de l'empire, professèrent ouvertement leurs doctrines. Effrayé et irrité de leurs progrès, Érard de la Marck ordonna de livrer les novateurs au dernier supplice. Le 23 juin 1532, deux hommes et deux femmes furent soumis à une amende honorable; le dimanche suivant, l'administrateur de l'hospice des pauvres abjura, pour se soustraire à une mort affreuse, et fut jeté dans le monastère de Boneffe. Un chanoine de l'église de Saint-Denis, détenteur de livres de Luther, n'échappa au bûcher que par la fuite; et un chanoine de Saint-Martin, soupçonné de partager son hérésie, fut exilé à Cologne.

Sur ces entrefaites, arriva à Liége le carme chaussé Jean Jamolet, investi par le Saint-Siége des fonctions d'inquisiteur. C'était une violation manifeste des engagements pris par Charles-Quint envers l'empire, et l'opinion publique, déjà indignée des poursuites dirigées contre une foule de citoyens honorables, éclata avec tant de force, que les magistrats publièrent un décret défendant, de la manière la plus formelle, à tout autre que les juges compétents, de prendre connaissance des crimes des bourgeois, même en matière de religion.

[1] Pullulantia hæreseon zizania, frugiferam sinceræ religionis viriditatem suffocabant. Neque in hâc diœcessi cardinalis vigilantia par erat evellendæ omni stirpi enoxiæ. FISEN, l. c., 335.

[2] CHAPEAUVILLE.

L'évêque, de son côté, déclara que l'envoyé du pape était chargé de s'enquérir des doctrines suspectes, et non de troubler l'ordre des juridictions, ni de porter des jugements; il assura que l'on s'effrayait à tort du titre d'inquisiteur donné à Jamolet, qu'il ne s'agissait nullement de l'inquisition d'Espagne, dont il n'était pas plus partisan que ses sujets, mais de la juridiction appartenant essentiellement à l'épiscopat, gardien naturel de la religion. Ces explications ne satisfirent personne. « Nous avons nos lois, répondirent les magistrats; s'il s'agit de matière civile ou criminelle, qu'on renvoie les coupables aux échevins; s'il s'agit de matière religieuse, nos tribunaux ecclésiastiques sont chargés d'y pourvoir, et nous ne voulons rien souffrir de contraire à nos priviléges. » Il eût été dangereux d'attaquer de front une semblable opposition; Érard de la Marck fut obligé de reconnaître aux bourgeois le droit de récuser la compétence d'un tribunal ecclésiastique, s'ils n'avaient été préalablement convaincus d'hérésie par leurs juges naturels. Cette concession amena une semi-tolérance; les bûchers s'éteignirent un instant, et l'on se borna à appliquer aux dissidents le bannissement et la confiscation [1].

Mais la tolérance cessa avec la nécessité de ménager les protestants de l'empire. Dès qu'on n'eut plus à redouter les Turcs, l'évêque révoqua ses concessions. Sa première victime fut un nommé Didier, dont le prosélytisme obtenait de grands succès à Liége; livré au bras séculier par les inquisiteurs et par l'official, il périt sur le bûcher. Parut ensuite un édit (9 juin 1533) confirmant les pénalités établies contre les hérétiques, privant à perpétuité de leurs droits de cité et

[1] CHAPEAUVILLE, III, 318-328. — M. DE GERLACHE, *Histoire de Liége*, 240-241.

expulsant de leurs métiers les réformés qui n'auraient pas abjuré avant la Fête-Dieu. Les mêmes peines étaient applicables à quiconque aurait blasphémé la Vierge ou les Saints, nié l'existence du purgatoire, ou médit des cérémonies et des traditions de l'église. Sept bourgeois : Richard Hoesman, verrier; Charles, chaussetier; Jean Faber, charpentier; Sébastien Duchêne; Pierre Le Boulanger; Lambert de Bure et Jean Renier, furent bannis à perpétuité, et leurs biens confisqués au profit du trésor public. Un autre, le grand Hanset, qui résista aux satellites chargés de l'arrêter, fut blessé mortellement dans la lutte, porté sur l'échafaud dans un fauteuil, et décapité [1].

Ces mesures ne satisfirent pas les bourreaux de Liége. Le 6 mai 1534, Érard de la Marck convoqua la commune et lui proposa de choisir dans chaque paroisse des délégués qui, de concert avec les magistrats, aviseraient aux moyens de détruire l'hérésie. Cette proposition ayant été accueillie, il fut arrêté, dans une assemblée, tenue le 9, que tous les habitants famés, accusés ou convaincus d'hérésie, seraient chassés de la ville, privés de leurs droits civiques, exclus des corporations, et que l'évêque disposerait de leurs biens. Quiconque, depuis l'édit du 9 juin 1533, avait adhéré aux nouvelles doctrines ou les avait favorisées, devint passible du dernier supplice. Une exception dérisoire stipula que si l'accusation atteignait d'honnêtes citoyens, purs jusqu'alors d'hérésie, on pourrait, en attendant plus ample information, les laisser en liberté sous caution, qu'ils ne seraient appliqués à la torture qu'en présence des bourgmestres, et condamnés qu'après avoir été entendus dans leurs moyens de défense. Les commissaires spéciaux nommés

[1] CHAPEAUVILLE, III, 325-326.

en vertu de cette résolution, eurent le pouvoir de procéder à des enquêtes chaque fois qu'ils le jugeraient nécessaire pour s'éclairer et pour parvenir à l'extirpation des doctrines proscrites. Ils se mirent sur-le-champ à l'œuvre, et les prisons regorgèrent de malheureux de tout sexe, de tout âge, de toute condition [1]. Érard de la Marck stimula leur zèle, proscrivit, emprisonna et livra aux flammes les adeptes de la réforme [2], qui furent mis en toutes choses hors des lois ; ainsi, un acte établissant, le 2 octobre 1534, un marché franc pour les bestiaux dans la ville de Liége (le jour de Saint-Simon et de Saint-Jude), porte que l'on y protégera tout le monde, excepté les personnes « attaintes et infectées de villain cas de crisme et d'hérésie [3]. »

Ces rigueurs soulevèrent de vives plaintes, sans arrêter les progrès de la réforme. L'évêque, jugeant qu'il fallait de nouveaux exemples, fit brûler encore deux évangélistes et en chassa beaucoup d'autres de la ville (1535) ; mais, dans la crainte d'un mouvement populaire, il renouvela (10 juin 1535) l'ordonnance du 5 août 1531, défendant aux Rivageois et aux habitants compromis dans leur insurrection, de porter des armes ; il leur enjoignit de livrer celles qu'ils avaient, ou de jurer qu'ils n'en possédaient pas, et menaça les délinquants de peines arbitraires. En 1536, averti qu'un réformé proclamait ses doctrines jusque dans son cachot, il ordonna de lui percer la langue et d'agir de même dans tous les cas sembla-

[1] Inquisitionibus factis, deprehensi sunt plurimi Lutheranis dogmatibus imbuti, non viri tantum sed et mulieres, omnis conditionis et ætatis. CHAPEAUVILLE.

[2] Multos ad veræ doctrinæ semitam reduxit, pertinaces flammis tradidit, quosdam patria ejecit, alios erudiri petentes, vel carceribus detinuit, vel ad scholas publicas, certo illis præscripto tempore, dimisit. *Ibid.*

[3] Manuscrit de la bibliothèque de Liége. Extrait donné par É. GACHET. Bulletins de la commission royale d'histoire, 1re série, IX, 90.

bles [1]. Ce système fut suivi jusqu'à sa mort; il eut alors un digne continuateur en Corneille de Berghes, qui, à son avénement, fit brûler neuf hommes et noyer dix femmes [2].

Ce martyrologe déjà si lamentable s'augmenta encore sous l'impulsion des nouvelles mesures provoquées par le fanatisme, décrétées par une égoïste politique, exploitées par d'infâmes passions. A Anvers, Éloi Pruystinck est brûlé vif [3]; Jerewyn, riche poissonnier [4], Germain Bousseraille [5], Jean Davion, marchand [6], Jean Dorfhout, marchand de vieux habits, Christophe Hérault, joaillier de Paris [7], et Anne Aerts, veuve de Gabriel Van Hove [8], sont décapités, ainsi que l'imprimeur Jacques Van Liesveld, coupable d'avoir, « d'après un

[1] CHAPEAUVILLE, III, 329, 330.

[2] Ac tum maxime de Hæresibus exterminandis viri novem flammis adjudicati sunt. In aquis præforatæ fæminæ decem. FISEN, L. XVI, 338.—Viri novem flammis exusti, fæminæ decem submersæ. CHAPEAUVILLE, III, 334.

[3] « Van Eloy Pruystinck, die oic midts zynder heresien ende quade leermyen ende als relaps metten brande geexecuteert is geweest, op ten xxv^en octobris anno xv^c xliiij. » Compte de G. Van den Werve (n° 19669), f° j v°.

[4] *Le protestantisme belge.*

[5] « Van Germain Bousseraille, die overmidts zynder heresien, alhier metten zweerde geexecuteert is geweest. » Compte de G. Van den Werve, précité, f° j v°.

[6] « Van Jan Davyon, coopman 't Antwerpen, die overmidts zynder heresien alhier 't Antwerpen ter justicien gebracht is geweest. » *Ibid.*, f° ij. — *Voir* aussi f° j v°, et le compte, du même écoutète, des biens confisqués sur ce malheureux (n° 19664).

[7] « Van Janne Dorfhout, oudt cleercooper die overmits zynder heresien, alhier 't Antwerpen op ten negensten dach octobris xv^c xliiij gejusticieert is geweest. — Van Cristoffel Herault, juweleer van Parys, die oick mits zynder heresien en quade opinien metten voirschreven Janne Dorfhout ter executien metten zweerde gestelt is geweest, ende meer schuld dan goederen achtergelaten heeft. » Compte précité (n° 19669), f^os j et j v°. — *Antw. Chron.*, 44.

[8] « Van Anna Aerts, weduwe van wylen Gabriel Van Hove, midts zynder heresien alhier metten zweerde ter justicien gebracht is geweest. » Compte précité, f° ij.

autre exemplaire, imprimé une Bible, avec une annotation marginale que le salut de l'homme procède seulement de Jésus-Christ[1]. » A Louvain, en 1543, une trentaine de personnes périssent sur le bûcher, et l'on cherche à se procurer les portraits des prédicateurs de l'Évangile, afin d'en placer des copies dans les lieux publics, avec indication des primes promises pour leurs têtes[2]. A Malines, Marie Vellemans est brûlée vive[3]. A Gand, Martin Huerlocq ou Huriblock, Jean le Bock ou De Block, Nicolas Van der Poele sont décapités, et la femme de ce dernier subit le supplice de la fosse[4]. A Bruges, Gisbert Geerardt[5], Roland Van Memburch[6], Pascal Troye[7], Lievin Dierman[8] sont exécutés par l'épée; Jean Van Houlle, Jean Pietersens dit *den Rechtverdegen Jan* (Jean le probe) et quatre autres malheureux, périssent par le feu[9]. On brûle

[1] « Van Jacob van Liesvelt, boeckprinter was binnen Antwerpen, die overmidts dyen hy den placcaten en ordonnancien ons heeren des keysers op te lutheranen en boeckprinters gemaect getrangresseert ende verboden boecken geprint en uuytgegeven hadde, alhier 't Antwerpen ter justicien metten zweerde gebracht geweest. » Compte précité, f° ij. — J. DE WENSEBEKE, 20.

[2] *Le Protestantisme belge.*

[3] « Audit bourreau, pour avoir mis au dernier supplice et exécuté par le feu une nommée Marie Vellemans, lutérianne. » Compte d'A. Vander Aa, écoutète de Malines (n° 15667), f° vj v°.

[4] J. DE WESENBEKE. — PETER DE JONGHE. — *Le Protestantisme belge.*

[5] « Pour avoir justicié par l'espée et couppé la teste à Ghysbrecht Geerardt. — Pour avoir dict blasphème de vénérable Sacrament de l'hostel, et aultres opinions malvaises qu'il avoit de notre mère la Saincte Église. » Compte de J. Despars (n° 13784), de 1541-1543, f° xiij v°.

[6] « Pour avoir couppé la teste à Rolland Van Memburch, à cause de lutherie. » *Ibid.*, de 1543-1445, f° xvj.

[7] « Pour avoir exécuté par l'espée Paschal Troye, à cause qu'il estoit convaincu de lutherye. » *Ibid.*, f° xvj v°.

[8] « Pour avoir trenché la teste à ung nommé Lievin Dierman, pour cause de sacrilége. » *Ibid.*, f° xviij v°.

[9] *Voir* plus loin.

vifs : à Ostende, Nicolas Van der Goore, cordonnier [1] ; à Grammont, Henri Munte dit Muntinck [2] ; à Ypres, Michel de Schoenmaeker ou Le Cordonnier, « pour n'avoir voulu renoncer à la vérité évangélique [3] ; » à Audenaerde, Hubert Stalins [4] ; et Gilles Van der Moten, dit Hyn, est décapité, dans la même ville, « après torture et examination rigoureuse, pour ce qu'il avoit soubstenu la querelle et mauvaise doctrine de Martin Luther et estudié en faux livres [5]. » A Limbourg, un seul jour voit monter sur le bûcher six personnes d'une même

[1] « Pour l'appréhention d'ung Claeis Vandergoore, dict Lecx, cordewanier, accusé hérétycq. — Pour avoir mis à torture ledit Claeis Vandergoore. — Pour la seconde fois avoir mis à torture ledit Claeys Vandergoore. — Pour, ensuivant la sentence donnée le xxviij^e jour de juing xv ^c xl, icellui exécuté par le feu comme hérétycq et en après pendu le corps à une potence. — A deux frères religieux, lesquelz par plusieurs fois se sont trouvé vers ledit Nicolas pour l'examiner et changier de ses opinions hérétycques. » Compte de J. Vander Strate, bailli d'Ostende (nº 14311), de 1543-1548, fºˢ v et vj.

[2] « Ung nommé Henry Munte, dict Muntinck, natif de Groninghen, pour plusieurs et diverses opinions hérétiques et erroneuses par luy soustenues, par ordonnance de Sa Majesté et advis desdits hommes de fief, a esté bruslé vif et consommé en cendres. — Aux religieux qui certain temps et jusques à l'heure de la mort dudit prisonnier ont esté occupez autour de luy, rendantz peine pour le convertir et divertir de ses opinions erroneuses, a esté donné en récompense d'icelluy leur labeur, la somme de viij livres. — Item, pour un lot de vin qui a esté beu par lesdits religieux et aultres prebtres avecq ledict prisonnier, le jour de ladite exécution, la somme de xij sols. » Compte de J. de Montmorency (nº 13571), de 1545-1546, fºˢ xvij, xlvj et xlvij.

[3] J. de Wesenbeke, l. c., 20.

[4] « Hubrecht Stalins a esté condempné par sentence desdits eschevins, d'estre brûlé en chendre comme héréticque obstiné. » Compte de Josse de Courteville (nº 13608), de 1544, fº xvij.

[5] « Gilles Van der Moten, dict de Hyn, pour avoir contemné les mandemens de la Majesté, faits sur le cryme de hérésie, a esté condempné d'estre exécuté par l'espée. — Premier, comme audit bailly fut accordé desdits eschevins, pour certaines raisons et moyens, la torture et examination rigoreuse en la charge dudit prisonnier, a envoyé ung messaiger à Gand pour l'exécuteur. — Audit exécuteur, pour avoir torturé ledit prisonnier, iij livres parisis. » *Ibid.*, de 1548-1549, fºˢ viij vº et ix.

famille : le père, la mère, les deux filles et leurs maris, qui tous marchent au supplice en chantant des psaumes et invoquent Jésus-Christ jusqu'au dernier soupir [1].

A Bruxelles, Gilles Tielman, « homme très-bienfaisant, qui travaillait la nuit afin de pouvoir, pendant le jour, visiter les pauvres et les malades [2], » et Henri Van Hasselt périssent également sur le bûcher; Jacques Trilleman, ami de ce dernier [3], et Josse Van Onsbergen, pelletier de Louvain, sont décapités par faveur spéciale. Les derniers moments de Van Onsbergen, « saint homme qui avoit déjà souffert beaucoup de maux et de persécutions pour la gloire de Dieu, » et de Gilles Tielman, ont été rapportés, d'une manière touchante, par un de leurs compagnons de captivité. Van Onsbergen avait été arrêté dans une abbaye des environs de Louvain, où il s'était rendu pour affaires de son métier. En le fouillant, on trouva sur lui

[1] G. Brandt, l. c.

[2] *De Historien der Martelaeren*, 117.

[3] « xiij[a] marty betaelt, om te examineren Henricke Van Hasselt, die van luteryen befaemt was. — xvij[a] marty betaelt, van te examineren Jacoppe Trilleman, die insgelycx metter heresien besmet was. — xxj[a] marty betaelt, den selven scherprechter, van op de merct metten brande te executeren Henricke Van Hasselt, midts dat hy in zyn quade opinien van heresien persevereerde en persisteerde. — xxvij[a] marty betaelt, den scherprechter van Jaccoppe Trilleman metten zweerde in der vruenten te executeren, want hy van luteryen befaem was. — D'ampman was geadverteert van Janne Van Peborch, hoe dat Henrich Van Hasselt ende Jacop Trilleman tsamen woenden ende domicilie hielden, ende dat zy quade opinien uit hemelyck sustineeren ende lutherianen waren (heeft alsoe de voorschreve amptman op dit informatie die hy van den voorschreve Peborch hadde de selve geapprehendeert, ende gevangen ende daer overe criminele justicie gedaen gehadt), den selven Janne van Peborch betaelt voer zyn accusatie navolgende den placatie op de ketters, ende luterianen anno veertigh, gepublieert denthiens ten penning van allen den verrochten haeffelycke ende erffelycke goederen der voorschreve Henricx Van Hasselt ende Jacop Trilleman, gedragende ter sommen van honderd lxix rinsg. vj st., xlij pond. vj st. vj deniers gros. » Compte de H. de Stradio (n° 12708), de 1544-1545, f[os] xvj, xvj v[o], xx.

un Nouveau Testament et quelques sermons de Luther, qu'il avait « accoustumé de porter toujours en son sein. » Amené à Bruxelles dans la maison du drossard, il fut interrogé sur sa foi par deux commissaires, qui le prévinrent qu'il serait appliqué à la torture, s'il ne satisfaisait pas à leurs questions. Il leur répondit qu'il « vouloit rapporter et soutenir la vérité jusqu'à la mort, sans que par tourmens il fût nécessaire de l'y contraindre. » Quant à ses opinions sur la puissance du pape, le purgatoire, le sacrifice de la messe, les indulgences et la communion sous les deux espèces, il déclara « franchement tout ce qu'un chrestien recognoissant la justice, la sanctification, la rédemption de tout le genre humain par la gratuite bonté de Dieu, doit respondre, et comme il l'avoit appris de la Sainte Écriture. » — « Que faisiez-vous des livres saisis sur vous, demanda un des commissaires, puisqu'il n'est pas de votre état de les lire? » — « Il est de mon état de lire ce qui est nécessaire à mon salut : la rédemption opérée par le fils de Dieu et contenue en la Sainte Écriture, ne m'appartient pas moins qu'aux grands docteurs, aux grands princes et aux monarques. » — « Mais tels livres sont hérétiques. » — « Quant à moy, je les tiens pour chrétiens et salutaires. » — « Dites-nous quels sont vos complices; indiquez-nous les personnes partageant votre hérésie, que vous hantiez.» — « Je ne suis nullement entaché d'hérésie et je ne connois d'autres hérétiques que les persécuteurs de ma doctrine, quels qu'ils soient. » Les commissaires s'écrièrent qu'il blasphémait en les appelant persécuteurs, et le menacèrent de « tourmens qu'homme n'avoit jamais endurez, de le deschirer membre à membre, de lui arracher les pièces du corps avec fers chauds et de je ne sais quelles autres cruautez, s'il refusoit de leur répondre pertinemment. » — « Le drossard, repartit-il, a vu

lui-même, lors de mon arrestation, les moines que je fréquentois; si vous voulez les arrêter, faites-en à votre plaisir. »

A la suite de cet interrogatoire, il fut incarcéré et, après plusieurs mois de détention à Bruxelles et à Louvain, on le ramena dans la première de ces villes pour être jugé. « Rétracte ta confession de foi, lui dirent ses juges; car de la sorte tu feras beaucoup pour le salut de ton âme, et les tourmens du corps seront peut-être amoindris. Si tu persévères en tes erreurs, tu seras brûlé vif, et l'on te tourmentera de peines énormes, pour te chastier selon tes mérites, et pour servir d'exemple aux autres. » — « En mon esprit, répondit-il, il n'y a aucune impiété, et je ne voudrois pas avoir d'opinion contraire à la vérité et à la parole de Dieu; si j'ai erré, comme il est possible aux esprits humains, je demande qu'on me le remontre. Ainsi, s'il y a quelqu'un de vous, messieurs, qui, avec vraies raisons et témoignages de la Sainte-Écriture, m'enseigne une meilleure doctrine, désireux de m'instruire, je rétracterai celle où il me sera montré que j'ai failli. » — « Il n'est pas question maintenant de disputer, s'écrièrent les juges; on te commande seulement de rétracter tes méchantes opinions. » — « Je n'aperçois point en mes propos de méchanceté, répliqua-t-il; je ne puis donc les retirer ni renoncer à la vérité, et je prie Dieu de me préserver d'une telle lâcheté. » — On lui donna alors jusqu'au lendemain pour réfléchir, en le prévenant que s'il s'opiniâtrait dans son refus, il serait brûlé vif.

Lorsqu'il reparut devant ses juges, sommé de nouveau d'abjurer : « C'est d'une tyrannie et d'une violence sans exemple, dit-il, de me contraindre sans droit ni raison à renoncer à la certaine et indubitable volonté de Dieu, sans vouloir rien m'enseigner de meilleur. Je suis prêt tout à la

fois à apprendre, si vous voulez m'instruire par l'autorité de la Sainte-Écriture; et à prouver ce que j'ai avancé, par cette même autorité. Si vous vous refusez à m'éclairer ou à m'entendre, si vous voulez seulement, contre tout droit et équité, user de la force, faites ce que bon vous semblera, car personne ne l'empêchera. Souvenez-vous toutefois que vous rendrez compte de votre conduite devant le tribunal de Dieu. Quant à moi, je me garderai bien de nier ici-bas devant les hommes l'éternelle vérité de Dieu, dont je désire avoir le témoignage au ciel devant mon père céleste. » — « Nous t'avons déjà dit, interrompirent les juges, qu'il n'étoit pas ici question de disputer. Si tu penses être si bon discuteur, nous t'enverrons, cette après-dînée, deux religieux avec qui tu discuteras à l'aise. En attendant, comme tu es hérétique, pertinax et opiniâtre, nous te condamnerons à estre brûlé, et tellement ôté d'entre les hommes, que ton corps sera consumé et réduit en cendres. » — « Van Onsbergen oiant cette sentence, se jeta à genoux, remerciant Dieu premièrement, puis après les juges de ce qu'ils mettoient fin à toutes ses misères, il les pria non pas de luy laisser la vie, à laquelle il ne tenoit nullement, mais de permettre seulement qu'il fût décapité. » Ils lui répondirent que la sentence était irrévocable, et que la reine seule avait le pouvoir de la modifier, faveur du reste, qu'il ne fallait pas espérer. Marie de Hongrie pourtant commua sa peine, et, après avoir résisté pendant trois jours encore aux instances d'un jacobin, d'un cordelier et du curé de la Chapelle, qui l'exhortèrent vainement à se confesser, « disant qu'ils célébreroient devant lui la messe et lui bailleroient le sacrement, afin que le peuple sceust qu'il étoit mort en bon chrétien, » il fut décapité sur la grand'place de Bruxelles (7 janvier 1544).

Gilles Tielman, dont l'ardente piété l'avait soutenu jusqu'à sa sortie de prison, avait encouru, paraît-il, par ses exhortations, la colère du curé de la Chapelle. Peu de jours après l'exécution de Van Onsbergen, il comparut devant les inquisiteurs, et se montra « plein de gravité et de modestie, ne se détournant point de la gravité, et n'irritant pas néanmoins beaucoup les esprits des juges, car il étoit de telle douceur que jamais il n'avoit offensé personne; aussi étoit-il aimé de tous les gens de bien comme un frère, et même loué, quant à cela, de ses adversaires. » A la suite d'un long interrogatoire, il fut renvoyé en prison, et ses amis le crurent sauvé. Mais les inquisiteurs ne lâchaient pas ainsi leur proie, et il ne tarda pas à être remis en jugement. Sommé « de rétracter les hérésies contenues en sa confession de foi et pour lesquelles, selon les lois de l'empereur, il méritoit d'être privé et de ses biens et de sa vie » : — « Je vous dis l'autre jour, répondit-il, que tous deux étoient en votre puissance; prenez-les donc et faites-en ce que vous aviserez convenir au salut de la république. » Il refusa l'assistance d'un défenseur « ne voulant d'autre avocat ou procureur que celui qu'il avoit déjà aux cieux, le fils de Dieu, scrutateur des cœurs, qui exposeroit fidèlement sa cause devant le Père céleste, et s'en rapportant seulement à la conscience de ses juges. » — « Toutefois, ajouta-t-il, je veux vous en avertir, afin que vous n'y soyez pas trompés, quelque chose que vous fassiez, vous ne retirerez de cette cause que honte et infamie. Si vous ordonnez mon supplice, vous aurez condamné un pauvre chrétien et un innocent; or, pensez en vous-mêmes quelle infamie cela vous attirera aux yeux du peuple; quelle condamnation, au jugement de Dieu! Si, au contraire, je me retire absous, quel déshonneur n'aurez-vous pas d'avoir si longtemps tenu pri-

sonnier un innocent qui n'a jamais cherché autre chose que le profit de la république! »

Harcelé pendant plusieurs jours par des jacobins, par des cordeliers, par le curé de Sainte-Gudule « communément appelé le pape de Bruxelles, à cause qu'il étoit homme de grande corpulence et représentation, » Tielman persista dans sa croyance et exaspéra ses contradicteurs en les confondant. « Nous avons entendu, lui dirent, entre autres, les moines, que tu n'as pas bonne opinion de la Cène; pourtant, si tu veux être chrétien, il te faut croire indubitablement que le vrai corps de Christ est présent au sacrement, aussi grand et aussi gros qu'il pendoit en la croix, ayant la même chair, excepté que lors il estoit mort, et que maintenant le prêtre le baille aux hommes tout vif à manger, et que le sang est contenu dans le corps, bien qu'on le baille séparément aux prêtres dans le calice. » — « Lors Gilles, voyant la gloire de Dieu là foulée, la pureté du sacrement profanée, ne sut se contenir. Il leur répondit: Je m'esmerveille comment vous abusez ainsi, sans mesure, du temps et du loisir; comment vous parlez si irrévéremment de choses si hautes. Quelle fureur désordonnée est-ce à vous? Voulez-vous retirer Dieu du ciel pour l'enclore sous les élémens de ce monde? Voulez-vous enfermer cette nature divine, cette suprême puissance qui ne se comprend que par sa seule parole, et la tenir liée sous aucune espèce de créature quelconque? Ignorez-vous que Dieu est invisible; qu'il ne peut être touché de mains et beaucoup moins mâché de dents? Le dire est blasphémer, et je n'y pense qu'avec horreur! » Interrogé sur la question de savoir « si les œuvres des gens de bien sont agréables à Dieu, si elles procurent la rémission des péchés et la vie éternelle, il déclara qu'il ne recognoissoit d'autre mérite que celui de Christ. » Une autre

fois on lui demanda « s'il ne croyoit pas qu'après cette vie il y eût un feu où les âmes des chrétiens étoient purgées avant d'être reçues dans la gloire éternelle. » — « S'il y a un feu ou non, dit-il, avisez-y; quant à moi, je nie que le nom de purgatoire soit mentionné en la sainte écriture. Je me répute purgé de tous mes péchés par le sang de Jésus-Christ et si assuré de sa miséricorde, que j'espère aller droit au paradis, sans passer par aucun feu de purgatoire [1]. »

Après l'avoir traîné de cachot en cachot, ses juges « lui baillèrent la torture, » moins pour s'enquérir de ses opinions que pour le contraindre à dénoncer ses coreligionnaires. « Mais il ne dénonça personne, cet homme de Dieu, car il estoit d'un tel naturel qu'il aimoit mieux mourir cruellement qu'aucun tombât en danger à cause de lui. » Après le tortionnaire revinrent les moines, et, sur le refus du patient de les écouter davantage, ils « allèrent droit aux juges leur rapporter que c'estoit fait de Gilles, qu'il n'y avoit plus d'espérance, et qu'il ne vouloit pas même entendre leurs remontrances. » Dès le lendemain (25 janvier 1544), il fut condamné à être brûlé, et « cette sentence fut donnée de telle façon que de mémoire d'homme, il n'en avoit été donné en la sorte. Au lieu de la prononcer en pleine assemblée des juges, devant tout le monde, et le condamné présent, comme le vouloit la coutume en ceste ville de Bruxelles, craignant, si on le menoit en la place ordinaire, que les bourgeois ne le délivrassent par force, les inquisiteurs prirent leur arrêt clandestinement, et il lui fut notifié en la prison par un de leurs secrétaires. »

[1] On retrouve les mêmes circonstances de ces deux procès dans tous les procès de l'espèce. *Voir*, entre autres, la sentence portée par les inquisiteurs Jean Fabry et Jean Bonhomme contre Ydron Gharet, femme de Balthazar Lhoir, le 11 juillet 1548. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, VIII, 29.

En effet, « le bruit de cette condamnation s'étant répandu en la ville, où Tielman étoit fort considéré, tout le peuple en fut si ému, qu'on redouta une sédition. Les prêcheurs tâchèrent en vain de l'apaiser en racontant force calomnies et mensonges contre le condamné; » pour la prévenir, il fallut choisir dans les gardes bourgeoises et les serments six cents satellites. Encore, malgré ce déploiement de forces, « les juges, sachant que la foule étoit fort animée contre eux, n'osèrent amener de jour le prisonnier par la ville. » De grand matin il fut transféré sous bonne escorte à la maison communale, où il resta jusque vers dix heures (27 janvier). Alors les bourreaux l'en tirèrent pour le conduire au supplice. En voyant le grand amas de fagots disposés pour le bûcher, il dit à haute voix : « Qu'est-il besoin de tant de bois pour consumer ce pauvre corps? Il en falloit beaucoup moins, et que ne distribuez-vous le superflu aux pauvres gens qui meurent de froid? » On avait dressé une espèce de petit tabernacle de bois et de paille, où les bourreaux « devoient l'étrangler, selon la coutume, afin de lui amoindrir quelque peu le supplice et ne le pas brûler en pleine vie. » Mais il refusa d'y entrer, disant : « Il n'est point nécessaire de vous donner cette peine, frères, car je n'ai pas peur du feu. Non, je l'endurerai volontiers pour la gloire de mon seigneur Jésus-Christ qui a souffert pour moi de plus grands tourmens de corps et d'esprit. Permettez-moi seulement de prier un instant; vous ferez ensuite de moi tout ce que vous voudrez. » Après une courte prière il se déchaussa, demandant qu'on donnât ses souliers à quelque pauvre, au lieu de les perdre dans le feu, et il monta ensuite avec sérénité sur le bûcher, d'où ses cendres furent retirées pour être jetées dans la Senne. « Le peuple murmura assez ouvertement d'une telle impiété et se

disoient des propos assez ouverts contre un si méchant acte. De ce temps-là les moines et autres menus prêtres commencèrent à être fort hayz à Bruxelles, combien qu'auparavant ils ne fussent guère aimés; mais dès lors quand ils venoient demander l'aumône aux maisons des bourgeois, on leur répondoit qu'il n'y avoit personne qui leur donnast qu'ils ne fussent pretz par leurs calomnies de faire mourir en récompense; que Gilles n'avoit esté brûlé pour autre chose que pour avoir distribué tout son bien aux pauvres, et partant qu'on ne leur donneroit rien de peur de mourir. Ce qu'encore maintenant les enfans chantent à Bruxelles [1]. »

L'auteur de ces récits, François de Enzinas, faillit subir le même sort. Ce gentilhomme espagnol avait traduit dans sa langue le Nouveau Testament, et dans une audience qu'il eut à Bruxelles, il avait offert la dédicace de son livre à Charles-Quint. Ce prince en accepta un exemplaire et lui promit sa protection, dans le cas où son confesseur, Pierre de Soto, ne trouverait rien de répréhensible dans cette publication. L'accueil était de nature à encourager l'auteur; mais le mécompte fut prompt et cruel. « François, lui dit Pierre de Soto, la lecture du Nouveau Testament a toujours été estimée, entre les catholiques, la cause d'où sont sorties toutes les hérésies. Aussi le seul moyen qui a gardé l'Espagne pure de toute erreur, a été la prohibition de cette lecture en langue vulgaire [2]. Votre traduction est donc une entreprise par trop

[1] *De l'estat du Pais bas*, 183-220.

[2] La connaissance de la parole de Dieu semblait en effet chose bien dangereuse à ces prêtres. Corneille-Henri Mathys, de Bruges, le médecin de Philippe II, qui accompagna Charles-Quint à Yuste, y ayant apporté une Bible française, le confesseur de l'empereur l'obligea de la déchirer. Anecdote recueillie aux archives de Simancas par M. Gachard. *Retraite et mort de Charles-Quint*, I, 197.

audacieuse, c'est un crime contre l'empereur, contre votre pays, contre la religion. En effet, vous avez méprisé les lois du grand monarque du monde, vous avez souillé la beauté et la pureté de votre patrie par un mauvais exemple de nouveauté, vous avez violé la religion, vous avez, en un mot, fait un acte exécrable surpassant tous les crimes possibles, et méritant plus que la mort. En outre, j'apprends que vous avez été en Allemagne, que vous avez demeuré avec Philippe Mélanchton, et que, partout où vous vous trouvez, vous avez accoutumé d'exalter ses vertus et ses louanges, ce qui est de soy digne de mort, quand il n'y auroit autre chose. Enfin, on vous attribue un petit livre espagnol très-pernicieux, qui trotte aujourd'huy çà et là. Or ces faits sont fort graves et je ne sais comment vous vous en purgerez, ni comment vous éviterez le tourment [1]. » A l'issue de cet entretien, et à la porte même du couvent où il avait été attiré, le malheureux traducteur fut arrêté et jeté en prison, d'où il ne comptait sortir que pour marcher au supplice, lorsque après quinze mois de détention, il trouva les barreaux d'une fenêtre descellés et les portes ouvertes. Charles-Quint, revenu récemment à Bruxelles, avait-il favorisé cette évasion? Avait-elle été préparée par les nombreux et puissants protecteurs d'Enzinas? La conduite du prisonnier qui, rendu à la liberté, resta plus d'un mois encore dans le pays, les épithètes louangeuses qu'il donne à Marie de Hongrie, son admiration pour Charles-Quint, dont il attribue l'intolérance à de funestes pressions contre lesquelles sa raison et son cœur luttaient en vain, ouvrent le champ à d'étranges suppositions [2].

[1] *De l'estat du pais bas,* 90-92.

[2] Le livre d'Enzinas eut une grande vogue dans les Pays-Bas, comme le prouvent les violentes attaques de ses adversaires.

Tandis que le traducteur du Nouveau Testament échappait de la sorte à ses persécuteurs, la plupart des personnes qui avaient encouragé son entreprise, eurent en partage la prison ou l'échafaud. Le plus célèbre d'entre eux, François de San Roman, fut arrêté, en 1545, au retour d'un voyage, et, après avoir séjourné dans différents cachots, il fut transféré en Espagne, livré au Saint-Office, et brûlé à Valladolid; l'inquisition eut ainsi la satisfaction de récréer le peuple par l'auto-da-fé d'un hérétique de mérite et de bonne maison [1].

Les provinces wallonnes subissaient le même sort, et de nombreuses exécutions y montrent tout à la fois et les progrès des doctrines évangéliques [2] et l'impuissance de la persécution. A Douai, Jean Marlaer, Marguerite Boular sa tante, Hector Revin et sa femme périrent « pour avoir rejeté les inventions des hommes [3]. » Un prédicateur français, Nicolas Larchier, qui se rendait en Angleterre, fut arrêté à Mons, où il avait eu des conférences avec la petite congrégation de cette ville, et condamné à être « brûlé tout vif, comme schismatique, hérétique, excommunié et impénitent [4]. » A la lecture de cette sentence, il loua Dieu et, secouant la poussière de ses habits : « Mes amis, dit-il aux assistants, c'est ainsi que je me purifie, parce que je suis invité au mariage de l'Agneau. » Comme on le conduisait au supplice, il s'écria : « Charles, Charles, votre

[1] *Étude sur le caractère et les vicissitudes de la Réforme à Anvers.*

[2] « Pour ce que sommes advertys que aucuns inhabitans de nostre ville de Nyvelle, infectez de la secte luthérienne et autre hérésie, se soient abzentez et enfouiz hors ladite ville, tellement que l'on ne les peut appréhender... » Lettre de Charles-Quint, du 1er août 1545, ordonnant aux maïeur et échevins de Nivelles d'ajourner les fugitifs et de procéder contre eux par défaut. M. Gachard, *Anal. hist.*, l. c., VII, 168.

[3] J. de Wesenbeke, 29.

[4] *Ibid.* — *Voir* la sentence et l'acte de son exécution. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, VIII, 32 et 33.

cœur sera-t-il toujours endurci! » Frappé au visage pour ce propos, il se tourna vers le peuple et lui dit : « Hélas! pauvres gens, vous ne méritez pas qu'on vous prêche la parole de Dieu! » Attaché au poteau et injurié par des moines qui lui reprochaient d'être possédé d'un démon, il leur répondit par ce verset du psalmiste : « Éloignez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, car le Seigneur a entendu la voix de mon gémissement. » Il périt en s'écriant deux fois : « Père éternel, je remets mon âme entre vos mains [1] ! » Son hôte, Augustin Barbier ou Du March...., paya de sa tête l'hospitalité qu'il lui avait donnée; et la femme de ce dernier, Marie Fournier, réservée à un plus horrible supplice, fut enterrée vive [2]. Nicolas le Vilain, arrêté à Spy avec sa femme « et ung enfant, pour cause qu'il estoit suspitionné estre luthérien, en tant qu'il disoit mal de Dieu et déprisoit notre saint-père le pape, prétendant qu'il n'estoit qu'un pécheur comme les aultres, par quoy on n'estoit tenu aller à confesse à luy [3], » fut brûlé vif à Namur, ainsi

[1] G. Brandt.

[2] *Ibid.* — J. de Wesenbeke. — *Le Protestantisme belge.* — *Voir* la sentence interlocutoire concernant Marie Fournier. Bulletins précités, 34.

[3] « L'an mil v c xlv, le xxv[e] jour du mois de maye, fut prins prisonnier au lieu de Spy, ung appellé Nicolas le Villain, pour cause qu'il estoit suspicionné estre leuther, en tant qu'il disoit mal de Dieu et déprisoit notre saint-père le pape, et qu'il n'estoit qu'un pécheur comme les aultres, par quoy on n'estoit tenu aller à confesse à luy, dont, sur telles paroles, fust appréhéndé par le maïeur de Spy avecq sa femme et ung enfant, et a esté ledit prisonnier exécuté à Namur par le feu. » Compte de J. de Feroz (n° 15465), f[os] v et v v°. — « Pour avoir gardé et entretenu ès prisons ledit Collin Villain, sa femme et une sienne fillette, et tenuz prisonniers pour cause d'hérésie l'espace de xxvj jours. » Compte de P. E. de Mansfeld (n° 15222), f° xxij. — « A Jacques Castaigne, procureur général de l'empereur en son conseil à Namur, pour l'appréhention, procès et exécution criminel dudit feu Collin Villain, natyf de Tournay, luthérien, exécuté par le feu le xvj[e] jour de novembre xv c xlv. » *Ibid.*, f° xxij v°.

que Jacques Driessens[1]. Jean Coley, maître d'école[2], Jean Wanot, condamnés au même supplice, obtinrent d'être décapités, « à la prière de plusieurs gens de bien[3]. » La même faveur fut accordée à Gaspar Winant de Jambes, et le bourreau « profita des fagots déjà disposés en bûcher[4]. » A Tournai, où la réforme comptait de nombreux partisans, on exécuta par le feu ou par le glaive Michel Michelot, « pour avoir adhéré à l'évangile[5], » Marie d'Audrian, « et plusieurs autres[6]. » Un tailleur qui abjura fut décapité, et sa femme qui confessa sa foi, » fut enterrée dans un tonneau avec la

[1] « L'an mil v c et xlvj, le premier jour de mars, ung nommé Jacques Driessens, natif de Moustier-sur-Sambre, leuthérien, jugié à estre ars et brullez, ce qui at esté fait. » Compte de J. de Feroz, précité, f° v v°.

[2] « Le xve jour du mois de may audit an xv c xxxvij, fut prins et constitué prisonnier ung appellé maistre Jehan Coleye, pour ce qu'il estoit famé d'estre luthérien et infidèle, ce qu'il fut trouvé par les inquisiteurs de la foy, par messieurs du conseil de l'empereur audit Namur, et par plusieurs autres gens d'église de la loy et autres, tellement qu'il a esté condempné à estre exécuté par l'espée comme lutérien et infidèle. » Compte de J. de Hemptines (n° 15551), de 1536-1540, f° vj. — « Pour avoir esté par deux fois aux enquestes audit lieu de Lembourch, auquel lieu ledit maître Jehan avoit demoré et tenu escole. » *Ibid.*, f° vj v°.

[3] « Pour avoir, en l'an xv c xlj, prins et appréhendé au corps au lieu de Thynes, ung nommé Jehan Wanot, estant famé d'estre luthéryan; que à cause qu'il estoit famé estre luthéryan, le gouverneur de Namur ordonnat le mener à Namur avecq bonnes gardes, que, l'examen faicte et passée, fut jugié estre exécuté par le feu; néantmoins condeschendant à la pryère et requeste dudit délinquant et plusieurs aultres gens de byen, fut exécuté par l'espée. » Compte de C. de Bersacques (n° 15634), de 1540-1542, f°s xij, xiij.

[4] « Le seizième jour du mois de juing l'an xv c quarante et huyt, fut prins et constitué prisonnier ledit Jaspart Winant, de Jambes, lez Namur, à raison qu'il estoit famé et chargié de la secte lutairienne, — Pour l'exécution dudit Jaspart, faicte de l'espée, le xe de décembre xv c xlviij. — Pour les bois et fagotz qui lors furent préparez, dont ledit maistre de la haulte œuvre les a eus à son prouffit. » Compte de J. de Hemptines (n° 15554), f°s xv-xxj.

[5] J. de Wesenbeke, 20.

[6] *Ibid.*, 29.

corde au cou, l'autre extrémité passée par un orifice, afin de l'étrangler à l'instant où le cercueil serait tout à fait enfoui [1]. »

Au mois de septembre 1544 arriva un célèbre prédicateur de Strasbourg nommé Pierre Brusly qui, après y avoir enseigné quelque temps en secret, se rendit à Lille, où l'avaient appelé ses coreligionnaires. A son retour à Tournai, au mois d'octobre, il fut dénoncé aux autorités et recherché avec une telle activité que, perdant l'espoir de le tenir caché, on le descendit le long du rempart. Il touchait déjà la terre quand un de ses amis, se baissant pour lui dire un dernier adieu, détacha de la muraille une grosse pierre qui lui fracassa la cuisse. Au cri de douleur du blessé, la garde accourut et le traîna dans les cachots de l'official. Cette arrestation produisit une grande émotion à Tournai et à l'étranger : les magistrats de Strasbourg réclamèrent en faveur du prisonnier auprès de la commune tournaisienne, et les envoyés des princes protestants, auprès de l'empereur. Tout fut inutile, et le procès, instruit par maître Charles Tisnacq, conseiller et avocat fiscal au conseil de Brabant [2], aboutit à une condamnation au supplice du feu. Durant son emprisonnement, Brusly ne cessa d'encourager ses nombreux compagnons de captivité, de leur prêcher la constance et la fermeté, et les raffinements de cruauté des bourreaux [3] n'abat-

[1] *Le Protestantisme belge.*

[2] « A maistre Charles Tysnacq, conseiller et advocat fiscal en la chancellerie de Brabant, en prest et paiement sur le voyage que par ordonnance de la royne il avoit lors à faire de la ville de Bruxelles en la ville de Tournay, pour, suivant sa commission, entendre au faict d'ung prédicateur de Strasbourg illecq prisonnier. » Compte de H. Stercke (nº 1891). — Compte de la recette générale.

[3] Supplicii genus erat vehemens. Nam igni non magno fuit exustus, ut tanto major esset cruciatus. SLEIDANUS, l. c., 247.

tirent pas un instant son courage. Au milieu des flammes qui le dévoraient lentement (19 février 1545), il soutint jusqu'au dernier soupir l'excellence de ses doctrines [1]. Mieux encore que leurs prédications, le courage des martyrs faisait des prosélytes. Un bourgeois d'une conduite honorable, nommé Bargibant, que depuis longtemps on recherchait en vain, eut honte d'avoir évité le danger et résolut de courir au-devant du supplice. Après avoir passé trois jours à mettre ordre à ses affaires, ne se laissant arrêter ni par les larmes de sa femme, ni par les instances de ses parents, il se constitua prisonnier. Enfin la prison, les préparatifs du supplice, les menaces des moines, le firent pourtant fléchir, et il abjura « pour obtenir la grâce d'être décollé au lieu d'être brûlé. » Mais les inquisiteurs ne perdirent point le bois du bûcher qu'ils lui réservaient. Traduit devant eux, un autre bourgeois, Pierre Mioce, confessa hautement sa foi, et lorsqu'on lui imposa silence : « Renvoyez-moi donc, leur dit-il, aux crapauds de mon cachot, qui jamais ne m'interrompent quand je prie, alors que vous autres, créatures raisonnables, me refusez la parole quand je parle de votre créateur. » Au moment de son exécution, lorsque la cartouche de poudre qu'on avait attachée sur la poitrine du patient, éclata, les moines s'écrièrent : « Voilà le diable qui emporte l'âme de l'hérétique [2] ! »

Partout ainsi l'ivresse du sang altérait les bourreaux. On ne se contente plus de brûler les réformés à petit feu, « on boute en leurs seins de la poudre à canon [3]. » Les prisons

[1] « Doctrinam suam constanter ad extremum usque spiritum profitebatur, et discipulos, qui passim erant in catenas conjecti, per litteras consolatus e vinculis, ad constantiam hortabatur. » SLEIDANUS. — LE PETIT, L. VII, 146.

[2] *Le Protestantisme belge.* — J. DE WESENBEKE, 29.

[3] « Audit, pour avoir justicié par le feu Jehan Pieterszens, dit *den Rechtvardeghen Jan*, à cause d'avoir traité en grosse irrévérence le vénérable sacrament

regorgent d'accusés et de suspects [1], victimes du fanatisme ou de l'infâme délation [2]. Ils sont torturés, piloriés [3],

de l'authel, iij livres; d'avoir trenché sus sa main, xx sols; pour chaînes, fers, cordes, estaches et aultres choses, iiij livres; pour de la pouldre de canon que l'on bouta au sein du patient; pour bois, fagotz et fasseaulx, et ung canelle d'estain, v livres xvj sols; pour ung cariot pour mener le corps au gibet, xij sols; pour avoir pendu le corps à ung potence, xx sols; pour avoir attaché la main à la poteuce, xx sols; pour attacher ung calisse de cuivre sur ladite potence, xx sols; pour ung ciboire de cuivre mis sur ladite potence, xx sols; pour ladicte ciboire et calisse, xx sols. » Compte de J. Despars (nº 13784), fº xvj vº. — Quatre autres subissent le même supplice. *Ibid.*, fº xvij. — « A luy, pour avoir justicié par le feu Jean Van Houlle, comme héréticq et incrédule tant du vénérable sacrament de l'hostel que de toutes aultres institutions de Nostre-Mère la Saincte-Église. — Pour la poudre de canon que on bouta en son sein. » *Ibid.*, de 1541-1543, fº xv. — Etc.

[1] En 1534, un grand nombre d'habitants de Bruxelles, la plupart artisans, accusés de luthéranisme, sont sommés de comparaître devant la justice, sous peine d'être condamnés par contumace. *Histoire de Bruxelles*. — In 't selve jaer, doen wirden t'Antwerpen veel menschen gevanghen. » *Antw. Chron.*, 44. — *Voir* les comptes de G. Van den Werve (nº 12905), fºs xix et xx; de Laurent Van Hasselt, écoutète de Turnhout (nº 19662), fº viij; de N. Deffarvacques (nº 3553), fºs clv vº et clxxv; d'Adrien de Blehen (nº 19663), fº ij; de N. Van Roden (nº 14553), fº vij; d'A. de Berghes (nº 15217), fº xxij; et le compte rendu par Herman de Goër, seigneur d'Andrimont, stathouder du pays de Limbourg, des exploits provenant de l'arrestation de personnes suspectes d'hérésie.

[2] *Voir* p. 23, n. 3. — « Le xviijº jour dudit mois (mars 1535, style de Liége), le sergent de Wierde amena ung home en la ville de Namur, disant qu'il estoit lutérien; lequel après qu'il eult esté bien deument interrogé et examiné sur ce, fut trouvé que c'estoit ung pouvre homme innocent. » Compte de J. de Hemptines (nº 15550), fº xvj. — *Voir* les comptes du même officier (nº 15554), fº xiij vº; de H. de Stradio, (nº 12707) fº xvj, (nº 12708) fºs xiij vº et xiiij; de P. E. de Mansfeld (nº 15225), fº xvj; de Laurent Claisson (nº 14344), fº v vº; de Hubert Thivore, bailli de Nieuport (nº 14287), fºs ix vº et x; de Josse Van den Heecke, bailli d'Eecloo (nº 13921), fº xj; de J. de Feroz (nº 15465), fº iiij; etc.

[3] « Payet à l'officier criminel, de mectre au torture vyolente par trois fois ledit Franchoys de Jonghe, accusé de lutherie. » Compte de J. de Halewin (nº 14553), fº vij. — « D'ung nommé Barthélemy Battens, lequel fut pris et mis ès prisons d'Alost, à cause qu'il estoit suspect et diffamé de la secte luthérienne,

battus de verges, mutilés, bannis, condamnés à de lointains pèlerinages, à des amendes pécuniaires, à des

et furent à sa maison trouvez plusieurs livretz et aultres pampiers et quartulaires contenans doctrines et propositions dampnées et réprouvées, le tout contre le mandement de l'empereur Notre Sire, et icelluy Barthélemy, après sur luy estre faict répétition de torture et aultres longues procédures, et après estre mené prisonnier à Gand au chastel, par ordonnance de messieurs du conseil en Flandres, pour par eulx estre interrogié sur aucuns articles, fut condempné de faire certaine amende honorable et de brûler ses livretz, pampiers et aultres quartulaires en sa présence, ce qui fut faict. » Compte de G. du Bosch, de 1536, f° xxij v°. — « Jacop Corneliszone, pour ce qu'il avoit dict estant en compagnie de plusieurs aultres, qu'il avoit célébré et consacré la messe, et qu'il n'estoit point prestre, a esté condempné par les hommes de fief d'Audenaerde, veu que il ne vouloit rien confesser, d'estre mys à torture. » Compte de P. de Lalaing (n° 13608), de 1533-1534, f° xj; etc.

« Ampl. Vandaele, bourgeois de Courtray, chargié et attainct d'avoir, au despit et déshonneur de la vierge Marie, prins les immages faict à l'onneur d'elle, à iceulx coppé la teste et mamelles; condempné d'estre mis une heure sur ung eschafault avecq son tittre escripte en grosse lettre, après avoir la langue perchié, d'estre fustigié de verges et banny dix ans sur la hart, et dégradé de la bourgeoisie. » Compte de L. de Ghistelles (n° 13822), de 1535, f° x. — « Jacques et Ronge Lœrius frères, chargiés et actaincts de hérésie, et d'avoir blassamé les saincts et sainctes du paradiz, condampné d'estre mis sur ung eschafault, ayant chacun une chandelle en leurs mains, lyé à une estache une heure, et leurs livres estre bruslés en présence d'eulx, et après d'aller en une pèlerinaige aux Trois-Roys (à Cologne). » *Ibid.*, f° xvij. — « Payé au bourreau, d'avoir mis au pillory Gheertrudt Strostens, Marguerite Sgrooten et Marguerite Vrancx, de luterye. » Compte de F. Van der Gracht (n° 14121), f° iiij v°. — « Rouben Bloncq, pour ce qu'il ne sçavoit Paternostre ny l'Ave-Maria, ne aultre, dont pour ce fut suspectionné qu'il seroit leuther, a esté en prisons le terme de xxvj jours, et après fut mis au quarquant à l'exemple d'aultres. » Compte de J. de Feroz, précité. — « Gilles Martens a esté condempné d'aller en procession en sa chemise et mis sur ung pillori, ayant devant sa poitrine ses délictz par luy commis, et d'aller en voiage à Sainct-Pierre de Romme, à cause par coustume de jurer et blasphémer Dieu, et ayant le bruit d'estre luterian. » Compte de J. de la Trollière (n° 14376), de 1537-1538, f° xv. — « Pour mettre Katheline, femme de Jehan Bailgys, laquelle se avoit mesusé en certaines paroles contre la Saincte-Église, sur ung eschavault lyet à ung estake et ung lybel attache à la poytrine. » Compte d'André d'Ongnyes (n° 14553), de 1540, f° vij v°.

amendes honorables [1]. Frappés d'épouvante, affaiblis par les tortures, quelques-uns recourent au suicide pour échapper à

[1] « La femme de Jehan Surseele, chargiée et actainte de hérésie, condamnée Dieu et justice prier merchy avecq une torse de quatre livres en sa main, icelle porter entre deux officiers en l'église Saint-Martin, devant le Saint-Sacrement, laissant ladite torse illecq, après estre ramenée devant l'ostel de la ville sur ung eschafault, lyé à une estake une heure, ayant des ymages pendues à son col et partout à ses abillemens, jusque à ce que la justice et fustiement de verges aura esté faict en la présence de Jan Surseele, son mary, et de Jehan Coursin, d'aller deux dimanches ensuivant en procession derrière la croix qu'on porte en ladite église de Saint-Martin à Courtray, après deux aultres dimanches ensuivant à Menin, laissant chacun fois les torses au service du Saint-Sacrement en lesdites églises, d'aller en un pèlerinaige à Troys-Roys. » Compte de L. de Ghistelles, de 1535-1536, f° xx. — « Pour avoir batu de verges ledit Gheeraert Muscart, chargié de lutherie. » Compte de P. Janssonne (n° 14287), de 1539-1540, f° iij. — « Pour quérir le maistre des œuvres, affin de mectre à la torture ledit Jacop, famé et chargié de hérésie. » *Ibid.*, f° vij v°. — « Pour avoir batu de verges ledit Jacop. » *Ibid.*, f° viij.

« A l'officier criminel, de mectre au torture vyolente par trois fois ledit Franchois de Jonghe, painctre, suspicionné et accusé de luterie. — De mectre sur ung eschavault, lyet à ung estake, ledit Franchois, ses yeulx bendez, l'espée de justice lyé derrière luy à la mesme estake, ses livres suspectz bruslez, et après fustigié de verges. » Compte d'A. d'Ongnyes, de 1539, f°s vij et vij v°. — « Pour avoir battu de verges Gheest Musschaert, dict *Broeder*, à cause qu'il estoit de la secte lutérienne. » Compte de J. Despars, de 1539-1541, f° xxv v°. — « Pour avoir batu de verges Ghysbrecht Gheraerds, estant de la secte lutérienne. — Pour avoir battu de verges Corneille Wittebroot, estant aussi de la secte lutérienne. » *Ibid.*, f° xxviij. — « Pour avoir batu de verges Gilles Sonnevyle, batteur de huyle, pour aulcunes espèches de lutherye. » *Ibid.*, de 1543-1545, f° xv.—« Pour eschaffauder ung nommé Adriaen Adriaenssens, suspecté d'hérésie et après le battu de verges et pendu l'espée de justice par dessus sa teste, lequel fut banny hors du pays de Flandres cent ans et ung jour sur la hart. » Compte d'Antoine de Cherf, bailli d'Ostende (n° 14311), de 1543-1544, f° ij v°.

« Pour la prinse faicte par ledit bailly, en la personne de Pierre-Jacob Wouters, natif de la ville d'Amstelredam en Hollande, inculpé icelluy de la secte luthérienne. — D'avoir mis à torture Pierre-Jacob Wouters, inculpé de la secte luthérienne. — D'avoir fustigié ledit Pierre, iij livres parisis. » Compte de Ch. Hene, de 1540-1542, f°s iiij v° et v ; etc.

« In 't selve jaer (1539), 4 december, wirdt alhier eenen man een stuck van

des juges implacables. Nul n'est à l'abri des poursuites; il suffit du moindre indice, de la dénonciation d'un misérable,

synder tonghen gesneden, om synder opinien wille. » *Antw. Chron.*, 32. — « Albeyn Van Delft, wesende van luteriaensche secten is geapprendeert geweest, gedaempt is geweest in den iersten te staende op een schavot, van ix uren smorgens tot xj uren daer nae, ende vorts met een yser deur syn tonghe gesteken te wordden, ende van wederomme inde poerte te sitten een maent langhe te wats en te broye, ende ten leste uyt Brabant gebanne te wordden. » Compte d'A. de Blehen (nº 19663), fº ij. — « Van Michiel Van Dale, ingeseten van Turnhout, den welcken desen schoutet omtrent den jaere xxxiiij geapprendeert heeft gehadt, mits dien dat hy geinfecteert was van zekere ketteryen en luyteryen, ende zoe verre daer inne geprocedeert is geweest, nae dien tselve geduert hadde omtrent negen maenden in den selven raide gecondempneert is geweest, ierst dat de selve Michiel op een merct dach openbaerlycken op een scavot een ure lanck gestelt soude worde, ende doir nae met een geloyenden ysere gesteken te wordden dwers daer zyn tonge, ende zyn leefdage gebannen te blyven binnen der vryheyt van Turnhout, op te verbaerte van zynen hals. » Compte de L. Van Heylwigen (nº 19662), fº j.

« De Meuleneere, pour ce qu'il a soustenu la querelle et mauvaise doctryne de Martin Luter, et avoir proféré des parolles irrévérentes contre la haulteur du Saint-Sacrement, a esté condempné par sentence des eschevins d'Audenaerde, d'estre eschavaulté les yeulx bendés et sa langue percée. — Pour avoir mys ledit de Meuleneere à torture. » Compte de P. de Lalaing (nº 13608), de 1534, fºˢ vj vº et vij. — « Pour avoir eschavoté, batu de verges et après perchié la langue à ung dict Cornille de Clerc, pour cause de hérésie et lutherye. » Compte de S. de Halewin (nº 13784), de 1534-1536, fº xviij vº. — En 1540, à Louvain, Albert Van Delft, « homme sans avoir, est jugé comme luthérien et condamné à être exposé sur un échafaud depuis neuf jusqu'à onze heures du matin, à avoir la langue traversée par un fer rouge, à être gardé à vue pendant un mois et à être ensuite banni à perpétuité du pays de Brabant. » Compte d'A. de Blehen (nº 12663).

« Anno 1531, den 6ᵉⁿ may, wert alhier een tesmaker gerecht, geheeten Joris, ende was gebannen op zynen hals, om zynder opinien wille » *Antw. Chron.*, 33. — « Alizons Mourice, femme dudit maistre Jehan Coleye, pour cause qu'elle estoit suspitionnée d'estre aussy luthérienne comme son mary, fut condempnée de estre bannye hors du pays et comté de Namur à perpétuité et à tousjours. » Compte de J. de Hemptines (nº 15551), fº vj vº. — « De Loys de Cohere, chergié et accusé d'hérésie, condemné de pryer à Dieu et la loy merchy, d'estre banny dedans la ville de Courtray ung an sur ung membre et aultres bannissemens et en aultres honnorables amendes. » Compte de F. de

pour donner lieu à d'odieuses visites domiciliaires. « Escorté par une nombreuse troupe d'archers, de hallebardiers, dit un témoin oculaire, l'inquisiteur ou l'official cernoit au milieu de

la Barre (n° 13823), f° xxvj v°. — « Collar Delchambre, pour ce qu'il estoit suspectionné d'estre leuther, at esté banny à toujours dudit bailliaige. » Compte de J. de Feroz, de 1547-1546, f° ix v°.

« Van Adriaene van Berghen, boeckprintere, van dat hy favorabel is geweest ende gesuffrageert diverse lutheriansche persoonen der selven dair om buyten maerkgraefscape, gebannen ende te doen een pelgrinagie tot Nicosien in Cypers. » Compte de G. Van den Werve (n° 12905), de 1534, f° v v°. — « Prins à la requête de frère Jehan Norgandt, soy disant inquisiteur de nostre foy chrétienne, et messire Arendt de Cocq, doyen de chrestienté de monseigneur l'évesque de Tournay, Jan de Ronge et Courtois, bourgeois de Courtray, à cause de hérésye, condamnés de pryer Dieu et la justice merchy, avecq une torche de quatre livres, icelle torche porter entre les deux officiers en l'église de Saint-Martin, devant le Sainct-Sacrament après estre ramené devant l'ostel de la ville sur ung eschavault, lyé à ung estake une heure, estre fustigié de verges jusques au sang, d'aller deux dimanches ensuyvant en leur linghe derrière la croix en la procession en l'église de Sainct-Martin, semblablement deux aultres dimanches ensuivant à Menin, laissant les torches à chacune fois au service du Sainct-Sacrement, d'aller à Saint-Pierre et Saint-Pol à Rome, leur interdisant de converser le pays et conté de Flandres jusques leur voyage faict, et montré certiffication, sur leur teste. » Compte de L. de Ghistelles, de 1535-1536, f°s xviij et xix. — « Martin le Grannart, pour ce qu'il renioit Dieu, la Vierge Marie et les Saincts et Sainte, a esté condempné à faire ung voiage de Notre-Dame de Haul, en raportant certiffication audit bailly. » Compte de J. de Feroz, de 1546-1547, f° ij v°; etc.

« Van David de Dinne, de somme van twee hondert carolus gulden, als van heresie aengesproken, gecondempneert is geweest die te betalen. » Compte de G. Van den Werve (n° 19669), f° j.

Comptes de Gauthier de Strasbourg, maïeur de Tirlemont (n° 12682), f°s ij, ij v°; de L. de Ghistelles, précité, f° ix v°; de J. de Feroz, de 1546-1547, f° ij; de J. de Hemptines (n° 15553), f° xv; etc.

« Madame, estant adverty que le personnaige de Valenchiennes que Votre Majesté scet, et pour lequel l'aulmonier a faict poursuyte, s'est par désespoir en la ville de Gandt estranglé, j'ay incontinent faict saisir tous ses biens audit Valenchiennes, que l'on estime de dix à douze mille livres. » Lettre de Laurent de Longin à Marie de Hongrie, du 26 août 1552. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 400.

la nuit les maisons des inculpés ; pour peu que l'on tardât à lui ouvrir, la porte voloit en éclats. Si, éveillés en sursaut, ils se permettoient d'en témoigner de l'humeur, comme cela arrivoit à de pauvres artisans que le travail avoit exténués, ils étoient arrachés des bras de leurs femmes et de leurs enfans, traînés en prison. S'ils parvenoient à se soustraire aux recherches des sbires, on fouettoit les enfans, pour obtenir la révélation de leur retraite ou pour se venger de leur fuite sur d'innocentes créatures [1]. »

Les biens des condamnés et des fugitifs étant confisqués [2], l'ardeur de juges avides de se disputer cette proie,

[1] *De l'estat du pais bas*, 11.

[2] « Rekeninghe ende declaratie van den geconfisqueerden goeden, compositien ende amende, gecommen van zekeren lutheranen ende andere met quade ende gereprobeerde secten gefameert ende besmet : Van Wesele de Mesmakere, xxv ponden ; van Dierichen de Busmakere, xij ; van Jan-Hiele Janssens, xviij ; van Willem Janssens, schoenmakere, xviij : van Matheys Van Herlaer, schrynmakere, lx ; van Everaert Everaerts, xxxv ; van Janne Hendrickx, opteppel, l ; van Cristyne Marcelis dochter, l ; van Gheert Symaens, snyder, lxxx ; van Thomaes Jan Thomaes, snyder, lxxx ; van Marcelise Van Meghen ter causen van sekeren borchtagh by hem gedaen voer Aert van Leenbergen, dat hem Aert voirschreve nyet en zoude affhendig maken van zyne gevankenisse, dwelk hy gedaen heeft, ende is gebannen, ende zyn goet geconfisqueert, ende tot dyen de zelve Jan Marcelis gecondempneert is geweest in de somme van twelf hondert ponden, van den welcken de voirschreve ontfanger ontfangen heeft alleenlyk de somme viij ᶜ rinsgulden, viij ᶜ; van Andries Neuje, cxxiiij ; van den bastaert soene van den eschoutet tot Boexel tot Tsertogenbossche, vj ; van Adriaen Janssens Weerdt, l. » Compte de L. Van Heylwigen, fᵒˢ j-iij.

« Des biens de Michiel. àlias Hollandois, de Goude en Hollande, qui estoit infecté de secte lutheriane et s'absenta hors du pays, lesquels pour ce furent confisquez au proffit de l'empereur. » Compte de G. du Bosch, de 1536, fᵒ xviij. — « Dudit maistre Guillaume Van der Werve, chevalier, mairgrave de la ville d'Anvers, la somme de cinq mil livres dudit pris, sur ce qu'il pourroit devoir audit seigneur empereur, à cause de sadite recepte des deniers procédans des biens confisquez de plusieurs luthérians, lors naguaires exécutez audit Anvers. » Compte de H. Sterck, de 1545 (nᵒ 1891). — Compte de la recette générale, etc.

doublait les rigueurs de l'emprisonnement et les tortures morales des prisonniers[1]. Tandis que le délinquant « non suspect de reprochables opinions, » trouve dans son orthodoxie un titre à l'impunité[2], l'imprudent qui aura mangé de la viande un vendredi, ne sera pas seulement pilorié[3], mais

[1] Il y a une infinité d'exemples à citer à l'appui de cette assertion. « D'ung nommé Gillis De Vlieghere, homme marié, lequel estant prins pour cas d'hérésie, par le promoteur de la court espirituelle de Cambray, par les officiers de ce bailly, fut exumé dehors les mains d'icellui promoteur et mis ès prisons d'Alost et néantmoings, actendu que ledit prisonnier estoit bourgeois de Grantmont, fut renvoyé à Grantmont, et par sentence d'iceulx de Grantmont absolz, icy... néant. » Compte de G. du Bosch, de 1539-1542, f° xxvij. — « Ce bailly entendant que le promoteur de la court espirituelle de Cambray, avoit appréhendé au corps pour cas d'hérésie ung nommé Gillis De Vlieghere, et qu'il estoit d'intention de le mener à Bruxelles, ce bailly, à la conservation de la haulteur de l'empereur, envoya le bailly d'Erembodegem avec aultres officiers pour exumer ledit prisonnier dehors les mains dudit promoteur; et ledit promoteur, voyant que nonobstant tous debvoirs par luy faits, tant au conseil en Flandres que au grand conseil à Malines, il ne savoit obtenir punision sur ce bailly ne aussy restitution d'icellui prisonnier, pour se venger à pratiquer telle quelle relation citation sur ledit bailly d'Erembodegem, en le faisant adjourner en la court espirituelle de Cambray à Bruxelles, le accusant d'avoir défloré une pucelle et d'avoir conversation avecq aultre femme que la sienne, pensant par tels moyens et praticques icellui bailly d'Erembodegem faire venir à Bruxelles, et le contraindre par appréhension ou aultrement de faire la restitution du prisonnier. » *Ibid.*, f° lvj v°. — *Voir* aussi la procédure intentée contre un nommé Barthélemy Battens, d'Alost. Compte du même (n° 13568), f° lxiiij v°.

[2] « Ung nommé Adrien Bauters, demourant audict lieu, pour par simplesse et ignorance avoir tenu en sa maison certains jeuz et esbatemens par les placards deffenduz, actendu qu'il estoit aultrement de bonne fame et renommée, non suspect de quelques reprochables opinions, moyennant amende honorable, il a esté receu en grâce et composition pour la somme de xij livres. » Compte de J. de Montmorency, de 1545-1546, f° xij.

[3] « Que le ve jour de septembre anno xxxviij, ledit maïeur fist appréhender prisonnier ung nommé Jehan Godet, natif de ceste ville, lequel cognut avoir mengé chair ung vendredy publicquement, donnant esclandre aux commandemens de Nostre Mère Saincte-Église, parquoy fut condempné eschavaudé ung jour de marchié l'espace de deux heures, sur son chief en escript le cas perpétré; ce qui fut fait. » Compte de J. de Haverez (n° 15392), f° v.

cette violation des jours d'abstinence deviendra même un cas de mort [1]. « Une fois à Loûvain, en carême, quelques bourgeois ou ennuyés de manger du poisson, ou bien voulant user de leur liberté, firent accoutrer quelque petit banquet de chair. Un d'entre eux, plus infirme que les autres, en fut si frappé et éperdu, qu'il alla s'en confesser au doyen Ruward Tapper. Celui-ci parut traiter la chose légèrement et, de cette manière, arracha à son pénitent les noms de tous ses compagnons. Dès le lendemain, des mandats d'arrestation furent lancés contre eux, et cestuy qui avoit révélé l'affaire, fut pris le premier. Les autres, avertis par des amis, s'enfuirent, aimant mieux laisser leur bourgeoisie, leurs maisons, leurs femmes, leurs enfans, toute leur famille, que de demeurer au danger de leur vie. Ceux qu'on attrapa, à grand'peine, après avoir esté privez de leurs biens, purent sauver leurs têtes [2]. »

La rétractation la plus complète ne profitait même plus guère aux accusés. En 1543, année de terreur pour la ville de Louvain, qui vit arrêter en une seule nuit vingt-huit de ses bourgeois et plusieurs femmes [3], on dénonça aux inquisiteurs deux chapelains de Saint-Pierre; l'un parvint à s'échapper, et fut condamné comme contumace; l'autre, nommé Paul, « homme débile, tout chenu, presque âgé de soixante ans, fort modeste et de bon sçavoir, » fut moins heureux. On avait trouvé chez lui « force hymnes, cantiques et aultres écritz

[1] « Den voirschreve drossaert die welcke geapprehendeert heeft eenen genaempt Wouter de Vos, van Achterbroecke, ende den selven gejusticiert metten zweerden, om dat hy gestolen heeft wel vier hondert scapen, ende noch drie ruynders, ende om dat hy met zynen gesellen in den vasten vleesch geeten heeft, ende misdaden by hem geppetreert. » Compte de Henri de Nassau (n° 12531), de 1536-1538, f° vij.

[2] *De l'estat du pais bas*, 25.

[3] *Ibid.*, 10.

en langue vulgaire de la Saincte Escriture, à quoi il passoit son temps, se plaisant à escripre principalement en rythme; or c'étoit occasion suffisante pour le faire mourir. Mais, afin que cela ne se fist sans pompe et solennité, pour espouvanter le povre peuple, on le voulut premièrement produire en public. » Sur un échafaud dressé dans la grande salle des Augustins et gardé par une forte escouade de sergents armés « contre la sédition du populaire, » Jacques Le Masson [1], Ruward Tapper et le président du collége du pape, Tilman, firent comparaître le patient, « petit homme, la barbe longue, blesme, maigre, presque séché et miné de douleur et de povreté que il avoit endurée, brief tel qu'on l'eust peu plustost appeler corps mort ou ombre d'un homme, que non pas homme. » On l'accusa d'avoir possédé grand nombre de livres luthériens et d'avoir « encore de soi-même composé beaucoup d'écrits en allemand, ès quels il avoit respandu son venin luthérien; d'avoir soutenu dans ses écrits et par ses paroles, que la foi seule justifie; — qu'il suffit pour être sauvé de croire à la rémission des péchés et d'embrasser la miséricorde de Dieu présentée en l'Évangile; — que les traditions des hommes n'obligent point la conscience, quand il n'y a point de danger de scandale; — d'avoir nié le libre arbitre et l'existence du purgatoire; — d'avoir prétendu que ni la vierge Marie ni les saints ne prient pour les hommes en leur personne hors celle de Christ, et qu'ils ne doivent être invoqués qu'autant qu'hommes privés et non entés au corps du Christ. » Ces

[1] Jacques Le Masson, dit-on, avait d'abord paru fort disposé à embrasser la réforme; mais ensuite la peur ou l'ambition en fit un de ses plus ardents adversaires. On rapporte qu'il mourut en désespéré, s'écriant souvent « qu'il était damné et qu'il ne pouvait pas espérer d'être sauvé, puisqu'il avait combattu contre Dieu. » G. Brandt.

diverses propositions furent déclarées hérétiques et leur auteur sommé de les rétracter, de brûler lui-même ses livres et ses écrits, sous peine d'être dégradé de sa prêtrise et livré au bras séculier, « afin d'estre puny du supplice réservé à telz hérétiques pertinax. » Affaibli par l'âge et par les tortures, harcelé par des moines et des théologiens, le vieillard céda enfin : « tout tremblant, avec grans soupirs, larmes et sanglots, » il abjura et de sa propre main jeta au feu ses livres et ses écrits. L'effet public était produit; mais le malheureux ne tira de cette faiblesse d'autre avantage que d'être mis pour la vie, au pain et à l'eau, et enfermé dans le château de Vilvorde [1].

Quant aux autres prisonniers, on « en géhenna fort cruellement un grand nombre pour connoître leurs coreligionnaires, sans avoir aucune pitié ni discrétion ou de l'âge, ou du sexe, ou d'autre accident quelconque. Les pauvres femmes furent aussi bien géhennées et autant tourmentées que les hommes; aussi vous n'eussiez rien ouy en toute la ville, quinze jours durant que ceste boucherie se faisoit, que pleurs, soupirs, larmes. Beaucoup s'en allèrent prier le bailly de n'endurer pas que le sang de ses bourgeois fust ainsi répandu alors que la vie avoit été laissée au prêtre Paul; il leur promit de bon cœur tout ce qui seroit en luy, d'autant qu'il étoit de nature douce et ne prenoit point plaisir à cruauté comme les autres; » mais ses démarches et ses instances furent vaines. Deux de ces malheureux furent condamnés à être brûlés comme relaps, et, en présence de l'indignation publique, il fallut un grand déploiement de forces pour exécuter cette sentence. Au milieu du marché on érigea « deux bois en forme de croix,

[1] *De l'estat du Pais bas*, 21-36. — De Reiffenberg, *Archives philologiques*, I, 45-46.

de la hauteur d'un homme hors de terre et autant en terre; au haut d'iceux estoient pendues deux chaînes de fer et y avoit plusieurs trous, par l'un desquels estoit passée une corde de chanvre. Après que les ouvriers eurent dressé tout cet appareil, ils apportèrent force fagots et autres bois, qu'ils mirent dedans le cercle réservé pour cette exécution, et le procureur général étant venu prendre place en une maison, la seule qu'il y eust au marché, vis-à-vis le temple, on amena les pauvres prisonniers. Ils furent conduits devant cet homme cruel, qui les tança et accusa d'impiété, et les adjura d'avoir égard à leur âme, en demandant s'il n'y avoit personne de la compagnie leur portant assez d'affection pour faire chanter quelques messes en leur faveur. Puis, après qu'ils eurent prié, le bourreau incontinent les mena aux deux poteaux séparés de quelque petit espace l'un de l'autre, leur attacha les pieds et leur mit au col la chaîne de fer pendante à chaque poteau, avec un laz coulant de corde assez lasche. Approchant ensuite ses fagotz tout contre, avec force poudre à canon, il accoutra les deux poteaux de tous côtés, en sorte qu'il sembloit que ce fussent petites maisons. Et enfin sur un signe du procureur général, il tira le laz à grande force avec lequel il étrangla les patiens. Alors le procureur alluma une torche de cire, et la bailla de sa main au bourreau pour allumer le feu, qui ayant matière sèche aisée à esprendre, s'alluma si grand qu'il est impossible de dire. » Le même jour (juillet 1543), un autre bourgeois et deux femmes furent condamnés l'un à être décapité, les autres à être enterrées vives; cette sentence fût exécutée le lendemain. Leurs compagnons de captivité « furent condamnez par la bourse, et un chacun en si grosse somme que son bien n'y pouvoit à beaucoup près suffire. En outre, furent condamnez d'aller au

grand temple, les pieds et têtes nues, n'ayant rien sur eux qu'une chemise, la torche au poing et là s'agenouiller devant le sacrement pour demander pardon de leurs péchez; cette humiliante cérémonie devoit se répéter tous les dimanches et fêtes durant l'espace de demi-an, sous peine pour les défaillans d'estre incontinent brûlés comme hérétiques endurcis [1]. »

Ces scènes se reproduisirent sans cesse et partout; chaque localité fournit son contingent de victimes. Pendant l'Avent de 1546, un moine, qui colportait des objets bénits à Saint-Hubert, s'étant installé dans l'église de Bigard, le seigneur de ce village, Jean Estor, lui ordonna de déguerpir, ou l'en expulsa de force, « en lui reprochant de tromper les simples. » L'amman de Bruxelles, Guillaume le Tourneur, reçut l'ordre d'arrêter ce seigneur, sa mère, Marguerite de Baenst, et tous leurs domestiques, et se rendit à Bigard (29 décembre) avec ses sergents, renforcés par 30 hommes choisis dans les serments. Ce déploiement de forces ne lui fut pas inutile, car les inculpés, réfugiés dans une tourelle attenante au château, soutinrent un siége d'un jour et de deux nuits. Jean Estor et sa mère, amenés à Bruxelles, avec un Italien nommé Antonio, furent incarcérés à la *Vrunte* (Amigo), où ils attendirent un an la fin de leur procès. Enfin, le 10 décembre 1547, Estor et Marguerite de Baenst, furent transférés à Vilvorde, où on les décapita, le 6 janvier suivant, vers six heures du matin. Marguerite périt la première, après avoir obtenu, en considération de sa noblesse, de n'être ni touchée, ni dépouillée par le bourreau, et d'être inhumée en terre sainte. Une demi-heure après, son fils la suivit à l'échafaud; il s'enquit du sort de sa mère et ayant appris sa

[1] *De l'estat du pais bas*, 42, 47.

mort, il s'agenouilla en silence. Comme elle, il avait sollicité une sépulture chrétienne; les deux cadavres furent conduits, « par dix ou douze torches, » à l'église paroissiale de Vilvorde, et enterrés devant l'autel des Trois Rois. L'Italien Antonio, qui était parvenu à s'échapper de la Vrunte, fut découvert à Anvers, où il s'était réfugié chez son frère; voyant la maison cernée, il se jeta par une fenêtre et se tua dans sa chute (2 octobre 1547). Son corps, traîné hors de la ville, fut pendu à la potence de la Justice [1].

En même temps, on poursuivait sans relâche toute expression libre de la pensée [2]. Les Bibles et les livres traitant de la réforme étaient brûlés publiquement; les posséder ou les lire était un crime puni avec la dernière rigueur. Les ouvrages suspects de contenir des opinions contraires au catholicisme étaient saisis et minutieusement censurés [3]. L'édit de 1531,

[1] *Anecdota Bruxellensia*, Manuscrit précité. — M. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 360, 540. — J. de Wesenbeke, 20.

[2] « Janne Tons, Janne Van der Eycken, Roelant Van Vlierden, en Henne Smet, die van luteryen befaemt waren, zyn van der crimineelder conclusien des amptmans geabsolveert, en hen nochtans verboden met malcanderen gheen vergaderinge noch communicatie te houden, en dat die boecken affgenomen en nyet en sullen wordden gerestitueert noch van gelycken nyet meer mogen hebben, noch coopen hen te lesen buyten gevangenisse. » Compte de H. de Witthem, de 1532-1533, f° xxx; etc.

13 janvier 1543. « Placard de l'empereur défendant d'imprimer et de vendre le livre intitulé : *la Doctrine des enfans*. » Compte de P. de Werchin (n° 15219), f° xxix. — « A ladite trompette, pour avoir publié et descrié que nulluy vendroit ne acheteroit les livres nommé *de Kund*. » Compte d'A. Vander Aa (n° 15667), de 1543, f° viij v°.

[3] « Ledit bailly ayant trouvé au château de Falaix certains livres lutériens, il alla vers monsieur le président Schore, pour sçavoir ce quoy on en feroit, et fut dit par le président audit bailly qu'il les jetisse au feu, ce que fut fait. » Compte de Cl. de Bersacques (n° 19667).

« Item, gegeven den scerprechter van den bibels ende andere boecken van Jacoppe Van Liesvelt, boeckprintere, te verbrandene metten houte ende stroo

déjà jugé insuffisant, avait reçu diverses extensions. Un placard de 1535, en prescrivant de poursuivre sans merci les partisans de la réforme, prononça la confiscation de corps et de biens contre quiconque lirait ou publierait des livres tolérés dans l'empire [1]. Une ordonnance du 9 février 1538 interdit

daer toe gedaen, xxvj stuvers vj deniers. » Compte de G. Van den Werve (nº 12905), de 1534-1536, fº xiiij.

« Comme à la maison d'ung nommé Pierre Van der Beecque, demourant à Gavere, par les officiers de ce bailly, avoient esté trouvez certains libvres quy, par les mandemens et placars de Sa Majesté, estoient deffenduz et reprobez, et combien que à cette cause l'on eust deu criminellement procéder à sa charge, touttefois parceque affirmation, information et aultrement, il appareut souffisamment que ces dits libvres ung nommé messire Jehan Vandermeulen, prebtre estant curet audit Gavere, les avoit laissez en garde à la maison dudict Pierre Van der Beecque, qui ignoroit le contenu d'iceulx, et actendu que il estoit aultrement homme catholique, non suspect d'aulcunes mauvaises opinions de bonne fame et renommée, par advis des hommes de fief en a esté prins en grâce, moyennant amende honorable en présence d'iceulx faicte, pour la somme de xxx livres, dont icy xx livres. » Compte de J. de Montmorency (nº 13571), de 1545-1546, fº xj. — « Semblablement un nommé Knebrecht Van den Berghe, demourant audict Gavere, pour cause que dessus, par advis et ordonnance desdits hommes de fief, après certain temps avoir esté prisonnier à Alost, a publicquement bruslé lesdits libvres et aultrement faict amende honorable en payant ses despens de prison et de justice, a esté eslargy. » *Ibid.*, fº xj vº. — « Ung nommé Joosse Martenis, demourant audict lieu, pour semblablement, au contraire des dits placards et mandemens, avoir tenu chez luy et leu certains livres deffenduz, ensamble aussy escript lettres schandaleuses au curet dudit lieu, estant prins après s'en avoir deffendu, a, par advys et ordonnance que dessus, bruslé sesdits livres et lettres, et faict amende honnorable en son linge, portant une torsche, tant à l'église dudit Vurst que audict Allost, et payant ses despens de prison et de justice, a esté eslargy. » *Ibid.* — « Item, depuis certain temps fust par ledit bailly trouvé certains livres de secte lutérianne, lesquelz furent par la loy de Courtray condamnés estre brûlés. » Compte de L. de Ghistelles, de 1534-1535, fº xij vº. — « Au souverain bailly, pour soy avoir transporté au lieu de Moustier, pour prendre et saisir tous les livres, lettres et pappiers trouvez en la maison mademoiselle de Friset, affin de congnoistre par iceulx s'il y avoit aulcune chose suspecte et maulvaise. » Compte de P. E. de Mansfeld (nº 15225), fº xvj.

[1] *Répertoire des Plac. de Hollande*, 27.

l'introduction de tous les livres imprimés à l'étranger depuis trois ans, de quelque objet qu'ils traitassent, sans autorisation préalable. Il fut enjoint de dresser, dans le mois, des inventaires des magasins de librairie, avec menace de confiscation et de correction arbitraire, contre les imprimeurs et les libraires qui ne se soumettraient pas à cette injonction. Cette ordonnance confirma les dispositions des précédents édits relatives aux livres attaquant le catholicisme, et enjoignit de « procéder contre les transgresseurs sans faveur, simulation ou déport [1]. »

Après avoir recommandé à diverses reprises aux officiers de justice « de faire bon et diligent devoir de prendre et saisir tous ouvrages suspects qu'ils trouveroient ès maisons des imprimeurs, libraires, rhétoriciens et autre part [2], » Charles-Quint réitéra, le 22 septembre 1540, l'ordre donné aux libraires de remettre leurs inventaires à ces officiers; puis, « pour pourvoir aux hérésies et aux erreurs répandues dans le pays, pour éviter que le pauvre et simple peuple fût séduit et abusé par de mauvais esprits, » il défendit d'imprimer livres parlant de la Sainte Écriture ou la mentionnant même, sans qu'ils eussent été préalablement examinés et sanctionnés par des lettres d'octroi [3].

Ces mesures successives montrent combien était grande dès lors la puissance de la presse et l'inanité des efforts tentés pour comprimer ce fluide insaisissable. On ne tarda pas à s'apercevoir que l'ordonnance de 1540 était éludée comme les autres; en effet, on continuait à imprimer les livres mis à

[1] *Inventaire d'ordonnances.* — Elle fut publiée dans le Hainaut sous la date du 15. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, VIII, 27.
[2] Ordre du 10 juillet 1540. Compte de Ph. de Croy (no 14662), fo xlv vo.
[3] *Plac. de Flandre,* I, 122-129. — *Inventaire d'ordonnances.*

l'index, en leur donnant de nouveaux ou de faux titres, et beaucoup d'ouvrages écrits en langue étrangère échappaient à la censure[1]. Afin d'y obvier, un édit du 19 février 1543 confirma l'ordonnance de 1540 et défendit d'imprimer et de publier livres, refrains, ballades, chansons ou autres choses semblables, sans les avoir préalablement soumises au conseil privé, pour en obtenir lettres de privilége, sous peine de bannissement à perpétuité et de 300 carolus d'or d'amende. L'impression des livres en langue étrangère fut interdite. Tout ouvrage non revêtu de l'*imprimatur* fut considéré comme publié sans autorisation ; le privilége, annulé, et l'imprimeur, condamné à une amende de 300 carolus d'or. Les mêmes peines étaient portées contre quiconque imprimerait, vendrait ou posséderait des livres sans noms d'auteur et d'imprimeur, sans indication du lieu où ils avaient été imprimés, portant de faux titres ou l'indication de faux lieux d'impression. Le libraire vendant ou ayant dans sa boutique des livres non munis en tête du privilége d'impression, était passible, pour chaque cas, d'une amende de 50 carolus d'or, dont le dénonciateur recevait un tiers. Il était enjoint au principal officier de la localité de visiter deux fois l'an les librairies : huit jours avant la Noël et huit jours avant la Nativité de saint Jean-Baptiste ; d'en dresser l'inventaire et de le communiquer « à quelques bons personnages sçavans et entendus, afin de s'assurer qu'ils ne contenoient rien de suspect. » En cas de doute, les livres leur étaient remis, et s'ils étaient entachés d'erreur, d'abus ou d'hérésie, s'ils avaient été imprimés sans privilége, l'officier devait appliquer sur-le-champ les dispositions pénales des ordonnances, sous peine

[1] Préambule de l'édit du 19 février 1543. *Édits de Luxembourg.*

d'être cassé et sans préjudice d'autres châtiments. Nul imprimeur ou libraire ne pouvait exposer en vente des livres sans en avoir préalablement remis le catalogue à l'officier chargé de s'assurer que l'impression en avait été autorisée et qu'ils portaient le privilége octroyé. Outre les descentes semestrielles, cet officier était autorisé à visiter les librairies et les imprimeries chaque fois qu'il le jugeait convenable; en cas d'opposition, il était en droit de requérir la force publique, et l'opposant était condamné à une amende de 100 carolus d'or. Tout privilége contraire à ces dispositions était déclaré sans valeur [1].

Une ordonnance du 17 décembre 1544 confirma ces dispositions [2], et en 1545, fut renouvelée la défense de rien livrer à l'impression sans octroi du prince [3]. Néanmoins des libraires continuèrent à mettre de faux titres aux ouvrages; d'autres falsifièrent des passages de livres permis, et il fallut un nouvel édit (30 juin 1546) pour défendre d'accorder des priviléges d'impression aux libraires n'ayant pas fourni « la preuve de leurs qualités, aptitude et bonne renommée. » On les astreignit à jurer de n'imprimer ouvrage quelconque sans examen préalable des autorités, de n'avoir d'autres presses que celles qu'énumérait leur privilége, de ne vendre ou distribuer aucun livre sans en avoir d'abord remis un exemplaire au conseil privé avec le manuscrit en original ou en copie, afin de le collationner, sous peine de perte d'octroi et même de la vie. Enfin, il leur fut itérativement interdit de vendre des livres imprimés à l'étranger et qui n'auraient

[1] *Édits du Luxembourg.*

[2] *Plac. de Flandre*, I, 129. — *Inventaire d'ordonnances.*

[3] « A ladite trompette, pour avoir publié et fait deffence de non imprimer certains livres. » Compte d'A. Van der Aa (nº 15667), de 1545, fº vij vº. — « A ladite trompette, pour avoir publié et fait deffence que nulluy se advance de imprimer aucuns livres sans avoir octroy du prince. » *Ibid.*

pas été soumis à la censure, ni des livres imprimés dans le pays sans autorisation; chaque libraire fut tenu d'exposer ostensiblement son catalogue dans sa boutique [1]. La circulaire transmettant cet édit aux autorités leur prescrivit de « l'exécuter rigoureusement [2]; » elles n'obéirent que trop bien, et l'imprimeur Jacques Van Liesvelt ne fut pas leur seule victime [3].

Comme conséquence naturelle de cette pression sur l'esprit humain, on apporta à la faculté d'enseigner des restrictions propres à changer en Béotiens des peuples placés jusqu'alors au premier rang de la civilisation. Un édit du 7 mars 1544 défendit d'envoyer les enfants à l'école de Wesel, parce qu'elle était fréquentée par des hérétiques [4], et, le 6 mars de l'année suivante, parut un placard défendant, pour la même raison, « à tous les sujets d'aller et de communiquer avec cette ville [5]. » L'ordonnance du 30 juin 1546 établit des amendes de 12 et de 24 florins carolus pour la première et la deuxième fois; la peine de l'exil, en cas de récidive, contre quiconque tiendrait école publique sans l'autorisation du magistrat et du curé. Elle prescrivit de n'accorder cette permission qu'à des gens de bonne renommée et reconnus purs de toute mauvaise doctrine. Les matières et les livres de l'enseignement furent spécifiés [6], et de terribles exemples, tels que le supplice

[1] *Plac. de Flandre,* I, 135.

[2] Compte de P. E. de Mansfeld (nº 15223), fº xij.

[3] Outre Van Liesvelt, Anvers avait encore à cette époque d'autres imprimeurs protestants, tels que : Antoine De la Haye, Martin de Keyzer, Guillaume Vostermans, François Fraet, qui fut décapité en 1557, et Étienne Meerman, qui imprima en 1543 la traduction de François de Enzinas. *Études sur le caractère et les vicissitudes de la Réforme à Anvers.*

[4] *Plac. de Flandre,* I, 133. — *Inventaire d'ordonnances.*

[5] Compte de P. de Werchin (nº 15221), fº xxxiij.

[6] *Plac. de Flandre,* I, 140.

du maître d'école Matthieu, exécuté à Gand (1549) « pour avoir conseillé contre les persécutions [1], » montrent le sort réservé aux esprits assez osés pour s'élever contre cet affreux régime.

Or, ces mesures étaient dictées par des hommes généralement intéressés au triomphe de l'obscurantisme. Les monuments historiques constatent le mépris de l'opinion publique contre la crasse ignorance des moines, et l'on n'a pas oublié les mordantes satires d'Érasme contre les fameux théologiens de Louvain [2]. La raillerie n'était toutefois pas sans danger, et le plaisir de confondre les coupables de barbarismes fut souvent payé fort cher. A Louvain « demouroit un certain De Cocq (Coccus), de Bruges, dit Persevald, qui, vingt ans entiers, avoit à Paris et à Louvain appris les langues et autres bonnes lettres, et les avoit aussi publiquement enseignées. Il étoit homme de bien et de fort bonne réputation; aymé des principaux de la ville et hay de nul; favorisé de tous et en la grâce des grands parce qu'il étoit fort discret en parlant et facétieux en propos. Un jour advint, à la fête du sacrement, qu'il afficha à la porte du temple quelques vers dont le titre était Anathème du sacrement. Le doyen Ruward Tapper le manda incontinent : Méchant luthérien, lui dit-il, oses-tu appeler le Saint-Sacrement excommunication et chose abomi-

[1] J. de Wesenbeke, 20.

[2] Voir *Epistolarum obscurorum virorum volumina omnia* et *Lamentationes obscurorum virorum*. Francfort, 1557. — *Voir*, dans le même volume, *Epistola magistri Benedicti Passavantii*. — *Conciliabulum Theologistarum adversus Germaniæ et bonarum litterarum studiosos Coloniæ celebratum*, 16 *kalend. maji, postquam I. Hohenstratus dejectus est ab officio Prioratus, et ab officio inquisitoris*. — *Huttenus captivus*. — *Huttenus illustris*. — *De generibus ebriosorum et ebrietate vitanda*. — *Voir* aussi *De fide concubinarum in sacerdotes* Francfort, 1549.

nable? — Coccus lui répondit : Je ne l'ai pas ainsi appelé, et c'est mal de juger témérairement et en mauvaise part de son frère. — Quoi! veux-tu nier ce que je vois de mes yeux? s'écria le doyen. Qu'est-ce autre chose anathème qu'excommunication? — Eh! comment vous êtes maître en Israël, répliqua Coccus, et vous ne savez pas encore ce que veut dire anathème! Me demandez-vous une chose dont vous prétendez estre docteur? Vous êtes si grand docteur, si grand théologien, doyen et inquisiteur de la foi, et ignorez la signification d'un petit mot qui s'apprend à la grammaire. Si vous saviez votre grammaire, vous n'ignoreriez pas qu'anathème est pris par bons auteurs en sa propre signification pour l'offrande et le don qu'on avoit accoustumé de pendre au temple [1]. Ne soyez donc pas si léger à reprendre; lisez les bons livres, apprenez votre grammaire, afin de ne pas mettre en danger par votre ignorance des gens de bien qui profitent à la république. »

Le malheureux savant apprit à ses dépens combien il était dangereux de mystifier un inquisiteur. « Depuis il commença à être fort soupçonné de tous les théologiens, dont il avoit quelquefois pincé en ses leçons l'ignorance et la folie, et ils ne tardèrent pas à le faire arrêter, par un dimanche, sur les neuf heures, lorsque tout le monde estoit au temple, afin que la chose eût lieu avec moins de trouble. » Jeté en prison et tenu au secret le plus rigoureux, pendant qu'on s'emparait de ses meubles, de ses livres et même de ses vêtements qui furent vendus pour payer ses frais d'entretien, il se trouva livré sans défense à d'implacables colères. Dans l'entre-temps ses ennemis fabriquaient à pleines mains des calomnies; on l'accusa même d'être sodomiste, et lorsque cette infâme accusation fut tombée

[1] Ανάθημα, signifie, en effet, offrande.

sous le mépris public, on répandit le bruit de sa mort, « à cette fin que si cela se croyoit une fois, ils peussent par après faire de luy à leur plaisir sans aucune crainte de danger. » Enfin, lorsqu'il fut impossible de prolonger davantage sa détention, « ils dirent que Persevald étoit luthérien et qu'il devoit être condamné comme hérétique. Et pour cette cause, après l'avoir tenu cinq à six mois prisonnier, sans l'interroger ou lui faire autre forme de procès, ils le produisirent en public sur un échafaud et là lui voulurent faire accroire et à toute l'école qu'il estoit luthérien. » En vain protesta-t-il contre cette fausse accusation; en vain soutint-il avec énergie que s'il « avoit souvent en ses leçons blâmé les vices corrompus des hommes, ce qu'il avoit fait pour le devoir de son office, il n'avoit jamais dit un seul mot contre l'Église, » il fut condamné à un emprisonnement perpétuel au pain et à l'eau (6 janvier 1544). Ses nombreux amis néanmoins ne l'abandonnèrent pas, et cherchèrent à lui faire passer des vivres; mais les moines du couvent où on l'avait enfermé, interceptèrent ces envois, et leurs auteurs, signalés comme hérétiques, furent arrêtés ou obligés de fuir [1].

D'autres savants furent également atteints par l'ignorance ou l'envieuse médiocrité. Le célèbre géographe Gérard Mercator, en discourant de l'harmonie des œuvres de Dieu, s'était laissé entraîner, paraît-il, dans des digressions au sujet de l'influence que la divine parole exercerait désormais sur les destinées du monde; il n'en fallut pas davantage pour le signaler aux inquisiteurs. Effrayé de leurs menaces, il quitta clandestinement Louvain et se rendit dans le pays de Waes, où l'appelaient, disait-il, les affaires de la succession d'un de ses oncles.

[1] *De l'estat du pais-bas,* 59.

En ce moment même arrivait à Louvain le procureur général du Brabant chargé d'informer contre plusieurs personnes de cette ville soupçonnées d'adhérer aux nouvelles doctrines (1544). Mercator lui fut dénoncé, arrêté par le bailli du pays de Waes, Louis de Steelant, en vertu d'un ordre de la régente, et transféré au château de Rupelmonde. Sur les instances de sa femme, le curé de Saint-Pierre à Louvain, Pierre De Corte, attesta la bonne réputation et la vie honorable du savant; mais il fut sévèrement réprimandé par Marie de Hongrie d'avoir délivré une semblable pièce en faveur d'un homme suspect d'hérésie; la princesse lui intima en outre l'ordre de s'expliquer sur les motifs qui l'avaient porté à agir de la sorte, et de révéler, s'il en connaissait, les faits de nature à inférer que l'inculpé appartenait à quelque secte. En vain Pierre De Corte représenta-t-il à cette princesse que les travaux de Mercator l'obligeaient à de fréquents déplacements, que récemment encore il avait été chargé par l'abbé de Saint-Pierre et le prévôt de Saint-Bavon, à Gand, de lever le plan de terres en litige; que les évêques de Valence et d'Arras lui avaient également commandé des travaux semblables; en vain l'abbé de Sainte-Gertrude, en sa qualité de conservateur des priviléges de l'université, menaça-t-il le bailli de Waes de le poursuivre comme infracteur de ces priviléges, la gouvernante déclara que, suspect de luthéranisme, le prisonnier avait perdu le bénéfice de toutes franchises. Il fut enjoint à l'abbé de cesser toutes menaces, s'il ne voulait s'exposer lui-même à une information judiciaire. Dans leur ardent désir de perdre un homme qui portait ombrage peut-être à quelque misérable, ses ennemis recherchèrent minutieusement tous les indices propres à échafauder une accusation; ils allèrent jusqu'à envoyer le bailli de Waes à Malines pour engager secrètement

le gardien du couvent des frères mineurs à se procurer, par tous les moyens en son pouvoir, la correspondance de Mercator avec un religieux de cette maison. En attendant les résultats de l'instruction, le savant géographe resta détenu dans les sombres cachots du château de Rupelmonde [1]. Un autre savant, Jean Portant, connu comme mathématicien, astronome et poète, auteur d'une carte qu'Ortélius a placée dans son *Theatrum orbis*, fut exécuté à Anvers, à l'âge de soixante ans, sous l'accusation de sorcellerie [2].

Plus la persécution était acharnée, plus se révélait son impuissance. De même que les fréquentes condamnations pour blasphème [3], pour propos injurieux contre les objets vénérés

[1] M. Alex. Pinchart, *Archives des arts, des sciences et des lettres*. Voir les pièces à l'appui extraites des *Archives de l'Audience*. — M. Ch. Rahlenbeck, *L'université et la réforme à Louvain*. L'Union, n° 5 de 1855.

[2] *Le Protestantisme belge*.

[3] « Pour avoir mis à torture ung Joos Tasseel, à cause d'avoir dict horrible blasphème de Dieu le Créateur et la Vierge Marie sa mère. — Audict, à cause qu'il a mis par trois divers jours le vendredi ledit Joos Tasseel sur un escaffot, et le premier jour luy avoir mis ung bendeau devant son front et après l'avoir battu de verges et luy avoir coupé ung lez de son petit doigt, le second jour l'avoir derechef batu de verges, et le iij^e jour aussy l'avoir batu de verges et luy avoir coupé une pièce de sa langue. » Compte de L. de Flandre (n° 13715), de 1534-1535, f° xij. — « D'avoir mis à torture ung Godefroit Desnoit, à cause qu'il avoit blasphémé le nom de Dieu et de la Vierge Marie. — Pour sur ung eschavot avoir bastu de verges ledit Godefroit, et luy avoir percié la langue d'ung fer ardent. » *Ibid.* (n° 13716), de 1547-1548, f° xiij v°. — « Pour avoir perché la langue à ung joesne garche, qui avoit regnié de Dieu. » Compte de J. de Hemptines, de 1533-1535, f° viij. — « Catherine Willeman, pour ce qu'elle avoit regnié Dieu, blasphémant et fait plusieurs villains sermens, dont elle fut pour ce condempnée de avoir la langhe perchiée comme elle eult. » *Ibid.*, de 1536-1540, f° iiij v°. — « Jehan Vigneron, dit le duc de Geldre, pour ce qu'il avoit regnié Dieu, la Vierge Marie et toute la court céleste du paradis, fut condempné à avoir la langue perchié. » *Ibid.*, f° v v°. — « Pierre Langle, pour cause qu'il avoit bafféme le nom de Dieu et fait plusieurs villains sermens, fut condempné estre pillorisié, ce qui fut faict. » Compte de J. Gobelet (n° 15392), de 1539-1542. f° viij v°, etc.

des catholiques [1], montrent qu'elles exaspéraient au lieu de convertir, on voit, par les milliers de livres détruits, en quelle grande quantité ils se répandaient parmi le peuple, avec quelle avidité ils étaient recherchés. L'opinion publique, plus forte que les instruments de supplice, plus rationnelle que les juges, se roidissait contre ces inqualifiables rigueurs; dans des libelles et des pasquilles, dans des chansons et des ballades, sur les théâtres comme dans les réunions privées, s'aiguisait l'arme du ridicule, du mépris et de l'indignation [2]. Le 27 février 1536, le magistrat de Gand condamna à une amende honorable le poète Guillaume Polgier, auteur d'une chanson contre le clergé, et lui défendit « de mettre désormais en beau langage n'importe quelle chose bonne ou mauvaise. » En même temps on soumit les publications des facteurs de toutes les chambres de rhétorique à l'approbation préalable des échevins, et leurs doctrines religieuses devinrent l'objet d'un sévère examen [3].

C'était, à la vérité dans les célèbres gilden de la Flandre et du Brabant que se manifestaient les progrès de la réforme, et son influence sur le monde littéraire se révéla d'une manière éclatante dans le *landjuweel* tenu à Gand, en 1539. Charles-Quint lui-même avait posé la question : « Quelle

[1] « Ung nommé Thomas Van der Soest, messagier de la court espirituelle de Cambray à Bruxelles, à cause d'avoir proféré certaines énormes, détestables et schandaleuses parolles comme que les Lombards, Ytaliens, et mesmement que nostre saint-père le pape de Romme avoient conversation avec leurs chevaulx et muletz, a esté prins et mené ès prisons d'Allost, où après certaines procédures il est devenu lunaticq et totallement hors de sens, actendu qu'il y avoit aulcune apparence de périr en ses ordures à la prison, on l'a mené vers ledit Bruxelles. » Compte de J. de Montmorency (nº 13571), de 1545-1546, fº xix.

[2] *Voir* t. V, ch. XVII.

[3] M. J. B. Cannaert, *Bydraegen*, etc. — Messager des sciences historiques, 1848, 415. — M. Snellaert, *Histoire de la littérature flamande*, 78.

est la plus grande consolation pour l'homme mourant? » et la majeure partie des pièces composées sur ce sujet furent de sanglantes satires contre le pape, les moines, les indulgences, les pèlerinages, etc.[1]. En décernant le prix à la chambre de Bergues-Saint-Winocx, qui avait répondu : « La confiance dans le Christ et dans son esprit, » les Gantois se fondèrent sur ce que cette solution renfermait toute l'essence de la religion réformée[2]. « Je suis ce aujourd'huy esté averty, écrivait à ce sujet le chancelier de Brabant Adolphe Van der Noot à Marie de Hongrie, que à la dernière assemblée des rhétoriciens tenue à Gand, y ont de plusieurs villes et places, tant de Brabant que de Flandres, esté joué jeux plains de malvaises et abusives doctrines et séductions, de tout tendant à l'opinion luthériane, et que tous lesditz jeux par ensemble sont esté imprimez pour les vendre publicquement, ce qui causera beaucoup de mal. » Aussi proposa-t-il à la princesse de défendre sur-le-champ la vente, l'achat et la lecture de ces livres[3].

La publication de ces pièces, fameuses sous le nom de *Spelen van Sinnen*, était un acte de courage en présence des châtiments réprimant les moindres hardiesses de la pensée; quant à la liberté dont jouit ce *landjuweel,* elle ne s'explique que par les circonstances où se trouvait alors la commune gantoise. Mais si elles avaient commandé de grands ménagements, ils cessèrent avec elles : à peine Charles-Quint fut-il entré à Gand, que parurent (16 février 1540) des « lettres closes de la reine touchant plusieurs livres mauvais, déshonnêtes, vicieux et subtils qui se semoient, au mépris des ordon-

[1] M. Snellaert, l. c.
[2] Van Meteren, 1e *boeck,* 16.
[3] Lettre du 6 octobre 1539. — Appendice à la *Rel. des troubles de Gand,* 256.

nances et placards publiés afin de les rebouter[1]. » Ce fut en vain toutefois que l'autorité proscrivit sévèrement les *Spelen van Sinnen;* qu'elle réitéra, sous des peines rigoureuses, la défense à tout facteur, orateur ou poète en titre des chambres de rhétorique de parler en public, sans consentement des échevins et examen préalable de leur œuvre[2]; ce fut en vain qu'elle livra au bourreau des victimes telles que le poète Pierre Schuddematte, décapité à Anvers « pour avoir composé une ballade touchant quelques cas commis par les cordeliers[3], » la raison avait brisé ses barrières; nul frein ne pouvait plus désormais arrêter l'intelligence humaine.

« Bien qu'il soit assez notoire, dit Charles-Quint, dans son ordonnance du 19 février 1543, que tous pasquilles, libelles fameux et injurieux, sont, de droit commun, défendus sous peine de mort; que cette peine est applicable tant à leurs auteurs et aux personnes qui les distribuent, qu'à celles qui, au lieu de les détruire incontinent, en conservent ou les propagent; bien qu'il semble dès lors superflu de réglementer derechef des dispositions souvent confirmées, nous en avons reconnu la nécessité en voyant, depuis quelque temps, des esprits pervers et méchans écrire, semer de nouveaux libelles, abuser de l'Écriture-Sainte pour propager leurs folies et leurs méchancetés, car s'ils restent impunis, ils feront pis encore.

[1] Compte d'A. de Berghes (nº 15214), fº xxxv.

[2] Messager des sciences historiques, l. c.

[3] J. de Wesenbeke, 20. — Anno 1547, den 10 mey, doen wirt hier t'Antwerpen, voor het stathuys gericht M. Peeter Schuddematte, schoelmeester, ende was een fray rethoriseer, om dat men hem ketterey opleyde. *Antw. Chron.*, 47. — Van meester Peeter Schuddematte, van Oudenaerden, die overmidts zynder quaden secten en opinie op ten xxvj[en] dach van mey xv c xlvij alhier t'Antwerpen geexecuteert is geweest. » Compte de G. Van den Werve (nº 19669), fº ij vº.

En conséquence nous défendons, tant pour l'honneur de Dieu que pour le repos et la tranquillité du pays, à tout individu, de quelque qualité et état qu'il soit, indigène ou étranger, de composer, écrire, imprimer, semer, afficher, publier, en aucune manière, des libelles ou autres écrits injurieux contre la religion catholique, le bien public, nos droits, hauteur et souveraineté, contre des administrations constituées, ou contre des particuliers, sous peine de la hart et de la confiscation des biens. Les coupables seront exécutés sommairement et sans rémission. Quiconque a trouvé ou trouvera des écrits de l'espèce, est tenu de les brûler sur-le-champ ou de les remettre aux officiers de justice sans les montrer à personne; toute infraction à cet égard sera punie de peines arbitraires. Pour arriver plus sûrement à arrêter ce désordre, cette licence effrénée, il sera accordé une prime de 600 livres à prélever sur les biens des condamnés à chaque dénonciateur d'imprimeurs ou de détenteurs de libelles attaquant la religion ou notre hauteur, ou provoquant à la sédition; dans le cas où il n'y auroit pas de biens, la prime sera payée de nos propres deniers. Elle sera de 200 florins pour les écrits attaquant des particuliers. Les complices du délit n'y auront aucun droit, récompensés qu'ils seront de leur dénonciation, par une amnistie complète. » Cette ordonnance était rétroactive et afin que nul ne prétextât ignorance, elle fut publiée et affichée dans toutes les localités des Pays-Bas[1]. Sa sévérité pourtant n'imposa guère, et le sentiment de l'indignation continua à se manifester de mille manières. Ainsi, cinq ans après (1548), dans une *Principauté de Plaisance* célébrée à Valenciennes, *l'Abbé des Pau-Pourvus* d'Ath et sa folle momerie

[1] *Édits de Luxembourg.*

s'avisèrent de bénir un puits, en parodiant d'une façon bouffonne les exercices du culte, en y employant mille traits « dignes du fagot, » dit d'Oultreman [1].

Déjà ce n'était plus le catholicisme seul qui était engagé dans la lutte ; comme l'avait pressenti Charles-Quint, la réforme prenait un nouveau caractère, et l'autorité souveraine à son tour se voyait attaquée dans son essence. Le despote avait prévu que les mécontents « s'aideroient un jour des desvoyez de la foi, dont il y avoit grand nombre en ses pays [2]; » il avait vu les réformés assez puissants à Groningue et à Amsterdam, là pour renverser l'autorité du duc de Gueldre, ici pour tenter de donner à ce prince une partie de la Hollande. Il se disait que si Van Rossem ne s'était pas présenté comme lieutenant du roi de France, ils lui auraient peut-être ouvert les portes d'Anvers. Plus que jamais convaincu qu'il combattait en eux des ennemis de son autorité et de sa puissance, plus que jamais il fut impitoyable ; son opiniâtreté naturelle s'irrita des résistances opposées à ses efforts, et les édits de persécution se succédèrent sans relâche, traquant la liberté sous quelque forme qu'elle se produisît.

A la demande de l'empereur, l'université de Louvain dressa un formulaire de doctrine destiné à trancher toutes les questions soulevées par les nouvelles idées. Cette espèce de catéchisme raisonné parut le 6 novembre 1544 [3], et il fut prescrit de s'y conformer sous peine de mort. Mais, Charles-Quint, qui ne s'était pas dissimulé non plus les causes

[1] M. A. Dinaux, *Une Fête flamande sous Charles-Quint*. Archives historiques et littéraires du nord de la France.

[2] Lettre du 30 septembre 1539, précitée.

[3] Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, XIV, 85.

du mépris dans lequel était tombée l'église romaine, les combattit avec d'autant plus d'ardeur, qu'elle était l'appui de ses vues ambitieuses. « Attribuant l'insuccès de ses mesures contre l'hérésie à l'ignorance ou à l'inconduite de beaucoup de membres du clergé, qui, loin d'avoir pour leurs ouailles les soins de bons bergers, se conduisoient en gens de mauvaise vie et donnoient de pernicieux exemples de scandale; à la cupidité qui portoit des titulaires de bénéfices à ne pas résider dans leurs paroisses ou au siége de leurs églises, et à confier leur troupeau non au plus digne mais au plus offrant, » par une ordonnance du 18 décembre 1544, il prescrivit à ses officiers de se procurer, dans les quarante jours, et de transmettre sur-le-champ à la régente des listes indiquant les noms et prénoms de tous les desservants de paroisse, effectifs ou suppléants, avec un rapport sur leur conduite, sur leur réputation, sur leurs capacités, ainsi que sur les conditions des contrats de desserte. Il recommanda à la reine d'examiner avec soin ces rapports et de corriger sans délai et d'office les abus signalés [1].

La promulgation de cet édit fut accompagnée d'une nouvelle publication des « placards contre les sectes [2], » et suivie

[1] *Plac. de Brabant,* I, 34. — 18 décembre 1544. Placard de l'empereur ordonnant à tous les officiers « d'envoyer par escriptz les noms et surnoms des curez desservans, curez ès metes de leur office, ensemble de quelle vie, fame et renommée ilz sont. » Compte de P. de Werchin (nº 15221), fº xxviij vº.

[2] « Le xxiiij^e jour de janvier l'an xv ^c xlv, pour avoir esté faire publier le placcart publié l'an quarante contre les sectes, est dit entre aultres choses que la publication d'icelles doibt estre faicte et renouvellée deux fois l'an, assavoir la veille de Noël et saint Jehan-Baptiste, et avecq ce envoyer par escript les noms et sournoms des curez desservans, curez et résidens ès mettes dudit office, ensemble de quelle vye, fame, conversation et renomée, s'ilz sont propriétaires ou substitutz et vice-curez, et combien ilz en rendent annuellement. » Compte de J. B. de Werchin (nº 15352), fº l vº.

d'un mandement qui, « pour parvenir au recouvrement des hérétiques, ensemble de leurs complices, faulteurs et adhérens, » défendait, sous peine de la vie, de « loger, recevoir ou favoriser aucuns fugitifs entachés d'hérésie, et d'accepter procuration pour administrer leurs biens et affaires [1]. » De son côté, le pape, par un bref apostolique du 12 mars 1544, avait permis à tout ecclésiastique, séculier et régulier, de témoigner en affaires d'hérésie, alors même qu'il était à prévoir que, suivant les édits, la mort ou d'autres châtiments corporels s'ensuivraient [2]. Mais ces mesures étant encore restées sans efficacité, il fallut rechercher de nouveaux modes de répression, et, pour donner aux poursuites religieuses plus d'ensemble d'unité et d'énergie, Charles-Quint résolut d'augmenter le nombre des inquisiteurs et de rétablir leurs rapports avec l'autorité civile, supprimés en 1525.

Jean Coppin étant décédé, Paul III avait substitué aux trois inquisiteurs nommés en 1524 deux inquisiteurs généraux; mais il s'était borné à confirmer les instructions données à leurs prédécesseurs, en faisant une réserve pour l'exécution des sentences de dégradation ecclésiastique, laquelle ne put désormais avoir lieu par un abbé seul [3]. Ruward Tapper, d'Enkhuizen, successeur de Jean Coppin dans le doyenné de Saint-Pierre, à Louvain, et Michel Druitius, official de l'évêché, dans la même ville, furent investis de ces nouvelles fonctions, et leurs pouvoirs, étendus à toutes les provinces, où ils étaient autorisés à déléguer des substituts. C'est ainsi qu'un

[1] 26 janvier 1545. Compte de P. de Werchin (nº 15221), fº xxxiij. — *Inventaire d'ordonnances.*

[2] Reg. *Sur le faict des hérésies et inquisitions,* fº 554. — Azevedo. — *Voir* les instructions données au sujet de ce bref par Marie de Hongrie, le 26 janvier et le 2 février 1549. Bull. de la Comm. royale d'histoire, 2e série, VIII, 35, 36.

[3] Bref du 6 juillet 1537. Reg. *Sur le faict des hérésies,* fº 571.

chanoine de Liége, Théodore Hesius, devint inquisiteur pour le Brabant et la Flandre [1], et Jacques de Lattre, pour le Hainaut [2]. Ce fut aussi de ce droit de délégation qu'on se servit pour augmenter le nombre des inquisiteurs.

En 1545, par les ordres de l'empereur, les deux inquisiteurs généraux établirent pour substituts : en Brabant, Nicolas Houseau, qui venait de succéder à Jacques de Lattre (mort en 1543) dans les fonctions de prieur des Écoliers, à Mons, et Nicolas de Monte, doyen de Beke ; — en Hainaut, Jean Fabri, doyen de la collégiale de Saint-Germain à Mons, et Jean Bonhomme, chanoine de cette église ; — en Hollande et en Zélande, François Van Zoon (del Campo a Zon), chanoine de la cathédrale d'Utrecht et de Saint-Pierre à Louvain, et Corneille Stryen, chanoine de la Chapelle à La Haye ; — en Flandre, Pierre Titelman, doyen de Saint-Hermès à Renaix, et Jean Pollet, chanoine de Saint-Pierre, à Lille ; — en Artois, Jean Barbier, doyen et prévôt de la cathédrale d'Arras, et Christophe de la Bussière, chanoine de la même église [3]. Dans le Luxembourg, où l'inquisition n'avait pas été introduite, non plus que dans la Gueldre et dans la seigneurie de Groningue, qui invoquaient leurs capitulations pour la repousser, il ne fut pas établi de substituts [4]. Mais, comme les besoins de

[1] Theodoricus Hesius, canonicus Leodiensis, inquisitor hæreticæ pravitatis per Flandriam et Brabantiam. Instructions données au nonce du pape, près de la diète germanique, le 15 mai 1540. *Papiers d'état de Granvelle,* II, 594.

[2] « A Jacques de Lattre, prieur des escoliers en la ville de Mons et inquisiteur de la foy, la somme de deux cent cinquante livres dudit pris, pour le récompenser des peines et travaux et dilligences par luy faites, pour atteindre et examiner, et faire le procès à plusieurs luthériens. » Compte de la recette générale de 1539.

[3] Reg. *Sur le faict des hérésies et inquisitions,* f° 534.

[4] M. Gachard, *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les Archives de Simancas.*

l'œuvre croissaient sans cesse, on ne s'arrêta pas au nombre de subdélégués établis en 1545, et l'on en voit figurer d'autres encore, tels que Gaspard Lebrun, Nicolle de Terne, Thierry Du Mont, Goubille, Jean Estacquet, etc.[1]. Restait à rétablir les rapports des inquisiteurs avec l'autorité civile, afin de consacrer leurs pouvoirs, et l'on prit pour prétexte à cet effet la nécessité de régler les formes à observer par ces juges et par leurs délégués, ainsi que l'étendue et les limites de leur juridiction. Ce fut à Maestricht, le dernier jour de février 1546, au moment où il quittait les Pays-Bas pour entreprendre sa campagne d'Allemagne, que Charles-Quint signa l'instruction qui, en réglant ces points, établissait de fait le saint-office.

« Les inquisiteurs et leurs substituts, dit cette instruction qui fut tenue secrète, visiteront la province de leur ressort, accompagnés d'un notaire connu par son intégrité et par son aptitude, afin de s'y enquérir des hérétiques, des personnes plus ou moins suspectes d'hérésie, de celles qui ont ou lisent des livres condamnés, de celles enfin qui assistent à des conventicules où la religion catholique est mise en discussion. Le notaire rédigera authentiquement ces informations, et les inquisiteurs les garderont avec soin, pour y avoir recours chaque fois qu'il sera nécessaire. Les témoins jureront de dire la vérité, sans haine, ni faveur; ils seront interrogés

[1] *Voir* la sentence prononcée « par lesdis sieurs inquisiteurs de la foi » à Mons, contre Marie Fournier, en 1548. M. Arsène Loin, *Documents concernant les placards, l'inquisition*, etc., l. c., 34. — Par lettres du 4 février 1549, Marie de Hongrie, « ayant pour bien agréable ce que ils avoient fait durant les deux dernières années passées, et jugeant que pour le service de Dieu et la conservation de la sainte foi, il étoit plus que nécessaire de encore continuer ladite inquisition, » prolongea « pour une année les fonctions des inquisiteurs de la foi au pays de Hainaut. » *Ibid.*, 38.

sur la source de leurs renseignements, et elle sera mentionnée dans la procédure, pour ne point scandaliser injustement les honnêtes gens. La dénonciation, dont l'auteur voudra rester inconnu, ne servira pas de base de procédure; s'il est établi que l'accusation, dictée par l'envie ou par d'autres motifs, est injuste, le dénonciateur sera déféré aux tribunaux ordinaires pour qu'il en soit fait justice. Il est permis aux inquisiteurs et à leurs subdélégués d'appeler devant eux et d'interroger tous sujets de l'empereur, quelles que soient leur qualité, leur condition ou leur charge, même les bourgmestres et les échevins des villes, les présidents et les conseillers des cours de justice; ceux-ci sont tenus de déposer, sous peine d'être réputés fauteurs d'hérésie et, s'ils sont laïques, punis comme tels conformément aux édits. Quant aux gens d'église, il sera procédé contre eux selon que les inquisiteurs le trouveront juste et équitable.

» Les inquisiteurs feront appréhender et détenir sous bonne garde, par les juges locaux ou par d'autres officiers à leur choix, les individus qui, ensuite des informations prises, sur la déposition de deux témoins ou sur d'autres preuves légitimes, seront convaincus d'hérésie ou de contravention aux édits. L'inculpé ecclésiastique sera transféré dans les prisons du conseil provincial; sa cause s'y instruira sommairement et sans forme de procès, selon la teneur de la commission des inquisiteurs qui, pour rendre leur arrêt, s'adjoindront un ou plusieurs membres de cette cour ou en référeront à elle-même. En cas de refus du conseil ou de quelqu'un de ses membres, il en sera fait rapport à la régente ou au conseil privé, qui y pourvoira. Quand l'arrêt prononcera la dégradation ecclésiastique d'un prêtre et sa remise au bras séculier, dès que le condamné aura été dégradé, le conseil fera pro-

céder à l'exécution de la sentence. Les informations prises à charge de laïques convaincus de contravention aux édits, seront communiquées à un membre du conseil provincial; sur son rapport, le conseil fera arrêter et châtiera le coupable. S'il résulte de ces informations que l'inculpé est suspect d'hérésie sans preuve de contravention aux édits, les inquisiteurs procéderont selon le droit, jusqu'à la sentence définitive, qu'ils rendront avec le concours d'un membre du conseil provincial. Il est défendu à toutes les cours de justice, sous peine d'encourir l'indignation de l'empereur, d'entraver, en aucune manière, l'exercice de la juridiction des inquisiteurs; toute difficulté qui s'élèvera à cet égard sera soumise à la régente. Même défense est adressée aux évêques et à leurs officiaux; mais ceux-ci, à leur tour, ne peuvent être troublés par les inquisiteurs dans les procédures qu'ils ont commencées.

» Dans leurs tournées, les inquisiteurs s'enquerront de la conduite des maîtres d'école et de leur enseignement; ils provoqueront la correction ou la destitution de ceux qui leur paraîtront le mériter. Les libraires et les imprimeurs, ainsi que les livres débités et imprimés par eux, seront également l'objet de sévères investigations. Enfin, les inquisiteurs s'assureront si les curés sont hommes de bien, purs et catholiques. Lorsqu'ils trouveront des cures administrées par des mercenaires ou par des vice-curés, anciens religieux ayant quitté le froc, ils les remplaceront, quelque dispense ou licence que ces desservants aient obtenue de l'autorité ecclésiastique. Les curés concubinaires ou livrés à une vie scandaleuse, ainsi que les ignorants et incapables, seront signalés à l'évêque et à ses officiaux avec invitation de les remplacer; en cas de refus, il en sera donné avis à la régente, qui statuera. » — « Les

inquisiteurs, ajoute, en forme de conclusion, ce règlement, se conduiront de manière à ne pas rendre impossible une œuvre aussi sainte qu'elle est difficile; ils ne se montreront pas trop exigeants, mais, avant tout, ils s'appliqueront à redresser les abus qui ne pourroient être tolérés sans péril pour la religion, ou sans inconvénient pour la chose publique. Ils s'efforceront aussi de persuader à tout le monde que ce n'est pas leur profit, mais celui du Christ, qu'ils cherchent, s'attachant seulement à purger les Pays-Bas de toute erreur, et à les préserver de l'hérésie [1]. »

Le même jour, parut une ordonnance enjoignant aux cours de justice, aux justiciers et officiers de l'empereur, ainsi qu'aux officiers de ses vassaux, de faire appréhender et garder en leurs prisons quiconque, ecclésiastique ou laïque, leur serait dénoncé par les inquisiteurs ou par leurs subdélégués; de veiller à ce que ceux-ci reçussent toute aide et assistance, sans délai ni difficulté d'aucune espèce, et de ne souffrir ni permettre qu'ils rencontrassent obstacle ou qu'ils fussent exposés à l'injure. « En ce, ajoutait cette ordonnance, vous vous acquitterez de sorte que cette affaire d'inquisition, tant importante, ne soit empêchée ni retardée, mais soigneusement et diligemment avancée et exécutée, selon qu'il convient au bien de la chrétienté, au salut, au repos et à la tranquillité de nos pays et sujets, et de sorte que de votre bon devoir en cette partie ayons cause de contentement [2]. »

Ainsi implantée, l'inquisition produisit bientôt ses effets; mais ils furent impuissants à arrêter le torrent qui menaçait et l'autel et le trône. Les comptes des bourreaux montrent la réforme embrassant tout le pays, et malgré le zèle des inqui-

[1] Reg. *Sur le faict des hérésies*, f° 547. — M. Gachard, l. c.
[2] Reg. *Sur le faict des hérésies*, f° 266. — M. Gachard, l. c.

siteurs, malgré l'appât des récompenses offertes à la délation, on voit les évangélistes former des congrégations dans la Flandre [1], dans le comté de Namur [2], à Valenciennes [3], à Louvain, à Lierre, à Anvers [4], à Nivelles [5], à Bruxelles [6]. Dans cette dernière ville on comptait « plus de sept mille hommes qui

[1] « Madame, ce jourd'huy matin, les procureur, advocat de l'empereur et moy, avons esté advertiz de quelque nombre de luthériens et anabaptistes, qui seroient résidens et demourans à une et deux lieues de ceste ville, sans assemblée dangereuse, ni péril autre que de la secte. Et pour effoncher la vérité, et povoir parvenir à la cognoissance, avons à l'un, qui seroit l'accusateur, soubz la confidence de Vostre dite Majesté, fait promectre grâce et rappel de ban, de ce qu'il auroit espousé deux femmes, et esté dudit nombre, quant aux erreurs luthériens, mais non rebaptisé, et soubz icelle condition. Dont, pour icelle promesse de grâce, ay bien vollu advertir Votre dite Majesté, et que ferons nostre extrême debvoir pour en savoir la vérité, et parvenir à l'appréhension des coupables, sy avant que en nous sera. » Lettre de Pierre Tayspil à Marie de Hongrie, du 14 juin 1538. App. à la *Relation des troubles de Gand,* 216.

[2] « Que le xviij[e] de mars audit an xxxiiij, stil de Liége, lettres closes furent despeschées aux président et gens du conseil à Namur, par lesquelles fut commandé advertir à dilligence les chief et officiers du pays, que plusieurs de secte lutériane se transportoient secrètement en pays, pour y semer leurs folies et erreurs dampnables, affin de s'enquerre si aucun se trouveroit ès mettes de leurs offices. » Compte d'A. de Berghes (n° 15211), de 1533-1534, f° xxx.

[3] « Louis de Gavre, seigneur de Frezin et d'Inchy, écuyer tranchant de l'empereur, envoyé à Valenciennes pour instruire le fait des luthériens, et faire rapport à la reine. » Compte de la recette générale de 1545.

[4] *Ibid.* de 1541-1543.

[5] *Voir* page 33, note 2.

[6] « Ierst want d'amptman ende wethouderen geadverteert waeren van den gardiaen van den minderbroederen van Loeven, dat in de Gulden strate, achter der stadhuys, dicwils vergaerderden in twee huysen daer staende, acht, negen oft thien luyterianen (ende om die lieden heymelyck te bespieden, als zy in eenich van den twee huysen zun souden), heeft d'amptman daer toe gehuert twee mans personen, die hy voer secreet hiel te wetenen, Danielen Dopper, knape, ende Jacoppen, scouder mouwen, om hem tselve te adverteren, want hy tot zyn huyse hadde alle de dieners, ende oick twee scepenen, die daer toe gedeputeert waeren, ende hebben gewacht zesse avonden, te weten : xxiiij, xxv, xxvj, xxvij, xxviij, xxix marcy, en gegeven elcken voer elcken nacht iiij stuvers. » Compte de H. de Stradio (n° 12708), de 1540-1541, f° xvij.

cognoissoient les abuz de ces hypocrisies et qui adhéroyent à la pure doctrine de l'Évangile; tous ses bourgeois portoient faveur aux nouvelles croyances, de sorte que s'ils n'avoient craint le danger de leur vie, ils auroient changé la religion bientôt et auroient rétabli publiquement la pure doctrine de l'Évangile[1]. » La terreur des supplices ne refroidit pas un instant le prosélytisme des prédicateurs; maître Pierre, le jacobin Roland Calon, Herman de Struycker dit Modedt, George Sylvain, Gaspar de Lahaye, une foule d'autres parcouraient en tous sens le pays semant la bonne parole[2]. Dans les classes infimes, que poussaient vers la réforme de vagues aspirations à un sort meilleur; dans les classes éclairées, qui voyaient en elle la religion chrétienne plus pure et plus conforme aux principes de son divin fondateur, il y eut chaque jour des progrès marqués. Si Marie de Hongrie devint l'exécutrice des terribles volontés de son frère, plus d'un seigneur de sa cour resta fidèle aux doctrines qu'elle avait reniées. Ainsi, un arrière-petit-fils de Philippe le Bon, Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais[3], qui avait déjà été emprisonné au mépris des statuts de l'Ordre de la Toison d'or, vit tous ses biens confisqués[4] et fut obligé de se réfugier à Genève. Les poursuites dirigées contre des prêtres et des

[1] *De l'estat du pais-bas,* 125.

[2] J. DE WESENBEKE, 25, 26. — *Étude sur le caractère et les vicissitudes de la Réforme à Anvers.* l. c.

[3] Il était petit-fils de Baudouin, fils naturel de Philippe le Bon.

[4] On lit dans la commission de Louis de Sivry, du 10 juin 1546 : « Comme par la fuitte du seigneur de Fallaix, pour la suspition d'hérésye, nous avons faict saisir et mettre en nostre main tous et quelzconcques ses biens, terres et seigneuries, scituées en noz pays de par deçà, comme confisquez à nostre proffit, etc., parquoy soit besoing commettre de par nous èsdites terres et seigneuries nouveaulx officiers. » Compte de cet officier (nº 15009), de 1546-1547, fº j.

religieux prévenus d'avoir « parlé contre l'église[1], » « ou prêché contre la foi[2], » les ordres rigoureux donnés à l'égard « des religieux et des religieuses abandonnant leurs cloistres et couvens[3], » l'autorisation de les arrêter sans mandat du juge[4], la défense sévère de les accueillir et de les loger[5],

[1] « Fut prins et constitué prisonnier ung prebtre nommé messire Rollandt Gallye, à raison qu'il avoit parlez contre l'église. » Compte de J. de Hemptines (nº 15553), fº xviiij vº.

[2] « Frère Quirin Henricy, cordelier, quy fut constitué prisonnier pour ce qu'il estoit famé qu'il alloit prescher par les villaiges et que en ses sermons il preschoit aulcuns propos contre la foi, fut banny hors la comté de Namur et deffendu de plus preschier pour l'advenir, lequel fut en ladite prison le terme de quatre-vingtz seize jours. » Compte de la veuve de J. de Hemptines, fº iij vº. — « Pour soy avoir transporté en la cité de Liége portant lettres closes à la personne de l'official de Liége, contenant l'advertissement d'aucunes hérésies que ung frère Jehan Dubois, religieux de l'ordre de Saint-François, estant pour lors arrivé au couvent des Frères mineurs emprès Dinant, et deveroit avoir publicquement preschiez en aulcunes églises paroichles illecq et alenthour, affin d'en faire enquête. » Compte de P. E. de Mansfeld (nº 15222), fº xxiij.

Le prieur des carmes de Valenciennes, Jean de Cartheny ou de Cartigny, « personnage docte et très-renommé à cause qu'il estoit très-versé en langue hébraïque, grécienne et latine, » fut obligé, en 1539, d'abjurer publiquement à Mons les hérésies qu'il était accusé d'avoir professées à Louvain; il fut condamné, en outre, à rester perpétuellement en prison dans Cambrai, sous les yeux de son évêque. VINCHANT, V, 242. — *Jean de Cartheny,* par M. A. DINAUX. Archives historiques et littéraires du nord de la France, IV. — 18 juin 1542. « Maistre Jean Mauret, greffier des inquisiteurs de la foi, commis par le pape et par l'empereur au pays de Hainaut, est chargé de s'enquérir en plusieurs lieux du Hainaut d'aucuns sermons de frère Jean de Categny, prieur des carmes à Valenciennes. » Compte de la recette générale.

[3] Compte de N. le Gouverneur (nº 2637), fº xiij. — Édits du 17 février 1535 (AZEVEDO) et du 15 septembre 1540, défendant de les loger, de les aider et ordonnant de les dénoncer sur-le-champ. *Inventaire d'ordonnances.*

[4] « Ainsi sont semblablement apostats, et moynes ou nonnains, et béguines coëffées et consacrées, enfuyes de leur religion, appréhensibles sans autorité du juge. » DAMHOUDERE, *Practique judiciaire ès causes criminelles,* ch. xv.

[5] Édits du 17 février 1535. — « A ladicte trompette, quand l'on publia et fit deffense de non logier aucunes personnes ecclésiastiques estant fuyz hours de leurs cloistres. » Compte de J. Van den Daele (nº 15667), de 1535, fº vij.

attestent d'autre part que, dans le clergé catholique même, la réforme ne cessait de recruter des prosélytes et de lever son contingent de martyrs pour l'émancipation intellectuelle des peuples.

Vers la fin de 1542, le promoteur de l'évêque de Cambrai porta une accusation d'hérésie contre le carme Pierre Alexander d'Arras, docteur en théologie et prédicateur de la régente, qui avait eu, paraît-il, de fréquentes discussions théologiques avec le confesseur de Charles-Quint, Pierre de Soto[1]. Le chanoine François Van Zoon, Pierre De Corte (Curtius), curé de Saint-Pierre à Louvain, et Thomas de La Chapelle, prieur des Jacobins à Arras, furent chargés de l'instruction[2], qui commença le 21 février 1543, et se continua sans relâche jusqu'au 19 octobre suivant. On adjoignit alors à ces trois commissaires, maître Hermès de Gramez, Jean de Saint-Mauris, et Louis de Zoete, secrétaire de l'empereur[3], et dans la procédure, qui dura plus d'un an encore, on entendit en faveur de l'accusé la plupart des seigneurs de la cour[4]. En revanche, parmi les témoins à charge on voit figurer frère Philippe Travellin, confesseur des sœurs grises, dites colétines de Gand; frère Jacques Mailletty, docteur en théologie et gardien du couvent des cordeliers à Arras; frère Bernardin de Zychenen, gardien du couvent des frères mineurs à Diest; frère Simon Sapiens, provincial de l'ordre des frères mineurs de la province de Flandre[5]. Lorsque enfin un mandat d'amener fut

[1] *De l'estat du pais-bas*, 233.

[2] *Ibid.* — Compte de la recette générale.

[3] *Ibid.*

[4] *De l'estat du pais-bas*, 233. — D'après une enquête ouverte, en 1564, sur le compte de Viglius, il « avoit favorisé frère Alexander par tous moyens. » *Précis de la correspondance de Philippe II*, I, 319.

[5] Compte de la recette générale.

lancé contre le carme, il avait fui, et aucun de ses serviteurs, arrêtés sur-le-champ, ne put ou ne voulut révéler sa retraite. Après de vaines sommations de comparaître, De Corte, Van Zoon et de La Chapelle rendirent alors contre l'accusé contumace une sentence d'excommunication et de dégradation, le privant de tous priviléges ecclésiastiques et le livrant au bras séculier pour recevoir le châtiment réservé aux hérétiques obstinés. Cette sentence fut prononcée dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, le 2 janvier 1545, et l'on brûla les ouvrages du condamné sur la place de la Chancellerie [1].

Suivant l'arrêt, Alexander avait soutenu des « propositions suspectes, scandaleuses, luthériennes, offensives des saintes oreilles, séditieuses, hérétiques, et déjà condamnées par l'église en la personne de Luther et autres, » telles que celles-ci : Toutes choses nécessaires au salut sont contenues en l'Évangile, et il n'y a de croyable que ce qu'il contient. — Il faut adhérer seulement à la parole de Dieu renfermée dans l'Évangile. La mission donnée aux apôtres de Jésus-Christ est indiquée dans les Saintes-Écritures, et les hommes excèdent leurs pouvoirs en imposant des obligations autres que celles qu'elles mentionnent. — La foi seule justifie devant Dieu; les œuvres, devant les hommes. — Les véritables indulgences s'acquièrent sans or ni argent, par la seule foi et assurance du mérite du Christ. — Une vraie foi n'existe pas sans les œuvres, qui en sont le fruit, la suite et la preuve extérieure. — Quiconque n'a pas les vraies œuvres de charité est incapable d'avoir la foi. — Il suffit de se reconnaître pécheur, de se soumettre à Dieu, de détester son péché, de croire fermement aux promesses du Christ, pour être sauvé par l'assurance de sa foi. — Qui-

[1] Chronique manuscrite de Foppens. — *Histoire de Bruxelles.*

conque se repent de ses péchés sans croire au pardon de Dieu, fait injure à la Passion de Jésus-Christ. — Il n'y a point de différence entre le baptême de Jean et celui des apôtres de Christ, car l'un et l'autre ont enrôlé des citoyens pour le royaume des cieux; par l'un et par l'autre la rémission des péchés et le Saint-Esprit ont été donnés. — Le premier baptême célébré par saint Jean-Baptiste et puis parmi les gentils, est un instrument donnant le Saint-Esprit à ceux qui croient en Christ. — Nul ne sera damné que l'infidèle obstiné. — Ne pas croire en Jésus-Christ est le seul péché damnable. — Les hommes ne sont pas condamnés pour avoir péché, mais seulement pour avoir refusé de recevoir la grâce de Dieu et de se repentir. — La vraie pénitence c'est de s'abstenir de péché. — Il n'y a pour le péché d'autre satisfaction que l'oblation de Jésus-Christ. — L'homme qui a une vraie foi est, par grâce, aussi avant dans l'amour de Dieu que Jésus-Christ. — Qui croit en Jésus-Christ participe à toutes ses grâces. — Il ne faut pas adorer les saints, mais les honorer. — Le Christ seul prie Dieu pour nous et non les saints. — Nous obtenons plus aisément de Dieu une grâce par nous-mêmes que par les saints. — On se trompe en attribuant à saint Jean ou à saint Hubert la guérison de maladies. — Il ne faut pas honorer plus la Vierge Marie et les saints que ne les honore la Sainte-Écriture. — Il n'y a que deux médiateurs entre Dieu et les hommes : le Fils et le Saint-Esprit, qui conduisent toutes nos actions à la gloire du père. — Jésus-Christ seul a accompli tous les commandements. — Personne ne peut se vanter d'aimer Dieu autant qu'il le doit. — Les bonnes œuvres servent seulement à louer Dieu et à donner bon exemple au prochain. — Nous ne méritons rien par nos bonnes œuvres, ni grâce, ni rémission des péchés, ni gloire. — Il faut se fier entièrement à Dieu, et ne

rien attribuer à nos mérites. — La religion monastique est hypocrisie. — Dieu ne se soucie pas que les hommes ne mangent qu'une ou deux fois par jour, et s'abstiennent de viandes. — Le jeûne qui nous recommande à Dieu n'est pas l'abstinence de boire et de manger. — Le jeûne évangélique est le jeûne de Dieu, et non pas le jeûne du carême. — Le jeûne de Dieu est un jeûne perpétuel, et non pas de tel ou tel jour. — Le jeûne du carême n'est point évangélique, puisqu'il n'est pas commandé par l'Évangile. — Depuis trois cents ans le véritable et pur Évangile n'avait plus été prêché. — Il n'est plus permis de prêcher l'Évangile, puisque ceux qui le prêchent sont réputés hérétiques. — Les hommes qui sont constitués en dignités, s'opposent à cette prédication, parce qu'elle dévoilerait leurs péchés [1].

Accéléré moralement par la pureté de ses doctrines et par le sang de ses martyrs, le mouvement de la réforme trouvait, en outre, un appui matériel dans les événements politiques. Les rois de France qui livraient aux bûchers leurs sujets accusés d'hérésie, traitaient avec les protestants d'Allemagne et appuyaient secrètement ceux des Pays-Bas, dont ils comptaient exploiter le désespoir. En 1543, lorsque les Français occupaient le Luxembourg, le duc d'Orléans disait, dans une instruction donnée à son secrétaire et valet de chambre Antoine Maillet, envoyé au duc de Saxe et au landgrave de Hesse : « J'ai grand désir que, par la grâce de Dieu, le saint évangile soit prêché par tout le royaume de France. Si dans la crainte de déplaire au roi mon père et à mon frère aîné, et de soulever l'inimitié du pape, de l'empereur, d'autres princes, je ne le laisse pas prêcher librement dans mon duché d'Orléans,

[1] FOPPENS, *Varia ecclesiastica*. Manuscrit de la bibliot. royale, f° 19. — *De l'estat du pais bas*, 235.

je permets aux princes protestans de le faire prêcher librement dans le duché de Luxembourg dont j'espère que le roi nous laissera jouir, et dans les autres terres qui nous appartiennent du droit de la guerre. Mais nous voudrions qu'il plût aux princes protestans nous recevoir en alliance et confédération offensive et défensive, non pour nous aider de leur support, forces et aide contre aucun prince particulier, mais seulement en ce qui concerne le fait de la religion chrétienne, dont nous désirons grandement et avant toutes choses l'augmentation, laquelle par ce moyen viendra facilement en lumière en nos aultres terres et le royaume de notre père [1]. »

Avec de tels appuis les symptômes de résistance devenaient plus graves et présageaient de terribles réactions. L'essor était aussi donné aux émigrations qui transportèrent en partie à l'étranger la prospérité industrielle de la Belgique [2]. Dès l'apparition des premiers édits de persécution, une foule de marchands d'Anvers s'étaient empressés de liquider leurs affaires et s'étaient expatriés. « Au train dont vont les choses, écrivaient-ils à leurs amis, nul, s'il n'est pas un pauvre diable perdu dans la foule, ne peut répondre de son lendemain. » Ce premier courant de l'émigration se dirigea vers le pays de Clèves, et la ville de Wesel devint le refuge de beaucoup de

[1] *Correspondenz,* II, 644.

[2] « Van Damele, voirz vuyte cuyper poerter der stadt van Loeven, befaemt wesende van luteriaensche sechten, heeft hem geapsenteert en vluchtich gemaect. — Van Mathys Van der Donck, befaempt wesende van luteriaensche sechten, heeft hem geapsenteert en vluchtich gemaect. — Van Peeter Paeschiers, poerter der stadt van Loven, van dat hy befaempt was van luteriaensche sechten, heeft hem geapsenteert en vluchtich gemaect. » Compte d'A. de Blehen (n° 19663), f^os j et ij. — Le même fait s'applique à J. Dillens, Arnould Vynckt, Élisabeth Hollants, et une foule d'autres. *Ibid.*— « De somme van twee hondert ponden, gecomen van den verchochten goederen van Aert Van Lyberge, fugityff van lutherie ende heresie. » Compte de L. Van Heylwigen (n° 19662), f° vj; etc.

protestants des Pays-Bas[1]. Ils y furent rejoints plus tard par les proscrits de Gand, qui donnèrent à cette émigration un caractère menaçant. Prenant pour devise : *Recuperare aut mori,* elle intervint activement dans toutes les conjurations et dans toutes les guerres fomentées contre Charles-Quint. Ce fut ensuite vers l'Angleterre que se portèrent les émigrés[2], et une vieille chanson, du temps de Henri VIII, rappelle que les Belges y introduisirent la draperie et la culture du houblon[3]. L'Angleterre accueillit avec empressement ces proscrits, qui lui apportaient les richesses du travail, et qui de villes pauvres et peu peuplées, ne tardèrent pas à faire les centres d'un grand commerce[4].

En 1547, le pasteur Jean Uutenhoven fonda à Canterbury, sous la protection de l'archevêque Cranmer, une église de réfugiés, la première qui exista en Angleterre, et, le 27 juillet 1550, Édouard VI accorda aux émigrés flamands la permission d'avoir un temple à Austin-Friars[5]. Sous les auspices de ce prince, Martin Klein, dit Micron, fonda, avec Walter de Laen, l'église flamande de Londres, tandis que Valérand Poullain (Valeranus Flandrus) établissait à Glastonbury, dans le comté de Somerset, une église wallonne, que les persécutions de Marie Tudor firent transférer ensuite (1554) à Francfort sur le Mein[6]. Dans toutes ces églises s'élevaient vers le ciel

[1] *Étude sur le caractère et les vicissitudes de la Réforme à Anvers.*

[2] In 't selve jaer (1544), doen wirden t'Antwerpen veel menschen gevanghen, ende veel ontliepen 't in Ingelant. *Antw. Chron.*, 44.

[3] Hops, reformation, bays and beer
Came into England all in a year.

M. Kervyn de Lettenhove, VI, 248-249.

[4] « Telles furent les villes de Norwich, de Sandwich, de Colchester, de Southampton, de Maidstone, de Canterbury.

[5] M. Kervyn de Lettenhove, l. c.

[6] *Étude sur le caractère et les vicissitudes de la réforme à Anvers.*

d'ardentes prières en faveur des victimes dont les souffrances venaient chaque jour frapper d'horreur les coreligionnaires, et bientôt ce ne sera plus seulement par des prières que se manifesteront leurs sympathies.

Les premières tentatives de résistance furent encouragées par le sentiment de réprobation que soulevaient partout l'iniquité des condamnations, l'atrocité des supplices d'hommes généralement estimés, victimes d'un absurde fanatisme et le plus souvent d'odieuses passions. Ce sentiment éclatait partout. A Oudenbourg, lorsque Jean Abbard fut condamné à être brûlé vif, les magistrats « ordonnèrent au bailli de faire guet, à cause que ledit Abbard avoit plusieurs adhérens et qu'il estudioit attraire à son intencion les habitans de la ville[1]. » Non moins dévoués à leur maître que ceux du seigneur de Bigard, les serviteurs de Jacques de Bourgogne chassèrent de son château de Falais et blessèrent le maïeur Claude de Bersacques, chargé d'en prendre possession; cet officier étant revenu accompagné de vingt sergents, fut repoussé avec perte, et il fallut que, par ordre de la régente, le prévôt Thierry de Herlaer lui amenât un nombreux corps de gardes à pied et à cheval[2]. Dans les villes, les exécutions « ne se commettoient plus qu'avec grand danger et péril de venir par là en quelque tumulte et à sang[3]. » A Louvain (1543)[4], à Bruxelles (1544)[5],

[1] Compte de G. de Steelandt (n° 14326), f° iiij v°.

[2] Compte de C. de Bersacques (n° 19667).

[3] J. DE WESENBEKE, 28.

[4] « A Louvain, peu sen failloit d'une ouverte esmotion quand l'on y print en leurs maisons à ung coup à 28 ou 30 tant hommes que femmes, et en brusla depuis quelques-ungs. » *Ibid.*, 29.

[5] « Aussi a-t-on entendu à Bruxelles le grand murmure que y survint quand l'on exécuta Juste Jusbergh et Gilles Tilleman, pour ne vouloir adorer images. » *Ibid.*, 29.

à Gand (1545)[1], à Bruges[2], à Tournai (1545)[3], à Mons (1549)[4], à Malines et surtout à Anvers, fut « souvent l'émotion quasi encommenchée pour tels massacres, mesmes nonobstant que par leurs confrairies et autres gens armés les persécuteurs se fortifièrent; toutefois se trouvèrent souvent en apparent danger de perdre non-seulement leurs condamnés prisonniers, mais quant et quant leur vie[5]. »

Un mandement du 25 avril 1545 ayant rendu aux échevins de Gand « la connoissance et punition du crime de lèse-majesté divine[6], » que leur avait enlevées l'édit de 1540, ils exposèrent à Charles-Quint que cette mesure les jetait dans « une grande perplexité. » — « De telles matières, dirent-ils, sont souventes fois très-scrupuleuses, aussi mêlées et participantes avec autres espèces de lèse-majesté, mesmement humaine, de sorte que celui qui a en son nom la connoissance de l'un, devroit bien avoir et retenir celle de l'autre. Y joint que les gens du conseil de Flandre sont gens lettrés et savans en droit divin et humain, qui plus dextérement peuvent connoître et débattre lesdites matières, que ne sauroient le faire les supplians, gens laïques, se renouvelant d'an en an, et grandement occupés d'autres affaires de justice. » En conséquence

[1] « A Gand ne fut petite altération, quand par une aspre persécution furent entre beaucoup d'aultres mis à mort, Martin Huerbloch, Jehan le Bocq et Nicolas du Poel. » J. DE WESENBEKE, 29.

[2] *Ibid.*, 30.

[3] « Il est notoir en quel hazard fut constitué Tournai, quant l'on y institua les aspres persécutions, soubz lesquelles furent exécutez M. Pierre Bruly, Pierre Mioce, Marie d'Adrian et plusieurs autres. » *Ibid.*, 29.

[4] « Ceulx de Mons en Haynault se recordent encores du danger auquel se trouvèrent durant leurs grands inquisitions, soubs lesquelles souffrirent M. Nicolas François, Augustin Barbier et sa femme. » *Ibid.*, 29.

[5] *Ibid.*, 30.

[6] Reg. *sur le faict des hérésies*, f° 538. — M. J. B. CANNAERT, *Bydragen*, 515.

ils supplièrent l'empereur de les décharger de cette mission et de la laisser en entier au conseil de Flandre. Mais Charles-Quint rejeta leur demande : « Les supplians, répondit-il, pour le bien de la religion, ne doivent faire difficulté de prendre la connoissance des transgresseurs des placards publiés contre les sectes; pour le service de Dieu et pour la tranquillité de la chose publique, ils doivent les poursuivre et exemplairement châtier. Là où ils trouveront les matières difficiles, il leur sera loisible de prendre avis du conseil de Flandre, à qui il est ordonné de les assister quand il en sera requis [1]. »

Une autre hérésie excitait, chez les gouvernants, plus d'alarmes encore : les anabaptistes leur inspiraient une véritable terreur. Leur piété, leur résignation au milieu des plus affreux supplices, leurs doctrines si chères aux classes infimes, les attiraient vers elles. Dès 1525, ils s'étaient montrés à Anvers et à Louvain [2]. Un de leurs chefs, Pierre Loey, maître couvreur, se rendit à Wittemberg, dans l'espoir de rallier Luther à leur cause; le réformateur, à qui l'on peut reprocher d'avoir exaspéré ces sectaires au lieu d'éclaircir leurs doctrines et de purifier leur action, le rebuta durement; et Pierre Loey, revenu en Belgique, fut brûlé vif à Anvers [3]. Mais déjà la secte des frères du Baptême avait gagné toutes nos provinces; dans celles du nord elle comptait des milliers d'adeptes, obéissant à des chefs résolus, tels que Jean Mathis, qui se donnait pour Enoch, comme Tripmaaker de Strasbourg se faisait passer pour Élie, Jean Bokelszoon, Bernard Rotman, Bernard Knipperdolling, Jacques de Campen et Jean de Geelen.

[1] M. J. B. CANNAERT, 513, 514. — [2] *Antw. Chron.*, 26.
[3] *Ibid.*, 44. — *Étude sur le caractère et les vicissitudes de la réforme a Anvers.*

Aussi la prise de Munster sembla-t-elle à Marie de Hongrie la première étincelle d'un redoutable incendie. Elle ordonna « des prières, des oraisons, des processions hebdomadaires durant six semaines, avec prédications et sermons, pour ce que ceulx du quartier de Munster et de la secte des rabatitz se multiplioient de plus en plus [1]. » Puis, comme il importait de les ménager en ce moment, une ordonnance du 27 février 1534 « accorda grâce et pardon à tous les anabaptistes ou melchioristes de la Hollande qui confesseroient leur erreur dans le terme de vingt-quatre jours, à dater de sa publication [2]. » Ceux qui profitèrent du bénéfice de cette ordonnance s'empressèrent, paraît-il, de s'expatrier ou de rejoindre leurs coreligionnaires armés; car un placard du 31 mars suivant défendit « aux anabaptistes ou melchioristes repentans de bouger, d'un an, de leur dernière résidence, sans le consentement du gouverneur et du conseil de Frise [3]. »

Ces ménagements cessèrent dès que Munster fut assiégé; Marie de Hongrie ne se borna pas à envoyer à l'évêque de l'argent et des munitions; elle proposa aux états généraux d'intervenir activement en sa faveur (12 juillet 1534). « Il faut à tout prix, dit-elle, empêcher les assiégés de se répandre en Allemagne et dans les Pays-Bas, il faut exterminer tous les membres de cette secte, plus abominable et détestable que les luthériens. Composée généralement de gens non lettrez, povres, mécaniques ou ayant vescu oyseusement, elle tend à mectre au néant, abolyr, destruyre, ruyner les églises, dignités et biens spirituelz; à non tenir les saincts sacremens, cérémonies et commandemens de Dieu et de l'Église; à pren-

[1] Compte d'A. de Berghes (nº 15211), fº xxx vº.
[2] Reg. *Sur le faict des hérésies*, fº 590.
[3] *Inventaire d'ordonnances.*

dre et à piller les joyaulx, casses et relicques et ornemens, bulles et tiltres desdites églises, nobles, bourgeois, marchans et gens de métier ayant biens, propriétaires, et, en ce, à faire une masse pour, sur ce, distribuer à chacun en particulier son vivre et sustentacion, et ordonner places et maisons, où chacun se trouveroit par nombre de personnes pour prendre leurs réfections, comme se fait en ung couvent de religieulx mendians. » Elle réclama instamment le concours des états, ajoutant qu'il était d'autant plus urgent d'agir, « que lesdits de Munster avoient suscité plusieurs povres gens mécaniques, gens subtilz, gaignez d'esprits dyaboliques, qu'ils appeloient prophètes, lesquels faisoient preschemens et harenghes contre la sainte foy catholique, le tout à l'intention d'amener à leur secte les subjectz qui étoient povres et du plus grand nombre des pays, ne vouloient cognoistre supérieurs, et faisoient et tâchoient de faire tous les biens communs [1]. »

Si sombres que fussent les couleurs dont la régente chargea son tableau, elle ne convainquit pas les états. Les députés de Hollande refusèrent de s'associer aux mesures proposées pour l'extirpation des anabaptistes, en prétendant qu'on donnerait trop d'autorité au clergé. Ils promirent de punir quiconque prêcherait des nouveautés, de n'admettre dans la chaire que des personnes dont la doctrine et les mœurs auraient été scrupuleusement examinées, et de réprimer les injures de parti, ainsi que toute espèce de discussions sur les nouvelles croyances [2]. Cette opposition et les dangers de la situation retardèrent la publication de l'édit préparé par la régente. Déjà en effet en Hollande, en Frise, dans l'Overyssel, il y

[1] M. Altmeyer, *Histoire des relations commerciales*, 305-306. — On voit que l'idée des phalanstères n'est pas nouvelle.

[2] *Reg. Ad. Van der Goes.*

avait eu des mouvements que le comte d'Hoogstraeten avait étouffés dans le sang[1]. Les principaux acteurs du grand drame de Munster appartenaient à ces provinces. Jean Mathis, le « prophète et gouverneur de la cité de Dieu, de la nouvelle Sion, » tué dans une sortie, avait eu pour successeur un autre Hollandais, le terrible Jean Bokelszoon, qui prit le titre de roi, et nomma bourgmestre son compatriote Knipperdolling. Ce fut de la Hollande, de la Frise, du Brabant, comme il l'avoua dans son interrogatoire, qu'il tira les plus grands secours; c'est de ces provinces qu'il espérait une diversion pour la délivrance de la ville assiégée[2]. « Il attendait, disait-il, la gendarmerie de la Frise et de la Hollande, pour marcher à la conquête du monde et exterminer les rois en punition de leurs injustices[3]. » Les tentatives réitérées des anabaptistes sur Amsterdam, Leyde, d'autres villes de la Hollande et de la Frise avaient une corrélation directe avec la défense de leurs frères de Munster.

Dans les provinces du centre, telles que le Brabant, où le danger était moins grand, les exécutions avaient suivi leur cours. Ainsi, le 4 mars 1534, un manœuvre et un armurier furent décapités à Anvers; leurs corps furent brûlés, et leurs têtes, exposées sur des pieux[4]. Quelques jours après, on y noya quatre femmes, cousues dans des sacs[5]. Puis, lorsque la trahison eut livré Munster aux assiégeants, les anabaptistes furent traqués partout avec l'ardeur qu'apportent les réactionnaires en raison de l'épouvante qu'ils ont éprouvée. Mais dans

[1] Discours précité de Marie de Hongrie, l. c.

[2] *Mémoires de Luther*, II, 25, 29.

[3] Le Petit, l. vii, 101.

[4] *Antw. Chron.*, 35.

[5] Mars 1534. « Wirden t'Antwerpen vier vrouwen verdroncken van heerdooperye weghen, elck in eenen sack gesteken. » *Ibid.*, 36.

les provinces du nord il fallut prendre certaines précautions. En ordonnant au comte d'Hoogstraeten d'arrêter par la rigueur des châtiments l'extension du mal, la régente eut soin de lui envoyer des renforts, pour surveiller les localités suspectes[1]. Ces mesures étant prises, elle publia l'édit qui avait soulevé la réprobation des états de Hollande. Cet édit (10 juin 1535) condamna au dernier supplice « tous les individus infectés de la secte réprouvée d'anabaptistes ou rebaptiseurs, de quelque état ou condition qu'ils fussent, ainsi que leurs adhérens et complices. » Les pertinaces, les propagateurs de la secte, ses prophètes, ses apôtres, ses évêques devaient être brûlés vifs. La seule concession faite au repentir était la faveur accordée aux hommes de périr par l'épée, aux femmes d'être enterrées vives. Était réputé complice et comme tel réservé aux mêmes supplices, quiconque ne dénonçait pas sur-le-champ les personnes qu'il savait atteintes d'anabaptisme; en revanche, le dénonciateur recevait un tiers du produit de la confiscation. Il était interdit, sous peine de châtiment, d'intercéder en faveur de ces malheureux, à qui il ne pouvait être accordé, dans aucun cas, ni grâce, ni commutation de peine[2].

Les dispositions de cet édit furent fréquemment rappelées, avec injonction sévère « d'appréhender et faire appréhender à bonne diligence tous ceux et celles soy disans anabaptistes ou rebatiseurs et aultres tenant secte réprouvée[3]. » Des milliers de malheureux périrent dans les flammes, dans les eaux ou enfouis vivants dans le sein de la terre. La plupart des villes de la Belgique, Malines, Gand, Bruges, Bois-le-

[1] Lettre des 27 et 28 mai 1535. *Correspondenz,* II, 180.
[2] *Plac. de Flandre,* I, 118.
[3] Compte d'Antoine de Berghes (n° 15212), f° xxx. — Inventaire d'ordonnances, l. c.

Duc, Anvers surtout, fournirent leur contingent de victimes au minotaure de l'intolérance[1]. Le moindre soupçon entraînait

[1] « D'avoir exécuté par le feu ung nommé Bruyne, natif de Couloingne, anabaptiste. » Compte de J. Van den Daele, de 1538, f° xj. — « D'avoir exécuté par le feu ung Mathieu, natif de Liége, anabaptiste. » *Ibid.*, f° xj v°. — « Aiant aussi exécuté par le feu Henry Scroemaekers, anabaptiste. » *Ibid.* — « Pour avoir noyé par justice ungne femme héréticque et anabaptiste nommée Adrienne Hermans. — Aiant aussy noyé par justice ungne femme héréticque et anabaptiste nommée Achte Hermans. — De douze aulnes de canevas, dont furent faictz deux sacqz, èsquelz furent noyées deux femmes anabaptistes, savoir : Adrienne et Achte Hermans. » *Ibid.* — « D'avoir miz au dernier supplice et exécuté par le feu ung Jehan Gewyets, anabaptiste. — Pour avoir mis au dernier supplice et exécuté par le feu ung nommé Rombault de Rymenam, anabaptiste. — Pour avoir mis au dernier supplice et exécuté par le feu ung Corneille Muyskens, anabaptiste. — Pour avoir miz au dernier supplice et exécuté par le feu Rombault Zuetens, alias Papeete, anabaptiste. — Pour avoir mis au dernier supplice et exécuté par le feu Pierre de Beringe, alias Baten, anabaptiste. » Compte d'A. Van der Aa, de 1543, f° vj v°. — « Pour avoir miz dedans ung sacq et noyé, une femme nommée Anne Verleyen, anabaptiste. » *Ibid.*, f° vij. — *Voir* le Compte de L. de Ghistelles, f°s xxv et xxx.

A l'officier criminel, pour avoir justicié par le feu Laurence femme de Gaultier Heyne, comme héréticque et anabaptiste, et fust icelle bruslée à une estache au bourg, iij livres ; pour de la poudre de canon que l'on bouta au sein de la patiente, xij sols ; pour chaînes, fers, cordes, estaches et autres choses, iiij livres ; pour du bois, fagotz et fasseaulx, iiij livres ; pour une carrette d'estrain, xxxvj sols ; pour ung chariot pour mener le corps soubz le gibet pour illec estre en terre, xij sols ; pour pareille justice faire de la personne de Ena, vefve de Guerard Listinc, aussi hereticq et anabaptiste, laquelle justice fut faicte en la forme et manière comme de la personne de Laurence Heyne. — Pour pareille justice faire des personnes de Cornille, femme de Adrien Adrienszon ; Adrienne, femme de Carle de Vos ; et Josyne, vefve de Jacques Vandermose, touttes trois héréticques et anabaptistes lesquelles furent toutes distinctement pugnies par le feu en la manière susdite. — Pour avoir justicié par la fosse, Marguerite, femme de Jehan Ynghels, auparavant hérétique et anabaptiste, mais depuis qu'elle estoit ès prisons convertie, par quoy elle fut condempnée d'estre enfouye vive. — Pour avoir fait pareille justice de la personne de Magdaleine, fille de Guillaume de Vos, aussi anabaptiste, et depuis son emprisonnement convertye. » Compte de J. Despars (n° 13784), de 1537-1539, f°s xvij v° et xviij.

En 1538, on brûla à Bois-le-Duc 17 anabaptistes, hommes et femmes, que

non-seulement les rigueurs de l'emprisonnement, mais les plus affreuses tortures. La ville de Courtrai en offrit un exemple navrant.

l'on avait d'abord baillonnés, pour les empêcher de parler. « Men hadt hun een touw met knopen in den mond gestoken, op dat zy niet zouden kunnen spreken; allen ondergingen den dood geduldig, lydzaam en blyde. » STEPH. HANNEWINKEL, 178.

Van Jheronimo de droochscheerdere, van by Dolen geboren zynde, een van den principaelen herdoopers die welcke onthalft is ende voirst verbrant. — Van Godevaerde Holaert, metsers van Mechelen, die een van den herdoopers is geweest, ende onthalft ende voirs. verbrant. » Compte de G. Van den Werve (n° 12905), de 1534, f° ij v°. — « Van Dyne Jacops, die herdoopt was is in't Scelt verdroncken geweest in eenen sack. — Van Cornelia Sclericx, die herdoopt is geweest ende in't Schelt verdroncken in eenen sack. — Van Barbelen Peters, van Gheldorp, die oick herdoopt was ende in Schelt verdroncken is geweest. » *Ibid.*, f° iij. — « Van Peeteren Van Hese, van dat hy conversacie gehadt hadde metten herdoopers ende lutherianen, den selven daerom uiten marckgraeffscape gebannen ende te doen een pelgrinagie tot Nicosyen in Cypers op zyn handt. » f° v v°. — « Van de huysvrouwe van Janne de Cock, die welcke herdoopt was, maer met kinde zeer zwaer begordt, soo heeft de scouthet haer geconsenteert in haer huys te bliven tot dat zy daer aff verlost soude wesen op te borch tochte van ij ᶜ carolus gulden eens by haer gestelt, om als dan wederomme in handen Scouthet te comen, ende gemerct dat zy in haer kinderbede secretel wech geloopen is, ende meer sculden dan goedts achtergelaten hadde. » f° vj. — « Item, gegeven van vij boomen, vij raderen, vier kethenen, ende twee schavotten, ende anderssins, stroo, bernhout ende poedere, tsamen mits datter twee herdoopers tot pulvere verbrant ende heur hoofden op staken gestelt zyn, ende drye vrouwen met sacken in't Schelt verdroncken zyn. » *Ibid.*, f° xij v°. — « Van Joose Balen, satynwerckere, vat dat hy een van den principalen herdoopers geweest hadde, ende metten zweerde geexecuteert ende voirts tot pulvere verbrant, ende zyn hoof op een staeck geset. » *Ibid.*, de 1534-1536, f° j v°. — « Van Margrietten Diegge, alias Holbas die welcke herdoopt ende in een sack in't Schelt verdroncken is geweest. » *Ibid.*, f° ij. — « Den voirschreve Scouthet, die welcke gereyst is tot Amstelredame ome te vernemen naeden herdoopers, ende dat uyt crachte van zekeren verclaren gedaen by Joose de sattynwerckere, die oick herdoopt ende verbrant is geweest. » *Ibid.*, f° xiiij. — « Van Lambrechte Linthermans, Wullenwene, ende Loys de Clerck, die mits hueren heerdoopsele verbrant zyn geweest. » *Ibid.*, de 1536-1537, f° ij v°. — « Van Jacoppe Van Middeldonck, die oick midts den herdoopsele geexecutteert metten zweerde is geweest. — Van Dierick

Au mois d'août 1538, les échevins de Menin arrêtèrent, en vertu d'un mandat du conseil de Flandre, deux Courtraisiens, Pierre Van der Helst et Gauthier Courtin, soupçonnés d'être

Vanderhagen, dis oick herdoopt was ende verbrant is geweest. — Van Janne de Hane, die oick herdoopt was en verbrant is geweest. » f° iij. — « Van bruederen Janne Specke, predickeere van Groeningen, die oick herdoopt was ende verbrant is geweest. — Van Janne Smekens, van Tricht, die oick herdoopt is geweest ende verbrant. » f° iij v°. — « Item, gegeven van xxv boomen xij raderen ende x schavotten, stroo, bernhout, x ketenen, buspoeder, ende anders, tsamen mits datse herdoopers al tot pulvere verbrant zyn. » f° xvij. — Van Hansken Fruberck, die herdoopt is geweest ende verbrant. — Van Geerde van Grolle, van dat hy herdoopt was, verbrant is geweest. » *Ibid.*, de 1537-1538, f° ij v° — « Van der wedeven wylen Thomase, de schrynwerckere, de welcke mits herdoeperyen gejusticieert is geweest. » *Ibid.*, de 1538-1539, f° ij. — « Van Hanse de Potberkere, van Shertogenbossche, die herdoopt was, en verbrant ende t'hoof op eenen staeck geset is geweest. » f° iij.

1547. « Van Janne Plaetmans, passementwercker, vuyten lande van Luydich, die overmidts dyen hy bevond is en bekent hadde herdoopt te zyne, alhier metten brande justicien gebracht is geweest. — Van Henrich Van Myerick, cleermaeker, die overmidts zyne quade secte en herdoopt zyn alhier metten voorschreve Janne Plaetmans, metten brande ter justicie gebracht is geweest. — Van Bernaert Janssens, oick metten voirschreve Janne Plaetmans en Henrich Van Myerick, ter causen van herdoopt te zyn, metten brande geexecuteert. — Item, ontfangen van d'overschote penn. gecomen vandit vercochten huysraet van Geeraert Rogge wonende in Borgerhout, die ter causen van dat hy metten Jan Plaetmans en zyn medegesellen befaemt was herdoopt te zyn, en nae hun apprehensie vluchtich is geweest. — Van d'overschote penninge van den vercochten huysraet van Janne Pennewaerts, cleermaeker, vercocht alhier t'Antwerpen, ter causen van dat hy befaemt zyn metten voirschreve Janne Plaetmans, met zyn consorten herdoopt, te zyn gevlucht. » Autre compte du même écoutète (n° 19669), f°s ij v° et iij.

Den 19 mey (1537), doen wirden tot Antwerpen vier heerdoopers ten justitien gebracht, waer aff de dry gebrant wierden, maer den vierden wirdt onthooft. *Antw. Chron.*, 38. — Den 26 mey, doen wirden noch twee andere heerdoopers levendich elck aen eenen staeck verbrant. *Ibid.* — En 1550, un anabaptiste, boulanger de Gand, fut brûlé à Anvers ; comme il montait sur le bûcher un jeune garçon vint l'embrasser et lui recommander de rester ferme jusqu'au bout. Arrêté aussitôt, celui-ci fut brûlé à son tour quelques jours après, sans vouloir se rétracter. *Ibid.*, 48. — *Voir* le volumineux martyrologe des anabaptistes publié par Tileman Van Bragt, sous le titre : *Het bloedig*

anabaptistes; en leur qualité de bourgeois de Courtrai, ils furent transférés dans la prison de cette dernière ville. L'inculpation contre le premier était fondée sur quelques mots écrits dans un livret ayant appartenu à un anabaptiste, Nicolas Dubellier, qui avait été exécuté à Gand et les lui avait attribués; à deux reprises, sa maison fut fouillée de fond en comble, « afin d'y chercher livres ou écritures pour comparer avec ladite apostille. » Pendant l'information, le procureur général reçut des dénonciations contre d'autres personnes de Courtrai, « infectées, disait-on, de ladite secte, » et l'on arrêta une foule d'habitants. Tous, ainsi que Van der Helst et Courtin, furent appliqués à la question, bien que les échevins « trouvassent plusieurs difficultés pour seurement besoigner en ceste affaire. » Les tortures ne leur arrachèrent aucun aveu, et, à défaut de charges, la persécution dut lâcher sa proie! C'était un échec qu'elle avait hâte de réparer, et la délation se remit aussitôt en campagne, surexcitée par l'appât des récompenses. Elle imputa alors à un autre bourgeois, Jean de Gracht, d'avoir logé des personnes suspectes d'anabaptisme et soutenu « diverses opinions contraires aux ordonnances de l'Église. » Jeté sur-le-champ en prison, il fut soumis deux fois « à l'examen rigoureux; » une fois à la Vierschare, par ordre des échevins; une seconde fois, dans une tour de la ville, par ordre du procureur général. On emprisonna en même temps une femme, Josine de Ceule, accusée par l'hôtesse

tooneel of martelaars spiegel der doops gesinde, 1 vol. in-f°. — Ce livre a eu plusieurs éditions dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

Le nombre de victimes fut plus considérable encore dans les provinces du nord. A Amsterdam, le 6 mars 1535, douze femmes, et, le 15 mai suivant, seize furent cousues dans des sacs et précipitées dans l'Y du haut de la tour dite *Kruistoren*: d'autres furent submergées dans des tonnes d'eau placées sur l'échafaud. M. J. B. CANNAERT, *Bydragen*, etc.

d'une taverne située sur le chemin de Gand, « d'avoir proféré plusieurs opinions erroneuses et hérétiques. » Mais cette fois encore les charges manquèrent, et après leur avoir fait subir une longue détention, on dut relâcher ces prisonniers ; en revanche, on appréhenda un nommé Michel Van den Broucke, sur l'accusation, devenue banale tant elle était fréquente, « d'avoir soutenu des opinions contraires à la foi catholique. » Celui-ci avait déjà été puni de ce chef, et, à défaut de motifs suffisants pour le livrer au supplice, cette circonstance servit de prétexte pour lui imposer une amende honorable. Désespérés de manquer ainsi l'occasion d'auto-da-fé qui témoignassent de leur zèle, les magistrats députèrent alors vers le magistrat de Bruges, pour s'enquérir si des femmes anabaptistes récemment exécutées dans cette ville, n'avaient chargé aucune personne de Courtrai, et ils demandèrent à la cour spirituelle de Tournai, occupée à juger une jeune fille nommée Sinken De Gherste, si l'inculpée n'avait révélé aucun fait de nature à leur signaler des suspects [1].

Cette fièvre de persécutions régnait partout, et Marie de Hongrie alla jusqu'à réprimander la chambre impériale de Spire de ce que l'anabaptisme avait été traité avec trop de condescendance à Maestricht : « Habitués à rendre la justice au riche comme au pauvre, lui répondirent les membres de cette haute cour, nous n'obéissons qu'aux inspirations de notre conscience, et aux règles de notre devoir. Aucune menace ne nous intimidera, et nous espérons qu'à l'avenir on nous épargnera de pareilles attaques et réprimandes [2]. » L'ambassadeur vénitien Bernard Navagero rapporte, en 1546, que

[1] Compte de L. de Ghistelles (nº 13822), de 1537-1539, fºˢ xxv-xxx. — *Voir* le même compte au fº x vº.

[2] M. Altmeyer, *Histoire des relations commerciales*, 117, note 2.

plus de 30,000 individus infectés d'anabaptisme avaient déjà été exécutés alors dans les Pays-Bas, par autorité de justice [1].

Ainsi que la réforme, l'anabaptisme résista aux efforts des bourreaux. En décembre 1537, des anabaptistes qui s'enfuyaient en France, furent atteints, près du Quesnoy, par le capitaine Antoine de Landas, et engagèrent avec ses gens une lutte sanglante [2]. Dans le même temps, le frison Simonis Mennon, ancien prêtre catholique, rassemblait les anabaptistes dispersés après la prise de Munster et les organisait en société. Substituant une doctrine positive au vague de leurs premières croyances, il constitua cette communauté qui, sous le nom de *Doops-gezinden,* amis du baptême, ou de Mennonites, compte encore aujourd'hui plus de deux cents églises dans le royaume des Pays-Bas. David George ou Jooris, peintre sur verre à Delft, qui succéda, en 1540, au prophète Melchior Hoffman, se prétendit appelé par une révélation divine à régénérer l'église, et ses écrits pleins de chaleur, de force, de poésie [3], en le faisant considérer comme un nouveau Messie, réveillèrent les espérances des proscrits et doublèrent les forces des martyrs [4].

Une guerre à mort était engagée, et Charles-Quint jugea que la moindre concession livrerait ses barrages à des flots furieux. Il n'était pas homme, du reste, à céder à des considérations d'humanité quand son autorité était en jeu; et avant de quitter les Pays-Bas, il avait décrété une série de mesures dénotant ses inflexibles volontés. Une ordonnance du

[1] Monuments de la diplomatie vénitienne, l. c, 101.

[2] Compte de la recette générale.

[3] *Voir* son livre des *Sept Merveilles,* publié en 1542.

[4] Édit du 31 août 1544, « touchant la prise des complices et adhérens des sectaires de David Jooriszoon, estant au quartier de Groningue. » *Inventaire d'ordonnances.*

20 novembre 1549 réglementa la confiscation des biens des condamnés pour crime de lèse-majesté divine et humaine, et, au mépris des lois constitutionnelles, interdit aux parents de les racheter. « Plusieurs confiscations de fiefs, terres, seigneuries et autres héritages, biens et revenus, dit Charles-Quint dans cet acte, m'ayant été adjugées par des arrêts rendus en cause de crimes de lèse-majesté divine et humaine, et de contravention aux édits contre les luthériens et les sectaires, quelques-uns de ces biens, tenus et mouvans en fief de seigneurs particuliers, ont été réclamés par eux. D'un autre côté, des villes et des pays ont contesté la légalité de ces confiscations, contraires à leurs privilèges. Enfin, pour acquitter les dettes des condamnés et pour purger leurs biens d'hypothèques, il est souvent nécessaire de les vendre, et les héritiers des condamnés sollicitent fréquemment la restitution de ces biens en tout ou en partie. Afin de prévenir toute contestation à ce sujet, de l'avis des cours souveraines, des conseils provinciaux et des conseils collatéraux, nous avons arrêté et arrêtons : Les biens, tant féodaux qu'allodiaux, des coupables de délits entraînant la confiscation, seront dévolus au souverain, à qui incombent la conservation de la foi catholique ainsi que les frais de l'inquisition et des mises de justice. Pour que cette disposition ne porte point atteinte au droit féodal des seigneurs particuliers, il sera substitué un autre vassal au vassal condamné, soit que l'empereur vende ou donne le bien, soit que, le gardant et ne pouvant être le vassal d'un de ses propres vassaux, il en constitue un qui fasse pour lui le relief et prenne la position du vassal condamné. Quand un individu condamné par l'inquisiteur ou par tout autre juge ecclésiastique, persistera dans son hérésie, ses biens et ses fiefs reviendront à l'empereur, s'il les tient du

souverain, ou au seigneur particulier de qui il les tient. Si l'hérétique est condamné par des juges séculiers, les biens tenus des seigneurs seront partagés par moitié entre eux et le souverain, attendu que, dans ce cas, le condamné aura contrevenu aux ordonnances de l'empereur. En cas de lèse-majesté humaine, la confiscation sera adjugée au souverain offensé et blessé, avec réserve toutefois des droits des seigneurs féodaux, qui seront conservés de la manière préindiquée. Tous les priviléges, usages et coutumes prétendûment contraires à ces dispositions ne prévaudront point contre leur exécution [1]. »

Un édit du 13 avril 1550 défendit, sous peine de mort et de confiscation des biens, d'acheter, de lire ou de conserver les ouvrages de Luther, de Zwingle, d'Œcolampade, de Calvin et de leurs adhérents; de discuter publiquement ou en particulier le texte des saintes écritures; de posséder aucun tableau ou estampe caricaturant la Vierge ou les saints. Pour mieux atteindre les délinquants, la délation était encouragée par la promesse d'une large part dans les dépouilles des condamnés [2]. Sur l'avis de l'université de Louvain, on publia un catalogue des livres défendus, préliminaire du fameux index expurgatoire du duc d'Albe [3]. Un second édit du 28 avril déclara les hérétiques inhabiles à disposer de leurs biens, depuis le jour où ils étaient tombés dans l'erreur. Comme celui de 1535, il supprima même la pitié : demander grâce pour des hérétiques considérés comme per-

[1] *Édits de Luxembourg.*

[2] *Plac. de Flandre,* I, 157.

[3] Ce catalogue, en français et en flamand, fut imprimé à Louvain en 1550 chez Servais Van Sassen, qui avait le monopole de ces publications. Les deux catalogues se trouvent à la bibliothèque royale, nos 22780 et 22781 de la bibl Van Hulthem. — *Plac. de Flandre,* I, 145 et suiv.

turbateurs du repos public, c'était devenir leur complice. Les peines établies contre eux étaient applicables à quiconque les accueillerait, les logerait ou ne les dénoncerait pas. Les parents des condamnés furent itérativement exclus du droit de racheter leurs biens, et, sans tenir compte des suites qu'une semblable mesure devait produire, il fut défendu d'accorder l'entrée des villes aux étrangers non munis de certificats de leurs curés [1].

Enfin, un troisième édit du 31 mai suivant compléta l'œuvre et établit, sans plus dissimuler, l'inquisition. Jusqu'alors, reconnaissant la difficulté d'introduire ce tribunal aux mystérieuses procédures, on avait tenu secrètes les instructions de 1546, et elles étaient connues de peu de monde [2]. Mais cette fois on jeta le masque; enivré de ses succès en Allemagne, Charles-Quint se crut assez fort pour tout oser.

Les instructions de 1546 sont renouvelées avec quelques légères modifications qui avaient été réclamées par les inqui-

[1] *Plac. de Flandre,* I, 157-170. — Ce recueil donne à cet édit la date du 29 avril, mais la copie insérée dans le registre intitulé : *Sur le faict des hérésies,* et formé de pièces rassemblées par Viglius, porte le 28. L'observation en a été faite par M. Gachard, dans son *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les Archives de Simancas.*

[2] Aussi tous les historiens ont-ils rapporté à l'édit du 31 mai 1550, l'établissement de l'inquisition. — « Il est bien vray que depuis l'on s'est aperceu qu'on avoit tâché d'y introduire le mesme moien (l'inquisition) dès plusieurs ans encha, et que les ecclésiastiques avoient de ce impétré povoir et charge, non-seulement des papes de Rome, mais aussi des princes et gouvernantes du pays, par diverses fois comme ès années 1521, 1525, 1529, 1537, 1540, 1545 et autres (par les commissions et instructions des inquisiteurs), mais comme ne l'avoient seu ni osé mettre en œuvre, ne se déclarer publiquement pour telz, n'en avoit esté guère de murmure parmy le peuple, sauf auprès de ceux qui en avoient ouy quelque chose, et aussi auprez des entenduz qui craindoient et avoient toujours quelque arrière pensée, qu'on voudroit aussi quelque jour en iceux pais practiquer et imiter l'exemple des aultres pais èsquels le même moyen s'estoit mis en œuvre. » J. de Wesenbeke, 36.

siteurs [1], permettant d'incarcérer les ecclésiastiques dans les prisons du conseil provincial ou dans celles de l'évêque diocésain, conférant au conseil provincial ou au juge local, « ledit conseil préalablement averti, » le pouvoir d'exécuter les sentences de dégradation prononcées par les juges de la foi, leur accordant la faculté, pour les sentences à rendre contre les laïques suspects d'hérésie, de prendre l'avis d'un conseiller de l'empereur « ou bien de quelque homme expert, à nommer par le conseil provincial. » Mais toutes les autres dispositions sont maintenues.

Des inquisiteurs ont mission de parcourir le pays en tous sens, pour découvrir des coupables et entendre des témoins. Ils ont le pouvoir de citer devant eux, même les magistrats et les ecclésiastiques, qui sont tenus, sous peine de complicité, de leur signaler les personnes suspectes d'hérésie. L'autorité de cette nouvelle juridiction est étendue à toutes les classes de la société, et il est prescrit aux gouverneurs et aux officiers de lui prêter main-forte. De pressantes recommandations sont adressées aux évêques, aux abbés, à toutes les personnes constituées en dignité pour l'examen scrupuleux des croyances de leurs subordonnés. Si les dénonciations restent toujours prescrites et encouragées, il est cependant stipulé, en présence des déplorables abus qu'elles ont engendrés, que toute fausse délation sera punie comme calomnie, que toute dénonciation anonyme sera nulle. Enfin, pour pallier cette exorbitante infraction aux priviléges, les juges de l'empereur et, dans certains cas, les conseils provinciaux sont appelés à concourir aux sentences [2].

[1] *Voir* la remontrance de Ruward Tapper et de Michel Druitius, du 22 novembre 1549. Reg. *Sur le faict des hérésies.*

[2] *Plac. de Brabant,* I, 35.

Appuyés ainsi par le gouvernement, surexcités par une bulle du pape les exhortant à remplir exactement les fonctions de leur terrible ministère [1], les inquisiteurs poussèrent jusqu'au paroxysme la fureur de la persécution [2]. Le pays entier était plongé dans la terreur, et bientôt les oppositions légales préludèrent à la résistance. L'édit du 28 avril mentionnant différentes fois l'inquisition, le souverain conseil de Brabant qui, dès l'origine, avait repoussé la juridiction des inquisiteurs, refusa de sceller cet acte; il fallut que, par un ordre arbitraire, Marie de Hongrie obligeât le chancelier d'y faire apposer le sceau [3]. A Anvers déjà « le marchand faisoit ses apprests pour se retirer, surséoit son train, n'achetoit plus de denrées, n'en expédioit, n'en faisoit venir; le commerce tendoit à diminuer, le prix des maisons s'en alloit, le commun bourgeois se trouvoit sans ouvrage et argent, de sorte que l'apparente ruine de la ville se voyoit à l'œil [4], » quand Marie de Hongrie pressa son frère de modifier cet édit, pour prévenir cette funeste et inévitable conséquence. Il lui répondit, le 29 juillet, qu'il consentait à ce qu'on n'exigeât pas des marchands étrangers des certificats des curés; mais ils devaient « jurer de vivre catholiquement et sans scandale, et s'ils y faisoient faute, il falloit les châtier selon leurs démérites [5]. »

Dans un mémoire signé par tous les membres de la commune, ainsi que par un grand nombre de notables et de marchands, le magistrat exposa à Marie de Hongrie les déplo-

[1] *Répert. des Plac. de Hollande*, 64.
[2] Wagenaar.
[3] M. Gachard, Rapport précité.
[4] J. de Wesenbeke, 38.
[5] Reg. *Sur le faict des hérésies*, f° 386.

rables effets des nouveaux édits; il invoqua contre l'établissement de l'inquisition les priviléges du pays, les franchises de la cité s'accordant d'ailleurs avec des raisons d'humanité et d'intérêt public [1]. Des députés vinrent présenter solennellement ce mémoire à la princesse, et, par l'organe du pensionnaire Jacques Maes, ils lui démontrèrent qu'au seul nom d'inquisition, les étrangers n'osaient plus aborder en leur ville; que les négociants se disposaient à la quitter; qu'il n'était plus question de vente, d'achat, ni de traité; que les artisans manquaient d'ouvrage; que les manufactures étaient désertes et la circulation de l'argent arrêtée; que le peuple serait bientôt poussé au désespoir et qu'en étendant la persécution jusque sur les étrangers, on ruinerait le pays où ils se voyaient exposés aux supplices sur le moindre soupçon, où il n'était plus permis de se rendre qu'avec des attestations de catholicité [2].

Cette démarche eut un grand retentissement dans les autres cités brabançonnes; leurs magistrats, à l'exemple de ceux d'Anvers, refusèrent de publier le nouvel édit [3], et le conseil de Brabant fut chargé, simultanément avec Viglius, d'examiner la réclamation des Anversois. Le conseil inclina en leur faveur [3]; mais Viglius, désireux sans doute de complaire à son maître, estima au contraire qu'on avait tort de dépeindre sous des couleurs si noires un tribunal respectable et nécessaire pour la défense de la religion. « Les princes chrétiens, dit-il, ont été autorisés, de tout temps, à conserver le dépôt de la foi et les lois canoniques; l'empereur est donc dans son droit. Du reste, la rigueur contre laquelle on se récrie tant,

[1] *Voir* J. DE WESENBEKE.
[2] G. BRANDT, l. c., I, 160. — J. DE WESENBEKE. — LE PETIT.
[3] J. DE WESENBEKE.

ne s'applique qu'aux anabaptistes et aux sacramentaires. Jamais il n'est entré dans les intentions de ce prince de gêner le commerce, ni de scruter la conscience des étrangers; seulement il prétend veiller au salut de ses sujets, et, à cet effet, il lui importe de connaître les personnes qui viennent s'établir dans ses états; sinon ce serait ouvrir les portes à l'erreur et favoriser l'hérésie, dont les progrès ne sont que trop rapides [1]. » Cette réponse attira l'animadversion publique sur Viglius, considéré déjà comme le rédacteur des derniers édits. Il prétendit pourtant « qu'ayant toujours craint l'effet des moyens violents, il avait fortement insisté pour faire diminuer les supplices et établir une distinction entre les sectaires; mais que son opinion n'avait pas prévalu et que l'on avait résolu de sévir contre l'hérésie en général, pour en inspirer plus d'horreur. Au surplus, ajoutait-il, on a tort de pousser tant de clameurs au sujet d'édits qui en réalité ne sont que le renouvellement des anciennes ordonnances. D'ailleurs le coup est porté, et nul n'ignore le danger d'engager un souverain à reculer. S'il eût été désirable que l'empereur consultât les villes préalablement à la publication de cet édit, maintenant il faut se borner à enjoindre aux inquisiteurs de se conduire avec modération et sagesse [2]. » L'homme qui parlait de la sorte, et qui avait probablement rédigé ces farouches édits, fut accusé « d'avoir été, dès sa jeunesse, grandement suspect d'hérésie, principalement de celle de Martin Luther, d'avoir été réputé pour tel, non-seulement aux Pays-Bas, mais en France, en Italie, en Allemagne, et de l'être encore; de n'avoir hanté que des hérétiques et de les avoir favorisés [3]. »

[1] Viglii, *Epist. select.* n° CXLVIII, 348.
[2] *Ibid.* et n° CXLIX, 351.
[3] Information faite en 1564, précitée.

Marie de Hongrie ne partagea point l'avis du président du conseil privé; redoutant une catastrophe, elle résolut d'en conférer directement avec son frère, qui venait de l'appeler à Augsbourg[1], et, le 25 septembre suivant, parut une ordonnance qui retrancha de l'édit du 28 avril toutes les dispositions relatives aux inquisiteurs. En outre, elle affranchit les marchands étrangers de la rigueur des placards et les maintint dans leurs anciennes franchises et exemptions. « Quant à ce que nous avons ordonné, dit Charles-Quint dans ce nouvel édit, par nos placards précédents et notre dernière ordonnance, que du jour que laïques ou autres y auront contrevenu ou seront tombés dans lesdites erreurs, ils seront inhabiles à disposer de leurs biens et que toutes aliénations, donations, cessions, venditions, transports, testamens et dernières volontés par eux faits depuis ledit jour, seront nuls et de nulle valeur, Nous déclarons que notre intention n'a nullement été (comme aucuns l'ont voulu déclarer) d'entraver, de façon quelconque, en nosdits pays le commerce et les relations entre les marchands étrangers et nos sujets; de les empêcher de disposer librement de leurs biens, selon le droit écrit et les coutumes; mais bien de prévenir ce qu'ils voudroient faire frauduleusement pour éviter les peines de nos édits et perdre ainsi la crainte d'y contrevenir. » Il expliqua également que la défense de loger et d'héberger des personnes suspectes d'hérésie ne s'étendait point aux étrangers venant dans le pays « pour négocier, marchander ou faire leurs besognes ou affaires, de quelque quartier qu'ils fussent, pourvu qu'ils ne contrevinssent pas aux ordonnances et se conduisissent sans scandale. » Enfin il stipula d'une manière officielle que les marchands

[1] *Voir* page 110.

et autres étrangers ne seraient point « assujétis d'y apporter et exhiber la certification du curé du lieu de leur demeure [1]. »

En communiquant cet édit interprétatif aux gouverneurs de province, Marie de Hongrie leur dit « qu'après mûr avis et à grande délibération, l'empereur avoit renouvelé, en cette sorte et manière, l'ordonnance du 28 avril, parce qu'il avoit été informé par elle que aucuns, tant par mauvaise information que aultrement, avoient mis en scrupule divers points de cette ordonnance, entendant et imprimant iceulx au dehors de son vouloir et intention. » Du reste, elle leur prescrivit la rigoureuse exécution de cet édit, et leur enjoignit « de procéder contre les transgresseurs par sévère application des peines y contenues, sans aucune faveur, simulation ou déport [2]. » Or, comme cet édit reproduisait toutes les dispositions pénales des édits précédents, et que le dernier article statuait qu'il serait exécuté, « nonobstant opposition ou appellation faite, ou à faire, ni aussi quelconques priviléges, ordonnances, statuts, coutumes ou usances à ce contraires, » il ne reçut pas meilleur accueil et souleva d'itératives protestations du magistrat d'Anvers (4 et 5 novembre) et des autres chefs-villes du Brabant [3]. Avant de le publier, le magistrat d'Anvers exigea qu'il lui fût délivré, sous le grand sceau de Brabant, un acte servant de sauvegarde aux libertés de la ville; en outre, par la même résolution (5 novembre) qui autorisa l'écoutète à publier l'édit, il déclara que l'article précité ne pourrait porter aucune atteinte aux priviléges, ordonnances, statuts et coutumes de la commune [4].

[1] *Plac. de Brabant*, I, 39. — *Plac. de Flandre*, I, 186.

[2] Lettre de Marie de Hongrie au comte de Lalaing, du 18 octobre 1550. M. Arsène Loin, l. c., 38.

[3] J. de Wesenbeke. — Reg. int. *Sur le faict des hérésies*, f[os] 78, 80 et 88.

[4] M. Gachard, Rapport précité.

Indépendamment de ces résistances constitutionnelles, il s'en produisit d'autres si alarmantes, que Marie de Hongrie pressa Charles-Quint de calmer les esprits par de nouvelles concessions. Mais les changements qu'il apporta à ses édits (mars 1551) en modifièrent plutôt la forme que le fond; si les inquisiteurs substituèrent à des titres exécrés ceux de grand procurateur et de juge de la foi, ces modifications n'étaient en réalité qu'un leurre. « Ceux qui du pape et de l'empereur avoient en secret permission d'être inquisiteurs, les Titelman, les Lindanus, les Sonnius, ne cessèrent de pratiquer tous moyens pour effectuer leur charge, » et l'exercèrent publiquement dans les provinces où les édits de 1550 avaient été publiés. On vit même un de leurs délégués soutenir devant le magistrat d'Anvers que « lui et les inquisiteurs avoient puissance non-seulement de venir en icelle ville, mais aussi d'y exercer leur commission, s'enquestant tant des prisonniers que d'autres contre ceux qu'il leur plairoit, ores qu'il lui fust permis, mais par le magistrat refusé [1]. » Enfin, la mauvaise foi du gouvernement dans cette affaire fut rendue évidente lorsque, à l'avénement de Philippe II, il fallut renouveler les commissions des officiers. Aux inquisiteurs ayant des commissions secrètes, en furent expédiées de nouvelles avec lettres patentes de placard prescrivant à tous les officiers et justiciers de leur donner aide et assistance, et de publier ces commissions dans la forme usitée, publication qui souleva encore d'énergiques protestations des chefs-villes du Brabant [2].

En même temps, on sévissait avec une extrême violence contre les juifs. Après avoir été longtemps l'objet d'atroces

[1] J. de Wesenbeke.

[2] *Ibid.*

persécutions, suscitées plus souvent encore par la cupidité que par le fanatisme, ils étaient depuis assez longtemps tolérés dans la plupart de nos provinces, en restant soumis à des tributs spéciaux et à des formalités empruntées aux temps de barbarie[1]. Cet état de choses cessa en 1532 : un placard du 14 août de cette année leur interdit le séjour des Pays-Bas, et prescrivit « à un chacun de conduire à l'officier du lieu les maraux juifs et gens non baptisez[2]. » Cet édit, exécuté d'abord avec rigueur[3], ne tarda pourtant pas à tomber en

[1] Les juifs à Luxembourg étaient assimilés aux marchandises et aux denrées, et payaient au même titre. Tout juif à la sortie du duché devait payer au bureau de la douane trois sols et demi de Brabant. Tout juif entrant dans la ville de Luxembourg était soumis à une taxe de cinq sols s'il était à cheval, et de 2 sols et demi s'il était à pied. De grosses amendes punissaient ceux qui avaient célé leur qualité pour s'affranchir de ces redevances. M. Gachard, *Anal. hist.*, 163-164. — *Histoire de Bruxelles*, I, 86 ; II, 648.

Les juifs à Luxembourg payaient au duc un tribut annuel à la Noël, de 2 florins par ménage.—Dans le courant de 1499, il y en avait deux. Compte n° 2634, f° x v° ; 2, en 1500, f° vj v° ; 2, en 1501, f° vj v° ; 2, en 1502, f° vj v° ; 2, en 1503, f° vj v° ; 2, en 1504, f° vij.

En 1505, il y en avait quatre payant tribut, f° vij ; 4, en 1506, f° vj ; 4, de 1507 à 1510, f° ix.

En 1511, il y en avait quatre à Luxembourg et 2 à Echternach, f° vij ; de 1512 à 1514, quatre à Luxembourg, deux à Echternach, un à Arlon, f° vij ; en 1515 et 1516, neuf à Luxembourg et deux à Echternach, f° xj v°. En 1517, tous ces juifs abandonnèrent le pays *.

« Item, ceste année pendante ont esté enterrez sept jouifz audit Macheren ; receu d'ung chacun desdits jouifz comme de ancienneté, ung florin, fait ensemble vij florins. » Compte de 1519-1520, f° ij v° (n° 13321).

[2] *Inventaire d'ordonnances.* — Van Wyn, *Repertorium*, 26.

[3] « A messire Christiaens Baers, secrétaire de l'empereur en Brabant, la somme de six vingt livres dudit pris (lettres du 26 février 1534-1535), pour considération des services qu'il avoit fait à Sa Majesté, et faisoit journellement à la sollicitude d'aucuns procès contre maraux juifs et gens non baptisez. » Compte de la recette générale.

* « Du tribut des juifs dont chûn mesnaige doit au terme de Noel deux florins au cas que les juifs qui se souloient tenir en ce pays de Luxembourg, se sont absentez et abandonnez cestui pays ceste année n'en a esté recue aucune chose. Aussi icy néant. Compte de 1516-1517, f° ix r°, n° 2635.

désuétude, car l'industrie des juifs était devenue indispensable à une foule de grands seigneurs obérés par les guerres et par le luxe. A la cour même ils trouvèrent des protecteurs; on vit un enfant d'Israël, Jean Michez, qui, jeune encore, s'était sauvé d'Espagne à Anvers, être admis dans l'intimité des personnages les plus élevés, et gagner les bonnes grâces de Marie de Hongrie. Mais l'amour, qui domine tous les intérêts comme tous les sentiments, lui attira une disgrâce qui rejaillit peut-être sur ses coreligionnaires. Michez enleva une demoiselle noble, fut obligé de fuir, et de ce moment toute tolérance cessa [1].

Le 16 décembre 1540 parut un ordre de dénoncer « tous ceux qui vivoient comme juifs [2], » et les persécutions, renouvelées par cet ordre [3], redoublèrent à l'arrivée de juifs portugais expulsés de leur patrie. Un édit du 25 juin 1544, prescrivant « d'enregistrer les noms et les biens des nouveaux chrestiens venus avec la flotte de Portugal [4], » fut suivi de mandements leur interdisant le séjour des Pays-Bas [5]. Puis, le 17 juillet 1549, Charles-Quint, en rappelant les dispositions de l'édit de 1532, révoqua tous les priviléges antérieurs [6].

[1] De Reiffenberg, *Nouvelles Archives hist. des Pays-Bas,* V, 319.

[2] *Inventaire d'ordonnances.*

[3] « A Dierick de Herlaer, prévost de l'hostel, pour estre allé d'Ypre en diligence avec vingt piétons, outre ceux qu'il avoit d'ordinaire, aux environs de la ville d'Anvers, afin de prendre partout bonne et soigneuse garde sur la fuite et absence des nouveaux chrestiens estans en ladite ville, et les appréhender et détenir selon qu'il luy seroit mandé. » Compte de la recette générale, août 1541. — « A maître Mathieu Strick, secrétaire en ordonnance de l'empereur, pour estre allé de Louvain à Lierre, pour s'informer d'aucuns nouveaux chrestiens y arrestez, et de là en Anvers, sur ce interroger aucuns marchans. » *Ibid.*, de 1543.

[4] *Inventaire d'ordonnances.*

[5] Van Wyn, l c., 60, 64.

[6] *Archives de l'Audience.*

Enfin, l'année suivante, un placard du 29 mai ordonna à tout nouveau chrétien n'habitant pas le pays depuis plus de six ans, d'en sortir dans les trente jours, et défendit sévèrement de les recueillir [1].

Ce dernier placard, publié dans toutes les villes [2], donna d'abord un nouvel essor aux persécutions, que le zèle religieux seul ne dirigeait pas toujours. Dans une lettre écrite, le 31 août 1543, par Philippe Nigri au duc d'Aerschot, on lit : « Il y a deux charretées de nouveaulx chrestiens arrestez à Lierre, avecques leurs femmes et enfans, ausquels l'on impose qu'ilz se voulloyent tirer vers Salonique. Si l'on en prévoyoit tirer quelque bonne somme, elle viendroit fort à propos [3]. » Mais on ne tarda pas pourtant à mitiger ces rigueurs; Charles-Quint, le premier, autorisa, par exception, vingt-cinq familles de juifs portugais convertis à s'établir provisoirement à Anvers [4]. Ces édits, du reste, comme tous ceux qui les avaient précédés, comme la fameuse constitution de Paul IV qui, en 1555, sépara les juifs de la société des chrétiens par une démarcation profonde, ne les chassèrent jamais complétement de la Belgique; la voix de l'intérêt plaida toujours éloquemment la cause des industrieux descendants d'Abraham [5].

[1] *Archives de l'Audience.* — Van Wyn, l. c., 64. Ce recueil donne à cet édit la date du 30.

[2] Compte d'A. Van der Aa (nº 15667), fº viij vº.

[3] Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série ,XI, 228.

[4] *Archives de l'Audience,* liasse 1111.

[5] Ainsi, en 1563, on retrouve quatorze juifs à Luxembourg, autorisés à s'établir dans le faubourg de la ville pour un terme de neuf ans. Compte de Herman Breissgin (nº 2638).

CHAPITRE XXXIX.

RUPTURE DE LA PAIX DE CRESPY.

(1550-1552.)

Charles-Quint s'était rendu à Augsbourg, moins pour achever la pacification de l'Allemagne, comme il l'avait annoncé aux états généraux, qu'avec le projet arrêté de fonder l'avenir de sa maison sur l'union de la couronne impériale à celle d'Espagne. Ferdinand était appelé à succéder à son frère dans la possession de l'empire, et l'archiduc Maximilien, déjà roi de Bohême, semblait appelé à devenir roi des Romains. C'était cette probabilité que Charles-Quint voulait détruire; son intention étant de rendre la dignité impériale héréditaire dans sa famille, par des élections alternatives entre les deux branches de sa maison. L'idée première n'avait pas eu cette portée : en 1548, l'empereur, respectant les droits éventuels de son neveu, s'était borné à réclamer en faveur de son fils le vicariat en Italie; mais cette combinaison n'avait pas souri à Philippe, qui l'avait engagé à différer toute négociation à ce sujet jusqu'à des temps plus opportuns [1]. L'ambition du jeune prince voulait davantage. Charles-Quint le comprit et, à son retour en Allemagne, il chercha à le faire nommer coadjuteur du roi des Romains. Cette prétention souleva tout de suite de telles résistances de la part de Ferdinand, que Charles-Quint appela à

[1] Lettre de l'évêque d'Arras à Marie de Hongrie, du 7 mai 1548. Reg. *Collection de documents historiques,* VII, f° 247.

Augsbourg Marie de Hongrie, pour faire intervenir dans le débat son influence et sa fermeté[1]. Mais la princesse « trouva le terrain très-dur et ne put rien obtenir[2]. » Cette opposition aux volontés de l'empereur était appuyée par tout le corps germanique. En vain, Philippe, averti par le cardinal de Trente, par sa tante et par son père, tempéra-t-il sa sévérité, « au point de faire preuve d'une douceur et d'une humanité si grandes qu'aucun prince ne l'eût surpassé sous ce rapport[3]; » le masque ne trompa personne. Les princes et les états de la Germanie voyaient clairement le but où tendait la politique de Charles-Quint; tous savaient que s'y prêter c'était se mettre sous le joug[4].

Après de longs débats, Ferdinand s'en référa à la décision de son fils, qui fut aussitôt rappelé d'Espagne; mais si l'on avait cru que le gendre de l'empereur se plierait sans peine aux volontés de son beau-père, on fut bientôt détrompé. Marie de Hongrie était à peine repartie pour les Pays-Bas qu'on entra dans d'orageuses discussions [5]. « Madame, ma

[1] Par lettres du 24 août 1550, elle commit le gouvernement des Pays-Bas, en son absence, aux comtes de Rœulx, de Lalaing, de Berlaymont, au seigneur de Praet, aux présidents du conseil d'état et du conseil privé, Jean de Saint-Mauris et Viglius, en la même forme qui avait été établie en 1547. Les dispositions militaires furent confiées à de Rœulx et à de Lalaing. *Archives de l'Audience,* l. c. — Manuscrit de la bibliothèque royale, n° 17372.

[2] « La reine Marie a traité avec le roi des Romains, pour le disposer à accepter le prince d'Espagne comme son coadjuteur; mais, par ce que j'en ai ouï dire, elle a trouvé le terrain très-dur, et n'a pu rien obtenir. » Lettre du comte de Stroppiana, du 18 septembre 1550. l. c., 188.

[3] Lettre de Michel Suriano, ambassadeur de Venise. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, IX, 253.

[4] Le Petit, l. viii, 184. — Lettre de Marillac, du 10 mars 1551, citée par M. Mignet, l. c., 38, n. 1.

[5] *Papiers d'état de Granvelle,* III, 468. — *Correspondenz,* III, 11. — *Staatspapiere.*

bonne sœur, lui écrivit Charles-Quint, j'avois quelque espoir, par ce que l'on m'écrivoit d'Espagne et d'autres avertissemens que l'on me donnoit de plusieurs côtés, que le roi, notre frère, et notre neveu, mon beau-fils, se laisseroient persuader à ce dont il est question, pour établir et conserver la grandeur de notre maison; mais je commence à perdre ce bon espoir. » Il accusa Ferdinand de travailler les états de l'empire sous main, de se « montrer tout autre à traiter les affaires que ci-devant, de négliger l'intérêt public, de semer, à sa guise, nouvelles de Hongrie pour parvenir à ses fins, de le traverser dans ses bonnes intentions, d'employer à son profit les subsides de l'empire. » — « Mais, ajoutait-il, je lui ai déclaré que, à la fin, il faudroit ou que lui ou moi fusse empereur, et que, quoique je fusse débile et maltraité de mes indispositions, si voulois-je bien qu'il entendît que je me saurois bien trouver où il seroit plus de besoing[1]. » Cette affaire donnait à l'empereur « plus de tourments que sa goutte, plus d'embarras que ne lui en avoit jamais causés François Ier, que ne pourroit jamais lui en causer Henri II, et désespérant de réussir par lui-même, il n'avoit plus d'espoir qu'en Dieu qu'il supplioit de donner à Ferdinand volonté et cognoissance; et à lui, force et patience. » Il rappela à Augsbourg Marie de Hongrie « pour le conseiller et le consoler, » bien qu'il prévît que toute l'habileté de cette princesse serait impuissante contre d'opiniâtres volontés[2].

Marie de Hongrie, effrayée de la tournure que prenaient ces discussions, sur les rapports de l'évêque d'Arras, qui jugeait sa présence indispensable pour prévenir un éclat[3],

[1] Lettre du 16 décembre 1550. *Correspondenz*, III, 15.

[2] *Ibid.*

[3] Reg. *Collection de documents historiques*, VIII, f° 38 v°.

s'empressa de revenir à Augsbourg[1]. Elle trouva toutes les passions en jeu : le roi de Bohême était « inflexible et entêté; » les princes électeurs, « auxquels on n'avait rien communiqué de cette négociation, étaient très-irrités et déclaraient qu'ils s'y refuseraient, quand même ledit roi Maximilien y consentirait[2]. » La reine « traita la chose avec chaleur[3], » et, secondée par l'évêque d'Arras, par les comtes de Nassau et de Nieuwenaar, par le vice-chancelier Seld, le conseiller Gienger, Gérard Van Veltwyck, elle triompha enfin des résistances de Ferdinand et de Maximilien.

Le 9 mars 1551, les parties, assemblées dans la chambre de Charles-Quint, signèrent un accord dressé par l'évêque d'Arras et portant que, quand Ferdinand succéderait à son frère, Philippe serait élu roi des Romains, et investi d'une partie de l'autorité de son oncle. Maximilien à son tour devait obtenir ce dernier titre, lors de l'avénement de son cousin à la dignité impériale. Le roi de Bohême, par une déclaration verbale, libellée « de la main de la royne de Hongrie, » promit de ne pas entraver et même d'appuyer l'élection de Philippe. Celui-ci, de son côté, s'engagea par une déclaration écrite, à conférer à Maximilien, durant ses absences, l'administration complète de l'Allemagne. Les princes des deux branches s'engageaient, en outre, à défendre mutuellement leurs états particuliers et à soutenir en commun les intérêts de la Germanie contre quiconque, par des troubles, soit politiques,

[1] Par lettres du 30 novembre, elle confia le gouvernement intérimaire aux mêmes personnages qui en avaient été investis au mois d'août. *Archives de l'Audience*, l. c. — « Pour soy avoir transporté pour ordonner par tous les villaiges voisins du chemin pour refaire les chemins pour la venue de la royne qui alloit en Allemaigne. » Compte de P. de Werchin (nº 15221), fº xiij.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 10 janvier 1551. l. c., 191.

[3] *Ibid.*

soit religieux, porterait atteinte à la dignité impériale ou à la foi catholique. Enfin, il fut convenu que, pour mieux cimenter l'union établie par cet accord, Philippe épouserait une fille de Ferdinand [1]. Mais cet arrangement avait besoin de la ratification du corps germanique, et Charles-Quint, qui croyait déjà lui commander en souverain absolu, s'aperçut que les électeurs n'étaient pas disposés à subir son joug. « Nous avons juré de garder la loi de l'empire, disaient-ils ouvertement, et d'ailleurs nous nous sommes promis tous ensemble de ne faire jamais plus un Espagnol empereur [2]. » Ce sentiment était celui de l'Allemagne entière et sa résistance devint le prélude de la réaction contre la fortune du vainqueur de Muhlberg [3].

De retour dans les Pays-Bas (mars 1551), où sa présence était devenue fort nécessaire pour contenir de menaçantes agitations et pour déjouer les menées de la France, Marie de Hongrie trouva un vaste champ ouvert à son activité. Avant son départ pour Augsbourg, elle avait accordé la querelle des Pays-Bas avec le gouvernement écossais. Cette querelle sans cause sérieuse avait porté un grand préjudice au commerce maritime, et donné un tel essor à la piraterie qu'il avait fallu obliger les marchands à armer tous leurs navires en guerre [4]. Il eût été facile cependant d'en finir promptement, et si les subsides alloués pour l'armement d'une flotte n'avaient reçu une autre destination, l'Écosse eût été bientôt contrainte

[1] Reg. *Coll. de doc. hist.*, VIII, f°s 77-93. — *Staatspapiere*, 482-483.

[2] Lettre de Marillac, du 16 et du 22 décembre 1550, cit. par M. MIGNET, l. c., 40, n. 1.

[3] Consultez pour ces négociations le Reg. *Coll. de doc. hist.*, VIII; *Correspondenz*, III; *Staatspapiere*; *Papiers d'état de Granvelle*, III et IV; M. BUCHOLTZ, l. c., VI.

[4] Édits précités. — *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1550, 24, 39.

à demander la paix. En effet, les huit vaisseaux qui prirent la mer [1], ramenèrent un si grand nombre de prises [2], que le gouvernement écossais chercha à rouvrir les négociations; mais Charles-Quint répondit alors qu'il ne pouvait traiter sans le consentement de son allié le roi d'Angleterre [3]. La paix conclue entre Henri II et Édouard VI leva cette difficulté, et l'Écosse ayant renouvelé ses avances [4], le roi de France offrit sa médiation. A sa prière, Marie de Hongrie consentit à arrêter les hostilités en attendant l'arrivée de l'ambassadeur écossais chargé de lui porter des propositions de paix; mais, dans le moment même où elle rappelait ses vaisseaux de guerre, ils effectuèrent une descente en Écosse et exercèrent de grands ravages sur les côtes (4-24 juillet 1550) [5]. L'Écosse cria à la perfidie, prétendant qu'à la demande du monarque français, elle avait cessé toute entreprise contre les Pays-Bas; et Marie de Hongrie répondit à ces clameurs par de nouveaux armements.

Henri II intervint de nouveau en faveur de son alliée, et, en demandant à Marie de Hongrie un sauf-conduit pour la reine douairière d'Écosse, qui allait se rendre en France, il la pressa de consentir à une trêve (juillet 1550). La régente chargea Simon Renard de répondre au roi que l'empereur désirait vivre en paix avec ses voisins, et qu'elle n'était pas

[1] Ils furent commandés successivement par le vice-amiral Gérard de Merckere (commission du 19 janvier 1550. *Dépêches de guerre*, f° cxxxix) et par Jean de Croesere, bailli de Duvelant, qui eut pour lieutenant Adolphe de Hamstede (commissions du 30 mai 1551. *Ibid.*, f° cxxxix v°).

[2] Wagenaar.

[3] Lettre de l'ambassadeur d'Écosse en France. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 433. — [4] *Ibid.*

[5] Note remise à l'ambassadeur de France, au nom de Marie de Hongrie. 1er août 1550. — Lettre de cette princesse à Charles-Quint, du 17 août. — Lettre de l'évêque d'Arras à Simon Renard, du 2 septembre. *Ibid.*, 435, 437, 447.

éloignée de renouer les anciennes alliances des Pays-Bas avec l'Écosse. « Mais depuis longtemps, ajouta-t-elle, on m'a annoncé l'envoi d'ambassadeurs chargés de propositions de paix, et il seroit convenable d'attendre leur arrivée pour traiter directement avec eux de la conclusion d'un armistice, qui sera le prélude d'un arrangement définitif. Cependant, désireuse de complaire au roi, j'accepte volontiers ses offres et j'attendrai les ouvertures de son ambassadeur. Il est important de remarquer que les Écossois ont toujours très-mal observé les traités et violé fréquemment les sauf-conduits délivrés en vertu de conventions réciproques. Le roi n'ignore pas cette conduite déloyale, puisque lui-même de ce chef les appela gens barbares sur lesquels il n'avoit aucun empire. Quant à leurs plaintes au sujet des derniers ravages exercés par nos croiseurs, il est évident que la descente a eu lieu antérieurement à la réception de l'ordre de suspendre les hostilités. Nos marins pouvoient d'autant moins s'en rapporter aux déclarations du gouvernement écossois, qu'en ce moment même ses corsaires capturoient des navires des Pays-Bas. Aujourd'hui j'ai rappelé nos vaisseaux et ils attendront dans nos ports l'issue des négociations qui vont s'ouvrir, à moins que l'Écosse, en continuant ses armemens, ne m'oblige à prendre de nouvelles mesures pour la protection des sujets de l'empereur. Cette circonstance, du reste, ne doit inspirer aucune crainte à la reine douairière ; je lui envoye un sauf-conduit et l'assure que si la tempête la jetoit sur les côtes des Pays-Bas, elle y seroit reçue avec courtoisie, à la seule condition de n'avoir pas plus de cinq à six vaisseaux d'escorte [1]. »

L'ambassadeur de France, Basse-Fontaine, remercia la

[1] Note précitée.

reine de ce bon procédé et lui annonça que son maître avait dépêché un de ses gentilshommes en Écosse pour presser le départ des ambassadeurs, jusqu'alors retardé par les dernières hostilités. Dans la crainte d'être capturés, ils s'étaient rendus en Angleterre pour y prendre un sauf-conduit, et dans l'entre-temps le gouvernement écossais avait donné à Basse-Fontaine plein pouvoir de conclure une trêve. Celui-ci communiqua à Marie de Hongrie des lettres de l'ambassadeur français en Écosse, confirmant ces assertions et priant le roi d'intervenir, pour arrêter les hostilités, déjà suspendues depuis plus de deux mois par les Écossais, disaient-elles, tandis que, du 4 au 24 juillet, les navires de guerre de l'empereur « avoient fait plusieurs outrages en mer aux Écossois et usé de grandes cruautés et inhumanités envers eux. » Marie de Hongrie et ses ministres, arguant ces raisons de faux et se défiant de Henri II, repoussèrent toute espèce de médiation. La régente répondit que le prétexte du retard des ambassadeurs écossais était peu plausible, son sauf-conduit les mettant à l'abri de toute insulte. D'ailleurs la plupart des vaisseaux de l'empereur étaient rentrés dans les ports de la Zélande depuis le 12 juillet, et les croiseurs tenant encore la mer, n'avaient pas bougé de leurs stations. Il était donc difficile de leur imputer des actes d'hostilité; si quelques capitaines avaient repris la mer, c'était parce que les Écossais avaient recommencé leurs courses. De nouveaux ordres venaient de prescrire encore de ne plus commettre d'agressions, de se borner à pourchasser les pirates, à repousser, à châtier quiconque nuirait aux sujets de l'empereur [1].

Le seigneur de Praet et le président de Saint-Mauris,

[1] Lettre du 17 août, précitée.

chargés d'examiner les pleins pouvoirs produits par l'envoyé français, y trouvèrent plusieurs expressions équivoques. D'abord, ils étaient donnés à l'ambassadeur de France près de l'empereur et non à Basse-Fontaine, qui représentait le roi près la cour de Bruxelles. Ensuite, il y était dit que la trève courrait jusqu'au mois de mai 1551, terme si éloigné, qu'il y avait lieu de prêter au gouvernement écossais l'intention de traîner les négociations en longueur et de reprendre les armes quand les Pays-Bas auraient désarmé. Enfin, la reine douairière d'Écosse demandait à être comprise dans la trève avec ses « fauteurs, confédérés et amis quelconques; » c'était y comprendre implicitement Henri II, et, s'il survenait plus tard une nouvelle rupture, donner à la France le prétexte d'intervenir dans la guerre, ou permettre à l'Écosse de se mêler à des querelles éventuelles entre la France et l'empereur. Ces considérations confirmèrent la régente dans son refus de traiter. En vain Basse-Fontaine se prétendit-il ambassadeur près de l'empereur, que la reine représentait dans les Pays-Bas, et le véritable destinataire des pouvoirs délivrés par l'Écosse, on lui objecta que ses lettres de créance l'intitulaient ambassadeur près de la reine douairière de Hongrie et non près de l'empereur; que, quand il s'agissait de traiter entre princes, il fallait des pouvoirs clairs et nets, afin de prévenir toute difficulté; que le roi son maître avait un ambassadeur près de l'empereur et que ces deux ambassades comportaient deux personnes distinctes. A ses plaintes de voir ainsi méconnaître les intentions de son souverain, qui était mû par le seul désir de suspendre de déplorables hostilités pendant les négociations, Marie de Hongrie répondit que les ambassadeurs écossais auraient aussi vite traité de la paix que d'une trève; qu'elle était prête d'ailleurs, à charge de réciprocité,

à interdire à ses vaisseaux tout acte de guerre et que cette mesure équivaudrait à une trêve.

De nouvelles instances de Basse-Fontaine trouvèrent la princesse inébranlable dans sa résolution. « Si le roi de France tient tant à cette trêve, dit-elle, qu'il donne mission de la négocier au seigneur de Marillac, son représentant près de l'empereur. » Dans un entretien avec Jean de Saint-Mauris, l'envoyé français exprima son chagrin des défiances témoignées à son maître : « Déjà, ajouta-t-il, les ambassadeurs écossois sont en route, et traversent la France en poste ; mais il est à craindre qu'ils s'irritent, ainsi que le roi, de vos difficultés et ne renoncent à traiter sous de tels auspices. Ce me seroit chose fort désagréable, car j'ai apporté un grand zèle dans cette affaire, et elle ne le seroit pas moins à mon maître dont il est impossible de suspecter la bonne foi et la sincérité, attestées par toutes ses démarches. Ce n'est pas sans peine qu'il a décidé le gouvernement écossois à se prêter à un arrangement contraire aux intérêts de beaucoup de gens qui déclarent sans détour la guerre plus profitable que la paix. » Basse-Fontaine demanda ensuite que les deux parties posassent pour préliminaires la restitution réciproque avec dommages et intérêts, des prises qui se feraient durant les négociations : il était convaincu, dit-il, que, des deux côtés, les gens de guerre et les coureurs de mer, gens peu scrupuleux, contreviendraient sans cesse aux ordres de leurs gouvernements. Le président ne se prononça pas et Marie de Hongrie, persista d'autant plus dans son refus de traiter avec cet ambassadeur, que l'arrivée des commissaires écossais fut bientôt démentie. Seulement elle chargea Simon Renard de porter à la connaissance de Henri II que, s'il avait défendu aux Écossais, comme l'assurait Basse-Fontaine, de continuer les hostilités, elle

ordonnerait à ses capitaines de s'interdire toute entreprise, sous peine d'encourir le mécontentement de l'empereur [1].

Charles-Quint approuva la réserve de sa sœur; par son ordre, l'évêque d'Arras déclara à Marillac qu'il n'y avait pas lieu de conclure trèves si longues quand on pouvait traiter de la paix [2]. Cette déclaration mit un terme aux tergiversations, et, le 26 septembre, le conseil des Pays-Bas annonça à Marie de Hongrie, alors à Augsbourg, l'embarquement des ambassadeurs écossais [3]. En effet, le chevalier Thomas Erstein ne tarda pas à arriver à Bruxelles, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec cette princesse, qui se fit représenter par le seigneur de Praet, Jean de Saint-Mauris et Viglius. Après de longues discussions, ils conclurent (15 décembre 1550), au château de Marimont, un traité prescrivant l'oubli des actes d'hostilité commis pendant la guerre; accordant des indemnités aux parties lésées; renouvelant les conventions de commerce et d'amitié; confirmant les anciens privilèges des marchands et des pêcheurs; stipulant pour ces derniers une liberté complète d'exercer leur industrie; portant promesse et engagement réciproque « de chasser et de punir tous écumeurs de mer, pirates, capres et semblables gens qui troubloient la navigation, le commerce et la pêche. » L'échange des ratifications devait avoir lieu, dans les trois mois, à Anvers, condition exigée par les commissaires de Marie de Hongrie, « pour garder l'autorité et réputation de l'empereur, qui ne donneroit sa ratification qu'après que celle de la reine d'Écosse seroit arrivée [4]. » Le roi des Romains, les cercles de

[1] Lettre du 17 août, précitée. — [2] Lettre du 2 septembre, précitée.

[3] Rapport du conseil d'état à la reine, du 26 septembre. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 461.

[4] Avis du conseil d'état. *Lettres des seigneurs,* III, f° 24.

l'empire, les rois de France, d'Angleterre, de Danemark furent compris dans ce traité, que Charles-Quint ratifia le 1er avril 1551 [1].

Il y avait eu aussi certains démêlés avec le Danemark, que l'Écosse, paraît-il, chercha à entraîner dans son parti [2]. Christiern III, alarmé de la marche des Impériaux sur Brême et sur les autres villes libres voisines de ses états, avait jugé prudent de prendre des précautions; tandis qu'il envoyait des ambassadeurs à Bruxelles complimenter don Philippe et proposer à l'empereur de resserrer leur alliance, il négocia secrètement avec Henri II. Puis, assuré de cet appui, il leva des troupes [3], et le commerce des Pays-Bas ne tarda pas à se ressentir de sa malveillance. Ainsi, il augmenta les droits de péage du Sund, les étendit aux vins et aux harengs, et interdit l'exportation des bois de la Norwége. Ces mesures provoquèrent de toutes parts des réclamations, appuyées par Charles-Quint; mais Christiern n'y apporta que de légères modifications, dont l'effet fut même bientôt amoindri par un nouveau décret élevant le droit de péage du Sund de deux et demi à trois florins d'or [4]. Cette tracasserie ne comportait pas une rupture, et Marie de Hongrie se borna à se rapprocher de la Suède avec qui elle renouvela le traité d'alliance et de commerce conclu en 1526 [5].

L'établissement d'une taxe exigée pour payer les frais de la guerre d'Allemagne, faillit exciter des troubles dans la principauté de Liége; mais le temps des grandes insurrections était

[1] *Groot Placaatboeck van Holland,* IV, 260. — Du Mont, IV, part. III, 11.

[2] Mallet, VI, 404.

[3] Lettre de Charles-Quint, du 28 mai 1549. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 359.

[4] *Reg. Ad. Van der Goes,* 1, 3, 4, 17, 19, 23, 27, 34, 36, 38, 44, 49.

[5] Geyer, II, 96.

passé dans ce pays enserré de tous côtés par la puissance impériale. Au lieu de courir aux armes, on épuisa la voie des réclamations, et les Liégeois, dont le prince était dans la dépendance complète de Charles-Quint, dont les principaux fonctionnaires étaient à ses gages [1], se montrèrent satisfaits d'obtenir de légères concessions [2].

En 1551, les côtes des Pays-Bas eurent beaucoup à souffrir de tempêtes qui occasionnèrent des inondations. Marie de Hongrie, entre autres, perdit le « blanc bétail, qu'elle se plaisoit à élever à Turnhout [3], » et il fallut exécuter de grands travaux de réparation aux digues de la Flandre [4]. Dans le courant de la même année, Anvers, Gand, Mons, Valenciennes, Douai et Audenaerde sollicitèrent en commun l'autorisation « de dresser et d'édifier une ou deux tenues d'eau, lez la ville de Tournai : l'une au lieu dit les Prés aux Nonnains; l'autre dans ladite ville, si besoin étoit, pour, par le moyen d'icelle ou d'icelles tenues d'eau, faire tellement hausser et enfler la rivière de l'Escaut fluente audit Tournai, laquelle étoit fort plate et large, que les bateaux chargés de marchandises pussent y passer en amont et en aval, sans rompre charge. » — « Par ce moyen, disaient-elles, on abolira le pirage dudit Tournai, ainsi que les salaires excessifs exigés par les piremans, au grand préjudice de la chose publique, et au retardement de l'entrecours de la marchandise. » L'Escaut, à cette époque, n'était pas navigable à Tournai, et les bateaux, descendant ou remontant le fleuve, étaient obligés de rompre

[1] 7 novembre 1552. « Don de vj c livres une fois à messire Guillaume de Poictiers, chancellier de Liége. » Registre aux dépêches et mand. des finances, n° 20742, f° iiij, etc.

[2] Le Petit, l. viii, 189.

[3] *Ibid.*

[4] Reg. aux dép. et mand. des finances, précité.

charge au-dessus ou au-dessous de la ville; les Tournaisiens trouvaient un grand avantage à cet état de choses, qui procurait du travail à une foule de charretiers, de portefaix, d'autres gens de métier, et non-seulement ils avaient refusé de s'associer aux villes de la Flandre et du Hainaut, mais ils combattirent leur demande avec opiniâtreté. Cette opposition, dictée par un intérêt tout local, ne prévalut pas : par un octroi du 11 septembre 1551, Charles-Quint autorisa l'érection de l'écluse connue sous le nom de Pont des Trous [1].

Paul III était mort (10 novembre 1549), au moment où Charles-Quint, exaspéré de ses haines et de ses résistances, venait d'expédier à son ambassadeur à Rome « l'ordre de faire un esclandre au pape, et menaçait d'en venir au schisme des deux conciles [2]. » Cet événement changea la situation; dès son avénement, Jules III donna à l'empereur « grand tesmoignage de son désir d'encheminer sincèrement et à bonne fin les affaires publiques. » Il lui envoya don Pedro de Tolède pour « certiffier sa volonté et offrir de rétablir le concile à Trente, comme chose à quoi il savoit que ce prince aspiroit pour le bénéfice public; » et celui-ci s'empressa d'attacher « Sa Sainteté au mot [3]. » Malgré l'opposition de la France, « qui employa tous les moyens possibles et alla jusqu'à déclarer qu'elle ne prendrait point part au concile, » le

[1] Par lettres patentes du 9 avril 1560 et du 15 octobre 1563, Philippe II octroya aux villes associées la perception, chaque fois pendant un terme de six années, de certains droits sur les bateaux qui passaient par le Pont des Trous, se réservant le cinquième denier du produit de ces droits au profit du domaine. Ces octrois furent ultérieurement prorogés. M. Gachard, *Inventaires*, II, 237.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 4 octobre 1549. l. c., 182. *Voir* au sujet de ces différends entre l'empereur et le pape, d'autres lettres de cet ambassadeur, des 15 septembre, 14 novembre, 3 décembre 1548, 20 juin 1549. l. c., 167, 170, 173, 181.

[3] Lettre du 16 mars 1550. *Correspondenz*, III, 1.

nouveau pape en effet réinstalla l'assemblée à Trente. Cette concession aux désirs de Charles-Quint fut faite sans aucune condition : au lieu de négocier et d'exiger des sûretés, comme le voulait son prédécesseur, Jules III écrivit franchement à l'empereur : « Je suis convaincu que, puisque vous êtes le protecteur et le défenseur du Saint-Siége apostolique, vous saurez en maintenir intactes l'autorité et la dignité, vous ne permettrez pas que l'on attaque en rien son honneur et sa réputation, vous protégerez l'Église et la défendrez contre toute atteinte et violence [1]. »

Une bulle du 14 novembre 1550 fixa la réouverture du concile au 1er mai 1551, et les évêques des Pays-Bas furent invités à se conformer sans retard à la décision du souverain pontife; en cas d'empêchement, ils devaient se faire représenter à Trente par procuration (17 janvier 1551). Le choix des délégués à cette assemblée, qui était appelée à prendre des résolutions d'une haute importance pour le catholicisme et pour les intérêts politiques de Charles-Quint, était fort délicat et rencontra de sérieuses difficultés. « J'ai pensé souvent et longtemps, écrivait Viglius à Granvelle, aux personnes propres à être envoyées au concile, et j'en ai conféré avec plusieurs. A la vérité, la pénurie d'hommes est si grande que j'en éprouve presque de la honte pour ce pays, qui naguère avait coutume d'abonder en doctes personnages [2]. » Les avis de Viglius exercèrent sans doute de l'influence sur le choix de ces délégués, qui ne put se faire, paraît-il, qu'avec le concours de Marie de Hongrie [3]. Ils arrivèrent à Trente au mois de

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 7 mai 1550. l. c., 185.

[2] *Viglii vita*, l. c., 343.

[3] Il y en eut dix : un abbé, quatre religieux, et cinq docteurs de l'université de Louvain. C'étaient Gérard de Hamericourt, abbé de Saint-Bertin, qui fut

septembre 1551, en même temps que les représentants de George d'Autriche, retenu à Liége par l'état de sa santé [1].

Le jugement de Viglius semble fort sévère en présence du rôle actif que les députés belges jouèrent au concile de Trente. Les docteurs de Louvain y furent l'objet d'une bienveillance particulière de la part des pères du concile. Au mois de novembre 1551, ils présentèrent leur jugement sur des articles concernant les sacrements de la Pénitence et de l'Extrême-Onction, matières qui furent expliquées et décidées dans la 14e session (25 novembre 1551). Dans le courant du même mois, Ruward Tapper rédigea une consultation sur la satisfaction qui fait partie du sacrement de la Pénitence, et la

nommé évêque de Saint-Omer en 1563; Roger de Jonghe, de Bruges, provincial des Augustins en Belgique; Alexandre Blanckaert, de Gand, de l'ordre des Carmes, docteur et professeur en théologie de l'université de Cologne; Jean Mahieu, d'Audenaerde, de l'ordre de Saint-François, auteur de plusieurs ouvrages théologiques et littéraires, qui fut nommé, en 1561, évêque de Deventer; et Jean Wauthier, de l'ordre des Dominicains, qui avait obtenu à Louvain, le 13 septembre 1541, le grade de docteur en théologie; Ruward Tapper d'Enkhuisen, doyen de l'église de Saint-Pierre à Louvain et chancelier de l'université, dont le zèle persécuteur plus que la science a rendu le nom fameux; son émule, François Sonnius, qui devint évêque d'Anvers; Jean Lenaerts Van der Eycken (Leonardi Hasselius), qui mourut à Trente, le 5 janvier 1552; Josse Ravesteyn, de Thielt, tous quatre docteurs et professeurs en théologie; et Vulmar Bernaerts, docteur et professeur en droit.

[1] C'étaient Guillaume de Poitiers, écolâtre de Liége, qui fut nommé en 1560 à l'évêché de Saint-Omer; Gérard de Groesbeck, doyen de la cathédrale, qui devint plus tard évêque de Liége; et Grégoire Sauvage (Sylvius), qui avait pris à Louvain le grade de docteur en théologie et qui, pendant son séjour à Trente, fut nommé évêque suffragant de Liége. Ces députés étaient accompagnés de deux jeunes ecclésiastiques de Liége : Antoine Ghenard, de Visé, licencié en théologie, qui devint dans la suite chanoine et vice-doyen de la cathédrale; et le chanoine Winant, de Wyngaerde, qui fut nommé prévôt de la même église en 1580. Guillaume de Poitiers fut chargé, en outre, avec le comte Hugues de Montfort et François Tolet, de représenter l'empereur au concile. M. De Ram, l. c.

présenta au cardinal légat, premier président du concile. Cette consultation, sur laquelle l'assemblée se prononça dans les chapitres 8 et 9 de la 14e session, avait été vue et approuvée par les autres théologiens de Louvain. Le 2 décembre 1551, les présidents du concile reçurent de Hesselius une dissertation historique sur le fait de Nectaire, successeur de Saint-Grégoire de Naziance au siége de Constantinople. Lors de la congrégation des quarante-deux théologiens, qui eut lieu le 5 décembre 1551, pour donner leur sentiment sur les articles proposés concernant le sacrifice de la messe et le sacrement de l'Ordre, les théologiens belges opinèrent immédiatement après les envoyés du pape, qui parlèrent les premiers; puis, quand chacun eut exprimé son avis, ils furent invités, avec quelques autres, par le cardinal légat, à donner leur opinion par écrit. Celui-ci ayant fait partager les articles proposés à l'examen, pour alléger le travail, Ruward Tapper fournit un avis raisonné sur les articles concernant le sacrifice de la messe (art. 1, 2, 5, 6 et 7), et Josse Ravesteyn sur deux articles de la même matière (1 et 9), qui ne fut décidée que dix ans après, dans la 22e session du concile (17 septembre 1562) [1].

Le 6 mai 1551, Marie de Hongrie arrêta l'assiette des provinces belgiques pour les dépenses du concile, et la fixa à 30,204 florins par an. Il résulte d'une représentation du clergé de Flandre (février 1552), qu'il payait cent livres de gros par mois, et un compte de Louis Van den Berghe, abbé

[1] A la liste des théologiens des Pays-Bas qui assistèrent au concile de Trente pendant la seconde période, il faut ajouter ceux qui s'y rendirent avec les électeurs de Cologne et de Trèves; les deux théologiens de l'archevêque de Cologne étaient Jean Gropper et Éverard Van Billick, docteurs de l'université de Cologne, et ceux de l'archevêque de Trèves, le docteur Jean Delphius (de Delft) et le dominicain Ambroise Pelargus.

du Parc, qui fut commis à la recette générale de ce subside, le porte à 19,300 livres par an, ainsi réparties : Brabant, 4,800; Luxembourg, 600; Gueldre, 400; Flandre, 4,800; Artois, 2,400; Hainaut, 2,700; Hollande et Zélande, 900; Namur, 1,200; Utrecht et Overyssel, 1,200; Groningue, 300 [1].

En ramenant le concile à Trente, Jules III avait satisfait à l'un des plus vifs désirs de Charles-Quint, qui se croyait assuré de forcer les protestants à se soumettre aux décisions de cette assemblée. Il ne tarda pas cependant à s'apercevoir que son ambitieux édifice était miné par sa base. Déjà, en effet, Maurice de Saxe, dont il se repentait d'avoir accru la puissance [2], se disposait à sauver les libertés de l'Allemagne, qu'il avait failli détruire, et les protestants relevaient partout la tête. Leurs théologiens, arrivés au concile sous un sauf-conduit délivré par l'empereur, pour les préserver du sort de Jean Huss et de Jérôme de Prague, se retirèrent dès qu'on leur eut refusé la liberté d'opiner dans les sessions. Cet acte de fermeté annula par avance l'œuvre de cette assemblée. L'empereur fut ensuite averti qu'une vaste trame s'ourdissait [3]; que les dissidents armés s'appelaient ouvertement « amis de Jésus-Christ, protecteurs de son saint évangile, ennemis du

[1] Tous ces faits sont tirés du savant Mémoire de M. DE RAM, sur la part que les théologiens belges prirent au concile de Trente, précité.

[2] Jusqu'à sa mort, dit-on, il ne cessa de se repentir d'avoir donné à Maurice l'électorat de Saxe. Dans sa retraite de Yuste, il avait fait tendre une vingtaine de tapisseries représentant les principales actions de son règne. Lorsqu'il s'arrêtait devant celle qui représentait la prise de l'électeur de Saxe à Muhlberg, il soupirait et disait : « Si je l'eusse laissé tel qu'il était, je serais resté tel que j'étais. » *Tischreden*, 6. *Mémoires de Luther*. Additions et éclaircissements, II, 144.

[3] *Viglii epist. select.*, n° CLI, 355.

pape, des papistes, des prêtres et de leurs adhérents [1], » et préparaient la guerre; qu'il ne pouvait plus guère compter sur le concours de Ferdinand, que lui avaient aliéné ses projets en faveur de Philippe [2]. Ces premières vibrations d'un funèbre tocsin eurent sur-le-champ du retentissement dans les Pays-Bas, où une tentative d'évasion, que fit à cette époque le landgrave de Hesse, produisit d'autant plus d'effet, qu'elle parut se rattacher aux plans d'insurrection des protestants et aux desseins hostiles de la France.

Charles-Quint, qui voulait avoir sous la main un épouvantail pour Maurice de Saxe, avait emmené avec lui à Augsbourg l'électeur Jean-Frédéric-Henri, tandis que le landgrave de Hesse avait été transféré du château d'Audenaerde à Malines. Ce prince y fut logé à la cour de l'empereur, dans la *Blockstraet*, vis-à-vis du couvent des sœurs noires [3], et placé sous la garde des capitaines espagnols don Juan de Guevara et Sancho Mardones, qui recevaient leurs ordres immédiatement du duc d'Albe [4]. Dès son arrivée à Malines, il avait renouvelé les tentatives de fuite déjà faites sans résultat à Nordlingen et à Audenaerde; mais l'active surveillance de ses gardiens les avait de nouveau déjouées [5]. Cet échec ne découragea ni le prisonnier ni ses serviteurs, et un autre plan fut bientôt concerté.

Les gentilshommes et les gens du landgrave étaient logés à l'Aigle, où il avait ses écuries, et il arrivait fréquemment qu'ils se rendissent à Bruxelles, Louvain, Lierre ou Anvers,

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 18 décembre 1550. l. c., 189.

[2] Voir *Correspondenz*, III, et *Papiers d'état de Granvelle*, III.

[3] AZEVEDO.

[4] Rapport de Viglius, du 12 janvier 1551. *Correspondenz*. III, 39.

[5] Lettre de l'empereur à Viglius, du 17 mars 1551. *Ibid.*, 60.

s'absentant tous quelquefois durant sept ou huit jours et ne laissant en ville que deux ou trois chevaux des quatorze ou quinze qu'ils avaient. Cette circonstance leur permit d'ouvrir des intelligences au dehors; puis les conjurés, au nombre de seize, se distribuèrent les rôles. On fixa le 22 décembre 1550 pour l'exécution du complot, et il fut convenu que, sous prétexte de se rendre aux lieux d'aisances, le prince descendrait au jardin, où il trouverait Hans Rommel avec six compagnons chargés de faciliter sa sortie de l'hôtel. Conrad Bredestein et Gaspar Badenhausen, chefs de l'entreprise, s'étaient chargés de l'escorter, et devaient l'attendre dans la rue, pour le conduire à la Blockpoorte, où l'on trouverait des chevaux. Des relais avaient été établis à Keerbergen, Aerschot, Haelen et Diepenbeek dans le pays de Liége, d'où les fugitifs comptaient gagner Marbourg par Maestricht et Cologne. Les sept autres conjurés, montés et armés, se tenaient à Bonheyden, pour protéger la fuite du landgrave et combattre quiconque le poursuivrait.

Philippe le Magnanime, ne voulant pas exposer ses serviteurs aux vengeances de Charles-Quint, les renvoya successivement : son maître d'hôtel, Crafft Van Bemmelburg, et un de ses pages, Jean Van Meerle, se retirèrent le vendredi; son secrétaire, Renard Abel, le samedi; son médecin, Jean Meckenbach, avec un gentilhomme nommé Sébastien Van Weyterhausen, le dimanche; et les cuisiniers, le batelier, le couturier, le jour même de l'entreprise, de très-grand matin. Le prince n'avait conservé près de sa personne qu'un page, Antoine de Wersebe, son valet de chambre, un fou nommé Thys, du pays de Liége, et son clerc de dépense, Jérôme. Ce furent ces précautions pour ses serviteurs qui éventèrent l'entreprise. Un des cuisiniers, nommé Magnus, courut effaré raconter à

un poissonnier, nommé Jérôme Van der Stock, qu'il avait blessé un Espagnol de la garde du landgrave, et le supplia de lui donner les moyens de gagner Anvers. Puis, le prenant à part, il le pressa de le cacher et lui confia que, dans deux heures, son maître aurait quitté la ville. Le poissonnier et sa femme, effrayés de cette dangereuse confidence, s'empressèrent d'en informer, l'une un membre du magistrat, Philippe Schoof, qui en donna avis à ses collègues; l'autre, un serviteur du fondeur de l'artillerie, Jean de Castille, qui le rapporta à son maître. Jean de Castille, ami de don Juan de Guevara, lui écrivit sur-le-champ de se tenir sur ses gardes « ou autrement que avant deux heures seroit quitte dudit lantgrave [1]. »

Don Juan de Guevara reçut cet avertissement à six heures du matin et, en peu d'instants, il eut pris ses mesures [2]. Lorsque le landgrave sortit de son appartement, il trouva des sentinelles qui lui barrèrent le passage [3], et des détonations d'armes à feu lui apprirent la découverte du complot. Des sept conjurés qui devaient pénétrer dans le jardin, trois avaient failli au moment décisif; cette défection n'arrêta point leurs compagnons; mais le jardin était occupé et deux d'entre eux (Haen et Philippe Wetter) tombèrent percés de coups; les deux autres (Hans Rommel et Hans Zwaen) parvinrent à s'échapper, après avoir déchargé leurs pistolets sur les soldats espagnols [4].

Cette entreprise causa à Malines une vive émotion. Au premier avis, le magistrat avait ordonné la fermeture des portes de la ville et mis sous les armes la confrérie des

[1] Rapport de Viglius, précité.
[2] *Ibid.*
[3] Azevedo.
[4] *Ibid.* — Rapport de Viglius, précité.

arquebusiers. Il prescrivit de rigoureuses perquisitions, pour découvrir les auteurs et les complices de cette tentative; il fut défendu, sous peine de mort, de leur donner asile, et ordonné de les dénoncer [1]. De son côté, don Juan de Guevara fit pendre à la potence de la ville les cadavres des deux malheureux tués dans le jardin du landgrave. Le page et le valet de chambre, restés près de ce prince, reçurent immédiatement « une strappade, » pour leur arracher des révélations sur les lieux de relais et sur les retraites des conjurés [2]. On arrêta plusieurs personnes en rapport avec les gens du landgrave, entre autres l'hôte de *la Rose* [3], et après avoir chargé de l'information judiciaire le bourgmestre et le pensionnaire Matthieu Quesnoy [4], l'autorité communale envoya son secrétaire demander des instructions à la régente [5].

A la nouvelle de ces événements, Marie de Hongrie réunit le conseil d'état, et des messagers furent lancés sur les routes conduisant vers la Gueldre, les pays de Clèves, de Juliers et de Liége; on posta des soldats aux passages de la Meuse, et comme les gardes de l'électeur, ainsi que des Malinois, connaissaient les gens et les chevaux du landgrave, il fut ordonné au magistrat de Malines et à don Juan de Guevara d'envoyer leurs meilleurs cavaliers à la poursuite des fugitifs. Ils portaient des placards ouverts prescrivant à tous officiers et gens de loi de leur prêter main-forte, « tant au son de la

[1] Rapport de Viglius, précité. — Rapport du conseil d'état à l'empereur, janvier 1551. *Staatspapiere*, 443.

[2] *Ibid.*

[3] Il ne fut relâché qu'en 1552, en vertu d'un ordre du 14 avril, qui lui imposa l'obligation de payer les frais de sa détention, et de se reconstituer prisonnier dès qu'il en serait requis. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 283.

[4] Rapport de Viglius, précité.

[5] Rapport du conseil d'état, précité.

cloche que aultrement. » La reine ordonna de ne pas épargner l'argent pour hâter les recherches, et prit à la charge du trésor toutes les dépenses qui en résulteraient. Les gouverneurs et les officiers des provinces frontières reçurent l'ordre d'arrêter tous les étrangers se dirigeant vers l'Allemagne, et l'évêque de Liége fut prié de donner de semblables ordres dans sa principauté. Le secrétaire du conseil d'état, de la Torre, se rendit, le lendemain matin de bonne heure, à Malines, pour remercier le magistrat et de Guevara de leur zèle, pour s'enquérir du résultat de leurs recherches et pour presser les poursuites qui se faisaient en ville et dans les alentours, d'après les indications arrachées par la torture à Antoine de Wersebe [1].

On crut d'abord à une connivence entre les gens de l'électeur et des habitants de Malines; on soupçonna aussi les membres de la commanderie de Pitzenbourg, qui comptait beaucoup d'Allemands, de n'être point étrangers au complot; mais on fut bientôt assuré du contraire [2]. Les conjurés étaient parvenus à s'échapper; les premiers indices obtenus sur leur compte, furent la nouvelle qu'ils avaient changé de chevaux à Aerschot, où ils abandonnèrent leurs bagages [3], et que sept d'entre eux avaient logé à Bonheyden [4]. Les cavaliers, envoyés sur leurs traces, les suivirent jusqu'au delà de Maestricht; ils les aperçurent même gravissant une montagne près de Heerlen; mais la nuit qui survint arrêta la poursuite, et le lendemain les fugitifs avaient franchi la frontière [5]. Les

[1] Rapport du conseil d'état, précité. — *Voir* la déposition de ce page. *Staatspapiere*, 440.

[2] Rapport de Viglius, précité.

[3] Rapport du conseil d'état, précité.

[4] Rapport de Viglius, précité. — [5] Rapport du conseil d'état, précité.

arrestations continuèrent néanmoins à Malines ; il y en eut plusieurs aussi dans le pays de Fauquemont, et l'on appréhenda à Lierre le clerc de la dépense de l'électeur [1]. Cinquante-quatre ouvriers mineurs de la Saxe, qui allaient s'embarquer à Anvers pour l'Angleterre, furent retenus à terre, jusqu'à ce qu'on se fût assuré de la vérité de leurs déclarations [2]. La capture la plus importante fut celle de quatre Allemands découverts à Heerlen et se disant marchands de harengs. Confrontés avec l'hôte de Bonheyden, ils furent reconnus pour avoir logé dans son auberge avec les conjurés [3], et transférés au château de Vilvorde [4]. Enfin, le 7 janvier 1551, Viglius et de la Torre se rendirent à Malines pour instruire l'affaire [5]: « la reine vouloit et entendoit que la vérité fust enfoncée par torture, confrontation ou autrement [6]. »

Charles-Quint se montra fort irrité de cet événement et ordonna d'arracher des aveux au landgrave, de gré ou de force. « Il n'y a aucun ménagement à garder, dit-il, envers un prince qui, au mépris de sa capitulation, a osé entreprendre téméroirement de violer nostre autorité et juridiction en nos pays patrimoniaulx ; qui a fait aguetter et descharger arquebuses sur le capitaine à qui nous avyons confié sa garde ; qui davantaige a commandé tenir par ses gens les haulx chemins, pour, par force d'armes, outrager ceulx que le devoir obligeoit d'empêcher son entreprinse. » Il voulait que le prisonnier

[1] Rapports du conseil d'état et de Viglius, précités.

[2] Rapport du conseil d'état, précité.

[3] *Ibid.*, et Rapport de Viglius.

[4] Consulte du conseil d'état, du 19 février 1551. M. ALTMEYER, *Du droit d'asile en Brabant*.

[5] Rapport de Viglius, précité.

[6] Lettre de Marie de Hongrie, du 22 janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, III, f° 217.

avouât « de point à autre ce qui s'étoit passé; les praticques que, pour sa délivrance, il avoit nouées, soit en France, soit en la Germanie; la correspondance qu'il entretenoit avec l'assemblée qui estoit au côté de Brême; quelz autres moyens il avoit concertés pour penser eschapper [1]. » Il supposait que les protestants réunis en armes près de Brême, et Henri II n'étaient pas étrangers à l'entreprise, et il était convaincu que le landgrave avait des intelligences « en Allemagne et ailleurs [2]. » Aussi les lettres de soumission que lui écrivit ce prince, ses promesses de tout révéler ne lui suffirent pas; le 17 mars 1551, il ordonna à Viglius de retourner à Malines, pour « admonester le prisonnier, afin que, postposant toutes dissimulacions, il déclarât playnement et distinctement ce qui se passoit en tous les points susdits, et nommât, incontinent et sans aucune restriction, ses complices. » Le président devait lui notifier que, dans le cas où « il ne le diroit de gré, l'on le luy feroit faire par force, lui tenant en ce le point de la sévérité, et faisant semblant de commencer à cest effect aucuns apprêts, parlant en l'oreille en sa présence au capitaine de sa garde, et austres moyens que Viglius jugeroit convenir, pour luy donner la craincte, sans toutesfois expressément luy comminer la torture [3]. » Mais, quelques moyens qu'employât l'agent de l'empereur, il ne put rien tirer du malheureux prince, qui lui avoua qu'en se voyant menacé d'une prison perpétuelle, « auculne foiz y pensant, le cueur luy avoit fait si mal qu'il avoit désiré d'estre hors de ce monde, et mettre la main à soy-même [4]. »

[1] Lettre du 17 mars 1551, adressée à Viglius. *Correspondenz,* III, 57.

[2] Autre dépêche du 17 mars 1551, adressée également à Viglius. *Ibid.*, 60.

[3] Lettre du 17 mars, précitée.

[4] Rapport de Viglius à l'empereur, du 25 mars 1551. *Correspondenz,* III, 62.

Charles-Quint ayant ordonné de faire exécuter à Malines les quatre Allemands arrêtés à Heerlen et convaincus « d'avoir été de ceux qui devoient former l'arrière-garde et résister par force à quiconque eût voulu poursuivre le landgrave [1], » cet ordre souleva une grave question. Le conseil d'état représenta que « ces prisonniers avoient été arrêtés au pays d'Outre-Meuse, dans une localité dépendante du Brabant, et que, selon la Joyeuse-Entrée, ils ne pouvoient être transportés hors de ce duché. Or, les justicier à Malines étoit un point de telle conséquence et importance qu'avant de passer outre, il croyoit devoir consulter Sa Majesté pour ne pas donner occasion aux états de Brabant de se plaindre d'infraction de leur constitution. » Le conseil proposa « de faire l'exécution à Bonheyden, lieu bien proche de Neckerspoel, faubourg de Malines et territoire du Brabant. C'étoit là que, près d'un moulin, les prisonniers attendoient nouvelles de la fuite du landgrave, et la punition y seroit exemplaire et publique, car c'étoit un endroit de grand et commun passage, où le drossard de Brabant faisoit souvent exécution. » Le conseil d'état conseilla, en outre, de charger de cette exécution le prévôt des maréchaux, en se fondant sur ce que les condamnés étaient étrangers et avaient été amenés par lui à Vilvorde; de la sorte on éviterait l'intervention des « juges ordinaires de Brabant, qui voudroient connoître des mérites sans prendre considération aux raisons mouvant Sa Majesté à cette rigueur et exemplaire justice, en quoy ledit prévôt ne s'arrêteroit mais feroit précisément exécuter les ordres qu'il recevroit [2]. » Charles-Quint admit ces observations et ordonna à Thierry de

[1] Dépêche du 9 février 1551, mentionnée dans la consulte du conseil d'état, précitée.

[2] Consulte précitée.

Herlaer d'exécuter à Bonheyden « tous lesdits quatre prisonniers, sans aucune distinction, ni exception [1]. »

L'insuccès de cette tentative riva davantage les chaînes du landgrave : il fut question de l'envoyer au château de Vilvorde, « où on le ferait garder plus sévèrement [2]; » mais on renonça à ce projet, en se bornant à redoubler de rigueur dans sa surveillance. Un soldat espagnol de sa garde qui, par l'appât d'une récompense de 300 à 400 écus, s'était chargé de lettres de ce prince adressées à ses fils, fut arrêté à Anvers, et « les autres souldars de ladicte garde requirent au capitaine de leur livrer le prisonnier, pour le chastier et faire passer les picques. » Charles-Quint « trouva bon que ledit chastoy se fit en ceste sorte, et ordonna de remettre le délinquant en mains desdicts souldars, avec charge expresse de faire l'exécution en la rue où logeoit ledict landgrave, et que l'on ouvrît la fenestre de la chambre, luy permectant de voir le spectacle, si voir le vouloit. » Ne se fiant pas trop cependant à ce zèle des camarades du prisonnier, il prescrivit « d'avoir bon regard que, sous ombre de délivrer ledit délinquant ès mains des souldars pour faire ledict chastoy, ils ne le sauvassent ny autrement fissent eschapper. » En même temps, « puisque ledit landgrave continuoit à chercher de gagner gens par telz moyens, il recommanda très-expressément à la régente de s'enquérir de tous ceulx que l'on pourroit trouver avoir eu intelligence ou sceu à porter d'aulcunes lettres ou autres practiques dudit landgrave. » Il fallait « les faire inter-

[1] Dépêche de l'empereur, du 3 mars 1551. M. Altmeyer, l. c. — Le page du landgrave fut détenu jusqu'en avril 1552 ; Marie de Hongrie s'en servit alors pour l'envoyer, de la part de ce prince, à Maurice de Saxe et à ses alliés. Lettre de Marie de Hongrie au roi des Romains, du 20 avril 1552. Reg. *Collection de documents historiques*, IX, f° 43.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 1er février 1551. l. c., 194.

roger très-strictement et procéder contre ceulx que l'on trouveroit coupables, avec toute extrême crudité et rigueur, sans autre respect quelconque. » Quant au prisonnier, l'empereur estima que de « cette affaire l'on ne luy devoit parler ny faire semblant plus avant, ny chose davantage que à la coustume, sinon de recommander à Guevara d'en tenir soigneuse garde [1]. »

Ces rigueurs ne sauraient s'expliquer que par la connexion de ces tentatives avec les complots ourdis contre la puissance impériale. Si Charles-Quint s'aveuglait encore sur la situation des esprits en Allemagne, il était au courant des intrigues formées en Italie, il connaissait surtout « la jalousie, la haine, la défiance qui animaient Henri II, le ministère, les ambassadeurs, peut-être la nation française même, contre la maison d'Autriche. » Toute la correspondance diplomatique de Henri montre, en effet, ce prince exclusivement occupé de susciter des ennemis à l'empereur, négociant avec les protestants allemands, tandis qu'il livrait à d'affreux supplices les protestants français, poussant les Turcs à se jeter sur la Hongrie, cherchant à allumer la guerre et l'insurrection en Italie, se préparant à envahir les Pays-Bas [2]. Déjà, le 19 novembre 1550, Granvelle avait écrit à Simon Renard, que son maître, « mécontent de la conduite des Français en Allemagne, en Piémont, et des nombreux attentats, violences, voies de fait commis principalement en Artois et dans le comté de Bourgogne sur ses sujets par ceux de France, » l'avait chargé, « avec ung petit de colère, » de prescrire à son ambassadeur

[1] Lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie, du 7 février 1552. *Correspondenz*, III, 90. — AZEVEDO. Cet auteur dit que le landgrave assista de sa fenêtre au supplice de ce malheureux.

[2] SIMONDE DE SISMONDI, XII, 131, 193 et suiv.

de ne rien négliger ni épargner pour pénétrer les intentions du roi. Simon Renard devait « parler fermement au monarque françois, pour l'obliger à déclarer ce qu'il avoit sur le cœur, car il valoit mieux le savoir tôt que tard, afin de se régler en conséquence [1]; » il valait mieux reprendre sur-le-champ les armes, « jouer le tout pour le tout, » que de rester dans l'incertitude et tolérer cette persévérante hostilité [2]. Dans un entretien que l'évêque d'Arras eut avec Marillac, il dit, « en prenant un visage sévère : Et pensez-vous, monsieur l'ambassadeur, que l'empereur doibve tousjours comporter telles choses et qu'il doibve souffrir que vous occupiez et fortisfiez ce qu'est sien ? » Ce langage surprit l'envoyé français, « et il comprit qu'il y avoit quelque chose sous le bonnet [3]. »

Henri II n'était pas prêt encore; il attendait l'issue de ses secrètes menées. Aussi chercha-t-il à temporiser, et à ces menaçantes interpellations, ses ministres ne répondirent que par des assurances réitérées d'intentions pacifiques. Elles ne trompèrent pas un instant Charles-Quint, et si même son attention soupçonneuse s'était endormie, les faits l'eussent bientôt éveillée. Sur les frontières de la Franche-Comté et des Pays-Bas se concentraient de nombreuses troupes (janvier-mars 1551) [4], et enfin l'empereur reçut copie d'une lettre du roi prévenant le cardinal de Ferrare « qu'il marcherait contre l'Allemagne avec une armée de 40,000 hommes, que les princes allemands y joindraient une armée considérable, et que, avec ces forces, il attaquerait son ennemi, le chasserait de

[1] *Papiers d'état de Granvelle*, III, 461. 463.
[2] Lettre du 20 novembre 1550. *Ibid.*, 468.
[3] Lettre de ce prélat, du 19 novembre 1550. *Ibid.*, 463.
[4] Lettre de l'évêque d'Arras, du 21 février 1551. *Ibid.*, 484.

la Germanie, le poursuivrait à outrance, par terre et par mer, jusqu'à sa totale destruction. » A la lecture de cette lettre Charles-Quint dit en riant : « Si le roi est roi et veut tenir sa parole en véritable roi, il doit exécuter ponctuellement ce qu'il annonce; mais, attendu les difficultés de l'entreprise, il devrait l'effectuer avant de s'en vanter [1]. »

La reine Marie, plus alarmée que son frère des dispositions de l'Allemagne, évitait avec soin de donner prétexte aux hostilités, qu'il importait de retarder jusqu'au complet succès des projets de l'empereur sur la Germanie. Ainsi, elle prescrivit les mesures les plus sévères contre les bandes « d'Anglois sauvaiges » qui, sortant de Calais sous la conduite d'un aventurier nommé Majuswin, avaient traversé l'Artois et le Hainaut, pour ravager la Picardie. Elle défendit, sous peine de mort, de favoriser ces brigands, ordonna de leur courir sus [2], et Majuswin ayant été pris dans le Hainaut, elle fit sans délai instruire son procès [3]. Ainsi encore, elle ne cessa d'exhorter à la patience Guillaume de Nassau, à qui Henri II refusait obstinément de remettre la principauté d'Orange [4]. Mais, en même temps, jugeant depuis longtemps une rupture inévitable [5], elle préparait en secret ses moyens de défense; pressait les travaux des fortifications [6], faisait augmenter celles de Bruxelles [7], levait des pionniers [8], armait les côtes [9],

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 26 mars 1551. l. c., 197.
[2] Lettre de la reine, du 28 février 1550. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 407.
[3] Lettre de la même, du 16 mars 1550. *Ibid.*, 413.
[4] Voir *Correspondenz*, III.
[5] *Ibid.*
[6] Reg. aux dép. et mand. des finances nº 20741.
[7] *Histoire de Bruxelles.*
[8] Compte de J. B. de Werchin (nº 15354), fº xxj.
[9] Lettre du conseil d'état à Simon Renard, du 21 janvier 1551. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 483. — Compte de Josse Van den Hecke (nº 13921), fº xviij.

envoyait une foule d'espions surveiller les mouvements de troupes sur les frontières [1]. Le 16 avril 1551, elle retourna dans le Luxembourg, pour s'assurer par elle-même de l'exécution de ses ordres [2], et elle enjoignit aux nobles et aux hommes de fief de ce duché de se tenir prêts à marcher au premier signal [3].

Il fallait être prêt en effet, car la foudre qui grondait dans l'espace, allait bientôt éclater, et de fréquents actes d'agression en signalèrent l'approche. « Dans les Pays-Bas, on courut sur des navires français qui donnaient la chasse à trois bâtiments biscaïens. Les Français rencontrèrent, au retour, cinq vaisseaux de pêche hollandais qui les attaquèrent et les mirent en fuite; mais en ce moment survint une tempête qui jeta les vainqueurs dans un port d'Angleterre, où ils furent à leur tour attaqués par les Français. Ceux-ci s'étant emparés d'un des navires hollandais, les Anglais intervinrent et les forcèrent de le relâcher, ne voulant pas qu'il fût fait injure, dans leurs ports, à des étrangers [4]. » Enfin, la guerre qui s'alluma ensuite (juin 1551) dans le duché de Parme, « où la France prétendait n'agir que comme alliée de Farnèse, l'empereur, comme allié du pape, sans enfreindre le traité de Crespy [5], » fut le prélude de la rupture.

De nouvelles hostilités sur mer devinrent l'occasion de la lutte et, comme toujours, les deux partis s'accusèrent réciproquement de l'avoir provoquée. « Or faut noter, dit Brantôme, que, lors de la partance dudit sieur maréchal de Saint-André

[1] Reg. aux dép. et mand. des finances nº 20741.
[2] Compte de N. le Gouverneur (nº 2637), fº xvij vº.
[3] *Ibid.*, fº xvij vº.
[4] Lettre du comte de Stroppiana, du 17 mars 1551. l. c., 196.
[5] Simonde de Sismondi, XII, 199.

vers Angleterre, bien que la paix fût entre l'empereur et le roi, toutes fois les mains démengeoient si fort à l'empereur, qu'il ne cherchoit que les occasions à toutes heures pour la rompre. A quoi veilloit la reine de Hongrie, sa bonne sœur, qui le savoit très-bien servir selon son goût, en tout ce qu'elle pouvoit du côté de son gouvernement des Pays-Bas, si bien qu'ayant armé grande quantité de navires, elle leur faisoit tenir la mer de ce côté en grande subjection, et plusieurs insolences en sortoient sur nos navires françois, à les dévaliser de leurs biscuits, vins et munitions, jusqu'aux agrès, ancres et voiles. Ladite reine ayant su le voyage dudit maréchal vers l'Angleterre, fit tenir ladite armée entre Calais et Douvres, afin qu'il ne passât qu'à leur merci. De quoi averti, M. le maréchal prit le chemin de Dieppe, là où il fit arrêter deux ou trois navires flamands pour deux ou trois jours seulement, pendant lequel temps il put être passé et pris terre en Angleterre; ce qui s'exécuta si dextrement et gracieusement qu'il n'y eut un seul marinier offensé, ni chose dans leur navire ôté, ni navire qui ne fut relâché aussitôt qu'on sut ledit maréchal arrivé en Angleterre. A quoi ladite reine prit pied, et pointilla aussitôt qu'elle fit arrêter dans ses ports tous les navires françois à l'appétit de trois petits navires flamands arrêtés pour trois jours seulement. Elle ordonna d'ôter les voiles des bâtiments saisis, de débarquer les marchandises, et ruina les mariniers qui étoient en grand nombre, et les marchands, en frais de poursuites, ne leur donnant autre réponse sinon qu'on avoit retenu en France navires des Pays-Bas. En outre, cette colère s'étendit sur les marchands qui par terre traficquoient à Anvers, bien qu'ils n'eussent rien de commun avec ceux qui naviguoient; on saisit toutes leurs marchandises qu'ils portoient sur leurs chariots, avec autres

insolences par lesquelles on pouvoit à plein connoître combien bonne ministresse étoit cette reine des desseins, secrets, entreprises et actions de l'empereur son frère. Et disoit-on qu'alors si elle eust pu arrêter mondit maréchal et son armement, qu'elle l'eust fort bien retenu et rançonné pour un mignon et favori du roi et butiné, tant l'animosité et ambition d'un grand transporte son âme quelquefois. »

La prolixité de ce récit en manifeste la partialité; les faits démontrent d'ailleurs que Charles-Quint était trop désireux d'obtenir l'entière soumission de l'Allemagne, pour compromettre ses succès dans une nouvelle guerre avec la France. Les actes hostiles attribués à Marie de Hongrie n'étaient que des représailles; il paraît même que l'agression des Français fut signalée par une trahison [1]. Mais s'il avait intérêt à retarder la lutte, Charles-Quint ne la redoutait pas : aux réclamations de Marillac contre les saisies ordonnées dans les Pays-Bas, il répondit qu'il approuvait cette mesure, « parce qu'il valoit mieux être en guerre ouverte que de souffrir les pratiques des François, leurs insolences et les outrages faits à ses sujets. » En informant Simon Renard de cette réponse, l'évêque d'Arras l'invita à régler dans ce sens sa conduite envers Henri II. « Si les François, ajouta-t-il, s'avancent jusqu'à faire les braves du côté de Thérouanne et y entreprendre de fait, pour transporter les vivres hors des pays de Sa Majesté

[1] Bellum Cæsari Galliæ rex facit, et simul naves aliquot Belgicas invadit, captasque trahit in portum et diripit... De navibus interceptis, edito scripto, Cæsariani ferunt, quum nihil minus quam bellum Cæsar expectaret, ac suis, ut essent pacati, mandasset, Gallicum ducem Polinum in has incidisse, et quasi reginam Scotiæ veheret, nuntiasse illis ut honoris causa, pro more antiquo atque recepto, ponerent antennas, vela demitterent, eamque tormentorum tonitru salutarent : id quum fecissent, inermes fuisse per fraudem circumventas et abductas. Sleidanus, l. c., 375.

par la France, on pourroit bien leur y frotter les oreilles. J'ai dit au sieur de Marillac, par le commandement de Sa Majesté, qu'ils ne s'y avancent et qu'ils sachent pour certain que l'on ne leur consentira; que s'ils usent de la force, l'on leur correspondra de même [1]. » Posée dans ces termes, la question n'était plus indécise, et les conflits se produisirent aussitôt plus fréquents et plus sérieux. Le 24 août 1551, quinze vaisseaux français assaillirent une flotte marchande, sortie des ports de la Zélande, et causèrent au commerce une perte de 200,000 florins. En même temps se commettaient d'autres actes de piraterie sur les côtes d'Espagne; Henri II envoyait à ses généraux l'ordre de chasser les Impériaux du Piémont, et l'on saisissait tous les vaisseaux des Pays-Bas en relâche dans les ports de France [2].

Il n'y avait plus de ménagements à garder, et Marie de Hongrie ordonna de courir sus aux vaisseaux français. La guerre pourtant n'était pas encore déclarée et, l'on parut même un instant entrer, des deux côtés, dans la voie des négociations. Henri II prétendit « n'avoir nullement commandé les saisies faites à Dieppe et dans d'autres ports de la Normandie; avoir trouvé cet arrêt chose fort nouvelle et fort estrange pour avoir esté faite sans son ordre. » Il ajouta qu'il avait écrit à l'amiral d'Annebault, de faire sur-le-champ restituer ces prises, « attendu que son intention étoit d'observer bon voisinage et bonne amitié et la meilleure dont il se pourroit adviser, avec les sujets de l'empereur. » En revanche, Basse-Fontaine « requit en son nom qu'il plût à la reine de faire relâcher les navires françois détenus par contre arrest dans les Pays-Bas avec tous autres biens saisis. » Marie de Hongrie répondit à

[1] Lettre du 26 juillet 1551. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 562.
[2] WAGENAAR. — LE PETIT.

cet ambassadeur qu'elle « correspondoit à la volonté de son maître quant à avoir bonne paix et amitié, et que telle étoit aussi l'intention de l'empereur. En conséquence, dès que les navires saisis en France seroient relâchés, elle lèveroit, en bonne justice, l'arrêt des navires françois saisis dans les Pays-Bas ; mais elle jugeoit nécessaire d'envoyer un bon personnage près de l'amiral de France, pour s'enquérir des causes ayant donné lieu à la saisie, parce que si elle avoit été provoquée par leurs propriétaires, elle les châtieroit, et que, dans le cas contraire, ils auroient droit à des dommages-intérêts [1]. » Le ton de cette réponse indiquait peu de confiance dans les cauteleuses démonstrations du roi, qui, au moment où il exprimait des désirs de « bon voisinage et de bonne amitié, » avait déjà ordonné aux gouverneurs des provinces frontières de retirer dans les villes tous les approvisionnements des campagnes, et de détruire ce qu'il serait impossible d'emporter [2]. La même duplicité régnait dans les rapports de ce prince avec l'empereur.

Le 12 septembre, Charles-Quint chargea Granvelle de rappeler à Marillac qu'à la mort de François Ier, le roi Henri II et son ministre, le connétable de Montmorency, l'avaient assuré que le nouveau règne différerait complétement du précédent, le roi voulant se montrer en tout franc et sincère. « Comptant sur ces assurances et sur des promesses de paix mainte fois réitérées, ajoutait Granvelle, l'empereur a supposé que votre souverain ne commenceroit pas la guerre sans l'avoir informé de ses griefs avec les solennités accoutumées. Cependant des navires marchands des Pays-Bas ont été assaillis à l'improviste, et, le 2 septembre, les François ont attaqué simul-

[1] *Lettres des seigneurs*, III, f° 30.
[2] Rapport adressé à Marie de Hongrie, le 1er août 1551. *Ibid.*, f° 27.

tanément dans le Piémont les villes de Chierasco, San Damiano et Chierisco. Est-ce de la franchise et de la loyauté? Le roi négocie avec les hérétiques et il favorise les entreprises des Turcs, à qui un Français vient d'abandonner Tripoli. Sont-ce là des œuvres chrétiennes? Sont-ce là la prouesse et la bonne foi françoise? » Marillac assura que son maître était étranger à ces actes et qu'il n'y avait eu aucune participation [1]. Or, le même jour, Montmorency, notifiant à Simon Renard que sa mission était terminée, le prévenait, en outre, qu'il n'obtiendrait un sauf-conduit qu'après que Marillac et Basse-Fontaine seraient revenus en France [2]. Ce fut seulement le 15 septembre que cet ambassadeur reçut notification des motifs de la rupture. « Loin d'avoir égard à mes bons offices pour conserver son amitié dans l'intérêt de la chrétienté, disait Henri II, l'empereur a sévi contre les Allemands enrôlés à mon service pour recouvrer mon patrimoine sur les Anglois; il a traversé mes desseins, quand j'ai voulu renouveler les anciennes alliances de la France avec les Suisses; il a excité la sédition des Grisons, cherché à enlever Parme et la Mirandole au protectorat de la France, et attribué les succès des Turcs à ma trahison. Ne pouvant plus, dès lors, me fier aux assurances d'amitié d'un prince chez qui elle consiste plus en paroles qu'en actes, j'ai résolu de pourvoir à mes affaires comme j'en aurai le moyen [3]. » Au moment où Renard se disposait à quitter la France, il fut arrêté et détenu au château de Péronne, bien que les ambassadeurs de France

[1] Lettre de l'évêque d'Arras à Simon Renard, du 14 septembre 1550. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 452.

[2] Lettre du connétable, du 12 septembre. *Ibid.*, 588.

[3] « Le prétendu sur lequel le roy de France veult mouvoir la guerre. » *Ibid.*, 589.

près la cour impériale et la cour de Bruxelles eussent été renvoyés [1].

Le 26 septembre, la déclaration de guerre en due forme fut publiée dans les villes des Pays-Bas [2], et les hostilités, qui avaient déjà pris un caractère très-vif sur mer et dans le Piémont [3], désolèrent bientôt les frontières de nos provinces. Mais Marie de Hongrie ne fut pas prise au dépourvu. Elle avait renforcé les garnisons des places frontières [4], commises à la garde de capitaines éprouvés [5]; créé de nouvelles bandes d'ordonnances [6]; et, le 24 septembre, elle manda à son frère qu'elle était en mesure de se défendre sur tous les points, s'il lui envoyait 300,000 écus d'Espagne, car l'argent seul lui manquait [7]. Elle ne se dissimulait pas toutefois ses dangers, prévenue qu'elle était que les Français, forts de leurs intelligences avec Maurice de Saxe, dont les intentions n'étaient plus pour elle un mystère, assurés du concours des villes de la Hanse et des états protestants, certains de la neutralité de l'Angleterre, « faisoient leur compte sur ce printemps de faire l'extrême de leur effort pour assaillir les pays d'embas par plusieurs costez [8]. » Sous la garantie de la ville

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 24 septembre 1551. l. c., 199. — Basse-Fontaine fut renvoyé de Bruxelles le 17 septembre. LE PETIT, L. VIII, 190.

[2] « A luy, pour avoir publié la guerre publicque et ouverte contre le roy de France. » Compte d'A. Van der Aa (n° 15667), de 1551, f° viij v°. — AZEVEDO. — *Histoire de Bruxelles.*

[3] Lettre de l'évêque d'Arras à Bonvalot. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 590.

[4] *Dépêches de guerre,* n° 367, f°s cxlij-cxlv.

[5] François de Malbrecq, seigneur de Sainte-Marie, à Montmédy; Antoine, seigneur de Mercy, à Damvillers; François de Grandchamp, à Yvoy (*Ibid.,* f°s cxlij v°, clxiij, cxlv); Jean d'Yves, à Landrecy (*Archives de l'Audience,* liasse 1111); etc.

[6] *Archives de l'Audience,* liasse 1111.

[7] Lettre du 24 septembre 1551. *Correspondenz,* III, 76.

[8] Lettre du 5 octobre 1551. *Ibid.,* 78.

d'Anvers, elle parvint à conclure un emprunt de 300,000 livres[1], et, en prenant ses mesures pour la défense des Pays-Bas, elle proposa à Charles-Quint de lever dans les pays de Clèves, de Cologne, de Gueldre, de Limbourg, une armée d'observation. Cette armée, sous les ordres du comte d'Arenberg, couvrirait ces provinces au nord et menacerait les villes de la Hanse ainsi que la Hesse, contre laquelle elle excitait le comte de Nassau et le prince d'Orange. Par intimidation, autant que par instance, elle arracha au duc de Clèves la promesse de fournir 2,000 chevaux, et le comte de Nieuwenaar lui en promit 800. Si l'Angleterre s'alliait à la France, la reine était d'avis de profiter de ses divisions intestines pour y porter la guerre, « car sembloit à beaucoup que ledit royaulme étoit bien conquestable[2]. »

Mais si l'état de ses forces rassurait Marie de Hongrie sur les projets d'invasion des Français, l'agitation qui tourmentait les Pays-Bas lui causait des inquiétudes d'autant plus vives; elle savait que Henri II comptait être appuyé par les mouvements insurrectionnels de ces provinces[3]. Le duc de Florence écrivit à l'empereur que « le roy de France avoit de grandes intelligences à Gand, à Bruges, à Arras[4]. » De nombreux émissaires français parcouraient le pays; on en arrêta sur lesquels on trouva « divers suspectz papiers et principallement ung papier contenant la situation de Brabant et de Hol-

[1] Reg. *Correspondance en matière de finances*, I, f° 112.

[2] Lettre du 5 octobre, précitée.

[3] Lettre de l'évêque d'Arras à Simon Renard, du 16 août 1551. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 573.

[4] « Le duc de Florence m'a donné advertissement que le roy de France a grandes intelligences en Gand, Bruges et Arras. » Lettre de Charles-Quint a Marie de Hongrie, du 30 mai 1552. Reg. *Collection de documents historiques*, IX, f° 59. — *Correspondenz*, III, 201.

lande[1]. » D'ailleurs ces menées de l'ennemi étaient favorisées par la disposition des esprits : on murmurait de ces incessantes guerres attribuées à l'ambition du souverain[2], et des résistances partielles aux levées militaires révélaient le mécontentement public[3]. Il fallait donc prévenir tout à la fois la trahison et la révolte. Il fut enjoint aux aubergistes de déclarer chaque jour à l'autorité les étrangers qu'ils logeraient, « parce que, dit l'ordonnance publiée à ce sujet à Bruxelles, parmi ces nouveaux venus il y a beaucoup d'espions, de traîtres et d'hommes infectés d'opinions mauvaises. » On prit des mesures pour l'éclairage des rues, contre les incendies propres à servir de signal aux malveillants[4]; enfin, on ordonna à tous les Français de quitter les Pays-Bas[5].

La saison était trop avancée pour d'importantes opérations militaires, et le début de la guerre ne donna lieu qu'à des entreprises isolées. Le comte de Mansfeld faillit enlever le duc de Nevers, qui visitait les frontières de la Champagne; cette

[1] Compte de J. de Montmorency (n° 13571), f° xix v°.

[2] « De Blaize le Merchier, demourant à Joudoigne, lequel avoit la charge d'avoir dit que l'empereur recommenchoit toujours la guerre contre le roy de France, s'est appoinctié à la somme de v livres groz. Et a fait ung escoude honnorable, assavoir de venir ung jour solempnel en l'église paroichiale dudit Joudoigne, en linge, teste et pieds nuz, ayant en sa main une torche de trois livres pesante, extant là durant la messe en deux genoulx, ladite torche ardante et ladite messe finie, comparoir en la maison de la ville dudit Joudoigne et illecq prier l'empereur et justice merchy. » Compte de Ph. d'Orley (n° 12814), f° ij v°.

[3] « De Hoelmont du Grand-Hallet, pour avoir murmuré contre le mandement et ordonnances de l'empereur, pour ce qu'il estoit choisy pionnier, a esté appoinctié, xxx sols. — Avec çà at donné deux torches chacune de deux livres pesante, priant l'empereur et justice merchy. » *Ibid.*, f° iiij v°.

[4] *Histoire de Bruxelles.*

[5] Mandement du 15 octobre. *Archives de l'Audience.* — « A luy, pour avoir publié que tous Franchois se eussent à retirer hors de ce pays. » Compte d'A. Van der Aa (n° 15667), de 1551, f° ix.

tentative, traversée par la crue subite des rivières qu'avaient grossies de fortes pluies, se borna à une escarmouche près de Montcornet. Peu de temps après, une reconnaissance du duc sur Yvoy provoqua un combat de cavalerie, et peu s'en fallut que le seigneur de Sedan ne fût pris dans une embuscade. A la suite d'une vaine attaque des Français sur le château de Lumes, les Impériaux s'emparèrent de Douzy; ce village et son église, qui était fortifiée, furent brûlés. Nevers, accouru trop tard pour les sauver, pénétra à son tour dans les Ardennes, où il commit « grand dégast; mais, à son retour, par mauvaises guides, beaucoup de ses soldats s'esgarèrent dedans les forts et bois des Ardennes, sur lesquels les Ardennois deschargèrent leur furie; voulant se venger du dégast qu'on leur avoit fait, ils en desfeirent quelque nombre, non de grande estimation, pour estre la plupart coquins et gens de là entour qui s'arrêtoient au pillage. » Dans un combat livré près de Maubert-Fontaine, « un gentil capitaine d'une des vieilles enseignes, nommé Gourdes, » périt avec toute sa compagnie. Le seigneur de Bordillon, lieutenant de Nevers, qui venait le soutenir, n'évita le même sort que par une prompte retraite. Il eut un cheval abattu sous lui, plusieurs de ses officiers furent tués ou blessés, et sa perte en chevaux fut considérable. La mêlée avait été d'autant plus meurtrière que les Impériaux, manquant d'arquebusiers, avaient abordé l'ennemi à l'arme blanche, et leurs piques avaient semé la mort dans ses rangs[1]. Puis, au moment où les Français essuyaient un second échec devant le château de Lumes, Mansfeld emporta Aspremont, dont ils s'étaient emparés au mépris de la neutralité de la Lorraine, et le château de Gorze, positions aussi importantes

[1] Rabutin, l. i, 533-535.

pour la défense du Luxembourg que menaçantes pour la France [1]. Dans sa marche sur Aspremont, le comte, précédant ses troupes avec une cinquantaine de chevaux d'avant-garde, rencontra inopinément un corps ennemi fort d'environ 1,200 hommes, infanterie et cavalerie ; il le chargea aussitôt et le mit en déroute [2]. « Sans le temps, qui leur fut difficile et rendit le pays presque inaccessible et contraire à leur délibération, » Aubenton serait également tombée aux mains des Impériaux [3].

De semblables conflits militaires avaient eu lieu sur les autres frontières. Les Français avaient échoué dans une tentative sur Gravelines [4], et Vendôme chercha sans plus de succès à surprendre Arras. Il soudoya un certain nombre d'Anglais qui endossèrent « un uniforme rouge, avec une croix cousue sur la poitrine, » semblable à celui que portaient les soldats de leur nation au service des Pays-Bas, et vinrent sur le chemin d'Arras avec une centaine de soldats français déguisés en paysans, et quelques têtes de bétail. Ils comptaient

[1] Lettre du comte de Mansfeld à Marie de Hongrie, du 2 janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 57.

« Apremont, situé sur une montagne, regardant vers Saint-Mihiel et la rivière de Meuze, et de l'aultre costé vers la rivière de Meuzelle, descouvrant une vallée de l'estendue de xxvj lieues, de Luxembourg à Thoul, fertille, bien habitée et peuplée de gens et de villaiges. » Pour desmontrer que la garde de la maison d'Apremont est très-nécessaire, et la ruyne d'icelle préjudiciable au service de Sa Majesté Impériale, bien et repos de son pays de Luxembourg. *Ibid.*, III, f° 145.

[2] « Quelques années plus tard, pendant qu'il étoit en route pour le chasteau d'Aspremont, ayant seulement 50 chevaux d'avant-garde avec lui, il rencontra les François qui avoient 1,200 hommes d'infanterie et de cavalerie. Ils les attaqua, les défit complétement, et attendit alors le reste de la troupe qui le suivoit. » *Récit véritable en bref de ce que le prince et comte de Mansfelt a fait.*

[3] RABUTIN, 536.

[4] Lettre du comte de Stroppiana, du 16 décembre 1551. l. c., 200.

se présenter devant la ville comme ramenant d'une expédition du butin et des prisonniers, et s'emparer d'une porte, où le duc accourrait, à la tête de 400 hommes d'armes et de 9,000 à 10,000 fantassins. Mais un des Anglais, « poussé par la haine contre les Français, éventa la mèche, » et Vendôme, qui s'était déjà mis en route, alla se venger de cet échec sur le Hainaut[1]. Cette invasion, marquée par le pillage et l'incendie, répandit la terreur dans la contrée, et l'on crut qu'elle se rattachait aux « pratiques de l'ennemi[2]; » mais il ne tarda pas à se retirer chargé de butin et des malédictions de ceux que cette éphémère expédition réduisait à la misère.

Les armements ordonnés par Marie de Hongrie avaient rapidement épuisé le trésor. Si les revenus du domaine s'étaient accrus, par les retraits effectués dans les dernières années, ainsi que par l'amélioration de la situation commerciale, il ne pouvait pourtant suffire aux dispendieuses nécessités de la guerre. Un édit du 29 octobre avait établi un droit d'un demi-centième sur l'importation, et d'un 100e sur l'exportation de toutes les denrées, « outre et par-dessus tous droits et tonlieux accoutumés[3]; » mais c'était là une faible ressource, et il fallait obtenir le plus tôt possible des aides, car, pour couvrir les frontières si vulnérables par leur étendue, les gouverneurs, les chevaliers de la Toison d'or et les généraux estimaient qu'une dépense de 3,000,000 de florins était néces-

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 19 décembre. l. c., 201. — RABUTIN.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, précitée. — On a dit, d'après Pontus Heuterus, que cette princesse, ne se croyant plus en sûreté à Bruxelles, quitta cette ville, le 25 décembre, pour se retirer à Bruges avec sa sœur Éléonore. Mais ce fait, si contraire au caractère de l'énergique régente, est infirmé par cette circonstance que, dès le 4 décembre, longtemps avant l'invasion de Vendôme, elle avait convoqué à Bruges les états généraux.

[3] *Archives de l'Audience.*

saire [1]. En conséquence, la régente convoqua les états généraux à Bruges [2], et la séance d'ouverture s'y tint le 5 janvier 1552.

Ressuscitant leurs prétentions, les députés du Brabant et ceux de la Flandre se disputèrent de nouveau la prééminence; Marie de Hongrie, suivant l'exemple de sa tante, décida que, sans préjudice des droits des deux parties, les états de Brabant « procéderoient et seroient assis au premier siége, mais que le pensionnaire de Bruges, pour les estats et membres du pays de Flandre, proposeroit, recueilleroit les opinions et porteroit la parole, pour les estats en général [3]. »

L'orateur du gouvernement exposa d'abord les événements survenus depuis la dernière réunion des états, et s'étendit ensuite sur les causes de la guerre. « Jaçois, dit-il, que, dès le commencement de son règne, le roy de France a toujours fait asseurer Sa Majesté qu'il ne désiroit rien plus que de vivre en bonne paix et amitié avecq icelle; davantaige, par motz exprès, il a fait déclairer que le temps de sondit règne estoit et seroit différent au règne dernier, et quand il diroit ouy et non, sa parole se observeroit entièrement, l'ayant aussi, à diverses fois, fait déclairer à la royne nostre très redoubtée dame. De plus, il a promis qu'il feroit traiter en son royaulme les subgectz du pays de par deçà comme les siens propres. Néanmoins Sa Majesté impériale s'est depuis bien apperceue que l'effect que debvoit suyvre ledit ouy et non, n'estoit correspondant aux parolles. » L'orateur rappela tous les actes hostiles qui avaient préludé à la guerre : les

[1] Reg. n° 122, f[os] 1 et 2.
[2] Lettres du 4 décembre. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxv.
[3] Acte du 5 janvier 1552. Reg. n° 672 f° cclxxxij v°. — Actèn van de dry staeten, f° ij[c] xxx.

intrigues du roi en Turquie, en Allemagne, en Italie; ses rapports avec les Barbaresques, qui avaient désolé les côtes d'Espagne et de Sicile. Il réfuta les motifs allégués par ce prince lors du renvoi de Simon Renard, et énuméra les griefs de l'empereur : l'occupation d'Aspremont en Lorraine, l'asile donné aux pirates écossais, les incessantes entreprises du roi sur les enclavements du comté d'Artois, son refus de réintégrer dans leurs biens les sujets des Pays-Bas, le prince d'Orange entre autres, comme il y était obligé par le traité de Crespy, la saisie de navires marchands à Dieppe et sur les côtes de Normandie, l'arrestation de Simon Renard et la détention des courriers impériaux.

« Puis doncques, ajouta-t-il, puis doncques qu'il n'est permis à Sa Majesté de vivre en repoz, et qu'il fault recevoir des ennemys la guerre, quand ilz sont déterminez de la faire, reste résister à la force, et se disposer à la guerre. — En quoy, Messieurs, debvez espérer que, d'aultant que le prétexte dudit roy est plus injuste et desraisonnable, Dieu sera plus de nostre coustel. Sy ne vous fault-il riens oublier ni obmettre de ce qui sera nécessaire et convenable pour rebouter une telle violence : mais vous fault faire vos préparatifs, en raison des desseings et conseils de l'ennemy. Il importe, en premier lieu, de peser que ledit roy, sachant que nos pays sont fondez sur la communication de marchandise, dépendant une bonne partie de la marine, est délibéré de faire tout ce qu'il luy sera possible pour vous guerroyer non-seulement par terre, mais aussy par mer, taschant vous fourclore la navigation, vous priver des prouffitz et opulences que en recepvez, diminuer le trafficque, oster le moyen de dispenser vos artz et industries, suppéditer votre liberté, entièrement vous ruyner. Il vous fault aussy considérer la diversité des causes pour lesquelles

il a emprins cette guerre : il est incité à icelle, contre aucuns royaumes et païs de Sa Majesté, par ambition ; contre vous, par envye qu'il a de longtemps eue de vostre félicité et par convoytise de vos biens. Par quoy, puisqu'il est ici question de si grandes choses, on ne peut compter y résister par provisions qui ne soient grandes, mais debvez oster toute tardité, longueur et nonchaillance, et, vous préparant tant par mer que par terre, vous esvertuer à monstrer de tel cœur et affection en la deffence de vostre bien et prospérité, que avez souvent montré par expérience contre le meisme ennemy et nation ès moindres guerres [1]. »

Ce discours servait de préambule à une demande de 3,000,000 de florins adressée aux députations particulières, avec invitation d'y répondre le plus tôt possible [2]. Malgré l'évidence du péril, cette pétition rencontra de nombreuses résistances. La Flandre, à qui l'on demandait 480,000 florins payables la moitié au mois de mars, l'autre moitié à la Saint-Jean [3], « n'y voulut point entendre, à cause du petit trafic de la marchandise qui couroit lors. » Les députés flamands, relevant la tête, offrirent de nouveau de fournir « tel nombre de gendarmerie que leur cotisation pust porter ; ce dont la gouvernante ne fut guère contente [4]. » La Hollande éleva des difficultés plus sérieuses encore : sans disconvenir de la nécessité de mettre l'empereur en état de résister à ses ennemis, les villes obérées déclarèrent ne savoir où prendre de l'argent [5]. Enfin, après plusieurs convocations et de vives

[1] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales.*
[2] Reg. n° 122, f°s 1 et 2.
[3] *Ibid.*
[4] Le Petit, l. viii, 190.
[5] *Reg. Ad. Van der Goes,* ad ann. 1552, 2 et suiv.

discussions, dans une nouvelle réunion tenue à Bruxelles, les états accordèrent 1,452,000 florins [1].

A la première assemblée générale les députés de la noblesse et du clergé de Flandre n'avaient point comparu, et les députés des villes prévirent qu'ils se prévaudraient de cette abstention pour se soustraire au payement de l'aide. En conséquence ceux-ci stipulèrent que la quote-part du comté serait « trouvée par telles impositions et assises qu'ils aviseroient et que nul, de quelque condition ou qualité qu'il fût, ecclésiastique, laïque, noble ou autre, capitaine, châtelain, soudoyé, privilégié ou non privilégié n'en seroit exempt. » La reine agréa cette proposition, par lettres patentes du 8 février 1552; en outre, elle écrivit au conseil de Flandre qu'elle voulait qu'à l'avenir les députés de la noblesse et du clergé comparussent aux assemblées des états [2]. Le clergé réclama contre une décision qui le chargeait directement. Déjà dans de précédentes délibérations avec les quatre membres, ses délégués s'étaient récriés contre l'intention de les comprendre dans l'accord et de les obliger, « sans leur consentement et l'octroi de leur spirituel seigneur, contre l'expresse disposition du droit, contre toute raison et équité, en leur très-grand grief, et en vilipendance et asservissement de tout l'ordre et état ecclésiastique. » Ils offrirent, en considération du pressant danger qui menaçait le pays, de contribuer au subside d'une autre manière; mais les députés des villes déclinèrent cette offre et s'en tinrent aux impôts proposés. Le clergé s'adressa alors à Marie de Hongrie; il lui représenta qu'en toutes circonstances, il s'était montré disposé à aider l'empereur; que depuis 1532, il avait payé trois fois la subvention de la moitié de tous ses revenus, indé-

[1] Reg. n° 122, f° x v°.

[2] M. Gachard, *Lettre aux questeurs.*

pendamment de la part supportée dans les charges ordinaires dont ses fermiers, à cause de leurs usances, n'étaient pas exempts ; que de plus il était tenu de payer mensuellement un subside de 100 livres de gros pour le Concile ; enfin il demanda que, eu égard à ses grandes charges, on l'exemptât de toutes impositions ultérieures. Ces réclamations n'ayant pas été accueillies, il consentit à payer la moitié des nouveaux impôts, « c'est-à-dire un gros là où les laïques payeroient un patard, et ainsi à l'avenant, en y mettant cette réserve qu'il agissoit de son propre mouvement, par libre vote, et sans être obligé aux accords et compréhensions des autres députés vis-à-vis desquels il n'avoit pas d'obligation. » Cette nouvelle offre fut également rejetée, et il lui fallut se soumettre à payer les contributions telles qu'elles étaient établies. Seulement il demanda que cette concession fût acceptée « comme procédante de son consentement et nullement de l'accord desdits quatre membres, » et qu'on lui en délivrât lettres d'acceptation et de non-préjudice, pour que son consentement ne le liât pas dans l'avenir. Il réclama aussi le droit de déléguer deux députés à l'audition des comptes des nouveaux impôts. Les quatre membres acceptèrent ces conditions, que Marie de Hongrie agréa également, sur le rapport de Viglius [1]. « D'où est venue l'assemblée appelée celle des députez des ecclésiastiques et membres [2]. » Puis un octroi du 19 février autorisa la vente de rentes héréditaires « pour rendre l'impôt moins grevable [3]. »

Le 3 mars, le Brabant vota une aide de 400,000 florins carolus, payable par moitié à la mi-mai et à la Saint-Remy [4].

[1] Apostille du 10 février 1552. Reg. n° 122.

[2] *Exposition des trois états du pays et comté de Flandre*, 89-90.

[3] Reg. n° 122.

[4] *Acten van de dry staeten*, f° ij c xxxj. — Reg. n° 672, f° ij c lxxxiiij. — Compte de N. Nicolaï (n° 15746).

Le 20, les états de Namur accordèrent une somme de 24,000 livres[1] et la portèrent ensuite (26 mars) à 40,000[2]. Ceux du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, après avoir voté une aide de 20,000 livres de 40 gros, consentirent (17 avril) à établir, durant quatre années, un impôt d'un florin philippus de 25 patards sur chaque foyer[3]. Les autres provinces complétèrent le subside alloué par les états.

Cette nouvelle guerre avec la France fut marquée, dès le début, par une ardeur haineuse qui n'en présageait que trop les horreurs. Le 1er décembre, Marie de Hongrie consulta les chevaliers de la Toison d'or présents à Bruxelles sur le dessein de l'empereur de renvoyer à Henri II les insignes de l'ordre de Saint-Michel. Ils l'approuvèrent d'abord. « Notre chef et souverain, dirent-ils, ne peut plus porter l'ordre de l'allié du Turc, d'un prince qui, au mépris de sa foi et de ses promesses, a suborné le duc de Parme, suscité la guerre, préjudicié gravement aux intérêts de la chrétienté en entravant les travaux du concile. » Cependant une discussion plus réfléchie produisit des considérations qui les déterminèrent à émettre unanimement un avis contraire, plus prudent et plus conforme, suivant ces chevaliers, à l'esprit de douceur et de modération que Charles-Quint avait toujours montré. Renvoyer les insignes d'un ordre qu'il ne tenait, du reste, pas du roi, c'était envenimer les différends, pousser les choses à l'extrême, fermer toute issue à la conciliation. L'empereur n'avait pas usé de cet injurieux procédé envers François Ier; pourquoi donc agirait-il différemment avec son successeur? Il n'avait pas renvoyé à Henri VIII l'ordre de la Jarretière,

[1] Compte de Jacques Bizet (n° 16688).
[2] Compte du même (n° 16689).
[3] Comptes de Herman Breissgin (n° 15907).

quoique ce prince fût séparé de l'église et excommunié, il s'était borné à ne plus en porter les insignes jusqu'à ce que la face des affaires eût changé. Il convenait d'agir de même en cette circonstance, de dissimuler et d'attendre des conjonctures plus favorables. C'était déjà ne plus honorer l'ordre de Saint-Michel, que de n'en plus revêtir les insignes, et quant à ses statuts, ils ne pouvaient empêcher de traiter en ennemi un monarque infracteur des traités[1].

Un édit du 28 janvier 1552 ordonna « à tous estrangiers natifz du parti contraire, adomiciliés ès pays de par deçà, n'ayant satisfait au mandement du 15 octobre 1551, de se présenter, dans les vingt jours, par devant les conseils provinciaux, pour y déclarer leurs noms, prénoms, qualités, lieux de naissance et domiciles, et pour faire serment d'estre bons et léaulx subjectz à Sa Majesté Impériale, ou bien d'évacuer le pays dans les vingt-quatre heures[2]. »

[1] De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, 436-437.
[2] *Archives de l'Audience.*

CHAPITRE XL.

COALITION DE HENRI II ET DES PRINCES PROTESTANTS.

(1552)

Au début de cette nouvelle lutte entre les maisons d'Autriche et de France, tout conspira contre Charles-Quint, soit que la clairvoyance eût disparu de ses conseils avec son vieux ministre Granvelle [1], soit que l'heureux vainqueur de Muhlberg, ébloui par l'éclat de ses succès, manquât alors de sa prudence ordinaire. En vain l'avait-on engagé à se défier de Maurice de Saxe, il partagea la sécurité de l'évêque d'Arras, qui jugeait la tête d'un Allemand trop grossière pour former des projets qu'il ne sût éventer. Tout occupé des complots qui se tramaient en Italie et en France, il resta à l'égard de l'Allemagne, impatiente du joug, dans un complet aveuglement, et l'heure de l'explosion le surprit dominé par une idée fixe : celle de soumettre les protestants à Rome et au concile, en conservant lui-même une autorité illimitée sur l'église. Enfin, le 15 août 1551, quand déjà la coalition de ses ennemis s'était formée, il annonça à Marie de Hongrie que, rassuré sur les affaires d'Italie et sur les dispo-

[1] Granvelle, à qui l'on imputait les actes tyranniques de son maître, fut surpris par la mort (28 août 1550) au milieu de ses négociations, pour rapprocher les partis par de mutuelles concessions. Lorsqu'il perdit ce sage conseiller, Charles-Quint écrivit à son fils : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos. » M. Weiss, *Notice préliminaire,* précitée.

sitions de la France et de la Turquie, il comptait partir bientôt pour les Pays-Bas [1]. Il avait fourni des armes à Maurice de Saxe, en le chargeant du siége de Magdebourg qui seule avait osé rejeter l'Intérim, et, le jour même où les Français attaquaient le Piémont, une trève ouvrit les portes de cette importante cité au nouveau chef de la ligue protestante. Alors seulement les yeux de Charles-Quint se dessillèrent; alors encore, cet esprit toujours si ferme flotta indécis. Resterait-il en Allemagne? Se retirerait-il en Italie, en Espagne ou dans les Pays-Bas? « Si Votre Majesté se retire en Espagne, lui dit l'évêque d'Arras, elle abandonne ses autres états; votre présence en Italie ne peut être d'aucune utilité, et en Allemagne, vous ne seriez plus en sûreté après le départ des troupes espagnoles. » Après de longues hésitations, Charles-Quint résolut de se rendre dans les Pays-Bas, « où il seroit mieux à portée pour avoir l'œil aux affaires et recevoir des nouvelles de ses autres pays [2]. » Mais il était trop tard.

Le 5 octobre 1551, Maurice de Saxe, agissant en son nom et en celui de son cousin et pupille, le marquis George-Frédéric de Brandebourg, conclut avec Henri II un traité d'alliance, auquel adhérèrent bientôt Jean-Albert, duc de Mecklembourg, et Guillaume, fils du landgrave de Hesse. Ces princes s'en remettaient à la providence pour la défense de leur religion, « qu'ils réputoient juste, véritable, chrétienne et indubitable; » mais ils déclaraient « vouloir résister aux pratiques employées par l'empereur leur ennemi, pour faire tomber leur chère patrie, la Germanie, en une bestiale, insupportable et perpétuelle servitude, comme il avoit été fait en Espagne et ailleurs. » Afin d'atteindre ce but et d'arracher le landgrave à

[1] *Correspondenz*, III, 68. — [2] *Papiers d'état de Granvelle*.

sa captivité, ils s'engageaient à attaquer l'empereur ainsi que ses adhérents ; à ne traiter avec lui ni de paix, ni de trêve, sans l'aveu du roi de France ; à n'admettre dans leur ligue les enfants de l'ancien électeur de Saxe ou lui-même, s'il venait à recouvrer sa liberté, qu'autant qu'il renoncerait à l'électorat[1]. Le roi promettait de payer à ses alliés, le 25 février 1552, 240,000 écus, pour subvenir aux frais des trois premiers mois de la guerre, et une subvention mensuelle de 60,000 écus. Il se chargeait d'attaquer les Pays-Bas. « On trouveroit aussi bon que le seigneur roi s'impatronisât le plus tôt qu'il pourroit, des villes appartenantes d'ancienneté à l'empire, et n'étant pas de langue germanique, savoir : Cambrai, Toul en Lorraine, Metz, Verdun, et autres semblables, et qu'il les gardât comme vicaire du Saint-Empire, auquel titre les princes allemands se disoient prêts de le promouvoir à l'avenir. » On réservait toutefois « audit Saint-Empire les droits qu'il pouvoit avoir sur lesdites villes, afin que, par ce moyen, elles fussent ôtées des mains et puissance de l'ennemi. » Maurice et ses adhérents promettaient, en outre, d'aider le monarque français à reprendre ses possessions patrimoniales hors de l'empire, et d'agir de concert avec lui, le cas échéant, dans l'élection d'un nouvel empereur[2]. Par une coïncidence singulière, le jour même de la signature de cet acte de haute trahison, la régente des Pays-Bas écrivait à l'évêque d'Arras qu'il importait de mettre Maurice dans l'impossibilité de nuire à l'empereur, et

[1] *Voir* la « Justification d'aucuns électeurs, princes et estats du saint empire, en laquelle sont déclarées les causes pour lesquelles eulx et autres roys chrestiens, potentats, princes, villes et estats sont esté meus et contraints à la présente expédition et appareil de la guerre. » Reg. *Collection de documents historiques,* IX, f° 159.

[2] *Traités de paix,* II, n° 105, 258. — Du Mont, IV, 3e partie, 31.

de l'employer en Hongrie contre les Turcs [1]. Ce fut aussi cette princesse qui, la première, donna avis de cette alliance à Charles-Quint [2].

Ce traité fut ratifié par Henri II, le 15 janvier 1552 [3], et dès le lendemain, Charles-Quint fut prévenu que le roi formait un camp en Champagne. Suivant le même rapport, 30,000 Anglais et Écossais devaient débarquer sur les côtes de Flandre, où les rejoindraient 22,000 Français, sous les ordres du duc d'Aumale; deux des fils du duc Jean de Saxe avaient été reçus à Blois par Henri II et s'en étaient retournés fort contents; le roi attendait 4,000 lansquenets en marche vers la Lorraine, et il avait de grandes intelligences en Allemagne; les Turcs préparaient une descente en Sicile, et Maurice de Saxe se disposait à passer en Champagne avec 12,000 fantassins et 4,000 chevaux [4]. Il y avait autant d'inexactitude que d'exagération dans ce rapport; mais la situation n'en était pas moins pleine de périls.

Les Pays-Bas, que venait encore de désoler l'inondation [5], étaient particulièrement menacés. Tandis que la coalition des protestants et de la France présageait une attaque des provinces du midi, celles du nord avaient à redouter la confédération des villes maritimes de l'Allemagne, leurs jalouses

[1] Lettre du 5 octobre 1551. *Correspondenz,* III, 82.

[2] On voit, par une lettre du comte de Stroppiana, du 27 février 1552, que ce traité venait seulement alors d'être connu. l. c., 209.

[3] *Traités de paix,* l. c. — Lettre de la duchesse douairière de Lorraine à Marie de Hongrie, du 17 février 1552. *Lettres des seigneurs,* III, f° 453.

[4] Advis de nos voisins. *Papiers d'état de Granvelle,* III, 612.

[5] Suivant une lettre du comte de Stroppiana, cette inondation enrichit le comte d'Egmont. L'eau de la mer recouvrit un territoire qui ne lui rapportait rien et qui devint excellent pour l'extraction de la tourbe. On prétendait que s'il voulait le vendre, il en retirerait 200,000 florins. Lettre du 27 janvier 1552. l. c., 205.

rivales. L'alliance entre la France et l'Angleterre était patente et l'on prévoyait la prochaine défection des troupes anglaises au service de l'empereur [1]. Comme en 1542, nos provinces allaient se trouver isolées contre tant d'ennemis, car toutes les contrées voisines étaient hostiles ou n'attendaient que l'heure de le devenir [2]. Comme en 1542 encore, les intelligences de l'ennemi avec les mécontents de l'intérieur étaient des plus alarmantes. La haine des proscrits de Gand n'était pas éteinte; partout on les retrouvait avec les ennemis du tyran de leur patrie, et dès que la guerre éclata, Yvain Van Waernewyck, fameux par le blocus du château de Gavre, et plusieurs autres Flamands, tramèrent de nouvelles conspirations [3]. Il n'était pas moins à craindre de voir les protestants des Pays-Bas accueillir en libérateurs leurs coreligionnaires d'Allemagne; on avait déjà même surpris les indices de trames « en certaines places dont ils comptoient s'emparer [4]. » En Frise, leurs agents réveillaient les espérances

[1] « Dit qu'il se faut donner garde, et se point trop fier aux Englois qui sont au serviche de l'empereur par decha, car ung nommé mestre Heston, demourant à Calles, s'est vanté au seigneur d'Estrée faire révolter lesdits Englois quand il vouldra. » Rapport du solliciteur des proches, xx[e] janvier. *Lettres des seigneurs*, III, 201.

[2] *Voir* les rapports des comtes d'Arenberg et d'Hoogstraeten, et de Martin Van Rossem. *Ibid.*, III.

[3] « M'advertissant en oultre ledit bailly qu'il y a deux Flamens avecq les François, l'un de Gand, appelé Yvain de Vaarnewyck, et l'autre de l'Escluse, nommé Antoine Verplancken. » Lettre de C. de Scheppere, du 30 mars 1552. *Ibid.*, IV, f° 163. — « J'ay eu advertence... que deux jours avant l'arrivée du roy à Joinville, arrivèrent en sa cour deux Gantois, qui par le connestable de France furent tost après leur arrivée secrètement menez parler au roy. » Lettre de Marie de Hongrie, du 14 avril. *Ibid.*, f° 284.

[4] « Tenez pour certain que la guerre se commencera, et est à présumer que les offres du duc (Maurice) soient sinon abusion pour détenir l'empereur en vain espoir..... La religion sera le prétexte et de n'accepter la détermination du concile, et ce pour en faire plusieurs participans de la ligue..... Le feu com-

des anciens partisans de la maison de Saxe et ressuscitaient ses droits sur ce pays, en y parlant « de liberté et du triomphe des nouvelles doctrines [1]. » Les populations de cette province et de la Gueldre regrettaient leur indépendance et manifestaient ouvertement leurs antipathies pour la domination impériale. Ainsi, lorsque Marie de Hongrie, avertie des projets de Maurice de Saxe, rappela tous les sujets des Pays-Bas servant dans son armée [2], les Gueldrois et les Frisons, de même que les Clévois, refusèrent d'obéir à cet ordre [3]. D'un autre côté, plus que jamais la guerre était impopulaire : on l'attribuait à la détention du landgrave, que Maurice de Saxe, disait-on, avait juré « de reprendre, fût-il au côté de l'empereur [4], » et chacun s'indignait qu'une telle cause brouillât le

mencera soubdainement à brusler et tient l'on tout secret. L'on m'a adverty qu'ils ayent quelque intelligence en certaines places de Frise ou du pays bas, lesquels ils pensent surprendre... Il est certain que l'on ne se retirera pas des emprinses commencées. Dieu, par sa justice, veut sans doubte chastier les pechez d'Allemaigne, et l'ingratitude et orgueil d'aucuns princes. » Lettre de Lazare Swendy à d'Arenberg, du 5 janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, III, f° 92. — *Voir* aussi Mémoire au seigneur de Glajon. *Ibid.*, f° 312.

[1] Mémoire au seigneur de Glajon, précité.

[2] 15 novembre 1551. « Ordonnance aux soldatz subjetz de par deçà, ayant esté au siége de Magdebourg, de ne se mettre au service de princes étrangers, mais de retourner par deçà dans douze jours après la publication, à peine de corps et de biens. » *Archives de l'Audience*. — Ordonnance du 28 novembre 1551, « deffendant aux subjectz de Sa Majesté de faire congrégations en troupes et de se mectre au service des ennemis. » *Ibid.*

[3] Lettre de d'Arenberg, du 16 janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, III, f° 165.

[4] « Madame (la duchesse de Lorraine) manda ledit Tassigny vers elle..... et luy dit que le duc Maurice avoit dit à pleine table qu'il reprendroit son beau-père et fust-il au costé de l'empereur. Le lendemain matin, celluy de quy madame le tient, retournant vers ledit duc, dit : « Monseigneur, vous scavez et estes souvenant des propos par vous tenus hier soir; je tiens qu'ilz seront comme advenus après boire. — Non, dit-il, ce que j'ay dit, je l'entends ainsi. » Rapport adressé à Marie de Hongrie. *Ibid.*, f° 90.

pays avec l'Allemagne, « dont l'on espéroit tousjours le secours en cas de nécessité [1]. »

L'hiver n'interrompit point les hostilités, et les frontières des deux pays furent sans cesse dévastées. La prise des châteaux d'Aspremont et de Gorze faillit attirer sur le Luxembourg toutes les forces des Français réunies dans la Champagne. Le comte de Mansfeld avait résolu de fortifier ces places; mais on n'avait pas encore mis la main à l'œuvre qu'il fut averti que le seigneur de Bourdillon, à la tête de 4,000 piétons et d'une nombreuse cavalerie, avec un fort parc d'artillerie, « tiroit droit vers ledit Aspremont; » on assurait que Henri II, « très-marry de la perte de ce château, » accourait en personne pour le reprendre. Le comte de Mansfeld y plaça sur-le-champ l'enseigne namuroise de Ramelot, et envoya au château de Gorze 50 arquebusiers à cheval [2]. Il n'était guère possible que ces places, en grande partie démantelées, résistassent au canon, et il fallait pourtant, à tout prix, arrêter l'ennemi. Or, Mansfeld n'avait à mettre en campagne que sa bande d'ordonnances et deux enseignes de Bas Allemands présentant un effectif de 500 têtes, et il eût été imprudent de dégarnir les villes de leurs garnisons [3]. La reine avait autorisé le comte à porter à cent hommes sa compagnie d'arquebusiers à cheval [4], et il avait appelé aux armes toute la noblesse

[1] « Parmy le pays de Brabant, pour l'effroy qu'ilz ont de ces rumeurs, l'on commenche souhaiter qu'on fust quitte du landgrave, et en effet l'on voit que le peuple a quelque peur de ceste entreprinse venant du costé d'Allemagne, actendu qu'il semble que c'estoit le pays dont l'on espéroit tousjours le secours en cas de nécessité. » Mémoire au seigneur de Glajon, précité.

[2] Lettres de Mansfeld, des 1er et 2 janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, III, f° 35 et 57.

[3] Lettre du 1er janvier, précitée.

[4] Ordre du 1er janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, III, f° 15.

du duché [1]; mais c'étaient là de bien faibles ressources pour repousser une attaque que le roi de France, disait-on, se disposait à soutenir avec 10,000 piétons et 500 chevaux, déjà réunis à Saint-Dizier et d'autres troupes en marche vers Attigny, rendez-vous général de l'armée [2]. Aussi la régente jugea-t-elle la conservation d'Aspremont impossible; elle ordonna de l'incendier, à la première démonstration sérieuse d'attaque [3]. Bientôt même, craignant qu'on n'eût point alors le temps de démanteler complétement la place, elle enjoignit à Mansfeld de la détruire, en y employant « autant de poudre et de bois qu'il lui sembleroit convenir [4]. » Cette opération, en effet, présentait beaucoup de difficultés et n'était point exempte de dangers. On ne put réunir qu'un millier de pionniers, et Ramelot, obligé d'y faire travailler ses soldats, se trouvait exposé à une surprise. Pour la prévenir, ce brave capitaine éclaircit par l'incendie les abords de la place, et Mansfeld lui envoya les 50 arquebusiers à cheval qu'il venait de lever [5]. Ce danger prévenu, restait la difficulté matérielle de l'œuvre, et, manquant de bras, il dut enfin y renoncer. On se borna à « démolir quelques portes, à bouter le feu partout, à gâter le puits, en un mot à mettre la maison en tel état que pour s'en servir il auroit fallu faire grande dépense et avoir beaucoup de temps [6]. »

Il fut aussi question de démolir le château de Gorze, « qui estoit aussi bien mal en ordre [7]; » mais la reine changea d'avis en voyant les Français rester inactifs après le démantellement

[1] Ordre de la passer en revue, du 23 janvier. *Lett. des seign.*, III, f° 221.
[2] Rapports adressés à la reine. *Ibid.*, f°s 194, 195 et 197.
[3] Lettre du 5 janvier. *Ibid.*, f° 95. — [4] Lettre du 12 janvier. *Ibid.*, f° 132.
[5] Lettre de Mansfeld, du 12 janvier. *Ibid.*, f° 141.
[6] Lettre du même, du 23 janvier. *Ibid.*, f° 224.
[7] *Ibid.*, et Rapport du 9 janvier. *Ibid.*, f° 194.

d'Aspremont, et ordonna d'en renforcer la garnison[1]. Le 13 janvier, le gouverneur de Mouzon vint, avec 900 fantassins et 300 cavaliers, « se planter devant le petit château de Malandin, à une lieue d'Yvoy, oultre la rivière le Chier, et à son arrivée le fist sommer de se rendre; la garnison n'y ayant voulu entendre, il les fit canonner à force, et après avoir perdu quelques-uns de ses gens, se retira honteusement sans aultre chose faire[2]. » Cet échec fut suivi, de ce côté, d'une tacite suspension d'armes, dont Mansfeld voulut profiter pour réparer les fortifications des places du Luxembourg, la plupart en fort mauvais état. Les nouveaux travaux de défense exécutés au chef-lieu de ce duché étaient si peu avancés qu'on les jugeait plus nuisibles qu'utiles[3], et ainsi que Thionville, il avait un armement fort insignifiant[4]. Arlon était ouverte par plusieurs brèches et, « au moindre effort, en grand danger. » A Yvoy, la tour du Puylly s'écroula dans les fossés, « nonobstant que, passé quelques moys, on eût fait décombrer grande partie d'icelle pour luy oster la pesanteur. » Dans sa chute, elle entraîna tout un pan de la vieille muraille, et une grande partie de la plate-forme de Puylly[5]. Deux pans de muraille de Montmédy s'écroulèrent également, ouvrant plusieurs brèches, « dont l'une, derrière l'église, étoit fort dangereuse; » on reconnut de plus que les nouvelles fortifications étaient trop légères et les plates-formes fort délabrées. Le comte de Mansfeld, accompagné du « neveu de maître Donat

[1] Lettre de Jean d'Immerseel. *Lettres des seigneurs*, III, f° 491.

[2] Lettre de Mansfeld, du 13 janvier. *Ibid.*, f° 141.

[3] Lettres du même, des 29 janvier et 12 février. *Ibid.*, f°s 281 et 416.

[4] « J'ay tant de fois escript à Votre Majesté que Thionville et Luxembourg sont si mal pourvus d'artillerie. » Lettre du même, du 10 avril. *Ibid.*, IV, f° 232.

[5] Lettre du même, du 25 février. *Ibid.*, III, f° 487.

de Bonny, l'ingéniaire, » visita toutes les places de son gouvernement, afin d'y ordonner les travaux nécessaires[1]; mais l'argent manquait et, quelles que fussent ses instances, on le laissa sans ressources pour les exécuter[2].

Sur les frontières de l'Artois et du Hainaut, les hostilités se poursuivirent avec plus de vivacité. Dans les premiers jours de janvier, il y eut entre Hesdin et Montreuil une rencontre assez sérieuse, où le capitaine français Lignières fut tué « et la plupart de sa compagnie desfaite[3]. » Peu de temps après, les garnisons de Montreuil, de Hesdin, de Frésin et de Saint-Andrieu réunies « donnèrent une grosse alarme » à Contes et brûlèrent les moulins des environs. Cette entreprise, peu préjudiciable à la place, qui avait des moulins et était approvisionnée du reste pour six mois, fut promptement expiée. Le lendemain, la garnison dressa une embuscade à l'ennemi, défit la garnison de Saint-Andrieu, lui tua quelques hommes, ramena 24 prisonniers, et alla brûler le moulin de Frésin. Ensuite les capitaines de Renty et de Saint-Omer, avertis que les Français se disposaient à rafraîchir et à renforcer la garnison de Thienbrone, tentèrent de les surprendre; mais leurs soldats « se mirent au pillage du pays et firent manquer l'entreprise. » De son côté, la garnison d'Ardres échoua dans une tentative sur une église fortifiée des environs de Tournehem, et après qu'on eut « fort combattu de nuit et de jour, elle dut se retirer avec perte de gens et de chevaux[4]. » Plus heureuse la garnison artésienne de Contes prit d'assaut un petit château qui incommodait cette

[1] Lettre de Jean d'Immerseel, du 25 février. *Lettres des seigneurs*, III, f° 491.
[2] Lettre du 12 février, précitée.
[3] RABUTIN, L. I, 536.
[4] Lettre de de Rœulx, du 17 janvier. *Lettres des seigneurs*, III, f° 182.

ville; « tous ceux qui y estoient, furent tués et la place démolie[1]. »

Un incident qui prouve combien était général le mauvais état des fortifications, faillit à procurer aux Français une éclatante revanche. Une partie des remparts de Bapaume s'étant éboulée[2], ils réunirent prestement 1,400 piétons français, 400 lansquenets, quelques corps de cavalerie et quatre fauconneaux, pour marcher sur cette ville. Heureusement, de Rœulx était accouru se mettre sur leur passage, et, jugeant le coup manqué, ils renvoyèrent leur infanterie dans ses garnisons. La cavalerie, que des renforts portèrent bientôt à 1,400 chevaux[3], resta sur la frontière, prête à saisir l'occasion de ravitailler Thérouanne ou d'attaquer Fruges et Tournehem, où ses chefs avaient des intelligences[4]. Ils tenaient beaucoup à s'emparer de ces deux petites places, dont les garnisons, de concert avec celles de Renty et de Contes, resserraient étroitement Thérouanne[5]. Cette dernière ville était si dépourvue de vivres qu'une foule d'habitants accompagnaient les troupes dans leurs excursions, et qu'on vit « les femmes et les enfans même emporter sur leurs têtes le plus de blé qu'ils pouvoient[6]. » Aussi de Rœulx jugea-t-il l'occasion des plus favorables pour en former le siége, et sa conviction entraîna celle de Marie de Hongrie, qui lui envoya un plan d'attaque dressé par le conseil d'état[7].

Enlever « Thérouanne, la plus forte ville du royaume de

[1] Lettre de de Rœulx, du 30 janvier. *Lettres des seigneurs,* III, f° 290.
[2] *Voir* les rapports adressés, à ce sujet, à la reine. *Ibid.*, f°s 280, 281.
[3] Lettre de de Rœulx, du 30 janvier. *Ibid.*, f° 290.
[4] « Rapport du solliciteur, fait le xxe janvier. » *Ibid.*, f° 201.
[5] Lettre du 30 janvier, précitée.
[6] Lettre de de Rœulx, du 2 février. *Ibid.*, f° 332.
[7] *Ibid.*, f° 392.

France [1], » eût été débuter d'une manière éclatante; mais le plan conçu exigeait des forces considérables, et l'on n'était pas en mesure de les réunir. Le comte de Rœulx proposa alors d'établir, aux abords de la place, un camp fortifié contre lequel l'ennemi serait obligé de déployer des forces considérables, et qu'il ne pourrait attaquer que dans des conditions désavantageuses. Or, s'il ne parvenait pas à forcer cette position, Thérouanne était perdue. De plus, l'occupation de ce camp permettrait aux Impériaux de ravager le bailliage de Hesdin et la prévôté de Montreuil; il leur serait même facile de tenter une attaque sur Hesdin, où il y avait de grands approvisionnements. « Il n'en coûtera pas davantage, écrivait le comte à Marie de Hongrie, pour exécuter cette importante opération que pour se tenir sur la défensive, car la ligne de l'Artois est longue et difficile à garder [2]. » En effet, déjà l'ennemi avait de ce côté 2,000 chevaux, 2,000 lansquenets, 6,000 piétons français et piémontais [3], et il fallait s'attendre à une prochaine irruption. Un avantage signalé que les Impériaux remportèrent sur la garnison de Thérouanne, à qui ils tuèrent 80 hommes et firent 160 prisonniers, « la fleur de toutes leurs gens de guerre françois [4], » corrobora les espérances de de Rœulx; et, bien que malade [5], il rêvait encore d'autres entreprises [6], n'attendant, pour les exécuter, que de l'argent et des renforts. Or, là se rencontrait la pierre d'achoppement. La pénurie du trésor et la nécessité de pourvoir à la sûreté des autres points du pays, ne permirent pas à Marie de Hongrie

[1] Rapport du conseil d'état. *Lettres des seigneurs*, III, f° 392.
[2] *Ibid.*, f° 412.
[3] Lettre du 2 février, précitée.
[4] Lettre de de Rœulx, du 14 février. *Lettres des seigneurs*, III, f° 423.
[5] *Voir* ses lettres des 2, 7 mars et 15 avril 1552. *Ibid.*, IV, f°s 1, 14 et 299.
[6] Lettre du 26 mars 1552. *Ibid.*, f° 141.

de satisfaire aux demandes de l'énergique capitaine, qui vit avec douleur avorter ses projets.

Ce n'était point faute d'activité de la part de la régente. Elle n'avait point partagé la fausse sécurité de son frère; jamais, au contraire, elle ne parut plus intelligente que dans ces périlleuses circonstances. En même temps qu'elle négociait avec les états provinciaux, pour en obtenir de nouvelles aides nécessaires à la défense du pays, elle ordonnait de « faire processions solempnelles avecq le vénérable sacrement, et de se mectre en estat de grace faisant jeusnes, oraysons, aulmonnes et autres œuvres méritoires et agréables à Dieu, affin qu'il plust à la divine providence inspirer les princes chrestiens à bonne union et concorde, au bien, repos et tranquillité de l'universelle chrétienté [1]; » elle pressait les levées de troupes dans le pays [2] et en Allemagne [3]; ordonnait aux nobles de desservir leurs fiefs; achetait partout de la poudre [4]; dirigeait sans relâche sur les frontières des munitions, de l'artillerie, des vivres [5]; rappelait sous les drapeaux tous les hommes d'armes des ordonnances, pour les distribuer sur les frontières [6], et arrêtait une nouvelle levée de 2,000 chevaux, dont l'appel, fixé d'abord au 15 mars, fut avancé d'un mois [7]. Elle comptait avoir, à cette époque, « sept mille chevaux armés, tous sujets d'iceulx Pays-Bas , et bon nombre de gens de pied [8]. »

[1] Ordre du 19 janvier. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxvj.
[2] Comptes de P. E. de Mansfeld et de Herman Breissgin.
[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 28 janvier. *Lettres des seigneurs,* III, f° 267.
[4] Compte de H. Breissgin, f^{os} xvj v° et xvij
[5] Compte de P. E. de Mansfeld, f^{os} ix et x.
[6] Circulaire du 26 janvier. *Lettres des seigneurs,* III, f° 240.
[7] Mémoire au seigneur de Glajon, précité.
[8] A la disposition de de Rœulx, 400 lances : sa vieille bande, 200; sa nou-

Il fallut également pourvoir à la sûreté des provinces maritimes, et Marie de Hongrie venait à peine d'ordonner la formation d'une flotte destinée à protéger le commerce [1], que 84 navires menacèrent de détruire les digues de la Hollande et de la Zélande [2]. Elle prescrivit sur-le-champ au seigneur de Beveren « de faire passer à monstres les bonnes gens du plat pays, de les armer et équiper ; d'établir centeniers et dizeniers et de désigner les lieux où ils se réuniroient, si les ennemis tentoient de mettre pied à terre [3]. » Bien que la flotte ennemie, assaillie par une violente tempête, se retirât

velle, 200. Sous de Bugnicourt, 900 : sa bande, 100 ; bande de Wysmes, 200; bande de Renty, 200 ; bande de Moerbeke, 200; bande du vicomte de Gand, 200. Sous d'Épinoy, 800 : sa vieille bande, 150; sa nouvelle, 200; bande de Bailleul, 150; bande de Praet, 150; bande de ......, 100; bande de Flameng, 50. Sous d'Hoogstraeten, 1,250 : sa vieille bande, 200; sa nouvelle, 150; bande d'Aerschot, 250; bande de Lalaing, 200; bande de Beveren, 150; bande de Mastaing, 150; bande de Famars, 150. Sous d'Egmont, 1,050 : sa bande, 250; bande de Bréderode, 200; bande du prince d'Orange, 200; bande de Noyelles, 200; bande d'Over-Embden, 200. Sous de Boussu, 1,000 : sa bande, 200; bande d'Arenberg, 250; bande de Beveren, 200; bande de Berghes, 200; bande de Molembais, 150. Sous de Rye, 900 : la sienne, 200; bande de Corbaron, 200; bande de Longastré, 150: bande d'Aix, 150; bande de Gasbeek, 200. Pour demeurer en Hainaut, 550 : bande de Blois, 150; bande de Helfaut, 150; bande de Noyelles, petit, 100; bande d'Yves, 100; bande d'Audregnyes, 50. Pour demeurer en Luxembourg, 900 : bande de Van Rossem, 150; bande de Mansfeld, 200; bande de Berlaymont, 150; bande de Blétanges, 200; arquebusiers de Mansfeld, 100; arquebusiers de Berlaymont, 100. *Archives de l'Audience*, liasse 1111. — Lettre du 28 janvier, précitée.

[1] Lettre de cette princesse, du 28 janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, III, f° 267.

Suivant une lettre du comte de Stroppiana, du 17 janvier, cette flotte devait être forte de 85 voiles, sans compter les navires fournis par des particuliers. l. c., 205.

[2] Lettre du capitaine de Middelbourg, du 4 février. *Lettres des seigneurs*, III, f° 358.

[3] Lettre de février. *Ibid.*, III, f° 520.

avec perte de 14 ou 15 vaisseaux [1], cette tentative jeta le pays dans une si vive inquiétude et causa une telle perturbation dans le commerce, que les marchands écrivirent à leurs facteurs de leur renvoyer sans retard toutes les marchandises embarquées sur des navires en partance dans les ports de la Zélande [2]. On assurait que Henri II tenait prêts 30,000 hommes et 150 vaisseaux, et qu'il ne tarderait pas à renouveler la tentative [3]. Ces rumeurs étaient exagérées, mais non dénuées de fondement. Le roi avait, en effet, concentré en Normandie une armée de débarquement, mis en réquisition tous les grands vaisseaux de commerce, et défendu aux navires de plus de 50 à 60 tonneaux de prendre le large. Depuis Ambleteuse jusqu'à Brest les ports regorgeaient de navires; à Rouen on avait réuni 300 à 400 pièces d'artillerie [4].

La Flandre n'était pas moins exposée que la Hollande et la Zélande; aussi, partageant leurs inquiétudes, s'empressa-t-elle de fortifier ses côtes, d'armer ses navires, de mobiliser les milices des cantons maritimes [5]. Heureusement, Corneille de Scheppere, chargé de l'organisation de la flotte, parvint assez promptement à équiper 24 navires [6]; les villes maritimes y joignirent leurs vaisseaux de guerre, et ces forces, com-

[1] Lettre du 4 février, précitée. — Lettre du comte de Stroppiana, du 26 avril 1552. l. c., 211.

[2] Autre lettre du 4 février. *Lettres des seigneurs,* IV, f° 361.

[3] Même lettre.

[4] Rapport fait au seigneur de Vendeville, le xiiij^e jour de février 1551 (V. S.). *Lettres des seigneurs,* III, f° 434.

[5] « Rapport fait au seigneur de Vendeville, par homme exprès envoyé ès ports maritimes de France, lequel arriva le xxvj^e jour de mars. » *Ibid.,* IV, f° 136. — Lettre de Corneille de Scheppere, du 30 mars. *Ibid.,* f° 163. — Lettres de de Rœulx, des 29 mars et 1er avril. *Ibid.,* f°s 152 et 171.

[6] Lettre de de Scheppere à la reine, du 22 janvier. *Ibid.,* III, f° 208.

mandées par Gérard de Merckere, « qui étoit le plus propice qu'on pût trouver [1], » prirent la mer sur-le-champ. Ces mesures déconcertèrent les plans de l'ennemi et rassurèrent les esprits; on ne tarda pas à s'apercevoir que « la rumor estoit plus grande que l'effet, » et que tout se bornait à des actes de piraterie. Ainsi, cinq vaisseaux de commerce venant de Hambourg furent attaqués par des corsaires français, et, « après s'être longtemps combattus avec eux, ils en sortirent sans avoir reçu aucun dommage [2]. » Au mois d'avril, une galère française tenta d'enlever quelques hourques sur la côte de Gravelines; mais le feu d'une batterie, établie sur la plage, l'obligea de se retirer [3].

Au milieu de ses préparatifs de défense, Marie de Hongrie ne perdait point de vue les moyens de susciter des entraves aux projets des protestants, et de déjouer leurs menées dans les pays voisins. Elle fut habilement secondée à cet égard par le comte d'Arenberg, Gérard Van Veltwyck, et l'alsacien Lazare Zwendy [4], « conseiller de l'empereur en son conseil de l'empire [5], » un des hommes distingués de l'époque, tant par son instruction [6] que par la bravoure qu'il déploya contre les Turcs [7]. En même temps, elle travailla activement à apaiser les dissentiments qui s'étaient rallumés avec beaucoup d'aigreur entre Charles-Quint et Ferdinand. Sondant l'abîme où leur mésintelligence allait les entraîner, elle supplia Ferdinand

[1] Lettre de de Scheppere à la reine, du 22 janvier, précitée.

[2] Lettre de Laurent Longin. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 166.

[3] Rapport du 15 avril. *Ibid.*, f° 297.

[4] *Voir* leurs rapports. *Lettres des seigneurs*, III.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 22 septembre 1554. *Lettres des seigneurs*, XIII, f° 141.

[6] *Voir* ses nombreux rapports dans le tome III des *Lettres des seigneurs*.

[7] *Papiers d'état de Granvelle*, IV, 300.

de sacrifier ses ressentiments à leurs intérêts communs, et de se joindre à l'empereur pour résister aux ennemis de la puissance impériale, qui coloraient leur entreprise « du prétexte de la délivrance du landgrave et du duc Jean de Saxe, de la liberté de l'Allemagne, de la protection et de l'observation de l'Évangile [1]. » Mais ce prince connaissait l'obstination de son frère, et il se montra peu disposé à reconnaître une omnipotence qui serait funeste à sa propre famille [2].

Quant à Charles-Quint, loin de pouvoir venir en aide aux Pays-Bas, il se trouvait en ce moment dans la position la plus critique. Lorsqu'il s'était décidé à se rendre dans ces provinces, il avait disposé sur sa route deux corps de cavalerie, et ordonné à Marie de Hongrie d'envoyer à sa rencontre quelques bandes d'ordonnances [3]. Mais cette princesse était alors dans l'impossibilité de distraire des troupes des frontières menacées. Divers avis lui annonçaient la prochaine exécution d'un vaste plan d'attaque [4], et elle s'attendait à voir Henri II, Maurice de Saxe et leurs alliés la sommer de relâcher le landgrave de Hesse et prendre prétexte de son refus pour assaillir le pays. Elle déclara donc à son frère qu'il était impossible de satisfaire à sa demande, et lui conseilla de rester en Allemagne, pour attendre la jonction de Ferdinand. « Là, lui disait-elle, se décideront les événements. Si Votre Majesté est incapable de faire tête à ses ennemis, elle aura toujours la ressource de les arrêter par une diversion sur la Saxe. La Westphalie vous fournira des soldats, et comme pour les lever il ne faut que de l'argent, malgré la

[1] Lettre du 12 mars. *Correspondenz*, III, 125.
[2] *Voir* la lettre de ce prince, du 24 mars. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 1.
[3] Lettre du 7 mars. *Correspondenz*, III, 112.
[4] Lettre du 31 mars. *Ibid.*, 150.

disette où je me trouve, je tâcherai de desrober 100,000 escus sur les finances [1]. » Ce refus irrita Charles-Quint; il rejeta avec colère le conseil de rester en Allemagne, prétendant qu'il n'avait rien à attendre de son frère, et qu'il serait contraint à se défendre dans les montagnes avec les paysans [2]. La régente blessée, à son tour, de ses injustes reproches, outrée de son refus de lui permettre de tirer de l'argent de l'Espagne pour subvenir à ses armements, voulut se retirer du gouvernement, « vu ses infirmités, son âge, la foiblesse naturelle de son sexe, le peu de religion qu'il y avoit dans les Pays-Bas [3]. » Charles-Quint se garda bien d'accepter cette démission; mais, craignant de voir les flottes turques et françaises lui barrer le passage en Espagne, l'Italie se soulever, nos provinces devenir la proie de la France, il persista dans sa résolution, que les événements justifièrent.

Maurice de Saxe avait laissé passer l'hiver en négociations pour obtenir l'admission des théologiens protestants au concile de Trente et la liberté du landgrave de Hesse; mais, dès que la bonne saison fut venue, il prit tout à coup l'offensive, à la tête de 20,000 fantassins et de 5,000 chevaux (mars 1552). Toutes les villes de l'Allemagne méridionale ouvrirent leurs portes au vengeur de leurs droits, qui promettait aux protestants d'assurer le libre exercice de leur culte, à la Germanie de lui rendre ses anciennes libertés, aux fils du landgrave de Hesse de délivrer leur père de la captivité. Le 1er avril, il entra dans Augsbourg. A cette nouvelle, « Charles-Quint, sans trouble et sans faiblesse, jugea sa position avec une

[1] Lettre du 13 mars 1551. *Correspondenz*, III, 126.

[2] Lettre du 21 mars 1552. *Ibid.*, 131.

[3] Dom Berthod, *Analyse des Mémoires et Lettres de Granvelle*. Manuscrit de la bibliothèque royale, précité.

fermeté d'esprit incroyable [1]. » Ses vieilles bandes espagnoles et italiennes avaient été renvoyées en Italie ; il était impossible de réunir les garnisons disséminées en Allemagne, et il manquait d'argent pour lever de nouvelles troupes [2]. Marcher à l'ennemi était donc impossible; l'attendre, c'était s'exposer à être enlevé. En effet, Inspruck, où se trouvait alors l'empereur, n'avait pour sa défense que 4,000 à 5,000 hommes, occupant les passages du Tyrol, et il ne fallait qu'un heureux coup de main pour les forcer. « Si j'attendois ici plus longtemps, écrivit-il à son frère, je ne pourrois qu'être pris un de ces matins dans mon lit. Le tout bien considéré, voyant à ceste heure les termes où je me retreuve et les inconvéniens avant-ditz et que je suis en nécessité de recevoir une grande honte ou de me mectre en ung grand dangier, j'aime mieulx prendre la part du dangier, puisqu'il est en la main de Dieu de le remédier, que d'attendre ici la honte qui est si apparente. Ainsi, nonobstant mes indispositions, débillitez et foiblesse, je me suis délibéré partir ceste nuyt, prenant mon chemin vers Flandres, pour ce qu'est le lieu où, pour de présent, j'ay plus de forces et plus de moyen de me soubstenir et résister à mes adversaires. » — « Quoi que je fasse, je sais que s'il advient bien de ma détermination, ils l'attribueront à la fortune; si mal, la coulpe en sera mienne. Mais j'ai mieux aimé prendre détermination que l'on me trouve un vieux fol, que, en mes vieux jours, me perdre sans faire ce que je dois et peut-être plus que mes forces et débillitez ne me conseilleroient de faire [3]. »

Il comptait se rendre en Belgique en longeant le lac de

[1] M. Mignet, *Charles-Quint avant son abdication*, 44.
[2] Lettre du 7 avril. *Correspondenz*, III, 163.
[3] Lettre du 4 avril. *Ibid.*, 159.

Constance et en traversant la haute Allemagne [1]. C'était le parti le plus sage, car il devait y trouver une armée que renforceraient bientôt ses partisans d'Allemagne, ses soldats d'Italie et d'Espagne; c'était aussi le parti le plus périlleux, car les chemins étaient fermés, il était exposé à chaque pas à tomber aux mains de ses ennemis, et parvenu à sa destination il aurait à combattre Henri II et les troupes victorieuses de Maurice. Mais le danger, si grand qu'il fût, n'arrêta jamais Charles-Quint. Le 6 avril, entre onze heures et minuit, il quitta furtivement Inspruck, accompagné seulement « des seigneurs d'Andelot, Albert et Rosenberg, Van der Ee son aide-barbier, et deux serviteurs de Rosenberg; » il n'avait mis dans sa confidence que l'évêque d'Arras et Poupet de la Chaulx, qui n'en fut même informé qu'au dernier instant [2]. Il marcha toute la nuit à cheval par des chemins détournés, et parvint le lendemain non loin de Füssen. Mais, trouvant toutes les routes coupées par les coureurs ennemis, accablé par la maladie et par la fatigue, « désespérant de povoir passer oultre, pour non le comporter ses forces, il se détermina à retourner à Inspruck. Van der Ee fut envoyé

[1] Lettre du 4 avril, précitée.

[2] Lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie, du 30 mai 1552. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 51. — M. Bucholtz, IX, 544. — Cette lettre donne de grands et curieux détails sur cette tentative; elle ne parle point du costume de vieille femme dont affuble Charles-Quint un récit allemand rapporté par M. Motley (*La Révolution des Pays-Bas*, I, 194), costume qui ne s'accorde guère, du reste, avec la manière de voyager de l'empereur. — Suivant un autre récit, qui nous semble tout aussi apocryphe que le précédent, l'empereur « fit entrer dans sa litière son valet de chambre Adrien Dubois, en lui recommandant de couvrir sa bouche d'un mouchoir et de le contrefaire le mieux possible. Cette litière, ajoute ce récit, fut dirigée d'un côté opposé à celui que prenait l'empereur, accompagné d'un page nommé Hesser (*Histoire des seigneurs de l'ancienne maison d'Enghien*, par Pierre Colins, f° 481. Manuscrit appartenant à M. Defiennes, à Anderlecht). »

devant pour préavertir l'évêque d'Arras et aussi le valet de chambre de l'empereur, Adrien Dubois, afin que l'on tînt toutes choses prêtes pour que le prince pût rentrer dans sa chambre avec le même secret qu'il en étoit parti; lequel se garda de telle sorte qu'il n'y en eut nouvelle quelconque. » En informant Marie de Hongrie de cette tentative, Charles-Quint lui recommanda de n'en parler que lorsque « l'on le verroit convenir, afin que ce fût tesmoignage de sa volonté envers sesdits pays, ayant voulu essayer de se mettre pour eux en tel et si ardent hazard [1]. »

Il ne restait plus dès lors qu'à combattre ou à traiter; il se prépara à l'un et à l'autre parti. Tandis qu'il ordonnait de toutes parts des levées de troupes, des conférences s'ouvrirent à Lintz par l'entremise de Ferdinand; mais il semblait difficile d'accorder l'opiniâtre empereur et les confédérés, que le succès rendait exigeants, lorsque (au moment où le roi des Romains venait chercher à Inspruck de nouvelles instructions de son frère) un coup hardi de Maurice précipita le dénoûment. Ce prince, à qui Henri II venait d'envoyer un fort subside [2], força inopinément les défilés du Tyrol (18 mai) [3], et arriva à Inspruck (23 mai), peu d'heures après que Charles-Quint en était sorti. Perclus de goutte, porté en litière, éclairé à travers les précipices par des torches de paille, le fier potentat gagna, à travers mille dangers, Villach en Carinthie [4]. Sans argent, sans armée, ne comptant

[1] Lettre du 30 mai, précitée.

[2] 300,000 écus, dit une lettre du comte de Stroppiana, du 26 avril. l. c., 211.

[3] *Voir* les détails dans une lettre du comte de Stroppiana, du 20 mai 1542. l. c., 217. — « M. de Rye et don Ferdande de Lannoy, dit cette lettre, coururent grand risque d'être tués ou pris. »

[4] *Voir* à ce sujet une seconde lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie, du 30 mai. *Correspondenz*, III, 203.

plus sur la fidélité de personne, pas même sur celle de son frère [1], qu'il soupçonnait de traiter secrètement avec Maurice de Saxe et avec Henri II [2], il lui fallut enfin céder. Mais, s'il dut renoncer à enchaîner l'Allemagne, la politique de Maurice [3] et les germes de discorde éclatant entre les coalisés lui laissèrent l'espoir de rétablir sa fortune.

Ces événements avaient été favorables à l'ambition de la France, qui se hâta d'en profiter. Après avoir publié contre Charles-Quint un manifeste récapitulant toutes ses prétendues offenses, Henri II tint à Paris (12 février 1552) un lit de justice où furent exposés au parlement l'état des forces du royaume et les chances probables de la guerre contre le pape et l'empereur; « le roi voulait, disait l'orateur, poursuivre ce dernier par terre et par mer, jusqu'à ce qu'il l'eût complétement vaincu [4]. » Au frontispice du manifeste, où Henri II « se comparait à Flaminius partant pour aller délivrer la Grèce [5], »

[1] Lettre du 7 avril, précitée. — De part et d'autre les défiances étaient si grandes, que le roi de Bohême étant tombé malade en 1552, dès que des symptômes alarmants se produisirent, son père crut à un empoisonnement. « Le roi des Romains estant adverti de sincope et faiblement du cueur, avec extrême dangier de la vie, print suspition et ferme opinion que il fust empoisonné, comme il escrivit avoir bonnes conjectures. » Lettre de Corneille de Baesdorp à Marie de Hongrie, du 16 février 1552. M. Gachard, *Anal. hist.*, l. c., VII, 182.

[2] Instructions données à Jean de Rye, le 3 mars 1552. *Correspondenz*, III, 98. — Ses ennemis cherchèrent, paraît-il, à confirmer ce soupçon. Lors de la prise d'Inspruck, les troupes de Maurice pillèrent les bagages de l'empereur ainsi que ceux de ses courtisans et des Espagnols; mais elles respectèrent tout ce qui appartenait à Ferdinand et aux Allemands. Le Petit, l. viii, 198.

[3] On sait que ce prince, pressé par le duc de Mecklembourg de poursuivre Charles-Quint, afin de le prendre, répondit : « Je n'ai pas encore de cage pour y enfermer un tel oiseau. »

[4] Lettre du comte de Stroppiana, du 23 mars. l. c., 211.

[5] « Au xvie siècle, on ne se piquait pas de scrupules quand il s'agissait de faire une citation. » Lacretelle, *Histoire de France pendant les guerres de religion*, I, 81, note 1.

on voyait gravé « le bonnet de liberté entre deux poignards avec la devise *liberté*, et, pour légende, *Henri, protecteur de la Germanie et des princes captifs* [1]. » Mais, pendant que l'on prodiguait aux Allemands des marques de la plus vive affection, que les Français se réjouissaient d'avoir avec eux une origine commune, des sentiments bien différents dirigeaient les projets de la cour de France. « S'emparer du pays messin, réduire la Lorraine à l'état d'un grand fief de la couronne, soumettre les villes et les forts du pays de Luxembourg, s'assurer une domination en Alsace, enfin donner au royaume la puissante frontière du Rhin, voilà quel était le but secret d'un armement, qu'on représentait comme un exemple rare de générosité [2]. »

Afin de mieux couvrir ses desseins, la prise des châteaux d'Aspremont et de Gorze avait servi de prétexte à Henri II pour concentrer ses forces dans la Champagne (janvier); il feignait même d'y craindre une attaque des Impériaux [3]. Au mois de mars, toute son armée, la plus nombreuse qu'on eût vue depuis longtemps, se trouva réunie dans les plaines de Châlons : elle comptait environ 40,000 fantassins (15,000 légionnaires français, 9,000 lansquenets, 7,000 Suisses, 8,000 à 9,000 Italiens et Piémontais, 400 archers de la garde),

[1] Lacretelle, I, 81. — « Par personnaige seur et secret, suis adverty que le roy de France a bien grand intelligence en Allemaigne et se tient qu'il va celle part, ayant fait faire plusieurs enseignes où l'inscription est telle que s'ensuit : Henrico regi Callorum, Imperii Libertatis protectori. » Lettre de l'archevêque de Cambrai, Robert de Croy, à Marie de Hongrie, du 9 mars 1552. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 32.

Pro parte Galli scriptum lingua vernacula excusum, in fronte pileum inter duos pugiones præferebat, subtusque erat titulus regis, qui se libertatis germanicæ et principum captivorum vindicem appellabat. Chapeauville, III, 367.

[2] Lacretelle, I, 84.

[3] Rapport du 4 février. *Lettres des seigneurs*, III, f° 362.

20,000 chevaux et soixante pièces d'artillerie [1]. Elle était commandée par le connétable Anne de Montmorency; le duc d'Aumale conduisait la cavalerie légère, et Gaspar de Coligny l'infanterie française. En attendant l'arrivée du roi, les opérations commencèrent dans les premiers jours d'avril, par le siége du château de Gorze. Sa petite garnison « fit merveilleusement bien son devoir, » jusqu'au moment où le canon eut ouvert « bonnes brèches, et son capitaine fut fort blessé d'un trait de hacquebute au travers des reins. » Elle obtint alors une capitulation qui lui accordait « vies et baghes sauves; » mais, au mépris du traité, une quarantaine de soldats furent massacrés [2]. Les autres parvinrent à gagner Thionville; quant au capitaine, il mourut des suites de sa blessure [3]. Après cet exploit, entaché déjà de perfidie, l'armée royale entra dans les Trois Évêchés et, le 10 avril, elle prit position à un quart de lieue de Metz.

Cette cité était alarmée depuis longtemps sur les projets de Charles-Quint, qui avait réduit Utrecht et Cambrai sous son obéissance, tenait Liége dans sa dépendance et semblait réserver le même sort aux villes libres de la Lorraine et de l'Alsace. Celles-ci, voyant, dans le traité du 5 octobre 1551, un arrangement de nature à leur assurer la protection de la France, avaient toutes consenti sans difficulté à recevoir Henri II en qualité de vicaire impérial. Mais leur adhésion

[1] *Mémoires de Vieilleville.* — Rabutin. — M. L. Bonaparte, l. c., 214.

[2] F. Rabutin, et une lettre de Mansfeld du 11 avril (*Lettres des seigneurs*, IV, f° 236) disent que la garnison fut passée au fil de l'épée; mais il résulte d'un rapport ultérieur de Mansfeld (20 avril 1552), qu'il n'y eut qu'une quarantaine de soldats massacrés. (*Ibid.*, f° 343.) — « Recueil en brief des longs propos que Gaspard Dehu a tenu à moi Corneille Scepperus, sieur d'Eecke, le vj[e] jour de février 1552 (V. S.), au chasteau de Vilvorde. » *Ibid.*, IX, f° 191.

[3] Rapport du 20 avril, précité.

avait été tenue fort secrète, car dans ces villes placées sous le protectorat de l'empire, Charles-Quint comptait de nombreux partisans, et beaucoup de bourgeois ne redoutaient pas moins la domination du monarque français que celle de l'empereur [1]. Il fallait, du reste, l'aveuglement de la peur pour croire au désintéressement de Henri II; n'était-il pas dans les traditions de la France de chercher à couvrir ses provinces orientales mal défendues par les frontières de Champagne, en portant ses limites jusqu'au Rhin? Depuis longtemps elle avait des vues sur Metz, et le traité de 1551 n'était que le couronnement des tentatives précédemment faites par François Ier : « Prenez garde, écrivait déjà, le 23 janvier 1543, un des agents de Marie de Hongrie, prenez garde sur Metz des entreprises des protestans, car il se dresse chose estrange [2]. »

Cette ancienne cité n'avait qu'un mur d'enceinte établi d'après le vieux système; mais elle trouvait des fortifications naturelles dans les méandres de la Seille et de la Moselle, et armée de 150 pièces d'artillerie, parfaitement approvisionnée de munitions et de vivres [3], elle pouvait, sinon affronter les efforts d'un puissant ennemi, du moins l'arrêter assez longtemps. Dès que Marie de Hongrie connut les projets de Henri II [4], elle avait offert des troupes aux Messins en leur promettant de substituer au serment qu'avait exigé d'eux Charles-Quint, un nouveau serment qui serait prêté au chef du Saint-Empire. Mais la politique envahissante de ce prince avait porté ses fruits : on se souvenait des alarmes qu'il avait causées en 1544; on n'avait pas oublié qu'il avait parlé et

[1] Recueil en brief des longs propos de Gaspard de Hu, etc. l. c.

[2] *Lettres des seigneurs*, II, f° 9.

[3] Lettre de Mansfeld, du 21 janvier 1552. *Ibid.*, f° 109.

[4] Elle en fut informée par une lettre de Mansfeld, du 19 mars. *Ibid.*, f° 109.

agi en maître [1]; on était encore indigné de l'avoir vu, malgré ses promesses et les droits d'exemption d'impôts, exiger le payement de 35,000 florins d'or pour les frais de la guerre d'Allemagne. Aussi, loin d'accueillir les propositions de la régente des Pays-Bas, les Messins demandèrent-ils des lettres de sauvegarde à Henri II [2], qui « eut grand plaisir d'entendre la bonne volonté en laquelle ils continuoient en son endroict [3]. »

En vain, les bourgeois qui ne voulaient pas plus de la domination française que de la domination autrichienne, réclamèrent-ils de promptes mesures de défense; en vain l'évêque de Metz, Robert de Lenoncourt, que le roi s'était aliéné [4], offrit-il de lever à ses frais cinq enseignes d'infanterie, si les magistrats consentaient à en lever cinq autres, et les adjura-t-il de ne point se fier aux promesses de ce prince, qui foulerait leurs libertés aux pieds dès qu'il serait maître de leur ville [5]; tous leurs efforts furent déjoués par le cardinal de Lorraine, qui était venu s'établir à Metz pour mieux diriger les menées des partisans et des émissaires de la France [6]. Seulement, lorsque l'armée française se concentra à Châlons,

[1] Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, V, 600.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 20 avril. Reg. *Collection de doc. hist.*, IX, f° 47 v°.

[3] Lettre du duc de Montmorency aux magistrats de Metz. *Journal du siége de Metz*, éd. par M. Chabert, VIII. Metz, MDCCCLVI.

[4] « Qûant au cardinal de Lenoncourt, il avoit bien cause de se repentir du roy de France, veu qu'il luy avoit osté l'abbaye de Saint-Remy de Rheims, le plus honorable et opulent bénéfice du royaume de France, et baillé icelluy au cardinal de Lorraine, frère au duc de Guise. » Recueil en brief des longs propos de Gaspard de Hu.

[5] *Ibid.*

[6] Rapport adressé à Marie de Hongrie, février 1552. *Lettres des seigneurs*, III, f° 507.

les magistrats adressèrent à Mansfeld une demande d'aide et de protection. La duplicité était trop manifeste; le comte comprit qu'en prétendant n'avoir point de soldats pour la défense de leur ville, « ils ne se vouloient qu'excuser l'un après l'autre s'il advenoit autrement que bien, attendu que ce ne seroit pas leur faute et que les pratiques étoient déjà bien avant venues [1]. »

En effet, la trame était ourdie; mais il importait de continuer jusqu'au bout la comédie. Quand les Français parurent en vue de la ville, Tavannes y fut envoyé pour demander aux magistrats de recevoir le connétable avec ses gardes et une enseigne de piétons, en alléguant que « puisque le roi alloit pour la liberté de l'Allemagne, il ne pouvoit moins qu'avoir son logis en leur cité [2]. » Les magistrats feignirent de « se trouver fort étonnés de cette demande. Voyant l'armée royale aux champs et le connétable venir avec les Piémontois, ils ne sçavoient que faire, » lorsque Gaspar de Heu, seigneur de Buy, un des principaux et des plus influents personnages de la ville, leur dit que « puisque la chose estoit venue si avant et qu'il n'y avoit moyen de résister, valoit mieux faire bon semblant et les recevoir joyeusement que desmontrer avoir regret de leur venue. » Cette opinion prévalut sans peine, et « ainsy luy (Gaspar de Heu) salist au devant desdits Piémontois, combien que contre sa volonté, en tant qu'il n'avoit cause d'estre bon François, parce que feu son beau-père, le sieur de Roignacq, avoit en France esté exécuté par effigie et ses biens confisquez et attribuez à la seneschale duchesse de Valentinois ou à ses favoris. »

Le connétable entra en ville, le 10 avril, suivi de 1,500 de

[1] Lettre du comte, du 19 mars. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 109.

[2] *Mémoires de Tavannes.*

ses meilleurs soldats et d'une foule de gentilshommes. Il s'empara sur-le-champ des portes, tout en faisant répandre le bruit que cette occupation n'était que temporaire, parce que le roi, près de se porter sur le Rhin, « ne pouvoit laisser telle ville à ses espaules sans s'assurer d'icelle et aussi pour s'en servir de vivres, de munitions et autres commodités[1]; » mais si les Messins se firent illusion, il fallut peu de temps pour leur dessiller les yeux. Le 18 avril, Henri II vint prendre possession de sa facile et brillante conquête et, peu de jours après, les magistrats, obligés de lui prêter serment de fidélité, furent dépouillés de leurs plus précieuses attributions, sans oser opposer d'autre résistance qu'une timide protestation. Toul, la seconde des villes des Trois-Évêchés, qui ouvrit ses portes sans conditions, avait été occupée le 13 avril; deux mois plus tard, la reddition de Verdun satisfit la convoitise de la France.

Dans l'entre-temps les Français avaient pénétré en Lorraine, que depuis longtemps ils traitaient en pays ennemi[2], malgré « les belles paroles, » par lesquelles le roi avait cherché à endormir la sécurité de la duchesse douairière[3]. En peu de jours la trahison et la terreur leur livrèrent tout ce duché. Le 17, Henri II notifia à Christine qu'averti du projet des Impériaux d'enlever le jeune duc, il avait ordonné au seigneur de

[1] Recueil en brief des propos de Gaspard de Hu.

[2] *Voir* les plaintes incessantes de la duchesse douairière, au sujet des ravages commis par les capitaines français. *Lettres des seigneurs*, III.

[3] *Ibid.*, f° 127.— Déjà au mois de janvier, Christine, justement alarmée pour les états de son fils, avait consulté Marie de Hongrie sur la retraite qu'elle se choisirait en cas d'invasion. Pour ne point donner aux Français le prétexte de traiter ce duché en pays conquis, et pour conserver à sa nièce la protection du corps germanique, la reine lui conseilla d'en référer à Charles-Quint, et, au besoin, de se retirer dans les états du comte palatin ou de quelque autre prince allemand. Lettre du 21 janvier. *Ibid.*, f° 125.

Bourdillon de le conduire à Joinville, et il l'engagea à y suivre son fils, en lui garantissant un accueil digne de son rang[1]. Puis, il retira à cette princesse toute autorité sur les places fortes de la Lorraine et du Barrois, expulsa du pays les sujets de l'empereur, exigea que tous les officiers lui prêtassent serment, mit garnison à Nancy et renforça celle de Stenay[2], où il avait déjà deux enseignes d'infanterie, sous les ordres d'un capitaine qui, bien que lorrain, était complétement dévoué à la France[3]. Aux réclamations de la duchesse, on se borna à répondre : « C'est l'entière et finale résolution du roy, laquelle il veut estre ensuivye[4]. »

« Madame, écrivit Christine à Marie de Hongrie, la fâcherie et extrême douleur que j'ai de la violence et force qui m'a été faite par le roi de France, est cause que je ne saurois faire longue lettre à Votre Majesté, comme mériteroit la matière. Si est-ce, Madame, que je ne puis délaisser lui faire entendre ce que j'avois écrit à Votre Majesté par peur de l'arrivée dudit sieur roy en ce pays, lequel sous ombre de bonne foi et pour récompense de la bonne chère que je lui ai faite, par force a fait emmener mon fils avec une telle rudesse que si j'eusse été esclave, ils n'en eussent su faire davantage. Non content de cela, ils m'ont encore ôté partie de l'autorité que j'avois, de sorte que je ne saurois plus demeurer ici avec honneur et réputation; encore plus je n'aurai plus le moyen de faire service à Votre Majesté, qu'est l'un de mes plus grands regrets. Je supplie très-humblement, Madame, avoir pitié d'une pauvre mère à qui l'on a ôté son fils. Le roi s'est fait

[1] *Lettres des seigneurs*, VI, f° 319.
[2] *Ibid.*, f° 320 v°.
[3] Lettres de Mansfeld, du 29 avril. *Ibid.*, f°s 395 et 405.
[4] *Ibid.*, f° 322.

prêter serment par tous mes serviteurs et par mon propre frère le seigneur de Vaudemont, de sorte que là où j'étois la première en autorité, je demeure dénuée de tout pouvoir et comme une esclave, prévoyant encore qu'ils m'enlèveront tout le reste, malgré tous les traités existans. Qu'est la cause que m'en veux partir et aller à Blamont attendre le bon avis et conseil de Votre Majesté[1]. »

Que pouvait Marie de Hongrie pour venger ces attentats, menacée qu'elle était elle-même d'une formidable invasion? Aussi se borna-t-elle à répondre à sa nièce « que ce lui étoit un merveilleux desplaisir d'apprendre le traitement que lui avoit fait le roi et à l'engager à se retirer dans le pays de son douaire[2]. » Quelques mois après (juillet 1552), le seigneur de Bassompierre lui offrit, de la part du seigneur de Vaudemont, d'occuper Nancy et les places fortes de la Lorraine, à condition qu'elle s'engageât à les rendre au duc après la guerre. Cette offre fut acceptée avec empressement; mais un laquais de la duchesse douairière qui portait la ratification du traité conclu à cet effet, fut arrêté par les Français, et Henri II en prit prétexte pour expulser cette princesse des états de son fils, qui furent étroitement surveillés[3].

Assuré des Trois-Évêchés et de la Lorraine, Henri II entra en Alsace (3 mai); mais ayant été repoussé devant Strasbourg, il n'alla pas plus loin que Weissembourg. Bientôt son armée manqua de vivres[4], et il attendit en vain les con-

[1] Lettre du 17 avril. *Lettres des seigneurs,* IV, f° 321. —*Voir* aussi, au f° 330, une autre lettre de cette princesse à ce sujet, ainsi qu'une lettre du comte de Stroppiana, du 26 avril, pleine de détails sur la rudesse dont Henri II usa envers cette malheureuse femme. l. c., 212.

[2] Lettre du 26 avril. *Lettres des seigneurs,* IV, f° 377.

[3] *Ibid.,* VIII, f° 603.

[4] « Le camp du roy est fort estroitement traictié de vivres, où il est présente-

tingents promis par les protestants. L'occupation de Metz et sa tentative sur Strasbourg avaient éveillé les défiances, les plaintes, les menaces des Allemands et des Suisses; ses alliés se récrièrent contre la « foule et charge de son armée [1], » et, jugeant qu'il n'avait pas « en la Germanie si grande correspondance, comme l'on luy avoit promis et persuadé, il craignit que par les négociations d'accord qui se desmesloient, l'on ne vînt à quelque appoinctement dont luy pourroit résulter préjudice et d'aultant plus grant qu'il seroit plus avant en la Germanie [2]. » Sur ces entrefaites, il eut « nouvelles que les Impériaux, avecq une grosse armée, avoient pris Stenay et desjà estoient entrés en ses terres, bruslant et dégastant tout le plat pays à l'environ [3]. » S'il y avait encore irrésolution

ment, et n'y peult guères arrester sans prendre chemin, quelque part ce soit. » Du xxe de may, nouvelles de Metz par asseuré homme. *Lettres des seigneurs*, V, f° 47.

[1] Rabutin.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 30 mai 1552. *Correspondenz*, III, 201.

[3] Rabutin. — « Et disent que le roy est retourné à cause qu'ils ont eu nouvelles en leur camp que nous estions entre Rains et Challon, et que tout le pays se perdoit, aussi que le duc Moris avoit fait paix avecq l'empereur. Il en y a entre les autres qui disent que le bruit couroit en leur camp que Votre Majesté estoit en personne audit camp en France, dont avons bien ry. » Lettre du seigneur de Glajon à Marie de Hongrie, du 27 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 146.

« Ung gentilhomme appelé Dietrich Sibrecht (de la garnison de Thionville) ayant esté aux adventures, a rué jus un François, soy disant serviteur du cardinal de Metz, sur lequel il a trouvé certaines lettres ayant esté escriptes de certains souldars du camp du roy estant à Saarbruck et Waldersingen, et là entour, à leurs amys en France, estant entre aultres en effet que le soudain retour du roy des Allemaignes estoit parceque le duc Maurize avoit fait appointement avec Sa Majesté, et que les villes de Corbie et Sathenay estoient desjà prinses par l'armée que Votre Majesté avoit en la Picardie. » Lettre du conseil de Luxembourg, du 20 mai 1552. *Ibid.*, f° 48.

« J'entens les choses ont pris changement dois vos dites lettres escriptes, par le retour du roy en France, pressé de l'entrée que mon armée de par delà

dans ses conseils, ces dernières nouvelles la levèrent; la retraite fut décidée, et le roi se contenta d'abreuver les chevaux de son armée dans les eaux du Rhin, en témoignage de son expédition, réputée lointaine et aventureuse[1].

En portant leurs efforts vers l'Allemagne, les Français avaient donné à Marie de Hongrie le temps de terminer ses armements; elle se trouvait « pourveue de gens de guerre qui sembloient souffisans, si chacun eust fait son debvoir, pour la défense du pays, avec le moyen qu'elle avoit de, avecq le temps, se pourveoir davantaige[2]. » Le 20 février, on avait passé les montres des 7,000 chevaux organisés dans le pays; les comtes d'Hoogstraeten, d'Arenberg et Martin Van Rossem avaient été chargés d'y lever cinquante-six enseignes de piétons[3], et la régente se proposait de recruter encore dans les Pays-Bas et dans le pays de Clèves 7,000 cavaliers « qui ne cousteroient pas plus qu'il ne lui en auroit cousté pour en lever 3,000 dans le Holstein[4]. » Au premier avis de la concentration de l'armée française, elle avait résolu de réunir ses forces et de livrer bataille; mais Charles-Quint l'avait dissuadée de courir cette chance dangereuse, et lui avait enjoint de se tenir sur la défensive[5]. Obtempérant à cet ordre, elle répartit ses troupes dans les villes frontières, forma deux camps, l'un entre Florennes et Châ-

y a faicte, et pour la doubte et jalousie qu'il a eu que avec les négociations, le duc Maurice ne se laisse affleschir, et n'avoir trouvé en la Germanie tant de correspondance comme il se persuadoit. » Lettre de Charles-Quint, du 31 mai. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 73.

[1] LACRETELLE, l. c.

[2] Lettre du 4 juillet. *Correspondenz*, III, 343.

[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 16 février. l. c., 208.

[4] Lettre du 10 mai. *Correspondenz*, III, 191.

[5] Lettre du 15 avril. *Ibid.*, 170

telet, l'autre près de Marche[1], et prescrivit d'augmenter et de réparer les fortifications des forteresses[2]. A Luxembourg, pour accélérer les travaux que dirigeait Donatien de Bonny, on mit en réquisition tous les habitants des quartiers voisins; riches et pauvres furent obligés de se mettre à l'œuvre. Après la prise de Metz, on redoubla encore d'activité et les corvées furent si rigoureuses que le conseil de Luxembourg, effrayé des nombreuses victimes faites journellement par les fatigues et par les maladies, supplia la reine d'alléger ce labeur[3].

Le château de Limbourg, qui couvrait les pays d'Outre-Meuse et défendait l'entrée de la principauté de Liége, fut mis sur un formidable pied de défense[4]. Adrien de Blois fut envoyé à Maestricht pour corriger les défectuosités de ses fortifications[5], et la reine ordonna au magistrat de faire exécuter sur-le-champ les travaux proposés par cet ingénieur (22 mars 1552). Elle promit de contribuer aux dépenses et enjoignit aux officiers des pays d'Outre-Meuse d'y envoyer des pionniers[6]. Le comte d'Over-Embden l'ayant priée de ne pas exiger de nouveaux sacrifices de ces contrées, ruinées par le passage incessant des troupes[7], elle ne tint nul compte de ces représentations; elle exigea des chariots, des chevaux et des travailleurs : le Limbourg dut fournir 1,500 hommes; le

[1] Ordres d'y envoyer des vivres. *Archives de l'Audience.* — Comptes de P. E. de Mansfeld (nº 15227), fº ix, et de la veuve de J. de Hemptines (nº 15556), fº xv vº.

[2] *Lettres des seigneurs,* IV. — [3] Lettre de ce conseil, du 1er mai. *Ibid.*, fº 116.

[4] Lettre de d'Hoogstraeten, du 10 avril. *Ibid.*, fº 225.

[5] « Maestricht en aucuns endroits n'est guaires forte, mais la ville est puissante, et, sans intelligence, il seroit bien difficile aborder. » Mémoire au seigneur de Glajon, précité

[6] *Registres des missives de l'an* 1552, cit. par PELERIN.

[7] Lettre du 30 mars 1552. *Lettres des seigneurs,* IV, fº 158.

pays de Dalhem, 600; celui de Fauquemont, 1,000; celui de Rolduc, 400; Grondsfeld, 400; le Vroenhof, 300; les seigneuries du chapitre de Saint-Servais, 1,400; celles du chapitre de Notre-Dame, 300, et les districts du pays de Liége, 1,500 [1]. A Maestricht huit corps de métiers furent journellement employés, et chacun fut tenu de participer aux corvées; les suppôts même des chapitres y furent astreints, et l'on ne dispensa les chanoines du travail personnel qu'au prix d'une contribution pécuniaire. Les commissaires du gouvernement n'accordaient pas de relâche : une ordonnance du magistrat prescrivit de travailler aux fortifications le lundi, le mardi et le mercredi de la Pentecôte, bien que ce fussent des jours consacrés qu'on fêtait scrupuleusement [2]. Enfin, pour prévenir toute tentative de nature à entraver les travaux, un petit corps de troupes liégeoises vint occuper les abords de la place [3].

C'était à la vérité sur ce point que le péril semblait le plus imminent; car, suivant divers rapports, les princes protestants projetaient une attaque sur les villes du Rhin, avec l'intention d'envahir ensuite les Pays-Bas [4]. Tant pour prévenir cette invasion que pour leur ôter les moyens de recruter des soldats dans les contrées voisines, il fut résolu d'établir trois camps : un entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, au village de Lowerschen, dépendant de Carpen; un autre en Frise, et le troisième sur les frontières extérieures de la Gueldre, « le plus loin possible des pays de l'empereur. » Le pre-

[1] PELERIN, l. c., 165.

[2] Résolutions du magistrat, des 25 avril, 23 mai, 2 et 18 juin 1552. *Ibid.*, 164, 165.

[3] Lettre de Mansfeld, du 12 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, fº 240.

[4] Instructions données à G. Van Veltwyck. *Staatspapiere*, 498. — Lettre de la duchesse de Lorraine et rapport adressé à Marie de Hongrie en janvier 1552. *Lettres des seigneurs*, III, fº 91.

mier fut placé sous les ordres du comte d'Hoogstraeten[1]; d'Arenberg eut le commandement des deux autres. Il fut enjoint à ces capitaines de faire appel à tous les hommes disposés à s'enrôler et de les retenir pour deux ou trois semaines, en leur allouant une bonne paye. De cette manière « on donneroit crainte aux ennemis, pour autant que le bruit est toujours plus grand que l'effet, et on leur feroit croire qu'on vouloit leur tenir tête hors des Pays-Bas. » Si les desseins prêtés aux protestants ne se réalisaient pas, ces troupes seraient licenciées ou organisées en régiments. D'après l'avis de Martin Van Rossem, on passa la revue de tous les hommes de la Gueldre, de la Frise, de l'Overyssel, en état de porter les armes, « afin de démonstrer aux ennemis que le pays étoit prêt à les recevoir, ainsi que pour voir les contenances des sujets, s'assurer s'ils étoient bien volontaires ou non, connoître les propos dont ils usoient. » La plupart des bandes d'ordonnances se trouvant sur les frontières méridionales, on leva des reîtres dans les pays de Juliers, de Clèves et de Cologne, pays catholiques opposés aux fauteurs d'hérésie. D'après l'avis du maréchal de Gueldre encore, on prit « le moins possible de rytmaîtres parmi les étrangers, attendu que les chevaucheurs de Clèves, Juliers et Westphalie ne se souciant de quels rytmaîtres ils étoient conduits, mais de la solde, se laisseroient aussi bien commander par des gentilshommes sujets de l'empereur que par des chefs de leur propre nation. Or, on étoit assuré de les mieux gouverner et d'être mieux obéi par ces gentilshommes que par des étrangers qui souvent se mutinoient et déroboient la solde des soldats[2]. »

[1] Commission du 26 mars. Il lui fut alloué un traitement de 400 livres par mois. *Archives de l'Audience*, liasse 1111.

[2] Mémoire au seigneur de Glajon, précité.

Le 16 mars, sur le bruit que les protestants avaient franchi le Rhin, Marie de Hongrie ordonna à d'Hoogstraeten et à d'Arenberg de réunir leurs troupes le plus tôt possible; mais ces deux capitaines se sentaient en force : ils avaient déjà cinq régiments de Bas Allemands [1] levés par d'Arenberg, le prince d'Orange, le marquis de Berghes, Lamoral d'Egmont et Martin Van Rossem, 3,000 à 4,000 chevaux, avec un beau parc d'artillerie [2], et ils rassurèrent si bien la princesse [3], qu'aussitôt que les Français pénétrèrent en Lorraine, elle ordonna à d'Hoogstraeten de lever le camp de Carpen. Il vint s'établir au village de Borchette, près d'Aix-la-Chapelle, d'où il pouvait en un jour soit se porter sur le Rhin, soit voler à la défense des pays de Liége, d'Outre-Meuse et de Namur [4]. D'Arenberg n'ayant pas tardé à le rejoindre avec dix enseignes de Bas Allemands [5], il envoya une partie de son infanterie sous le marquis de Berghes, dans le Luxembourg [6], et se tint prêt à l'y suivre au besoin [7].

On craignit de voir l'armée française se porter sur Thionville, où Mansfeld, de Berghes, une foule d'autres gentilshommes coururent se jeter, « bien délibérés de la défendre et d'en rendre bon compte [8]. » Mansfeld, rappelé à Luxem-

[1] On ne recruta pas de piétons étrangers, parce que, demandés de toutes parts, ils étaient devenus trop exigeants. « J'ay adverty Vostre Majesté de la chierté des piétons estrangers, et comme ilz se recouvrent présentement à malaise, parce que de tous costez on leur présente argent de par les malveuillans. » Lettre de d'Arenberg, du 21 janvier. *Lettres des seigneurs*, III, f° 203.

[2] *Archives de l'Audience*, liasse 1111. — Compte de la recette générale. — *Lettres des seigneurs*

[3] *Lettres des seigneurs*, IV, f°s 79, 82.

[4] Lettre du comte, du 7 avril. *Ibid.*, IV, f° 206. — [5] *Ibid.*

[6] Lettre du même, du 14 avril. *Ibid.*, f° 271.

[7] Lettre du même, du 18 avril. *Ibid.*, f° 336.

[8] Lettre de Marie de Hongrie, du 20 avril. Reg. *Collection de doc. hist*, IX, f° 17 v°.

bourg non moins menacée, donna le commandement de Thionville au seigneur de Bugnicourt, qui venait de lui amener des renforts d'infanterie et de cavalerie [1]; mais celui-ci, jugeant cette place en état d'arrêter toutes les forces de Henri II, demanda à être employé ailleurs, à Luxembourg, par exemple, « qui étoit moins tenable et où il pourroit faire quelque service [2]. » La reine consulta à ce sujet le comte de Rœulx et celui-ci, estimant aussi que les Français attaqueraient Luxembourg ou Damvillers plutôt que Thionville, « car ce seroit s'exposer à une ruine totale [3], » elle donna à de Bugnicourt le commandement de Damvillers. Il n'y resta pas longtemps et fut envoyé à Luxembourg, qu'il trouva dépourvue de vivres et si peu préparée à la résistance, que beaucoup d'habitants se disposaient déjà à l'abandonner. Mais ils furent bientôt rassurés par l'approche de Van Rossem et du comte d'Egmont, que d'Hoogstraeten détacha de son armée avec leurs régiments, quelque cavalerie et un parc d'artillerie [4]. D'un autre côté, on annonçait la prochaine arrivée de dix enseignes wallonnes que recrutait le duc d'Aerschot; les bandes d'ordonnances de Lalaing, de Trélon, de Bailleul, d'Aix et de Noyelles étaient dirigées sur Namur, et un corps d'armée se formait sur la Sambre [5].

De Bugnicourt conseilla à Marie de Hongrie de faire occuper Trèves par Martin Van Rossem : « Cette entreprise, disait-il, sera secondée par les bons Impériaux de cette ville en

[1] Lettres de Marie de Hongrie à de Mansfeld et à de Bugnicourt, du 13 avril 1552. *Lettres des seigneurs*, IV, f[os] 266 et 267.

[2] Lettre du 16 avril. *Ibid.*, f[o] 307.

[3] Lettre du 17 avril. *Ibid.*, f[o] 325.

[4] Lettre de de Bugnicourt, du 19 avril. *Ibid.*, f[o] 343.

[5] Lettres d'Adrien de Blois et de l'évêque de Liége, du 19 avril. *Ibid.*, f[os] 338 et 339.

opposition avec leur archevêque, qui est favorable aux ennemis de l'empereur et qui, en ce moment même, procure des vivres au roi de France. » La possession de cette ville eût compromis les opérations de Henri II, et garanti les Pays-Bas de l'invasion toujours imminente des princes protestants [1]. Mais la reine craignit de se créer de nouveaux embarras, et, fidèle observatrice des volontés de son frère, elle prescrivit à ses généraux d'éviter toute rencontre, de se borner à fortifier les villes et d'en renforcer les garnisons [2]. Un parti français s'étant approché de Thionville, 30 à 40 arquebusiers à cheval, avec une vingtaine de piétons, « sortirent à l'escarmouche, » et l'attirèrent sous le canon de la place, qui lui fit essuyer de grandes pertes. Si peu importante que fût cette affaire, la reine s'en montra mécontente et réitéra l'ordre de s'abstenir de tout engagement [3]. Aussi, encouragés par l'inactivité des Impériaux, qui du reste manquaient de cavalerie, les chevaucheurs français avaient pu courir le pays et s'avancer jusqu'aux barrières d'Yvoy [4].

Cependant les forces réunies dans le Luxembourg étaient déjà en état de prendre l'offensive, et la difficulté de les nourrir [5] obligea enfin de se départir de ce système passif. L'armée royale n'avait pas encore quitté la Lorraine que les Impériaux, poussés par la faim, y firent une excursion [6] qui devint le prélude d'importantes opérations. Sur ces entrefaites, Mansfeld, apprenant par deux habitants de Metz enlevés par

[1] Lettre du 20 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 341.

[2] Lettres des 22 et 24 avril, et lettre de George de Waha, capitaine d'Arlon, du 22. *Ibid.*, f°s 352, 355, 368, 369, 370.

[3] Lettre de Mansfeld, du 20 avril. *Ibid.*, f° 344.

[4] Lettre de de Bugnicourt, du 19 avril, précitée.

[5] *Ibid.* — Lettre de Mansfeld, du 25 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 371.

[6] Lettre de Mansfeld, du 25 avril, précitée.

ses coureurs, que le roi y avait laissé pour toute garnison huit enseignes d'infanterie, y entrevit l'occasion d'un coup de main. Il informa de son projet Marie de Hongrie, en lui proposant, en cas de réussite, de bâtir sur-le-champ dans cette ville « quelque fort, pour la tenir en meilleure subjection et chastier ceux qui estoient cause qu'elle estoit tombée ès mains des François. » La nombreuse garnison de Thionville, récemment renforcée par les gentilshommes de la maison de la reine, pouvait, à l'aide de quelques renforts, tenter l'entreprise[1]; elle présentait d'autant plus de chances de succès que, comme l'avait prévu de Rœulx, « ceux de Metz comprenoient qu'ils avoient fait une grande folie de laisser entrer le roi de France, et s'en repentoient vivement[2]. » Il leur avait été ordonné de remettre leurs armes, « ce qu'ils n'étoient délibérés de faire, et il pouvoit en résulter une mutinerie. Or, ce n'étoit grand'chose de la garnison, beaucoup de bourgeois étoient bons pour l'empereur, et tous les rapports s'accordoient à dire qu'il ne faudroit pas grand effort pour s'emparer de la place. » Les conséquences de cette conquête eussent été incalculables : du même coup, les Impériaux se seraient emparés des vastes magasins établis à Pont-à-Mousson; Henri II, en marche sur l'Alsace, aurait dû revenir sur ses pas; et « alors tout promettoit autres bons exploits. » Mansfeld pressa Marie de Hongrie de se décider le plus promptement possible, « car le retardement d'un jour emportoit un mois[3]. » Dans l'entre-temps, il réunit en conseil de guerre, à Arlon, de Bugnicourt, Martin Van Rossem et le

[1] Lettre de Mansfeld à Marie de Hongrie, du 22 avril 1552. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 349.
[2] Lettre du 17 avril. *Ibid.*, f° 325.
[3] Lettre de Mansfeld, du 25 avril. *Ibid.*, IV, f° 371.

seigneur de Glajon [1], et, tous ayant partagé ses vues, de Glajon fut chargé d'aller exposer à la reine les chances de succès que présentait l'entreprise. Dans le cas où cette princesse ne l'approuverait pas, il devait lui proposer un plan d'attaque sur la Champagne, qui aurait pour base la prise de Stenay [2].

Ces projets ayant été soumis au conseil d'état et aux chevaliers de la Toison d'or, « l'entreprise de Metz fut jugée de difficile exécution, à moins que Mansfeld n'y eût des intelligences. Employer ses forces à assiéger cette ville, c'étoit, disait-on, découvrir les Pays-Bas, car les François, abandonnant leur marche sur le Rhin, pouvoient s'y porter en peu de jours, et l'armée, occupée à ce siége, s'en retireroit difficilement. » D'un autre côté, il importait de rester en mesure de repousser les attaques éventuelles des protestants, qui avaient beaucoup de troupes en Westphalie. Ces objections firent préférer le projet d'attaque sur Stenay; encore la reine prescrivit-elle de n'y employer que le régiment de Van Rossem, quelques détachements des garnisons du Luxembourg, auxquels elle ajouterait six enseignes wallonnes du régiment d'Aerschot [3], 3,000 chevaux et un petit parc d'artillerie tiré d'Yvoy et de Damvillers. Si l'on réussissait, on ferait ensuite « une grande rèze en France [4], » tant « pour adommager l'ennemi que

[1] Lettre du 24 avril, précitée.

[2] Lettre de Mansfeld, du 27 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 382.

[3] Ce régiment n'était pas encore complété. « Monsieur de Mansfeld, j'envoye par deçà mon cousin le duc d'Arschot, couronnel de dix enseignes wallonnes, pour se joindre sous votre troupe, et comme les quatre desdites enseignes ne sont encoires du tout levées, et le suyvront le plus tôt que possible sera, il m'a semblé qu'il ne pourra que bien convenir, afin que son régiment soit d'aultant mieux renforcé..... » Lettre de Marie de Hongrie, du 1er mai 1552. *Archives de l'Audience*, liasse 1111.

[4] Lettre de Marie de Hongrie, du 29 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 398.

pour, par ce moyen, retirer, s'il étoit possible, la force du roi de la Germanie [1]. » La régente prévint la duchesse douairière de Lorraine et le seigneur de Vaudemont qu'elle avait ordonné à Mansfeld d'occuper Stenay, comme fief du Luxembourg, et les engagea à le seconder de tout leur pouvoir [2]. Enfin, elle résolut de former près de Marche un nouveau camp comprenant le régiment d'Egmont, les bandes d'ordonnances de Beveren, vicomte de Gand, Trazegnies, Aix et Bailleul, réunies sous le commandement du prince d'Épinoy, et les bandes de d'Hoogstraeten commandées par son lieutenant, le seigneur de Monceau. Frédéric de Sombreffe fut nommé maréchal de l'ost de ce corps d'armée, destiné à parer à toutes les éventualités [3].

Mansfeld vit avec douleur rejeter son projet. Il venait d'écrire à la reine : « Il n'y a que 2,000 à 2,500 piétons à Metz; les bourgeois n'ont pas remis leurs armes, et il sera bien facile de les pousser à un soulèvement qui facilitera notre entreprise [4]. » Après avoir reçu l'ordre d'y renoncer, il lui manda encore : « Par les nouvelles avertissemens que j'ay de la ville de Metz, si les bourgeois veoient le moindre effort venir de nostre coustel, je tiens qu'ilz jecteroient la garnison françoise dehors ladite ville [5]. » Mais on avait trop tardé ; l'attention des Français était déjà éveillée et ils se mirent promptement en garde contre toute tentative de surprise ou de soulèvement [6]; aussi la reine persista-t-elle

[1] Lettre de la reine, du 18 juillet. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 81 v°.
[2] Lettre du 29 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 392.
[3] Ordre du 1er mai. *Archives de l'Audience*, liasse 1111.
[4] Lettre du 29 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 395.
[5] *Ibid.*, f° 405.
[6] Lettre de Berlaymont, du 1er mai. *Ibid.*, f° 418.

dans sa résolution et elle envoya de Berlaymont au comte pour lui en expliquer « plus avant les motifs. » Alors Mansfeld, « bien que son dessein restât entièrement sur l'entreprise de Metz, » se mit sur-le-champ en mesure d'exécuter avec vigueur le plan de campagne adopté.

Dans un conseil de guerre, qu'il tint avec de Berghes, de Bugnicourt, de Berlaymont, Martin Van Rossem et le seigneur de Sassegnies, l'ancien commandant de Heynsberg, il fut résolu de se porter sans retard sur Stenay. Quelques-uns de ces capitaines proposèrent de pousser ensuite jusqu'à Montfaucon et Vaucouleurs, pour revenir par Toul et Pont-à-Mousson sur Metz, « afin de voir si la fortune les vouldroit favoriser. » La majorité se rangea à cet avis; mais de Berlaymont objecta que cette marche les éloignerait trop de la Meuse, dont la reine voulait qu'on s'écartât le moins possible. Par suite de cette objection, il fut résolu de se borner à ravager le Réthelois et la Champagne[1]. On sut bientôt, du reste, que les Français avaient porté à 8,000 hommes la garnison de Metz, qu'ils avaient désarmé les habitants et que des travaux de fortifications s'exécutaient avec activité[2].

Le corps d'expédition qui devait être de 12,000 hommes, tous des troupes nationales, s'organisa promptement, et Mansfeld ordonna d'emporter des vivres pour huit jours [3]. De Bugnicourt fut nommé maréchal de l'ost[4], et de Sassegnies, appelé au commandement de l'artillerie, alla choisir des pièces de campagne dans les arsenaux de Damvillers, d'Yvoy et de

[1] Lettres des comtes de Berlaymont et de Mansfeld, du 2 mai. *Lettres des seigneurs*, IV, f°s 420 et 422.

[2] Lettres du 3 mai. *Ibid.*, f°s 427 et 429.

[3] Lettre de Mansfeld, du 2 mai, précitée.

[4] Lettre de Berlaymont, du 2 mai, précitée, et lettre de Marie de Hongrie, du 3. *Ibid.*, f° 430.

Montmédy[1]. Il importait d'agir avec célérité, car, suivant divers avis, les Français se disposaient à renforcer la garnison de Stenay. Or, s'il fallait en venir à un siége régulier, on devrait attendre les pièces de batterie que Mansfeld avait demandées à la reine, et l'on était exposé à échouer. Le comte eût voulu partir dans la nuit du 2 au 3 mai, mais il en fut empêché par les retards qu'éprouva la réunion des troupes[2]. Enfin, précédé la veille, par un corps de 500 hommes chargé d'occuper les passages et d'empêcher l'ennemi de recevoir des renforts[3], il partit de Virton, dans la soirée du 5, et parut le lendemain matin devant Stenay. Bien qu'il n'eût que trois canons et deux longues coulevrines[4], il somma sur-le-champ le commandant « de lui ouvrir les portes, en vertu du droit de fief qui compétoit à l'empereur, en sa qualité de duc de Luxembourg. » Il ajouta que ce prince « n'entendoit aucunement préjudicier au droit du duc de Lorraine, mais vouloit empêcher le roi de France d'occuper cette place qui, tombée aux mains de l'ennemi, causeroit de graves dommages aux pays et sujets du Luxembourg. » Le capitaine représenta « qu'il avoit la ville en charge et garde, de par M. de Vaudemont, au nom du duc de Lorraine, et demanda un jour de délai pour recevoir ses ordres. » — « Regardez à ce que vous faites, lui répondit de Bugnicourt, car si vous n'apportez à l'instant vos clefs, vous serez châtié comme rebelle. » Cette menace produisit son effet : la place fut rendue, à la seule condition de permettre aux Français y résidant d'en sortir avec leurs biens[5]. Le duc de Lorraine, otage tenu par la

[1] Lettre de Berlaymont, précitée.
[2] Lettres de Mansfeld, précitées et lettre du 5 mai. *Lett. des seign.*, IV, f° 445.
[3] Lett. du même, du 5 mai, préc. — [4] Lett. du même, du 17 mai. *Ibid.*, V, f° 11.
[5] Lettre du même, du 6 mai. *Ibid.*, IV, f° 455.

France, protesta contre cette conquête[1]; mais les conditions dans lesquelles se fit cet acte ne permettaient pas d'y avoir le moindre égard.

Mansfeld, prévenu que d'Egmont avec son régiment était en marche pour le rejoindre[2], se disposa, dès le lendemain, à passer la Meuse[3]. L'éloignement de l'armée royale lui permettait de diviser ses forces, pour mieux étendre ses ravages, et une division, sous le marquis de Berghes, prit Montfaucon avec dix à douze châteaux voisins[4], pendant que le comte occupait sans coup férir Busanzy et Beaumont[5], que d'Egmont emportait (13 mai) Grand Pré, sur l'Ayr[6], que de Bugnicourt, avec une bande d'ordonnances, occupait Pont-à-Mousson et s'emparait de ses vastes magasins[7]. Cette rapide invasion jeta la terreur dans la Champagne : de tous côtés on vit les habitants fuir éperdus, abandonnant leurs biens au pillage et à l'incendie ; la panique gagna même les troupes : 5,000 Suisses, qui accouraient au secours de cette province, se retirèrent en désordre sur Châlons devant le marquis de Berghes[8]. La reine de France, restée à Reims, quitta précipitamment cette ville, et écrivit à Henri II de revenir en toute hâte défendre son royaume, « aultrement que tout se perdroit par le desgast que les Impériaux y fai-

[1] Du 7 mai. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 470.

[2] Lettres de d'Egmont, des 4 et 6 mai. *Ibid.*, f°s 440 et 458.

[3] Lettre de Mansfeld, du 7 mai. *Ibid.*, f° 466.

[4] Lettre de de Berghes, du 13 mai. *Ibid.*, f° 503.

[5] Lettre de Mansfeld, du 12 mai. *Ibid.*, f° 494.

[6] Lettre de Mansfeld, du 17 mai. *Ibid.*, V. f° 11. — « Il passa Meuse, prit les villes de Stenay, Montfaucon, Grandpré et d'autres. » *Récit véritable, en bref, de ce que le prince et comte de Mansfeld a fait, etc.*

[7] Lettre du comte de Stroppiana, du 18 mai. l. c., 216.

[8] Lettre de de Berghes, précitée.

soient[1]. » En effet, n'éprouvant aucune résistance, ils « travaillèrent fort le pays[2]. » Ravageant les campagnes, brûlant, saccageant un grand nombre de villages et de châteaux, ils s'avancèrent jusque près d'Attigny, et menacèrent tour à tour Réthel, Château-Porcien, Aubenton, Rozoy, Moncornet, Vervins ; Mansfeld se proposait d'aller détruire la Fère et de revenir par le Cambrésis[3], lorsque de graves nouvelles vinrent arrêter ses succès.

Sur les autres frontières la fortune n'était pas moins favorable aux armes impériales; partout « la royne, avec l'assistance des seigneurs de par delà, encheminoit bien les affaires contre les ennemis, et de bons effets se faisoient journellement à l'encontre d'iceulx[4]. » De Rœulx avait vu, dans la concentration des principales forces de la France en Champagne, l'occasion d'exécuter ses projets sur Thérouanne et Hesdin; mais Marie de Hongrie n'avait pu lui envoyer ni argent, ni troupes, toutes ses ressources ayant été absorbées par les corps d'armée des comtes d'Hoogstraeten et de Mansfeld. Il avait donc fallu se borner, pour le moment, à des courses dans le Boulonnais et la Picardie. Le 2 avril, les garnisons de

[1] « Notre armée entra audit France, laquelle, oultre plusieurs petits exploits de guerre, print quelques chatelets, qu'estoient maisons assez tenables si elles fussent esté deffendues, et fust bruslé par les nostres seulement ce qu'ils tenoient fort sans y avoir treuvé résistance quelconque. Et fust l'estonnement que nostre dite armée fist si grand que la reine de France, laquelle pour lors estoit audit Rheins, se retira avecq sa cour plus avant en pays, et dois lors pressa ledit roi de retourner pour deffendre son pays, aultrement que tout se perdroit par le desgast que les nostres faisoient. » Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet, précitée.

[2] Lettre de J. de Rye à Charles-Quint, du 3 juin. *Correspondenz,* III, 221.— *Ibid.*, 243. — Féry de Guyon. — Rabutin.

[3] Lettre de Mansfeld, précitée. — Rabutin.

[4] Lettre de Charles-Quint, du 30 mai. *Correspondenz,* III, 201.

Gravelines et de Saint-Omer emportèrent le château et l'église fortifiée d'Allenbourg, d'où était partie mainte expédition fatale au plat pays; tous leurs défenseurs furent pris ou tués[1]. Peu de jours après, à la demande des capitaines anglais de Guines, « pour leur complaire et afin qu'ils ne demeurassent point oyseux, » de Rœulx leur envoya 200 à 300 piétons avec soixante gendarmes, et ces troupes, jointes à une petite division anglaise, firent irruption dans le Boulonnais. Elles en rapportaient un grand butin, lorsqu'elles rencontrèrent 400 chevaux français soutenus par un gros corps d'infanterie. Malgré la supériorité numérique de l'ennemi et quoique harassées par une longue marche, elles soutinrent l'attaque de pied ferme, et pendant deux à trois heures, l'action resta indécise. Enfin, le nombre l'emporta, non sans que la victoire coûtât cher aux Français, qui eurent beaucoup plus de morts que les Impériaux; la perte de ceux-ci pourtant « ne fut pas petite, car il y avoit parmi les morts plusieurs gens de bien, mais nuls de nom. » On sut depuis que « l'affaire avoit été trahie et vendue par un Anglois qui ne pensoit avoir trahi que ceux de sa nation[2]. »

A peine de Rœulx vit-il Henri II se diriger sur l'Alsace qu'il représenta à la régente l'opportunité d'exécuter des opérations plus importantes. Averti par ses espions que la garnison de Hesdin était réduite à environ 150 hommes, il résolut de tenter un coup de main. Il lui était facile de tirer 10 à 12 pièces d'artillerie des petites places voisines, et il pouvait disposer de six ou huit enseignes de piétons, qu'il

[1] Lettre de de Rœulx, du 3 avril. *Lettres des seigneurs*, IV, f° 178.

[2] Lettre du même, du 15 avril. *Ibid.*, f° 300. — Les Anglais perdirent 60 piétons pris et 4 tués; les Impériaux 120 piétons pris et 6 tués, 3 ou 4 hommes d'armes pris et 1 tué. Autre lettre du même, du 17 avril. *Ibid.*, f° 325.

comptait renforcer de 2,000 à 3,000 Flamands. Si la reine ajoutait à ces troupes huit ou dix enseignes et trois ou quatre bandes d'ordonnances, il se faisait fort, non-seulement d'emporter Hesdin, mais de s'emparer de Thérouanne, dont la garnison était affamée, et du château de Fresin, où il n'y avait que 40 à 50 soldats. En pressant Marie de Hongrie de lui fournir ces renforts : « Peut-être, lui dit-il, que de cent ans, il n'y aura telle occasion de faire à Sa Majesté un plus grand service et bien à ceste frontière, que de ce coup-ci. » Le 21 mai, la garnison de Renty avait encore enlevé un convoi de vivres destiné à Thérouanne, et les soldats du comte se montraient animés des meilleures dispositions [1]. Malheureusement une fatale timidité dominait alors les conseillers de Marie de Hongrie : ils trouvèrent l'entreprise « trop difficile et trop dangereuse [2]. » En apprenant cette triste décision, le vieux capitaine ne sut dissimuler son dépit : « Il y avoit apparence, écrivit-il à la reine, avec l'aide de Dieu et en y mettant de la diligence, que cette entreprise eût sorti son effet, et déjoué les efforts et les desseins de nos ennemis; mais Votre Majesté sait mieux que moi ce qui se doit faire pour l'avancement des affaires [3]. »

Du côté du Hainaut il y eut quelques engagements assez vifs. Au retour d'une course, la garnison de Landrecy défit une grosse troupe de cavalerie et d'infanterie sortie de Guise, pour lui couper la retraite [4]. La garnison de cette ville étant venue à son tour « butiner à Fontaine, les capitaines de Landrecy et de Forêt s'entendirent si bien qu'ils lui reprirent tout

[1] Lettre de de Rœulx, du 23 mai. *Lettres des seigneurs,* V, f° 87.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 23 mai. *Ibid.*, f° 89.

[3] Lettre de de Rœulx, du 26 mai. *Ibid.*, f° 122.

[4] Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet, précitée.

son butin, lui tuèrent quelque monde, ramenèrent prisonniers 30 gendarmes et 35 piétons [1]. » Trois jours après, le seigneur de Ramez, capitaine du Quesnoy, forma un gros détachement de quatre enseignes wallonnes et de quelques piétons et gendarmes tirés de places voisines, « avec un demi-canon, une longue serpentine, une demi-serpentine et trois fauconneaux. Lequel exploita si bien, qu'il prit les forts de Mannewer, Brancours, Ginsi et Seloncourt. » Ce dernier château, « qui estoit une bonne place, » fut emporté d'assaut, nonobstant la vigoureuse résistance de ses défenseurs, qui eurent 120 à 140 hommes tués. Les vainqueurs marchèrent ensuite sur Bohain, dont le château capitula à la première sommation, et ils revinrent par Beaurevoir et Hesdin en ravageant toute la contrée : « Voilà, écrivit de Ramez au comte de Lalaing, comme l'on besoigne, quand il n'y a nulz envieux [2]. » Vers le même temps, les paysans de l'Artois défirent complétement un corps de cavalerie française [3].

Pendant cette guerre d'escarmouches, Marie de Hongrie avait poursuivi des négociations dont des opérations militaires plus énergiques eussent peut-être assuré le succès. La reine, qui avait repoussé l'idée d'occuper Trèves, accueillit mieux la proposition des comtes d'Hoogstraeten et d'Arenberg de s'établir dans les pays de Cologne et de Clèves, afin d'empêcher l'ennemi d'y trouver des soldats et des vivres [4]. Elle envoya Gérard Van Veltwyck à l'archevêque de Cologne, pour lui représenter que la convention d'Augsbourg avait placé

[1] Rapport du 20 mai et lettre de Jean d'Yves, seigneur de Ramez, capitaine du Quesnoy, à de Lalaing. *Lettres des seigneurs,* V, f[os] 35 et 58.

[2] *Ibid.*, et lettre du 18 juillet, précitée.

[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 4 juin. l. c., 221.

[4] Rapport du 30 avril. *Staatspapiere,* 508.

les Pays-Bas sous la protection du Saint-Empire, et qu'aux termes « du commun *landfride*, si un des états de l'empire étoit envahi, les autres états et princes voisins étoient tenus de l'assister. » En conséquence et se fondant, du reste, sur la bonne amitié existant entre le pays de Cologne et ces provinces, la régente requérait ce prélat de s'opposer au passage de leurs ennemis et de se concerter avec elle pour leur commune défense : « Car tous les princes ecclésiastiques, disait-elle, sont menacés, comme le prouve l'invasion des états de l'électeur de Mayence. » L'archevêque devait s'attendre à être bientôt assailli à son tour, et elle lui offrit des troupes, à charge de réciprocité (avril 1552)[1].

Gérard Van Veltwyck trouva le prélat dans de bonnes dispositions; mais il fut impossible d'obtenir de son conseil une décision définitive[2]. Cet envoyé n'eut pas plus de succès près du duc de Clèves ni des autres états du Rhin, que Marie de Hongrie voulait rattacher aux Pays-Bas par une confédération[3], dans laquelle entrerait également l'évêque de Liége[4]. Tous avaient été travaillés par les agents de Maurice de Saxe, d'Albert de Brandebourg et de la France[5], et le rôle passif imposé aux capitaines des Pays-Bas n'était guère propre à contrecarrer ces menées. Marie de Hongrie espéra pourtant que son action directe aurait un meilleur résultat; elle résolut de se rendre à Aix-la-Chapelle et invita l'archevêque, ainsi que les magistrats de Cologne, le duc de Clèves et les autres princes voisins à s'y trouver, pour se concerter avec

[1] *Staatspapiere*, 498.
[2] Rapport du 30 avril, précité.
[3] Rapport précité.
[4] Chapeauville, III, 368.
[5] *Voir* les rapports des comtes d'Hoogstraeten, d'Arenberg et de Martin Van Rossem. *Lettres des seigneurs*, III.

elle sur leur commune défense[1]. Elle quitta Bruxelles le 11 mai, après avoir de nouveau recommandé aux gouverneurs des provinces frontières de se borner à ravitailler leurs forteresses et à en ruiner le plus possible les alentours[2]. Mais, en route, elle apprit que le duc de Clèves, déclinant son invitation, partait pour Worms[3]; et il ne lui fallut même pas attendre l'ouverture des conférences pour pressentir l'insuccès de sa démarche. La plupart des états du Rhin partageaient les hésitations de Guillaume de Clèves; l'électeur de Trèves était même soupçonné de négocier avec le roi de France. Les archevêques de Cologne et de Mayence, menacés eux-mêmes par la ligue protestante, se montrèrent seuls favorables au projet de confédération. Or, à peine la reine avait-elle exposé ses vues, qu'on apprit la marche de Henri II vers Cologne, et elle dut partir sur-le-champ pour Maestricht, où la suivirent l'archevêque et les députés colonais[4].

Au premier avis de l'approche du roi, Marie de Hongrie envoya (14 mai) à Mansfeld l'ordre de revenir promptement pourvoir à la sûreté du Luxembourg; toutefois, sur d'autres rapports annonçant que Henri II prenait la direction de Spire, elle venait d'expédier un contre-ordre (17 mai)[5], quand elle apprit enfin, d'une manière positive (21 mai), que « le roi de France, se retirant d'Allemagne avec toute son armée, avoit couché, le 20, à Deux-Ponts, et prenoit son chemin contre

[1] Lettres du 10 et du 24 mai. *Lettres des seigneurs,* IV, f° 491, et *Correspondenz,* III, 200.

[2] Autre lettre du 10 mai. *Correspondenz,* III, 191.

[3] Lettres du 10 et du 24 mai, précitées.

[4] Lettre de Marie de Hongrie, du 15 mai. *Correspondenz,* III, 192. — Lettre du 18 juillet, précitée.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 21 mai. *Lettres des seigneurs,* V, f° 65.

Luxembourg, en grande diligence[1]. » — « Entendant de divers autres côtés qu'il en étoit ainsi, elle écrivit incontinent, par diverses voies, au comte qu'il eût à se retirer sans retard en son gouvernement et à munir toutes les villes du nombre de gens qu'il verroit convenir [2]. » Elle résolut d'y envoyer la plupart des forces réunies dans le Limbourg [3]; d'Arenberg y accourut avec un régiment de dix enseignes de Bas Allemands commandé par George Van Holl, et de Lalaing avec sa bande d'ordonnances et quatre enseignes wallonnes. Il leur fut prescrit d'appeler aux armes toutes les milices luxembourgeoises; de Lalaing devait se mettre à la tête de celles de la langue wallonne, tandis que d'Arenberg s'enfermerait dans Thionville, où il appellerait celles de la langue thioise[4]. Comme la reine craignait que Mansfeld ne persistât à poursuivre ses succès, le jour même où elle lui adressait l'ordre d'évacuer la Champagne, elle écrivit à de Glajon, qu'elle lui avait adjoint en qualité de commissaire : « Faut tenir la main que ledit comte, ni le conseil des seigneurs et capitaines ne faillent d'ensuivre mon commandement quant à la retraite, soit pour entreprise apparente, soit sur espoir de pouvoir plus gaigner en pays d'ennemis, car c'est chose qui ne se peut par nulle cause excuser jusqu'à ce qu'on voye ce que les François feront. » Au besoin, ce seigneur était autorisé à se servir de cette lettre et de ses instructions secrètes, pour obtenir obéissance [5].

Lorsque Mansfeld reçut les premiers ordres de la reine,

[1] Lettres des 21 mai et 18 juillet, précitées. — Féry de Guyon.

[2] Lettre du 18 juillet, précitée.

[3] Lettre du 21 mai, précitée.

[4] Lettre de Marie de Hongrie, du 18 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 27. — Lettre du 18 juillet, précitée.

[5] Lettre du 21 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 67.

il se trouvait à Sillery, « continuant à prendre beaucoup de maisons de gentilshommes bien fortes[1], » sans s'inquiéter de l'amiral d'Annebault, qui était accouru à Châlons avec des forces assez considérables[2]. Le comte n'attendait même que les renforts dont on lui avait annoncé l'envoi, pour pousser jusqu'à cette ville ou attaquer Reims; puis, après avoir « pris nouvelle artillerie à Avesnes, il comptoit faire quelque autre bon exploit[3]. » Mais des rapports directs l'ayant informé de la marche du roi sur le Luxembourg[4], il expédia aux troupes destinées à le rejoindre, l'ordre de se jeter dans les villes les plus menacées, Luxembourg, Thionville et Arlon[5], et revint « avec une telle diligence que plus de vingt piétons et un grand nombre de chevaux périrent en route de soif et de fatigue[6]. » Le 21 mai, il arriva à Marville[7], où il apprit que Henri II n'était plus qu'à trois lieues de Trèves. Bien que les habitants « tinssent bonne mine, » il craignit que cette ville n'éprouvât le sort de Metz[8], et leur écrivit sur-le-champ qu'il ne les laisserait pas sans secours. En effet, il résolut de s'établir à Wasserbillig, où son armée, couverte par la Moselle et par la Sare, ayant Luxembourg pour point d'appui et une grande facilité de vivres et de fourrages, pouvait tout à la fois couvrir Trèves et le Luxembourg et se porter en peu de temps sur la Meuse[9]. Déjà l'avant-garde, commandée par

[1] Lettre de Mansfeld, du 17 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 11.

[2] Rabutin.

[3] Lettre du 17 mai, précitée.

[4] Lettres de Bernard de Schouwenbourg, du 17 mai, et de Mansfeld, du 18. *Lettres des seigneurs*, V, f[os] 15 et 22.

[5] Lettre du 18 mai, précitée.

[6] Lettre de de Glajon, du 23 mai. *Ibid.*, f° 91.

[7] Lettre de Mansfeld, du 22 mai. *Ibid*, f° 71.

[8] *Ibid.*

[9] Lettre de Mansfeld, du 21 mai. *Ibid.*, f° 63.

de Bugnicourt, était en marche [1], quand une dépêche de la reine enjoignit au comte de se tenir rigoureusement sur la défensive, de prendre 20 enseignes et 800 chevaux pour la défense du Luxembourg, et de faire retirer vers Marche le reste de l'armée, dont Martin Van Rossem, « comme étant le plus ancien capitaine, prendroit le commandement [2]. »

Cet ordre, dont la régente exigeait l'exécution « sans retard ou excuse quelconque [3], » contraria vivement Mansfeld. Il était arrivé à Arrancy, et, d'accord avec la plupart de ses capitaines, il voulait disputer énergiquement à l'ennemi le passage de la Moselle. Il leur communiqua la dépêche de Marie de Hongrie et, si pressante qu'elle fût, tous jugèrent que la reine était mal informée de la situation. Il fut décidé qu'il fallait sur-le-champ la détromper et lui exposer les motifs militants en faveur du plan de Mansfeld [4]. Mais une funeste influence dominait les conseils de la régente; les députés de l'armée, le marquis de Berghes et Adrien de Blois, ne parvinrent pas à lui rendre la confiance, et s'exagérant les dangers ou peu rassurée sur la solidité de cette petite armée, elle objecta qu'il serait « plus honteux de se retirer en vue des ennemis que à temps [5]. » Il lui parut aussi que la diffi-

[1] Lettre de Mansfeld, du 22 mai. *Lettres des seigneurs,* V, f° 81.

[2] Lettre du 22 mai. *Ibid.*, f° 78.

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de Mansfeld, du 25 mai. *Ibid.*, f° 119.

[5] « Mémoire de ce que la roine a déclaré au marquis de Berges par forme de raisonnement, may 1552. Qu'il est plus honteux de se retirer en vue des ennemis que à temps. — Il y a grande difficulté de se retirer en bonne ordre et comme il convient, pour garder la réputation estant près des ennemis. — Et sur ce point, la contrainte que l'ennemi peult faire de donner la bataille. — Les exemples sont vues fraîches à la prinse du duc de Saxe, combien que l'empereur avoit à passer l'Elbe en barbe de l'ennemi. — Et que semblablement le roi pourroit passer la Meuzelle, le passaige de laquelle n'est à beaucoup près

culté des vivres dans cette contrée, « qui estoit entièrement mangée, » ne permettait pas d'y concentrer beaucoup de troupes; l'ordre de retraite vers Marche tendait tout à la fois à « éviter le hazard auquel l'armée pouvoit tomber en approchant celle de France, et à lui faire avoir meilleure commodité de vivres [1]. » Enfin elle estimait que, dans cette position, on pouvait se porter plus rapidement vers la Meuse, pour déjouer les projets d'attaque prêtés aux princes protestants [2]. Le 28 mai, de Berghes revint annoncer à Mansfeld que la reine maintenait sa résolution, et, dès le lendemain matin, les troupes mises sous les ordres de Martin Van Rossem prirent la route de Marche [3]. Les vingt enseignes et les 800 chevaux réservés à la défense du Luxembourg allèrent renforcer les garnisons de Luxembourg, Thionville et Stenay [4].

si difficile, en délaissant son bagaige et artillerie grosse, et approcher nos gens en diligence. L'exemple de contraindre à fuite ou honteuse retraite est notoire, du passaige que le connétable fist par les monts d'Italie, lequel il avoit faict d'avant que l'on eust les nouvelles que les François avoient commencé monter du coustel du Dauphiné, et par la vitesse ledit connestable chassa ung nombre des Espagnols et Wallons sous la charge de César de Napoli qui s'estoient fortiffiez, de laquelle fuite suivit la honteuse retraite de tout le camp estant à Pignarole. — Que ledit connestable en ce cas il ne chercheroit plus belle occasion que de povoir après la retraite d'Allemagne faire un exploict dont le bruict pourroit incontinent estre divulgué par Allemagne mesme à cause du trouble et rumeur que nostre entrée en France a causé. — Ainsi l'exemple de l'empereur qui marcha de Chalai en demeurant 30 ou 36 heures à cheval; aussi Prosper Colonne fut surprins. — Quant le roi vouldroit laisser noz gens en arrière leur couppant le chemin, le reste du pays se mettroit en évident hazard. — Si nos gens se debvoient retirer en haste, ils n'auroient loisir de retirer ce que est en Stenay.— Quand fauldra retirer en diligence, nos gens de cheval seront tant dehallez que l'on s'en pourra mal servir de toute la saison. » *Lettres des seigneurs*, V, f° 189 (Minute originale). — Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 49.

[1] Lettre du 18 juillet, précitée.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 31 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 183.

[3] Lettre de Mansfeld. *Ibid.*, f° 152.

[4] *Lettres des seigneurs*, V.

Marie de Hongrie avait envoyé de Lalaing à Stenay, qu'elle « jugeoit bien à propos de garder pour le pays de par deçà[1]. » C'était aussi l'opinion du comte de Mansfeld, qui y avait laissé François de Grandchamp avec trois enseignes de Bas Allemands, l'enseigne namuroise de Ramelot, les bandes d'ordonnances de Berlaymont et de Blétanges[2], et qui avait appelé l'ingéniaire Donatien de Bonny, pour en augmenter les fortifications[3]. Mais le temps manquait, et, dans l'état où se trouvaient les travaux, ils étaient plus préjudiciables à la défense qu'à l'attaque[4]; on estimait qu'il y faudrait au moins 3,000 hommes pour soutenir un siége[5]; et, comme la place n'était pas avitaillée, y mettre une forte garnison, c'était la livrer à la famine[6]. Aussi de Bugnicourt traitait-il de folie l'idée de s'enfermer dans une place « despourvue de la sorte d'artillerie, de fortifications et de vivres[7]. » De Lalaing n'hésita cependant pas et fut si déterminé à la défendre, qu'il s'indigna d'entendre François de Grandchamp, atteint d'une grave maladie, demander à en sortir : « Quand il me fauldroit estre malade, lui répondit-il, j'aymerois autant que ce fust icy que ailleurs, car on est à ung costé aussi près du paradis que à ung aultre[8]. » Son arrivée imprima une grande activité aux travaux de défense; mais, au moment où il venait

[1] Lettre du 18 juillet, précitée.

[2] Lettre de Mansfeld, du 17 mai, précitée, et lettre de de Lalaing, du 23 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f[os] 11 et 93.

[3] Lettre du 17 mai, precitée.

[4] Lettre de de Lalaing, du 28 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 155. — Lettre de Mansfeld, du 22 mai. *Ibid.*, f° 71.

[5] Lettres de Mansfeld, des 25 et 27 mai. *Ibid.*, f[os] 117 et 135.

[6] Lettre de Mansfeld, du 27 mai, précitée, et lettre du même, du 22. *Ibid.*, f° 71.

[7] Lettre de ce seigneur à de Lalaing, du 22 mai. *Ibid.*, f° 70.

[8] Lettre de de Lalaing, du 26 mai. *Ibid.*, f° 121.

de battre l'ennemi qui parcourait les environs [1], Marie de Hongrie le remplaça par le seigneur de Glajon [2]. Le courage du comte se révolta d'être enlevé à ce poste périlleux [3], et de Glajon, de son côté, refusa de l'accepter, en offrant toutefois de servir de second à ce brave commandant [4]. Sur ces entrefaites, dans un conseil de guerre tenu par Mansfeld et ses principaux capitaines (27 mai), l'opinion du seigneur de Bugnicourt prévalut; le comte, en engageant Marie de Hongrie à restituer cette place à la Lorraine, la prévint même que si l'ennemi se portait de ce côté, il n'attendrait pas sa décision pour en retirer la garnison [5]. Quel que fût le désir de la reine de conserver cette importante position, il fallut se rendre à l'évidence, et elle ordonna de la remettre aux mains des officiers du duc de Lorraine [6].

[1] Lettre de de Lalaing, du 26 mai, précitée.

[2] Commission du 22 mai. *Lettres des seigneurs,* V, f° 68.

[3] « J'en ay esté, madame, bien esbahy, écrit-il à la reine (26 mai), et ne sais que penser. Je me garderai bien d'en donner à connoître un seul mot aux gens de bien qui sont ici journellement près de moi, pour non leur donner quelque difficulté allencontre du bon vouloir que j'ai trouvé en eux. Si Votre Majesté diminue quelque chose du contentement que je voyois qu'elle avoit de ma venue en ce lieu, me semble que ce n'est avec occasion, car si peu que j'y ai fait a esté avec espoir de continuer en plus grande chose, non que j'aie eu aucun pensement garder cette ville sans estre pourvue de gens et de vivres comme il appartient, mais il me semble que Votre Majesté n'y vouldroit laisser un tel personnaige que monsieur de Glajon, sans lui donner l'espoir estre furni de ce que dessus et comme seroit requis. Madame, je continuerai tant que j'aye commandement au contraire. Je vois à ceste heure ce que beaucoup de gens de bien disent souvent qu'il y faut bien penser avant se vouloir enfermer. » *Ibid.*, f° 132.

[4] *Ibid.*, f° 155.

[5] Lettre du 27 mai. *Ibid.*, f° 135.

[6] Minutes de ses lettres à de Glajon et à de Mansfeld, du 28 mai. *Ibid.*, f°s 157 et 158. — « Ayant consulté avecq les cincq principaulx capitaines de nostre dite armée sur la deffense dudit Sthenay, il (le comte de Mansfeld) m'escripvist qu'elle n'estoit pourvue de vivres en tel nombre qu'il falloit pour la sub-

Cependant les coureurs de l'armée royale avaient déjà pénétré dans le Luxembourg. Le 25 mai, 1,500 chevau-légers passèrent la Moselle [1], et furent bientôt rejoints par quelques enseignes de piétons et par de l'artillerie. Ils brûlèrent plusieurs villages [2] et investirent, le lendemain, Rodemacheren. Cette petite ville appartenait aux marquis de Bade, qui avaient toujours refusé d'y recevoir garnison [3]. Assise au versant d'une colline, entre Thionville et Trèves, elle avait un château que défendaient, d'un côté, un large étang, de l'autre, d'assez bonnes fortifications [4]. Aussi, à l'approche de l'ennemi, les paysans des environs y avaient-ils transporté leurs blés avec leurs objets les plus précieux [5]. « Grand nombre de gentilshommes, damoiselles et autres voisins de réputation s'y estoient également retirés, estimans que d'abord Thionville seroit assiégée, contre laquelle le roi emploieroit toutes ses forces, plus tost que de s'arrêter à ce petit chasteau, et s'il advenoit que Thionville fust emportée ou rendue, qu'ils

stantation du grand nombre de gens de guerre qu'il fauldroit pour la garde d'icelle, et qu'il n'y avoit moyen d'en y pouvoir mettre si soubdainement ni avant que l'armée de France arrivât, laquelle prenoit son chemin avec grande dilligence, oultre ce que ladite place n'estoit encore souffisamment fortiffiée, ni en tel estat de pouvoir soubstenir contre l'armée et forces dudit roy. Partant leur advis estoit que l'on deust abandonner ladite place. Sur quoi ladite place fust abandonnée par les nostres et délaissée au duc de Lorraine, laquelle fust esté bien à propos pour le pays de par deçà si l'on l'eust peu garder, et par le contraire elle ne pourra beaucop servir audit roy de France, vehu qu'il a icelle auprès aultres forts desquels il se peult trop mieulx aider. » Lettre du 18 juillet, précitée.

[1] Lettre du conseil de Luxembourg, du 25 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 145.

[2] Lettre de Mansfeld, du 27 mai. *Ibid.*, f° 144. — SLEIDANUS, l. c., 406 v°.

[3] Lettre du 18 juillet, précitée.

[4] Enquête ouverte par le conseil de Luxembourg, et rapport du 10 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 266. — RABUTIN.

[5] Rapport du 10 juin, précité.

seroient reçus à composition honneste. » Cette attente fut trompée. Les généraux de Henri II considérèrent que le siége de Thionville, « forte et inexpugnable place, » affaiblirait trop l'armée et qu'il importait de procurer promptement des vivres aux troupes « harassées et encore ennuyées de leur long voyage. » Ils proposèrent donc l'attaque de Rodemacheren, et il fut décidé que si la place résistait, « on donneroit le sac aux soldats, afin de les encourager davantage à faire leur debvoir [1]. » La garnison sommée de se rendre ayant répondu qu'elle « n'estoit pas encore preste à ce faire, » les Français mirent aussitôt en batterie dix-huit canons [2], dont les ravages furent si terribles, qu'après trois heures de canonnade, la ville se rendit à composition [3]. Au milieu du désordre occasionné par ses nombreux hôtes fuyant éperdus vers le château, les Français en surprirent une poterne, et, « dans leur chaude colère et première furie, taillèrent tout en pièces. C'estoit piteuse chose d'entendre les clameurs et espouvantables cris des misérables captifs, tant hommes que femmes, et ouyr les froissemens et chamaillis des portes, fenestres et coffres que les soldats desrompoient; l'on eust dit estre en la forge de Vulcan. » Le massacre ne cessa qu'à l'intervention du Rhingrave, commandant les lansquenets au service de France, et parent de la châtelaine de Rodemacheren [4].

Pendant que l'avant-garde française, forte de 35 enseignes,

[1] RABUTIN.

[2] Lettre du 18 juillet, et rapport du 10 juin, précités. — « Vostre Majesté sera advertye comment la maison de Rodemacher est prinse ayant les ennemis seulement canonné deux ou trois heures. Je ne sais encore à la vérité comment ladite place s'est rendue si malheureusement. » Lettre de Mansfeld, du 29 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 164.

[3] Lettre de Ph. de Hamal, du 27 mai. *Ibid.*, f° 141.

[4] RABUTIN.

établissait entre Thionville et Rodemacheren des ponts pour le passage de la grosse artillerie [1], l'armée, qui avait traversé la Lorraine et le duché de Deux-Ponts, divisée en deux corps, se reformait près de Walferdange. Le doute n'était plus possible sur les projets de Henri II, qui annonça bientôt, du reste, ouvertement l'intention de poursuivre les anciens desseins de son père. « Il avoit été délibéré par le conseil, estre très-nécessaire et utile pour le bien public et de toute la France, de saisir et joindre à la couronne le duché de Luxembourg, comme succession et propriété escheue à la maison de Vendosme, dès la mort du connestable de Sainct-Pol, qui en estoit vray possesseur et seigneur, portant le nom et les armes, combien que Charles de Bourgogne, injustement depuis l'eust usurpée, pour estre un vray receptacle et refuge de larrons, et toute nacion séditieuse, propre à susciter tous maux. Et fut remonstré au roy qu'il feroit chose agréable à Dieu, proufitable aux hommes, mesmement à ses pauvres subjectz, de suppéditer et dompter ceste gent et resduire à son propre ceste contrée, pour luy servir de boulevard et frontière [2]. » Cette dernière considération seule était réelle; pour justifier ce désir de conquête, il était inutile d'invoquer la succession du connétable de Saint-Pol, qui n'avait possédé d'ailleurs qu'une faible partie du Luxembourg.

Marie de Hongrie ne s'émut guère de ces prétentions [3]; elle se croyait en mesure d'arrêter l'ennemi, ayant « pourvu les places compétamment, y ayant mis des chiefs principaulx et de maison, qui avoient bonne réputation, avec gentilshommes et hommes d'apparence, tellement qu'elle se trouva

[1] Lettre de de Glajon, du 27 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 146.
[2] Rabutin.
[3] Lettre du 24 mai. *Correspondenz*, III, 200.

courte pour la défense des autres provinces de ceux qui estoient èsdites villes [1]. » Mansfeld s'enferma dans Luxembourg [2], et envoya ses arquebusiers, sous le seigneur de Trélon, surveiller les mouvements de l'ennemi, à qui ils enlevèrent, près de Rodemacheren, une vingtaine de prisonniers [3]. De Bugnicourt courut à Thionville avec sa bande d'ordonnances [4], et rencontrant un millier de chevau-légers français, qui venaient de franchir la Moselle, il leur passa sur le corps, leur tua environ 200 hommes, leur fit une centaine de prisonniers [5]. Dès qu'il fut entré à Thionville, secondé par le colonel Bernard de Schouwenbourg et par George de La Roche [6], il prit des mesures énergiques pour la défense de la place, qui semblait fort menacée [7] et où l'ennemi avait des intelligences [8]. Ramelot et ses Namurois, revenus de Stenay, renforcèrent la garnison de Virton, où se trouvaient Pierre de Sapoigne et Claude de Belle-Fontaine, avec deux enseignes de piétons et une compagnie de carabins luxembourgeois. Gilles de Sapoigne et le capitaine Caron s'établirent à Arlon [9], jugée par Mansfeld si peu tenable, qu'il en avait retiré la grosse artillerie et n'y avait laissé qu'une enseigne wallonne du régiment d'Aerschot, avec ordre d'évacuer la ville, si elle était sérieusement attaquée [10]; Jean Van Rossem fut placé à Echter-

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 4 juillet. *Correspondenz*, III, 343.
[2] Lettre de Mansfeld, du 25 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 117.
[3] Lettres de Mansfeld et de de Glajon, du 27 mai. *Ibid.*, f°s 144 et 146.
[4] Lettre de Mansfeld, du 25 mai, précitée.
[5] Lettre de de Bugnicourt, du 26 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 133. — Lettre de Charles-Quint, du 12 juin. *Correspondenz*, III, 259.
[6] Compte de Herman Breissgin (n° 2638), f° xvij.
[7] Lettre de de Bugnicourt, du 26 mai, précitée.
[8] Lettre de d'Egmont, du 17 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 349.
[9] Comptes de H. Breissgin n° 2637, f° xvij v° et n° 2638, f°s xvij et xvij v°.
[10] Lettre de Mansfeld, du 27 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 135.

nach [1]; le seigneur de Marcy, à Damvillers [2]; le seigneur de Sainte-Marie, avec le capitaine Gérard, à Montmédy [3], et le seigneur d'Ysendoren à Yvoy, où il amena les deux enseignes de Bas Allemands qu'il avait à Stenay, ainsi que la bande d'ordonnances du marquis de Renty [4]. La reine leur recommanda à tous de « tenir ferme pour faire amuser l'ennemi et lui faire perdre la saison, pour donner à l'empereur mieulx temps à se fortifier; si les François ne vouloient s'amuser à assiéger place, elle avoit nombre suffisant de troupes, soit pour leur couper les vivres, soit pour en former masse, afin de livrer bataille. » Mais, si elle pouvait « faire les provisions nécessaires, elle ne sçavoit donner le cueur aux gens, ni leur faire garder fidélité [5]. » Il faut ajouter aussi que l'incurie de l'administration et la pénurie du trésor contribuèrent pour beaucoup aux désastres qu'elle rejeta exclusivement sur la lâcheté ou la trahison. Depuis longtemps, en effet, Mansfeld lui avait représenté qu'avec 800 chevaux il était impossible d'assurer la marche des convois dans une province d'aussi vaste étendue, et lui avait prédit que « tout failliroit par le manque de vivres et par le manque d'artillerie [6]. »

On devait, à la vérité, pourvoir également à la défense des autres provinces. La régente avait renforcé les garnisons des « principales villes sur les frontières du Hainaut, où il y avoit encore une trentaine d'enseignes et neuf cens chevaulx, et il lui restoit trente-deux enseignes, avec environ cinq mille che-

[1] Compte de H. Breissgin (nº 2638), fº xvij. — [2] Rabutin.

[3] *Ibid.*, et compte précité, fº xvj vº.

[4] Guillaume de Croy, marquis de Renty, frère cadet du duc d'Aerschot. — Lettre de Mansfeld, du 27 mai, précitée, et lettre de de Lalaing, du 28. *Lettres des seigneurs*, V, fº 155.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 4 juillet, précitée.

[6] Lettre de Mansfeld, du 24 mai. *Lettres des seigneurs*, V, fº 108.

vaulx, pour garder Brabant et Liége, sans ce qui estoit en Artois, dont, de ce coustel, elle s'en pouvoit mal servir si l'ennemi y vouloit entrer. » Les troupes réunies dans le Brabant formaient une réserve prête à se porter, suivant les circonstances, sur le Hainaut, le Luxembourg ou la principauté de Liége, « desquels de Liége la reine n'estoit pas trop asseurée; l'évêque craignoit même qu'ils ne voulussent pas laisser entrer les gens de guerre de l'empereur [1]. » En effet, les Liégeois refusèrent le concours des troupes impériales pour la défense de leur pays; prétendant faire respecter eux-mêmes leur neutralité, les états appelèrent les milices aux armes et fortifièrent à la hâte leurs places frontières [2].

Marie de Hongrie était encore à Maestricht, quand elle apprit l'entrée des Français dans le Luxembourg. Revenant sur-le-champ à Bruxelles, elle écrivit à Charles-Quint pour le presser de requérir le corps germanique de secourir les Pays-Bas, en vertu des recez et des ordonnances du Saint-Empire. « Ces pays, lui dit-elle, ont d'autant plus de droits à ce secours que, depuis le traité de confédération, ils ont payé au delà de 60,000 carolus pour les aides de l'empire, et que c'est la diversion effectuée par leur armée, qui a obligé les François d'évacuer l'Allemagne [3]. » Elle réclama également, mais sans espoir de réussite, le secours de l'Angleterre, « qui, par les traités, étoit tenue, en cas d'invasion, de donner aide et assistance à ces pays d'embas et de se déclarer ennemie de l'invaseur [4]. » Dans l'espoir de détourner l'attaque par une diversion sur le territoire ennemi, elle se rendit ensuite à

[1] Lettre du 4 juillet, précitée.
[2] DEWEZ, *Histoire de Liége*, II, 148.
[3] Lettre du 24 mai. *Correspondenz*, III, 200.
[4] Lettre du 18 juillet, précitée.

Fontaine-l'Évêque; mais de Rœulx ne pouvait être retiré de l'Artois; tous les autres capitaines étaient dans le Luxembourg ou sur les frontières d'Allemagne, et elle ne trouva « pas ung seul homme de conduite pour mener si peu de gens de guerre qu'elle avoit, alors que estoient la plupart des seigneurs si ambitieux d'avoir charge, qu'elle ne sçavoit à quel coustel se tourner. » Louis de Praet, en qui elle mettait une grande confiance, était « maladieux et incapable de monter à cheval, et, à son défaut, elle fit général de Boussu, en priant de Praet de s'efforcer de se trouver au camp, pour assister ce seigneur de ses conseils [1]. »

De Boussu, qui, en mainte circonstance, avait fait preuve de bravoure, manquait malheureusement d'esprit d'initiative; dès le principe une déplorable hésitation se manifesta dans ses plans et ses opérations. A la nouvelle de la marche d'Albert de Brandebourg sur le Rhin, il abandonna les projets de Marie de Hongrie, les seuls qui témoignassent d'une véritable entente de la situation, et concentra ses forces contre ce nouvel ennemi, bien éloigné encore, au lieu de courir à celui qui avait envahi le pays. Laissant aux garnisons du Luxembourg le soin de se défendre, il s'établit avec son corps d'armée dans les environs de Maestricht, et il fallut bientôt que Marie de Hongrie s'y rendît en personne pour rétablir l'union entre les chefs, leur communiquer son activité, les inspirer de son génie [2].

L'armée royale, présentant une masse de 40,000 fantassins et de 10,000 chevaux [3], avait franchi la Sarre et la Moselle; le

[1] Lettre du 4 juillet. *Correspondenz*, III, 343.
[2] Lettre du 19 juin, précitée.
[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 8 juin. l. c., 222. « A l'exception des soldats gascons et suisses, dit cette lettre, ce n'est qu'un ramassis de vauriens et de canaille. »

28 mai, l'avant-garde occupa la petite ville de Mont-Saint-Jean, qui fut saccagée et brûlée[1], ainsi que le château de Soleuvre et « beaucoup d'autres gros villages des environs. » Il y eut là « diverses et braves escarmouches, ès quelles tant les François que les Bourguignons monstrèrent grandes évidences de leur hardiesse et vaillance[2]. » Mansfeld, sorti de Luxembourg avec sa bande d'ordonnances et 300 arquebusiers à pied commandés par d'Arenberg, rencontra, sur la route de Thionville, trois cornettes[3] et quelque infanterie qui couvraient les détachements courant le pays la torche à la main. La difficulté des chemins et du terrain empêcha les gendarmes de donner; mais les arquebusiers assaillirent vivement l'ennemi et le mirent en complète déroute. Les Français, cavaliers et piétons, furent poursuivis jusqu'à leur camp : « On ne leur fit qu'une centaine de prisonniers, car on les traita en boute-feux, les tuant sur place. » Le même jour, la garnison de Thionville donna une alerte au camp royal, où l'alarme fut si grande, que toute l'armée passa la nuit sous les armes[4].

Le 30 mai, Henri II arriva à Longwy, et le connétable occupa Marville, où le rejoignit d'Annebault avec 15,000 à 16,000 hommes et 30 pièces d'artillerie de siége[5]. La marche de l'armée royale dessinait ses projets, et Mansfeld résolut aussitôt de s'enfermer dans Yvoy. Il laissa le commandement

[1] Lettres de Mansfeld et de de Glajon, du 29 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f°s 164 et 166. — RABUTIN.

[2] *Ibid.*

[3] Elles étaient commandées par le baron de Fontenay, le vicomte du Mont de Notre-Dame et le capitaine Baron. Le premier perdit dans l'engagement son casque et un superbe destrier conduit par son page. Lettre de de Glajon, du 29 mai, précitée.

[4] Lettres de Mansfeld et de de Glajon, du 29 mai, précitées.

[5] Lettre de Mansfeld, du 30 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 173.

de Luxembourg à d'Egmont[1], qui, voyant l'ennemi s'éloigner, se montra fort mécontent de cette mesure, et pria la reine « de l'envoyer autre part où il pourroit donner plus grand service[2]. » Mansfeld apprit en route que le roi prenait le chemin de Verdun, et il expédia sur-le-champ au seigneur d'Ysendoren l'ordre de conduire en toute hâte ses deux enseignes à Damvillers. Il se proposait de se jeter dans cette place[3]; mais il n'en eut pas le temps. L'armée royale, par une marche de nuit, investit Damvillers, le 2 juin, de grand matin[4], tandis que, pour détourner l'attention des Impériaux, un gros parti de cavalerie s'avançait jusque sous les murs de Montmédy, où Mansfeld était arrivé le 31 mai. La garnison de cette ville avait été affaiblie par l'envoi de deux enseignes à Damvillers; néanmoins elle fit bonne contenance, et les Français se retirèrent après avoir escarmouché pendant une heure. Repoussés avec perte, dans une attaque sur un fort établi au village de La Morteau, ils se présentèrent ensuite devant Virton, que le capitaine Ramelot avait quitté pour courir à Montmédy. Il n'y était resté « que quelque peu de bourgeois avec quelques archers et arquebusiers de la bande du comte de Mansfeld; » ces braves gens répondirent par un énergique refus à la sommation de l'ennemi, et il ne tarda pas à se retirer harcelé par les arquebusiers, qui lui tuèrent du monde et lui prirent, entre autres, un jeune page du roi[5].

Damvillers, « située en lieu plain et marescageux, estoit malaisée à approcher, en temps de pluyes et hyver; mais la

[1] Lettre de Mansfeld, du 30 mai, précitée.
[2] Lettre du 30 mai. *Lettres des seigneurs*, V, f° 179.
[3] Lettre de Mansfeld, du 1er juin. *Ibid.*, f° 194.
[4] Lettre du même, du 2 juin. *Ibid.*, f° 206.
[5] Lettres du 1er et du 2 juin, précitées.

grande sécheresse que faisoit, fut propice à l'ennemi. » Elle avait été « nouvellement rebastie, selon les modernes fortifications, avec bouleverts, bastions, plates-formes, remparts larges et hauts, le tout revestu de murailles de bonne mastière et estoffe; » toutefois, « encore qu'elle fust toute neuve et bastie avec grand vouloir et délibération de la rendre imprenable, elle estoit assez mal pourveue de desfenses[1]. » Quoiqu'ils « manquassent de beaucoup des choses qui leur estoient nécessaires, » ses défenseurs et leur chef, le seigneur de Marcy, « gentilhomme du pays, fort aymé et loué[2], » se montrèrent disposés « à bien recevoir l'attaque[3]. » Bientôt le seigneur de Frentz, perçant les lignes ennemies, parvint à introduire deux enseignes et une cornette de cavalerie[4] dans la place, dont il prit le commandement. La garnison se trouva forte alors d'environ 2,000 piétons et 300 à 400 chevaux, « desquels une partie estoient gentilshommes du pays et le surplus chevau-légers et harquebutiers, que les François ont appelés depuis carabins. Ils feirent bravement leur devoir à sortir aux escarmouches, tant pour empescher que la ville ne fust recognue que pour nuire aux approches, faisant leur artillerie fort bien son office et grande exécution tant de soldats que de vastadours (pionniers)[5]. »

Henri II menait avec lui une nombreuse artillerie, tirée de Châlons, de Mézières, de Mouzon et d'autres villes frontières[6].

[1] Rabutin. — [2] *Ibid.*

[3] Lettre de Mansfeld, du 1er juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 198.

[4] Lettre de d'Egmont, du 2 juin. *Ibid.*, f° 211.

[5] Rabutin. — Lettre du comte de Stroppiana, du 21 juin. l. c., 224.

[6] Lettre de Mansfeld, du 1er juin, précitée. — Suivant un rapport, il avait 140 pièces d'artillerie, y compris les pièces de campagne (*Lettres des seigneurs*, V, f° 240); mais un second rapport les réduit à 60, dont 24 gros canons. (*Ibid.*, f° 247.)

Quant à son armée, elle comptait 140 enseignes composées d'Allemands, de Suisses, de vieilles bandes, de Gascons, d'Italiens, de Piémontais, de Champenois, et 9,000 à 10,000 chevaux[1]; mais ces troupes, exténuées par les marches et par les privations, ne montraient guère d'ardeur : Mansfeld assurait que, s'il avait un millier de gendarmes à mettre en campagne, il « empescheroit bien l'ennemi de brusler et gaster le pays[2]. » Le 4 juin, des arquebusiers à cheval enlevèrent quelques avant-postes et jetèrent l'alarme dans le camp royal; puis, au retour, ils défirent une troupe de Suisses, dont ils tuèrent un grand nombre[3]. D'autres partis, formés surtout des gens du pays, harcelèrent les assiégeants en interceptant leurs convois, et en faisant un si grand massacre de leurs fourrageurs, qu'à la suite d'un coup de main, dans lequel on s'empara du munitionnaire « Pierre Servais, riche marchand, » Henri II ordonna « d'avoir toujours mille chevaux en embuscade pour parer à ces attaques[4]. De leur côté, « ceux de dedans la ville, faisoient du gros meurtre dans le camp royal; pour un coup que les François donnoient, ils en donnoient dix[5]. » Dans une reconnaissance, le cheval du cardinal de Lorraine fut tué par un boulet tiré de la place, et le roi fut en grand danger de sa personne[6]. Une autre fois, le cheval du duc de Guise fut blessé de deux coups de feu[7].

[1] Rapport du 7 juin, adressé au comte de Mansfeld. *Lett. des seign.*, V, f° 240.

[2] Lettre du 2 juin, précitée.

[3] Lettre de Mansfeld, du 5 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 230.

[4] « Rapport d'un messagier venant du camp des François. » *Ibid.*, f° 246. — « Rapport d'un espion venant du camp du roy de France devant Dampviller, » du 10 juin. *Ibid.*, f° 258.

[5] Rapport du 7 juin, précité.

[6] Lettre du même, du 6 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 238.

[7] Rapport d'un prisonnier. *Ibid.*, f° 249.

Les assiégeants établirent néanmoins leurs travaux d'attaque et dressèrent deux fortes batteries : l'une sur la montagne de Moiryaulx qui, « tirant impétueusement, » causa de grands dommages aux remparts et à la ville; l'autre en face de la porte de Verdun, sur le bord même du fossé que la chaleur avait mis à sec[1]. Les Piémontais essayèrent de creuser des trous pour arquebuser les assiégés; mais lorsque, accompagnés de pionniers, ils se mirent à l'œuvre, ils furent accueillis par une vive canonnade et si rudement ramenés qu'ils eurent une cinquantaine de morts. Le même jour, deux « grands personnages » furent tués au milieu d'un groupe qui examinait la place[2]. Enfin, le 7 juin, « la batterie fut bien à plein, » malgré une vigoureuse sortie des assiégés, qui tuèrent, entre autres, le seigneur de Piennes et prirent le baron des Guerres[3]. Le feu continua avec vivacité, dans la journée du 8. Le 9, à la suite d'une nouvelle sortie de la garnison[4], les Français donnèrent l'assaut, « qui fut bien soutenu et repoussé, de sorte qu'ils y perdirent bien trois mille hommes, et demandèrent assurance et trève afin de retirer leurs morts des fossés[5]. » Nonobstant cet échec, dès le len-

[1] Rapport d'un messagier, l. c. — RABUTIN.

[2] Rapport d'un messagier, précité.

[3] Lettre de d'Egmont, du 7 juin. *Lettres des seigneurs,* V, f° 242. — « Lesdits François ont hier livré une grosse escarmouche à ceulx de Dampviller, où ilz ont esté très-bien receuz, en sorte qu'il y a demouré ung baron prisonnier avecq ung comte mort et plusieurs aultres, et dit-on que çà esté une des plus belles saillyes qui soit faite despuis long temps en çà. » Rapport du 8 juin. *Ibid.*, f° 247.

[4] Rapport d'un espion, précité.

[5] « Madame, je n'ay voulu laisser avertir Votre Majesté comme les ennemis ont hier donné ung assault à ceulx de Dampviller quy les ont bien soustenus et repoulsés, de sorte qu'ils ont perdu grand nombre de leurs gens, ayans demandé asseurance et trefves à ceulx de ladite ville, afin de rettirer les mortz

demain ils rouvrirent le feu, « autant furieusement et soudainement que fut jamais ville canonnée[1]. » Battant la place de trois côtés à la fois[2], ils y ouvrirent trois brèches, et deux batteries, de quinze canons chacune, firent ébouler le « tourrion de la reine. Le fossé se trouva tellement rempli de décombres que l'on y sust passer quarante à cheval de front[3], » et bientôt les « défenses de toutes les plates-formes furent ostées, sauf celle derrière l'église[4]. » Alors, au moment où le neveu de Donatien de Bonny, qui dirigeait les travaux du génie, venait d'être tué, « les enseignes allemands, soit lâcheté, soit trahison[5], déclarèrent à leurs capitaines que, s'ils ne parle-

des fossez de ladite ville..... Le commun bruit est qu'il en estoit bien demourez trois mil hommes. » Lettre de Mansfeld, du 10 juin. *Lettres des seigneurs,* V, fº 262. — Cette perte de 3.000 hommes, qui semble exagérée, est également indiquée dans la lettre du comte de Stroppiana, du 21 juin, précitée.

¹ Lettre de Mansfeld, du 10 juin. *Lett. des seign.*, V, fº 262. — Rabutin. — Blaise de Vigenère dit que la place « endura des milliers de coups de canon. »

² Lettre de d'Egmont, du 11 juin. *Lettres des seigneurs,* V, fº 273.

³ « Madame, j'ay parlé à ung souldart qui estoit dedans Dampvillers quand elle fut rendue. Il certifie que les François avoient battu le tourion de la royne au piet avec deux batteries chacune de quinze canons, de sorte que icelluy tourion est tombé dedans le fossé et l'a remply tellement que l'on y fust entré quarante à cheval de front. » Lettre de d'Egmont, du 13 juin 1552. *Ibid.*, fº 294.

⁴ « Touchant la reddition de ladite place il dict que la faulte procède des bas allemands, mais qu'il ne le veult certiffier. Et que la cause aussi estoit que le tourion de la reyne estoit tellement battu, en sorte que l'on leur avoit osté les flancs d'en hault et bas, et que la vossure dudit tourion estoit enfondrée, et qu'il y avoit deux bresches bien près dudit tourion, et l'aultre près du mesme pan où il n'y avoit point de flancq, et que les deffences de toutes les plates-formes estoient ostées, saulf celle derrière l'église. Ledit seigneur de Frens, le capitaine de la ville et tous les officiers sont détenuz prisonniers, et le reste sont esté tous renvoyez. » Lettre de Mansfeld, du 13 juin. *Ibid.*, fº 292.

⁵ « Le roi de France at gagné la ville de Damvillers, à demi par force, à demi par traison, car l'on dit qu'il y avoit ung bourgoys qui luy avoit enseigné le lieu où il debvoit faire batterie. » Lettre du prince d'Orange à sa femme, du 17 juin. M. Groen Van Prinsterer, l. c., I, 2.

mentoient pas, ils estoient tous morts, attendu que la muraille ayant esté abattue et le rempart rasé, pied et terre, n'estoit possible tenir contre l'assaut[1]. Ils se rendirent, le 11 juin, à la volonté de l'ennemi, qui retint prisonniers tous les capitaines, enseignes, officiers de bandes et autres gens d'apparence; quant aux soldats, après les avoir dépouillés de leurs armes et de leurs bagages, il les renvoya, un bâton blanc à la main[2]. »

Le gros de l'armée royale s'arrêta quelques jours à Damvillers, pour en réparer les brèches[3], et Henri II donna le commandement de la place au capitaine de Villefranche, qui mourut, peu de jours après, d'une blessure reçue durant le siége. Le roi accorda à Coligny « tous les biens et meubles de la ville, excepté l'artillerie, ce dont les soldats commencèrent à mur-

[1] « A ceste heure sont arrivés les prisonniers de Dampvillers, environ ix heures du soir, lesquelz disent que le plus de gens perduz et gastez par les ennemis de nostre part ne sont que environ six à sept hommes tuez, et pour le plus seur disent que les enseignes allemans sont venus dire aux capitaines que s'ilz ne parlementoient qu'ilz estoient tous mortz, et que la muraille at esté abattue et le rempart rasé pied et terre tellement que n'estoit possible tenir contre l'assault préparé. Le nepveu de maître Donnas at esté tué d'un coup d'artillerie, regardant par-dessus le tourion de la reyne. Ils sont partiz sans obligation de non faire service à Sa Majesté, excepté quelque vingt compaignons allemans estans sorty ce jourd'huy des premiers, lesquelz ont juré non faire service contre le roy de France six sepmaines de long, à l'occasion qu'ilz ne sont des pays patrimoniaulx de Sa Majesté. Tous les capitaines, enseignes et gens d'estat de ladite garnison sont tous constituez prisonniers. » Rapport du capitaine de Montmédy, 11 juin 1542. *Lettres des seigneurs,* V, fº 274.

[2] « La forme de la rendicion a esté à la volunté de l'ennemy. Ils ont retenu tous capitaines, enseignes, officiers de bendes et autres gens d'apparence prisonniers, et toute la reste ilz les ont despouillié, leur osté leurs armes, et avecq la blance verge en la main les ont fait passer par leur camp et de là les ont menez jusques auprez de Montmédy avecq convoy de cinq cens chevaulx. » Lettre de d'Egmont, 13 juin. *Ibid.,* fº 294. — Rabutin donne erronément à la reddition de Damvillers la date du 16.

[3] Lettre de Mansfeld, du 13 juin, précitée.

murer[1]. » C'était, paraît-il, un système chez ce prince imbécile, qui « partout usa avec la dernière rigueur de ce qu'on appelle les droits de la guerre. Il livra les villes au pillage; mais; au lieu de faire du butin une récompense pour ses soldats, seule excuse qu'on pût alléguer pour ce brigandage, il en gratifia ses courtisans. Aussi ses capitaines recueillirent en même temps les malédictions des habitants et celles de leurs soldats[2]. » Durant cette halte, des détachements de cavalerie et d'infanterie se répandirent dans les environs, brûlant « villages, maisons et censes[3]; » ces ravages furent d'autant plus terribles, que des lettres de représailles avaient été délivrées aux seigneurs dont les Impériaux avaient désolé les terres, leur « permettant de brusler, saccager et brancquetter toutes et chascunes les maisons nobles, chasteaux et biens appartenans aux sujets de l'empereur, sans exception de personne[4]. »

Sans attendre la reddition de Damvillers, Henri II, qui avait reçu un nouveau renfort de 9,000 à 10,000 hommes,

[1] Rabutin.

[2] Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, XII, 220.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet précitée. — Rabutin.

[4] « Le duc de Montmorency, pair et connestable de France, et lieutenant général du roy en son armée, ayant entendu que l'armée des Bourguignons ont puis naguères bruslé la maison du sieur Despaulx, le dégast, pertes et dommaiges qu'il a souffert, au moyen de cela, et désirant qu'il en puisse tirer réparation et luy donner moyen de se venger, Nous, pour ces causes, ayant regard à la rigueur et non accoustumez exploictz de guerre qu'ilz ont usé en son endroit, luy avons permis de brusler, saccager et brancquetter toutes et chascunes les maisons nobles, châteaulx et biens estans entre la ville de Metz et Thionville, appartenans aux subjectz de l'empereur, et à ceulx qui de présent sont à son service sans exception de personne. Par quoy nous avons fait la présente signée de nostre main, pour luy servir et valloir de descharge en tout et partout où il appartiendra. Faict à Civry-le-Franc, le premier jour de juing l'an mil cincq cens cinquante deux. Ainsi signé : De Montmorency. » *Lettres des seigneurs*, V, f° 196.

était parti, le 10 juin, avec un gros détachement, pour Verdun [1]. Charles-Quint s'était aliéné cette ville en y mettant, en 1549, une garnison, et il avait commis une double faute en retirant ses troupes au début de la guerre (novembre 1551). A peine les Impériaux s'étaient-ils retirés, que les bourgeois de Verdun, indignés d'avoir vu mépriser leurs priviléges, avaient accepté de Henri II des lettres de sauvegarde [2]. C'était implicitement adhérer au traité conclu avec les princes protestants, et, bien que ce traité fût devenu une lettre morte, les Verdunois, incapables de résistance ou gagnés par les promesses du roi, lui ouvrirent leurs portes (12 juin). Dans l'entre-temps, le connétable avait fait reconnaître Virton et Montmédy [3], et, le jour même de la prise de Damvillers (11 juin), un roi d'armes vint sommer Mansfeld [4]. Le comte, qui était resté à Montmédy, d'où il n'avait cessé d'inquiéter les Français, venait d'être pris d'une fièvre violente [5]; il n'en repoussa pas moins fièrement leur sommation. Il était décidé à périr sur la brèche pour répondre à l'appel fait à son dévouement [6]; mais, sentant ses forces l'abandonner, il pria

[1] Rapport d'un espion, précité.

[2] Dom Calmet, l. c., V, l. xxxii, 627.

[3] Rabutin.

[4] Lettre de de Bugnicourt, du 14 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 318.

[5] Lettre du comte, du 8 juin. *Ibid.*, f° 244. — « Monsieur de Glajon, le long temps que ne vous ayt escript, ma maladie en a esté cause, car j'ay eu et ayt encoires une fièvre la plus véhémente que jamais personne eust, et avecq ce ung mal de teste, ayant une extrême chaleur qu'il me semble que je brûle. Je vous laisse penser si le temps de maintenant m'y est propice, tant pour ma maladie que pour le regret que j'ay de ne pouvoir faire le service requis en temps si dangereux. J'escript à la royne qu'elle veulle envoyer quelque personnaige pour me assister et suppléer à mon deffault, dont je vous prie de y tenir la main. » Lettre du 10 juin. *Ibid.*, f° 255.

[6] « Monsieur de Mansfeld, lui écrivit la reine, vous voyez la saison qu'il est de se employer jusques à l'extrême au service de Sa Majesté. Je vous prye vous y

la régente de lui adjoindre un lieutenant. Elle lui en laissa le choix [1], quoique, au premier avis de la maladie du comte, elle eût ordonné à de Bugnicourt de se rendre à Montmédy, pour le seconder au besoin [2]. Ce seigneur trouva le passage intercepté par un corps de 400 chevaux. Après un engagement assez vif, voyant accourir une autre troupe de 600 cavaliers, il rebroussa chemin [3], convaincu du reste et avec raison que les Français n'entreprendraient pas un siége dont les difficultés n'étaient pas en rapport avec l'importance de la place [4].

Le connétable voulait distraire l'attention des Impériaux et il menaça de même Thionville, d'où Marie de Hongrie ordonna de faire sortir « toutes les femmes et les bagages des souldars, pour plus commodieusement donner ordre aux affaires de guerre et à la défense de la place [5]. » On ne craignit pas moins pour Arlon et Luxembourg; la terreur fut même telle dans la première de ces villes, que tous les bourgeois émigrèrent, en emportant jusqu'aux cloches des églises [6]. Elle était, à la vérité, si peu susceptible de résistance, que d'Egmont proposa d'en retirer la garnison, pour renforcer celle de Luxembourg [7], où il n'avait que sept enseignes, 18 pièces d'artillerie et 40 hacquebuttes à croc [8]. Or, il était indispensable de

employer selon la confidence que j'en ay, pas doubtant que icelle recognoistra vos services selon leur mérite, à quoy je tiendrai la main. » *Lettres des seigneurs*, V, f° 300.

[1] Lettre du 13 juin. *Ibid.*, f° 303. — [2] Lettres du 10. *Ibid.*, f° 271.

[3] Lettres de de Bugnicourt, des 12 et 14 juin. *Ibid.*, f°s 276 et 318 — « Madame, lui dit-il à ce sujet, je vous jure sur mon honneur que je n'eus oncques plus grant regret de chose que de ce que n'ay peu faire le contenu de vos lettres. » Lettre du 14 juin.

[4] Lettre du 10 juin, précitée.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 17 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 357.

[6] Lettre de d'Egmont, du 13 juin. *Ibid.*, f° 294.

[7] Lettre du 12 juin. *Ibid.*, f° 275.

[8] *Ibid.* — Lettre du même, du 17 juin. *Ibid.*, f° 370.

garder la ville basse, car les chaleurs avaient tari les puits de la ville haute, et ces forces étaient insuffisantes pour une aussi « spacieuse et grande enceinte [1]. » Marie de Hongrie autorisa le comte à rappeler à Luxembourg l'enseigne de son régiment mise à Arlon, et lui prescrivit toutefois de l'y remplacer par une autre, levée dans le pays [2], afin de conserver la nombreuse artillerie de cette ville [3].

Cependant les véritables projets de l'ennemi se révélèrent bientôt : l'armée royale laissant une forte garnison à Damvillers, se dirigea tout à coup vers Yvoy. Cette ville, située « au pied d'une montagne assez prochaine qui lui nuisoit fort, avoit, de l'autre côté, une prairie et plaine très large et spacieuse au long de laquelle descend le Chiers, petite rivière qui s'enfle davantage près de là, à cause de plusieurs ruisseaux entrant dedans elle. » Depuis qu'elle avait reçu de nouvelles fortifications, on la réputait imprenable; « pour ce, tout le plat pays y avoit remis le but de son espérance, et la pluspart de tous les gentilshommes y avoient été reçus avec leurs biens [4]. » Or, les apparences étaient si trompeuses que les hommes de guerre ne jugeaient pas la place tenable. Il y avait insuffisance d'artillerie et de canonniers, et comme il était arrivé en 1542, au moment où l'ennemi la menaçait, la muraille, entre les bastions Mansfeld et Impérial, s'écroula sur une étendue de 130 pieds [5]. Philippe de Lalaing, engagé par Mansfeld à prendre le commandement de la place, écrivit

[1] Lettre du conseil de Luxembourg, du 14 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 322. — Lettre de d'Egmont, du 12 juin, précitée.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 13 juin. *Ibid.*, f° 308.

[3] Lettre de d'Egmont, du 13 juin, précitée.

[4] Rabutin.

[5] Lettre de François de Grandchamp, du 3 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 212.

à Marie de Hongrie : « Je suis prêt à m'y enfermer, mais la sachant très-mal pourvue, ce me sera un second coup de poignard, s'il y est semblable comme à Stenay ; car on pourra dire que j'ai voulu la garder pour l'abandonner ensuite [1]. » De Sassegnies, invité par la reine à prendre cette charge, déclara « en sorte du monde ne la vouloir accepter [2] ; » toutefois, après avoir décliné la responsabilité du commandement, ce capitaine courut, au premier danger, prendre le rôle plus modeste de chef de l'artillerie. Par suite de ces refus, François de Grandchamp était resté seul investi des fonctions de capitaine [3]. Mais Mansfeld, qui avait prévu qu'après la chute de Damvillers, les Français formeraient le siége d'Yvoy [4], avait résolu, quoique toujours accablé par la fièvre [5], de s'y faire transporter [6]. Au premier avis de la marche des Français, il y arriva, et Marie de Hongrie lui ayant ordonné d'y rester, nonobstant sa maladie, il répondit : « Je n'ai jamais eu d'autre intention, vu que l'ennemi approche. Soyez sûre que je ferai tout mon extrême devoir comme j'ai fait en toutes les autres villes où vous m'avez envoyé [7]. » La présence d'un capitaine d'un rang élevé était d'autant plus nécessaire que déjà s'étaient manifestés des symptômes d'indiscipline. Les Bas Allemands avaient déclaré qu'ils ne se battraient pas avant d'avoir reçu les arrérages de leur solde, et il avait fallu en pendre quelques-uns pour ranger les autres au devoir [8].

[1] Lettre du 28 mai. *Lettres des seigneurs,* V, f° 155.
[2] Lettre de Mansfeld, du 13 juin. *Ibid.,* f° 292.
[3] Lettre de F. de Grandchamp, précitée.
[4] Lettre du 10 juin. *Lettres des seigneurs,* V, f° 262.
[5] Lettre de de Bugnicourt, du 14 juin, précitée.
[6] Lettre du 10 juin, précitée.
[7] Lettre du 14 juin, à 10 heures du soir. *Lettres des seigneurs,* V, f° 324.
[8] Lettre du 10 juin, précitée.

Le 15 juin, Yvoy se trouva investi par une nombreuse gendarmerie, tandis qu'un camp volant bloquait Montmédy et qu'un fort détachement marchait sur Virton. Cette dernière place avait été évacuée, et les Français, à leur tour, ne la jugeant pas tenable, l'abandonnèrent bientôt, après avoir incendié quelques maisons [1]. De nombreux partis coupaient les communications entre les villes voisines [2] et battaient la campagne, brûlant et pillant Florenville, Orval, Mergny et un grand nombre de villages [3]. Le 17, arriva le gros de l'armée royale, précédant seulement d'une marche son artillerie de siége [4]. Henri II s'établit, avec le connétable, sur le chemin de Neufchâteau, et d'Annebault du côté de Montmédy [5]. La garnison, forte de trois enseignes de Bas Allemands, de deux enseignes wallonnes de d'Aerschot et de 600 chevaux [6], paraissait décidée à se bien défendre « et à soutenir le plus longtemps qu'il seroit possible, voire même jusques au terme qu'on présumoit l'empereur la pouvoir secourir. Et croys fermement, ajoute François Rabutin, que les assiégés eussent esté opiniâtres jusques au bout, si la volonté de tous eust esté semblable à celle du chef et de beaucoup d'autres qui estoient dedans. Mais parmi les piétons, il y avoit beaucoup d'Allemands, Clévois et Gueldrois, hommes qui n'avoient accous-

[1] Lettres de Robert de Boullant, des 15 et 19 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f°s 347 et 386.

[2] Lettre de d'Egmont. *Ibid.*, f° 349.

[3] Lettres de Robert de Boullant, des 18 et 19 juin. *Ibid.*, f°s 373 et 388.

[4] Lettre de Robert de Boullant, du 18 juin, précitée.

[5] Rapport du capitaine d'Arlon, Jean d'Immerseel, du 20 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 404.

[6] « Estant en icelle pour chief le comte de Mansfeld avec trois enseignes de bas allemans, deux wallonnes et trois bendes de gens de cheval. » Lettre du 18 juillet, précitée. — Lettres de F. de Grandchamp, du 3 juin; de Mansfeld, du 5; et de de Bugnicourt, du 14, précitées.

tumé de porter longue faim et soif; qui ne sçavoient que c'est d'estre estroitement enfermés et s'assubjectir à une extrême nécessité. » Pourtant, dans le principe, ils « firent bravement leur devoir à sortir et escarmoucher. Ils ne faisoient guères sorties sans exécuter quelque bonne chose, et emmener des François prisonniers, ou en rendre des morts ou bien malades; aucunes fois, autant en advenoit d'eux. Pour dire la vérité, ils firent de grands et vertueux efforts, tant par hommes que avec leur artillerie, pour divertir et empescher l'ennemi d'approcher de leurs murailles. Ils avoient soin de ne tirer coup d'artillerie qu'avec occasion et où pensoient estre de bonne portée; ils despartoient aussi leurs provisions avec poids et mesure, pour le grand désir et bonne affection qu'ils avoient de se défendre longtemps [1]. »

La tranchée fut ouverte en face du bastion Mansfeld [2] et, le 20, les Français commencèrent à canonner la place avec 14 pièces d'artillerie [3]. Puis, ils établirent deux fortes batteries : l'une, entre le bastion Mansfeld et le premier grand bastion; l'autre, devant la porte du château du côté de Mouzon, entre le vieux bastion et la vieille porte. En outre, six longues coulevrines, hissées sur la montagne de Montilien, « tiroient à plomb dedans presque toutes les rues, le long des courtines, droit au dos de ceux qui eussent voulu défendre la brèche [4]. » Le 22, toutes les batteries tonnèrent, « tirant six, huit et dix canons à la fois [5], avec une tant admirable et

[1] Rabutin. — « Ceux d'Yvoi, dit un rapport du 20 juin, tirent à force, et ils ont tué beaucoup d'ennemis. » *Lettres des seigneurs*, V, f° 404.

[2] Lettre de Jean d'Immerseel, précitée.

[3] Autre rapport, du 20 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 408.

[4] Rapport de Jean d'Immerseel, du 22 juin. *Ibid.*, f° 428. — Rabutin.

[5] Rapport du 22 juin, précité.

terrible furie, qu'on eust dist que tout devoit s'abismer [1]. » — « Jamais, racontait plus tard le duc de Guise, je n'ai vu ni ouï parler d'une batterie si furieuse que celle-là; car la ville fut battue, deux jours durant, de trente-six pièces en batterie, si assiduellement qu'un coup n'attendoit pas l'autre, même que la nuit elles tiroient si souvent qu'on n'eut pas loisir dedans de se remparer. » Lorsqu'il entendait « des grandes batteries, il disoit souvent qu'elles n'approchoient rien de celles d'Yvoy [2]. »

Si furieuse que fût l'attaque, le comte de Mansfeld comptait y résister, et diverses circonstances confirmaient cet espoir. Les maladies exerçaient de grands ravages dans l'armée royale, surtout parmi les Suisses [3]. Harcelée par les milices du pays, ayant à soutenir des combats acharnés avec la garnison, elle était toujours en alerte, et de nombreuses désertions éclaircissaient ses rangs [4]. Le 21, les milices d'Arlon et une troupe « d'aventuriers luxembourgeois » défirent, dans les bois entre Florenville et Orval, une division de Suisses et de légionnaires, lui tuèrent 100 à 120 hommes, ramenèrent un grand nombre de prisonniers [5]. Le même jour, la garnison effectua une sortie contre le corps de l'amiral d'Annebault, mit les Suisses en déroute, et, en se retirant devant la cavalerie, elle l'attira sous le canon de la place, qui lui causa d'énormes pertes [6]. Les « bois d'alentour étoient pleins de

[1] Rabutin.

[2] Brantôme, I, 82. — Blaise de Vigenère dit aussi de cette place, qu'elle « endura des milliers de coups de canon. »

[3] Rapport du 22 juin, précité.

[4] Rapport du 23 juin. *Lettres des seigneurs,* V, f° 432.

[5] Rapport de Robert de Boullant et de Jean d'Immerseel, des 22 et 23 juin *Ibid.*, f°s 422 et 436.

[6] Rapport de Robert de Boullant, du 22 juin. *Ibid.,* f° 418.

paysans faisans grand dommage aux ennemis estans esgarrez par les champs; embastonnés et armés à leur mode, pour se venger de la ruine de leurs villages [1], comme gens désespérés ils n'épargnoient personne [2]. » Mais, pour sauver la place, il fallait des efforts plus sérieux, et l'on ne pouvait les attendre que de la part de l'armée. Malheureusement on l'avait condamnée à une déplorable inaction, dont les assiégeants profitèrent pour presser leurs travaux, et, en peu de jours, ils dressèrent deux nouvelles batteries de quinze canons, l'une sur la colline de la Belle Croix, l'autre du côté de la porte d'Aisne [3]. Le 23, dès le point du jour, elles foudroyèrent la place [4], et ouvrirent « au château, près de la tour de la prison, une brèche assez large pour qu'on pût y entrer à cheval [5]. »

« Quand les Allemans entendirent ceste estrange feste qu'on leur sonnoit, et veirent qu'il ne leur estoit loisible de se pourmener sur le pavé sans être esmouchés bien souvent si près des oreilles que le poil y demeuroit, le cueur leur commença à défaillir. » Ils s'assemblèrent tumultueusement dans la halle, en criant qu'ils ne voulaient plus combattre. Mansfeld, « ayant les armes sur le dos et prest à se présenter le premier à l'assaut, » chercha vainement à les rappeler au devoir ; ils déclarèrent « qu'il en délibérast comme bon luy sembleroit, mais que, si les François le combattoient par devant, ils le defferoient par derrière. Dont il se trouva merveilleusement

[1] « Les ennemys bruslent tout ce qu'ilz rencontrent en leur chemin, et ont bruslé La Ferte et aultres divers villages et maisons de la prévosté d'Yvoix. » Rapport de Jean d'Immerseel, du 21 juin 1552. *Lett. des seign.*, V, f° 417.

[2] Rapports du même, du 22 juin. *Ibid.*, f°s 426 et 428.

[3] Rapport de Robert de Boullant, précité.

[4] Rapport de Jean d'Immerseel, du 23 juin, précité.

[5] Lettre de Robert de Boullant, du 24 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 452.

estonné et esbahy, car ils estoient les plus forts là dedans, et ne sçavoit plus qu'y penser, ne donner remède qu'avec grandes exclamations, maugréer et détester son malheur [1]. » Il alla jusqu'à « se jeter à leurs genoux, les suppliant de vouloir résister [2]. » Puis, voyant tous ses efforts inutiles, il rendit à la liberté un gentilhomme français, son prisonnier, « afin qu'il fût, dit-il, tesmoing de ceste infidélité et défenseur de son honneur et innocence, quand il oyroit parler de ceste lâcheté, » et, « avec de grosses larmes aux yeux, il se retira en son logis, passionné de véhémente douleur [3], cuydant enrager et de despit rongeant ses poings [4]. »

Alors les officiers des Bas Allemands envoyèrent des députés au connétable [5], et la ville fut rendue à discrétion, le 23, à onze heures du matin. Mansfeld, le seigneur de Blétanges, François de Grandchamp, Henri de Havré, tous les officiers furent retenus prisonniers. Quant aux soldats, comme à Damvillers, après avoir été dépouillés de leurs armes, ils furent renvoyés un bâton blanc à la main. De Sassegnies parvint à s'échapper sous un déguisement [6]. Suivant son système, le roi donna le butin à Montmorency, « dont les soldats des vieilles bandes se mutinèrent ouvertement, et dès lors commencèrent à se rompre et à secrètement abandonner leurs enseignes [7]. »

[1] RABUTIN.

[2] Lettre du comte de Stroppiana, du 30 juin. l. c., 226.

[3] RABUTIN. — [4] BRANTÔME, I, 82.

[5] « Les soldats ne voulurent pas se défendre et firent, à son insu, un accord avec l'ennemi. De cette manière, il tomba au pouvoir des François, qui l'emmenèrent prisonnier. » *Récit véritable, en bref, de ce que le prince et comte de Mansfeld a fait*, etc.

[6] Rapport de Jean d'Immerseel, du 24 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 451. — RABUTIN.

[7] RABUTIN.

Ainsi succomba cette place, parce que de misérables « lansquenets eurent la peur en l'estomach[1]. » Mansfeld, conduit devant Montmorency, « qui estoit grand bravache, luy dit, sur ce que le connétable l'advisoit d'avoir bien fait de capituler, car il y fût aussi bien entré par assaut et eût tué tout : Ah! monsieur, si tous mes gens eussent été Bourguignons ou Espagnols, vous ne l'eussiez pas eue si aisément; mais les Allemands m'ont fait fausse pointe et grand tort[2]. » Le comte fut conduit en France avec ses officiers et resta détenu au château de Vincennes jusqu'en 1556. Charles-Quint, irrité de la prise d'Yvoy, traita Mansfeld avec une extrême rigueur; il ordonna sur-le-champ de rayer ses appointements des comptes généraux de la province, « voulant qu'on tînt ses gages en surséance jusqu'à ce qu'il en eût autrement décidé[3]. » L'année suivante, lorsqu'à l'occasion de la célébration de la Saint-André, les chevaliers de la Toison d'or le prièrent de traiter de l'échange ou de la rançon de leur confrère, il repoussa leur demande, en disant que le comte était soupçonné d'avoir manqué à son devoir dans la défense d'Yvoy et n'avait pas encore justifié sa conduite[4].

D'Egmont, qui « ne se sut assez esmerveiller de la prise d'Yvoy, » se prémunit sur-le-champ contre une attaque. Il fit

[1] Lettres de Marie de Hongrie, des 4 et 18 juillet, précitées.

[2] BRANTÔME, I, 82.

[3] Compte de H. de Breissgin (n° 2638), f^os^ xij et xiij.

[4] DE REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'or*, 438. En 1556, les chevaliers, réunis en chapitre à Anvers, réitérèrent cette demande à Philippe II, et lui déclarèrent qu'ils tenaient leur confrère pour tout à fait irréprochable et innocent des accusations portées contre son honneur. Philippe accueillit cette demande et promit de donner à Mansfeld des marques de sa bienveillance, lorsqu'il se serait justifié de toute inculpation. (DE REIFFENBERG, l. c., 447.) Cette justification fut bien complète sans doute, puisqu'on vit le successeur de Charles-Quint donner au comte les plus grandes marques de confiance.

travailler jour et nuit aux fortifications de Luxembourg et obligea « grands et petits à y mettre la main. » Il avait reçu récemment quelque artillerie et trois enseignes, assez mal fournies du régiment du prince d'Orange; aussi, quoiqu'il manquât de canonniers, « bien décidé à faire tout devoir d'homme de cœur, le 25 juin au matin, il tint *gemeyne* avec les gens de guerre, et les trouva fort volontaires et délibérés faire comme gens de bien doibvent[1]. » Partout ailleurs la chute d'Yvoy avait jeté la consternation et le découragement. Jean d'Immerseel évacua Arlon, qui « n'étoit pas pourvue de gens pour faire résistance contre le moindre effort de l'ennemi, et dont le peuple tout ému estoit prêt pour s'enfuir[2]. » Ce capitaine s'établit d'abord dans un petit fort au village de Wiltz; mais, se voyant bientôt menacé d'être coupé, il se rendit à Bastogne[3]. A Montmédy, que les Français investirent après avoir pillé Marville[4], il y avait deux enseignes d'Hennuyers, « qui montroient bonne volonté de tenir bon[5]. » Peu de jours auparavant, ils avaient encore fait leurs preuves dans un combat acharné livré au camp volant chargé d'observer cette place[6]; et cependant elle « se rendit sans attendre le canon, quoique très-bonne et pourvue de ce qu'estoit requis à sa

[1] Lettre de d'Egmont, du 25 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 462.

[2] Lettre de Jean d'Immerseel, du 25 juin. *Ibid.*, 458.

[3] Autre lettre du même, du 25. *Ibid.*, f° 459.

[4] Lettre du même, du 23 juin. *Ibid.*, f° 436.

[5] Lettre du 25 juin, précitée.

[6] Ils lui avaient tué beaucoup de monde et fait de nombreux prisonniers. Parmi les tués se trouva le jeune d'Estanges, « gentilhomme bien plaint et bien regretté, » et parmi les prisonniers « trois gentilshommes, dont l'un se nommoit le seigneur de Fontenas, et les deux autres sembloient estre de bonne maison, mais ne se vouloient donner à cognoistre. » Lettre de Robert de Boullant à Marie de Hongrie, du 19 juin 1552, et Rapport de Jean d'Immerseel, du 20. *Lettres des seigneurs*, V, f°s 386 et 404 — Rabutin.

défense[1]. » La garnison, qui « la quitta sans coup frapper, obtint vies et bagues sauves, réservé l'artillerie[2]. » Dans le même temps, le château de Lumes, « pris naguère à la France par un gentilhomme flamand (Jean d'Apremont) qui toujours l'avait bien défendu[3], se rendit sans coup tirer[4]; » et ce déplorable exemple n'eut que trop d'imitateurs.

Pendant que l'armée royale se délassait de ses faciles conquêtes en pillant et en ruinant les territoires qu'elle occupait, le maréchal Robert IV de la Marck marcha sur le château de Bouillon, à la tête des légionnaires de Champagne, de 2,000 à 3,000 lansquenets, de sa compagnie d'hommes d'armes et de 1,200 à 1,500 chevaux, avec six pièces de grosse et moyenne artillerie[5]. La place était gardée depuis trente ans, au nom de l'évêque et de l'église de Liége, par Guillaume, bâtard de la famille de Horion, qui avait donné dans sa jeunesse mainte preuve de courage et de fidélité[6]. Il avait pour lieutenant Sébastien de Duras[7]. Le 1er juillet, un héraut d'armes somma les assiégés « de se rendre au roi de France, car, s'ils laissoient tirer un coup de canon, ils seroient tous au hazard de la guerre[8]. » Cette sommation ayant été repoussée, pendant la

[1] « Et tost après ledit Montmédy se rendist aussi sans attendre le canon, combien que ladite place fust très-bonne et pourveue de ce qu'estoit requis à la deffence d'icelle. » Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet, précitée.

[2] RABUTIN.

[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 18 juillet. l. c., 230.

[4] Lettre de Guillaume Van Horion à l'évêque de Liége. *Lettres des seigneurs*, V, f° 193.

[5] RABUTIN, L. III, 558.—Suivant une lettre de Marie de Hongrie, du 4 juillet, il n'avait que 3,000 à 4,000 hommes; mais ce chiffre semble moins exact que celui de Rabutin, mieux placé pour connaître les forces des Français et plutôt enclin à les diminuer qu'à les augmenter.

[6] FOULLON, *Hist. Leod. comp.*, ad ann. 1553, 192. — Ce capitaine signe : VAN HORION.

[7] Lettre de Guillaume Van Horion, précitée. — [8] *Ibid.*

nuit, de la Marck « fit affuter son artillerie » sur la crête d'une montagne dominant la place du côté de Sedan, « sans que les Liégeois tentassent aucun effort pour empêcher cette périlleuse opération, qui s'exécuta « tant malaisément qu'avec gros câbles falloit retenir les pièces, pour qu'elles ne roulassent de hault en bas [1]. » A ce que rapporte Rabutin, le maréchal « fit passer et repasser par un mesme lieu les compagnies de cheval et de pied, afin que ceux de dedans, voyant tant grand nombre d'enseignes, pensassent que ce fust toute l'armée; » mais les lettres de Van Horion ne mentionnent pas cette ruse, peu propre, du reste, à justifier sa conduite.

Le 2 juillet, au point du jour, les Français commencèrent à battre la place, elle riposta faiblement, sept de ses pièces ayant éclaté aux premiers coups et une huitième étant démontée par la batterie ennemie [2]. A midi, de la Marck réitéra sa sommation, qui, cette fois, fut honteusement accueillie. On arrêta la reddition de la place, si elle n'était pas secourue dans les quatre jours; la garnison obtenait « vies et bagues sauves, réservé l'artillerie; » Van Horion livra trois otages en garantie de sa promesse. Il informa de ce traité l'évêque de Liége [3], qui s'empressa d'en donner avis à Marie de Hongrie, et la reine ordonna sur-le-champ à d'Egmont et à d'Arenberg de voler à la délivrance des assiégés [4]. De son côté, soit remords, soit dissimulation, Van Horion manda aux prévôts des cantons voisins que, s'ils lui envoyaient cent

[1] Lettre de Guillaume Van Horion, précitée. — RABUTIN.

[2] Lettre de Van Horion, précitée.

[3] *Ibid.* — RABUTIN réduit le délai fixé à trois jours et le nombre d'otages à un, le fils du capitaine. — Nous avons suivi le rapport de Van Horion.

[4] *Voir* ses lettres à l'évêque de Liége et au seigneur de Boussu, du 6 juillet. *Lettres des seigneurs*, V, f°s 510 et 512.

hommes sûrs, il chasserait du château une vingtaine de mutins qui allaient le contraindre à livrer la place; quant à la capitulation il ne se croyait plus tenu de l'observer, attendu que l'ennemi l'avait violée en entrant dans le village de Bouillon, dont il avait enlevé les cloches[1].

D'Egmont et d'Arenberg accouraient à marches forcées, et la position de de la Marck eût été fort compromise, si les assiégés avaient tenu quelques jours de plus[2]. Malheureusement le délai fixé était trop court, et, à l'heure dite, ils se rendirent. Cette conquête entraîna, sans plus de difficultés, celle des forts et des châteaux de ce petit duché, qui rentra ainsi dans la maison de Sedan et conféra aux successeurs de Robert de la Marck le titre de ducs de Bouillon[3]. Quant à Guillaume Van Horion, mis en jugement à son retour à Liége, il paya de la vie sa faiblesse ou son crime[4]. La sentence de mort fut prononcée à l'unanimité par le tribunal des échevins; en vain sa femme et ses amis firent-ils toute espèce de démarches et de sollicitations; en vain en appela-t-il lui-même à

[1] Lettres du 6 juillet, précitées.

[2] Lettres de Marie de Hongrie, précitées.

[3] FISEN, L. XVI, 347. — DE VILLENFAGNE D'INGIHOUL, l. c., I, 133. — DEWEZ, *Histoire de Liége*. « Le duché de Bouillon fut rendu par le traité de paix de Cateau Cambrésis à l'église de Liége, en laissant à la maison de la Marck le pouvoir de faire discuter les prétentions pécuniaires qui pouvaient la regarder.

[4] « Le capitaine qui en avoit la charge est chargé qu'il avoit intelligence avecq l'ennemi, car il la pouvoit facilement deffendre selon ce qu'elle estoit bien munie et en bien forte situation, avec ce que l'on lui envoia de ce coustel quelque nouveau secours pour la renforcer selon qu'il l'avoit requis, lequel secours il ne voulust accepter. » Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet, précitée. — Erat eo loci Guilhelmus nothus ex nobili familia Horiona qui abjecto perfidoque animo arcem alioqui invincibilem regi dedidit. CHAPEAUVILLE, III, 368. — Dans une lettre du comte de Stroppiana, il est dit que Van Horion vendit la place pour 14,000 écus en numéraire et 6,000 francs de rente en France. » Lettre du 18 juillet, précitée.

l'empereur, il fut décapité, le 14 avril 1553, et ses biens confisqués. Son fils, qui était médecin de l'évêque, en mourut de chagrin[1].

Ainsi, en moins de six semaines, et pour ainsi dire sous les yeux des corps d'armée de Van Rossem et du seigneur de Boussu, les Français avaient ravagé toute la lisière du Luxembourg, de l'est à l'ouest, ruiné cette charmante et fertile contrée qui descend, au midi, du plateau des Ardennes entre la Moselle et la Meuse. Cette rapidité de fortune plongea le pays dans la consternation. « J'ay reçu, écrivit de Rœulx à Marie de Hongrie, la lettre de Votre Majesté du 4 de ce mois et par icelle vu la reddition de Bouillon; à quoy ne sçaurois que dire, sinon qu'il fault que nous ayons tous perdu le cueur ou que soyons tous traîtres[2]. » La reine, convaincue de la trahison de Van Horion, craignit qu'il ne trouvât des adhérents à Liége[3], et, « s'esmerveillant grandement aussi que les autres places se fussent ainsi soudainement rendues, elle ordonna des informations pour savoir la vérité d'où procédoit la faute[4]. » — « Dieu me fasse ce bien, s'écriait-elle dans un rapport à l'empereur, que je puisse veoir Votre Majesté accompaignée comme je désire; car je tiens que nous sommes tous deux si gros pour nous descharger et le tout pour vostre service, que ce me seroit merveille, si la bosse de mon costel se crevoit pour non estre si contente que besoing seroit, mesme voiant la lascheté, meschanceté de ceulx à qui j'ai commis les villes fortes. Et peult Votre Majesté penser quelle

[1] Fisen, l. c. — Foullon. — Chapeauville. — Dewez.

[2] Lettre du 5 juillet. *Lettres des seigneurs*, V, f° 507.

[3] « Ceux de Bouillon ont capitulé et ne suy bien asseurée de ceulx de Liége. » Lettre de Marie de Hongrie à de Rœulx, du 4 juillet. *Ibid.*, f° 503.

[4] Lettre du 18 juillet, précitée.

patience je puis avoir, d'avoir mis tant de peine à les faire et pourveoir de toutes choses nécessaires, et de les veoir perdre si lâchement! Dieu par sa grâce y veuille pourveoir, puisque la provision des hommes ny peult aider!... La source de tout ceci procède de la maulvaise conduite : par quoi ne vois guère d'amendement à faulte de bon chef, car aultre chose jusqu'à cette heure nous a failli [1]. » Voyant « les gens de guerre si esperdus à tenir place qu'elle ne savoit si bonne place en tous ces pays de laquelle avec eulx elle se puist asseurer, » privée des troupes jetées dans les villes du Luxembourg, c'est-à-dire « de environ une trentaine d'enseignes de piétons, pour estre tous désarmez et ayant encore la peur en l'estomach, et de quinze à seize cents chevaulx, qui estoient desmontez, » la princesse était décidée, « en cas qu'elle n'eust le temps de augmenter son armée de nombre compétent, et en cas que l'ennemi voulust entrer en pays, à jeter ce qui lui restoit de ceste armée en deux villes, où elle pourroit faire teste aux ennemis, selon qu'ils tireroient, soit Mons, Bruxelles, Louvain, Maestricht ou Liége, dont elle seroit en l'une, et le plus d'autres personnages que pourroit en une autre, pour défendre l'entrée ou morir en la peine. » Toutefois elle n'avait plus d'espoir qu'en la présence de son frère et elle le supplia d'accourir pour sauver le pays [2].

Les périls étaient grands en effet. La désertion éclaircissait les rangs des troupes démoralisées [3], et leur indiscipline n'était pas moins fatale au pays que les ravages de l'ennemi;

[1] Lettre du 26 juin. *Correspondenz*, III, 299.

[2] Lettre du 4 juillet. *Ibid.*, 343.

[3] *Voir* les ordres réitérés d'arrêter « les landskenets qui quittent l'armée sans passeport. » Compte de Ph. d'Orley (nº 12814), et un ordre donné à cet égard par Martin Van Rossem, le 12 juin. Compte de P. E. de Mansfeld (nº 15227), fº x, etc.

partout où elles passaient elles laissaient la ruine et la désolation ; « n'ayant plus de quoy vivre, la plupart des habitans des frontières étoient contraints d'abandonner leurs maisons, héritages et marchandises [1]. » Comment dans de telles conditions résister à un ennemi puissant et encouragé par ses faciles succès? On savait que Henri II se proposait d'assaillir le Brabant sur trois points à la fois, dès qu'il pourrait être secondé par son armée de Picardie. Il pressait Albert de Brandebourg d'attaquer les pays d'Outre-Meuse, et il avait pris à sa solde d'autres capitaines allemands, qui réunissaient, dans les environs de Brême, une armée destinée à envahir la Frise et la Gueldre [2].

Si, au début de la campagne, les avis timides avaient été trop écoutés dans les conseils de Marie de Hongrie, la grandeur des dangers réveilla l'énergie de la princesse. Par ses ordres, on exécuta partout de grands travaux de défense, notamment à Bruxelles, où elle voulait attendre l'ennemi [3]. Elle pressa les levées de piétons et de cavaliers [4], enjoignit aux

[1] « Le camp de Sa Majesté a fait du grand dommaige en ceste ville de Maubeuge et aux villaiges en enthour. Il a failly que ceulx de ladite ville et de la prévosté soient fuyz tant à Mons ou aultre part pour eulx sauver, dont à ceste cause ont beaucolp perdu de leurs biens, et ad ceste heure y a encore en ladicte ville de chinq à six cens chevaulx, lesquels vont journellement au fouraige, prendant bledz, avoines et victoyalles par les champs et villaiges de alenthour, néantmoins que les cappitaines ont fait publier sur la hart que nulz ne scavancent y aller. » Lettre de Jean de Werchin, du 28 juillet. *Lettres des seigneurs,* VI, f° 65. — « Partout où les régiments depuis trois ou quatre mois ont logié, ils ont fait tant de gros dommaiges que les sujets et manans la plus grande partie n'ont plus de quoy pour vivre, et sont contraints les aucuns d'abandonner leurs maisons, héritages et marchandises. » Lettre de Philibert de Namur, du 29 juillet. *Ibid.,* f° 71.

[2] Rapport lu aux états, avril 1553. Reg. n° 122, f° 7.

[3] *Histoire de Bruxelles.*

[4] Comptes de Ph. d'Orley, de P. E. de Mansfeld (n° 15227), de Josse de

officiers du plat pays de se jeter avec leurs milices dans les forteresses[1], se multiplia pour exciter le zèle de ses capitaines, pour stimuler l'ardeur de ses soldats, pour déjouer les complots des agents de la France[2]. A sa demande, George d'Autriche envoya à Givet quatre enseignes et 200 chevaux[3]; et alors, sous le prétexte plausible de protéger les états de l'évêque contre l'invasion, elle y fit entrer des troupes qui la garantirent contre les dispositions hostiles des Liégeois[4]. Puis, adoptant enfin les conseils du comte de Rœulx, elle résolut de sauver le Luxembourg par de vigoureuses diversions[5]. De Boussu, que des craintes chimériques avaient éloigné des provinces du midi, où ses forces pouvaient être avantageusement utilisées, reçut l'ordre de s'établir avec une forte division à Châtelet, pour couvrir les pays de Namur, de Hainaut, de Brabant et de Liége[6]. La reine y joignit toutes les

Yelinghen (n° 15069), de la veuve de J. de Hemptines. — A Bruxelles, on leva deux compagnies de piétons. *Histoire de Bruxelles*, I, 375.

[1] Compte de J. B. de Werchin (n° 15354), f° xxiiij, etc.

[2] Voir *Lettres des seigneurs*, V.

[3] Lettre de George d'Autriche, du 13 juin. *Ibid.*, f° 301.

[4] « Et en mesme temps envoiai vers M. de Liége, pour l'exhorter et admonester afin qu'il tint main envers ses estats, qu'ils se emploient à leur propre deffence contre l'ennemi, qui ne cherchoit que de les suppéditer, et lui ai faict ouffrir assistence d'un bon nombre de gens de pied, pour les gecter en cas de besoing en la ville de Liége, ce qu'il a accepté, où l'on commence jà à descouvrir gens affectionnés au parti de France, et qui sont mal volontaires envers sadite Majesté et ledit seigneur de Liége. » Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet, précitée.

[5] « Et comme je sceus lors de plusieurs coustels que ledit roi délibéroit d'assiéger aulcunes places dudit Luxembourg, il fust résolu par l'advis de principaulx seigneurs de par-deçà, que nostre armée entreroit en France pour essaier à le divertir de ses emprinses, puisque l'on ne pouvoit secourir les villes dudit Luxembourg par camp formel, pour la grande nécessité de vivres estant audit pays. » *Ibid.*

[6] Lettre de de Rœulx, du 12 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 278. — Comptes de P. E. de Mansfeld, f° xv°, et de Ph. d'Orley.

troupes disponibles [1], et ordonna à d'Arenberg de renforcer l'armée de la Meuse par une nouvelle levée de 28 enseignes d'infanterie [2]. De Lalaing et de Glajon, rappelés du Luxembourg, formèrent un autre camp à Avesnes [3], et de Rœulx se jeta sur la Picardie, où avec une poignée d'hommes il « fit merveilles et choses estranges [4]. »

Cet intrépide capitaine s'était proposé d'abord de passer la Somme, de piller Laon, Sancerre et Roye. Il comptait, « en faisant à l'ennemi le plus de mal possible [5], « attirer Henri II au secours de la Picardie, prévenir toute attaque des Français sur le Hainaut, et les empêcher de ravitailler Thérouanne, « où il y avoit nécessité de beaucoup de choses [6]. » Mais l'entreprise avait paru téméraire, et en attendant les renforts promis au comte, il fallut se borner à quelques excursions. Un de ses détachements s'avança jusque près d'Amiens et détruisit quatre ou cinq petits forts, « qui nuisoient beaucoup au plat pays [7]. » Un autre, tiré de la garnison de Bapaume, incendia un château aux environs de Péronne, et attaqué par une centaine de cavaliers sortis de cette ville, il les mit en complète déroute [8]. Si faibles que fussent les renforts envoyés à de Rœulx, dès qu'ils furent arrivés, il jugea que ces courses, « quoique très-dommageables pour les ennemis, ne venoient en la fin à effet [9] » et que, du reste,

[1] Lettre du 18 juillet, précitée.

[2] Reg. aux dép. et mand. des finances, n° 20742, f^os iiij v° et v.

[3] Lettre de de Glajon, du 12 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 280.

[4] Rabutin, l. iii, 560.

[5] Lettre de de Rœulx, du 12 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 278.

[6] Lettre du 9. *Ibid.*, f° 251.

[7] Lettre du 15. *Ibid.*, f° 326.

[8] Les Impériaux n'avaient que 25 à 30 chevaux et 50 à 60 piétons. Lettre du 15 juin, précitée.

[9] Lettre du 13 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 306.

« bouter le feu sur toute la frontière, » comme le proposait de Lalaing, « ne leur feroit que peu de dommages, à cause que la récolte étant encore sur pied, on ne brûleroit que granges vides, tandis qu'au contraire lorsqu'ils feroient leur revanche, ils brûleroient granges pleines [1]. »

« Pour séparer l'effort du roi, » il fallait, en effet, frapper de grands coups, et le comte, qui avait vu avec tant de dépit repousser ses projets sur Hesdin, crut le moment venu de les reprendre. Ayant des intelligences dans la ville, il comptait s'en emparer par surprise et forcer le château, par « une verte batterie, » en 36 ou 48 heures. En soumettant ce projet à Marie de Hongrie, il lui manda que, s'il n'obtenait pas son approbation, il irait prendre Bray sur Somme, et se fortifier dans cette place, qu'il réduirait à l'étendue du château de Gand, parce qu'elle était dominée par une montagne. « Maître de cette position, dit-il, je menacerai Péronne et Clermont, je ruinerai toute la contrée, ce qui sera un grand estonnement et dommage pour les ennemis. Si M. de Vendôme vient pour y mettre ordre, sans séparer le camp du roy, je n'en ferai point grand cas. Si tout le camp y vient, ce leur sera grandement rompre leurs desseins. S'ils attendent un mois, quand serons fortifiés, il leur faudra grand temps pour la reprendre. » — Enfin, il projetait aussi d'emporter par escalade Corbie, dont les murailles étaient peu élevées du côté de la Somme; en cas d'échec dans cette tentative, il battrait la place avec douze pièces d'artillerie et dès qu'il y aurait brèche, il livrerait l'assaut, que les assiégés n'attendraient sans doute pas [2].

Marie de Hongrie trouva chacune de ces entreprises « bonne

[1] Lettre de de Rœulx, du 14 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 311.
[2] Lettre du 13 juin, précitée.

et utile, au cas qu'on pût en venir à chief; » elle accorda donc au comte toute liberté d'action, en lui recommandant seulement de faire de nouvelles levées dans la Flandre et l'Artois, afin de porter son armée à 40 enseignes et 5,000 chevaux [1]. — « Mener ces entreprises à chief, lui répondit de Rœulx, ce point gist en la volonté de Dieu, car les hommes pourront faire les entreprises, mais il faut que Notre-Seigneur les asseure. » Son choix n'était pas douteux : à ses yeux, emporter Hesdin était l'entreprise « la plus honorable et la plus profitable pour la Flandre et pour l'Artois; c'était le moyen le plus sûr de conquérir Thérouanne, Montreuil et Ardres. » Même sans réussir, la tentative seule causerait « un grand dommage en France; » dans ce cas, il « n'y auroit qu'un seul mal, c'est qu'on fût en temps où les blés étoient encore sur terre et que ne se pouvoit, pour l'heure, brûler que maisons vides, tandis que si les grains étoient dedans les granges, on brûleroit autant avec 400 ou 500 chevaux, que l'on ne feroit, à ceste heure, avec 10,000. » Malheureusement, au lieu des 40 enseignes et des 5,000 chevaux que, suivant Marie de Hongrie, exigeait cette entreprise, le comte n'avait que deux enseignes de Bas Allemands, trois enseignes d'Artésiens, deux bandes d'ordonnances et 160 chevaux de crue [2]. Puis, survinrent « des chaleurs les plus grandes qu'on vit oncques, » et elles furent accompagnées d'une telle rareté d'eau, que la cavalerie eut 225 chevaux en litière, qu'un canon et une serpentine furent démontés par la perte de leurs attelages [3]. Il fallut nécessairement donner du repos à la cavalerie et attendre les renforts arrivant du Hai-

[1] Lettre du 14 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 312.
[2] Lettre du 15 juin. *Ibid.*, f° 326.
[3] Lettre du 16 juin. *Ibid.*, f° 330.

naut [1]. Ce retard permit aux Français de réunir des forces assez considérables pour prendre eux-mêmes l'offensive; mais de Rœulx ne s'en émut guère et, pour leur en ôter l'envie, il « donna une grosse alarme » à Péronne et aux postes placés sur les bords de la Somme. Cette excursion jeta un tel effroi dans la contrée que les habitants s'enfuirent abandonnant leurs champs et leurs maisons; toute la campagne entre Péronne et Amiens se trouva transformée en désert [2].

Cependant les renforts arrivaient lentement et il n'y avait guère à compter sur de nouvelles levées, car le pays, fatigué de la guerre, ne fournissait plus que de rares soldats [3]. Le comte n'avait encore que 1,600 piétons et 796 chevaux, avec une réserve de 334 cavaliers et de 1,000 fantassins [4], et la reine, effrayée des progrès de l'ennemi dans le Luxembourg, le pressait de réunir les troupes placées dans son gouvernement pour porter en France le ravage et l'incendie [5]. « On

[1] Lettre de cette princesse, du 14 juin, précitée.

[2] Lettre du 16 juin, précitée.

[3] « Je trouve estrange que l'on ne sçauroit lever plus grant nombre d'Arthésiens tant de cheval que de pied que m'escripvez, et me semble, si bien m'en souvient, que m'avez toujours dit et fait entendre, que quant l'on en auroit à faire jusques à trois ou quatre mil que les pourriez bien recouvrer. » Lettre de Marie de Hongrie, du 17 juin. *Lettres des seigneurs,* V, f° 363.

[4] *Ibid.*, f° 334.

[5] « S'il vous est possible, lui dit-elle, joindez-vous plus fort, tant de gens de cheval que de pied. Levez plus tost gens nouveaux pour vous servir en campagne et pour mettre dedans les forts, en lieu de ceux que pouvez en tirer. Quant à l'argent, j'en envoierai ce qu'il vous semblera estre nécessaire, car il importe de faire tost ceste diversion. » Lettre du 16 juin. *Ibid.*, f° 336. — Le même jour, elle lui écrivit derechef d'agir le plus tôt possible, « car il n'y avoit moyen pour le présent de donner secours ou soulagement aux villes du pays de Luxembourg, qui attendoient siége, que par voie de diversions, mettant toutes ses forces en France, y faisant le pis qu'on pourroit, brûlant et gastant tout. » *Ibid.*, f° 337.

a résolu, écrivait-elle à d'Egmont et à de Bugnicourt, de user envers le roi de France le contre-quarre et exploicter par les mesmes termes de desgatz, feuz et aultres exploits extraordinaires dont il a donné si grand et cruel exemple, et en démonstration si gaillarde, que en cas qu'il ne fasse la retraite pour garantir son pays, le gaing qu'il pourroit faire, seroit bien près de la perte [1]. » Jugeant avec raison qu'une simple excursion, si désastreuse qu'elle fût pour l'ennemi, serait insuffisante pour le distraire de ses projets, de Rœulx persista dans la résolution d'enlever Hesdin. « Maître de cette place, dont la conquête aura un immense retentissement, disait-il, je ruinerai les campagnes d'Amiens, d'Abbeville, du Crotoy, de Saint-Valéry, d'Étaples; je mettrai tout ce pays en tel point qu'il ne sera point possible au roi de France d'y venir dedans un an; j'affamerai complétement Ardres et Thérouanne, qui sont déjà en grande nécessité [2]. » Il avait une telle confiance dans le succès, qu'il écrivit à la reine : « Je partiray mardy au soir prochain, Dieu et le bon droit de l'empereur et de Votre Majesté devant mes yeulx, de sorte qu'il me semble, quand je partiray, que mon entreprise est comme achevée [3]. »

Les Français pourtant avaient déjà sur la frontière un corps considérable qui menaçait Renty et Contes [4]; ils appelaient aux armes tous les habitants de la Picardie et l'on disait que Vendôme accourait avec 12,000 hommes [5]. Il y avait près de

[1] Lettres du 17 juin 1552. *Lettres des seigneurs*, V, f° 367.

[2] Autre lettre du 17 juin. *Ibid.*, f° 365. — [3] Lettre du 17 juin, précitée.

[4] Lettre de la reine, du 17 juin, précitée.

[5] Lettre du seigneur de Moorslede, du 19 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 389. — « Le bruyt court au camp du roy que messieurs le connestable de France et Vendosme debvoient aller avec partye de leur camp au-devant de monsieur de Rœulx. » Rapport du capitaine d'Arlon, du 21 juin. *Ibid.*, f° 416.

Saint-Quentin 2,500 chevaux et 800 à 1,000 piétons qui attendaient huit enseignes de lansquenets; les garnisons de Péronne et de Thérouanne avaient été considérablement renforcées [1], et, ce qui constituait un danger plus grave, de Rœulx découvrit des intelligences entre ses Bas Allemands et l'ennemi [2]. Rien ne put le détourner de son entreprise; seulement pour n'être point coupé, il eut l'intention de se porter, par une marche de nuit, sur Saint-Quentin et d'écraser les Français campés sous ses murs; mais il y renonça en apprenant qu'ils étaient établis trop près de la ville et qu'il serait impossible de les attaquer sans désavantage, parce que « là où ils étoient, la rivière de la Somme alloit tout en tournant, de sorte qu'ils se trouvoient quasi en une île [3]. » Alors, après avoir détourné l'attention de l'ennemi par des marches et des contre-marches simulant une attaque du côté de la Somme, il se dirigea brusquement sur Hesdin avec 2,710 piétons et 1,251 chevaux [4], deux canons, cinq demi-canons et deux demi-serpentines [5]. La ville fut emportée d'assaut et les vainqueurs y trouvèrent, indépendamment de nombreux approvisionnements, un grand convoi de munitions destiné à Thérouanne [6]. Sans perdre un instant, de Rœulx

[1] Lettre du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, du 21 juin. *Lettres des seigneurs*, V, f° 410. — Rapport d'un espion. *Ibid.*, f° 413.

[2] « Les Franchois se vantent d'avoir intelligence avec les bas Almans estant en nostre camp, mesmes ay esté adverty qu'ilz doibvent avoir envoyé quelqu'un vers les deux enseignes estans icy pour les mutiner, et de fait je les trouve à ceste heure, comme semble, assez froids en leur service. Je trouve les capitaines gens de bien et bien marys de ce qu'ilz voient et m'ont dit que la faulte vient de ceulx qui sont au camp pour les advertissemens qu'ilz ont secrètement. » Lettre de de Rœulx, du 21 juin, précitée.

[3] *Ibid.*

[4] *Lettres des seigneurs*, V, f° 479.

[5] Lettre de de Rœulx, du 1er juillet. *Ibid.*, f° 485. — [6] *Ibid.*

posta deux enseignes, chargées d'empêcher l'entrée de renforts, aux abords du château, qu'il battit avec toute son artillerie. En huit à neuf heures, il ouvrit une brèche d'environ douze pieds de largeur, et l'on estimait pouvoir y monter dans un ou deux jours. Le succès semblait assuré, car « les gens de guerre étoient bien disposés, » quand de graves nouvelles changèrent la situation.

Vendôme était accouru en Picardie avec 22 enseignes d'infanterie et 2,500 chevaux, et de tous côtés se massaient des forces considérables : le seigneur de Villebon était en marche vers Dourlens avec 600 chevaux et quatre enseignes; trois enseignes se trouvaient à Bernauville; 100 chevaux, à Auxy le Château; 200 chevaux et 300 piétons, à Montreuil. De Rœulx apprit, « par une voie sûre, » que Vendôme se proposait de diriger sur Hesdin le seigneur de Villebon avec quelques enseignes et 600 chevaux, pour amuser les Impériaux pendant qu'il se porterait lui-même sur Lillers, où il n'y avait qu'une centaine d'hommes. La petite armée du comte était menacée d'un désastre qu'il fallait prévenir par une prompte retraite. Il n'hésita pas, et, « au plus grand regret qu'il eut oncques, » il se retira à Saint-Omer, après avoir, « combien qu'il lui en fît mal » brûlé la ville de Hesdin et ruiné ses environs [1].

Marie de Hongrie loua fort le comte d'avoir pris ce parti, et un autre plan de diversion fut aussitôt arrêté [2]. Pour l'exécuter, la reine ordonna à de Rœulx de lever en toute hâte de nouveaux piétons flamands et artésiens [3]. Il importait de se tenir prêt à faire tête à l'ennemi, devenu mena-

[1] Lettre du 1er juillet, précitée, et autre lettre du même jour. *Lettres des seigneurs*, V, f° 488.

[2] Lettre du 4 juillet. *Ibid.*, f° 501. — [3] Autre lettre du 4 juillet. *Ibid.*, f° 503.

çant. Villebon, à la tête de forces considérables, « achetoit toutes les faucilles et aultres instrumens qu'il pouvoit trouver, pour scier les bledz, » et l'on prêtait à Vendôme un projet d'attaque sur Arras, « qu'il avoit toujours eu envie d'assiéger[1]. » De Rœulx, décidé à se jeter dans cette place, à la première apparence de danger[2], fit battre le tambourin dans tous les villages de son gouvernement; en peu de jours, il eut recruté deux enseignes de Flamands et deux enseignes d'Artésiens[3]. Ces enrôlements, favorisés par l'imminence du danger, furent activement poursuivis et le comte se trouva à la tête de 10,000 à 12,000 piétons et de 1,400 à 1,500 chevaux[4], impatients de retourner « donner quelque bonjour aux ennemis[5]. »

La reine étant rassurée sur l'Artois, jugea le moment venu d'exécuter ses nouveaux projets de diversion. Il s'agissait d'assaillir la Picardie du côté du Hainaut. De Boussu reçut l'ordre de renforcer les garnisons des villes de ce comté, « qui n'estoient la pluspart en parfaite deffense, » et d'envoyer le surplus de ses forces au camp d'Avesnes[6]. Les troupes réunies sur ce point formèrent de la sorte un corps d'armée de 36 enseignes d'infanterie et de 5,000 chevaux, dont le comte de Lalaing prit le commandement. Entrant aussitôt en campagne, il poussa jusqu'à l'Oise, menaça Guise, « brûla bien grande quantité de villages et bourgades, avec trois villettes[7]. »

[1] Lettre de de Rœulx, du 5 juillet. *Lettres des seigneurs*, V, f° 507.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de de Rœulx, du 7 juillet. *Ibid.*, f° 517.
[4] Lettre de Marie de Hongrie, du 13 juillet. *Ibid.*, f° 553.
[5] Lettre de de Rœulx, du 7 juillet, précitée.
[6] Lettre de Marie de Hongrie, du 4 juillet, précitée.
[7] Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet, précitée.

Cette expédition eut l'effet désiré. Henri II, qui avait déjà renoncé à ses projets sur le Brabant, et qui n'osait s'aventurer dans le Luxembourg, défendu « par le vaillant comte d'Egmont [1], » s'était proposé de marcher sur Liége. Mais les succès des Impériaux lui firent craindre d'être coupé, et il résolut d'effectuer sa retraite, en longeant la lisière du Hainaut, pour obliger de Lalaing à évacuer la Picardie [2]. En effet, au premier avis de la marche de l'armée royale sur Avesnes, Marie de Hongrie ordonna au comte « de se retirer incontinent de France et de mettre de puissantes garnisons ès frontières de son gouvernement. » De Rœulx reçut également l'ordre d'y envoyer toutes les troupes dont il pouvait disposer [3]. Il importait de se prémunir contre les représailles des ravages exercés en Picardie, car le roi, oubliant les brigandages commis dans le Luxembourg, accourait altéré de vengeance.

Après avoir laissé de fortes garnisons dans les places conquises, il passa la Meuse sous Mézières, et brûlant, saccageant tout sur son passage, il vint attaquer Chimay. Dans l'entre-temps, une de ses divisions s'emparait des châteaux de Trélon et de Glajon, en massacrait les défenseurs, et livrait ces places aux flammes [4]. Les habitants de Chimay, « ville autant ennemie des François que possible estoit, sçachans bien, que quoi qu'ils accordassent, ils seroient saccagés [5], » s'étaient réfugiés dans les bois voisins, et la place était restée à la garde de quelques soldats. Ces braves gens tinrent ferme,

[1] Lettre du comte de Stroppiana, du 10 juillet. l. c., 229.

[2] Lettre du même, du 18 juillet, précitée. — Lettre de Marie de Hongrie, de la même date, précitée.

[3] Lettre du 18 juillet, précitée.

[4] RABUTIN, L. III, 560, 562. — Lettre de Marie de Hongrie, du 16 juillet. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 5. — Lettre du 18 juillet, précitée.

[5] RABUTIN.

et lorsque la brèche fut praticable, ils se retirèrent dans le château, où ils arrêtèrent plusieurs jours les assaillants [1]. « Enfin, le capitaine du chasteau, voyant la bresche qui commençoit fort à s'ouvrir, demanda à parlementer ; » mais, pendant qu'on discutait les articles de la capitulation, les assaillants s'introduisirent dans la place. « Ils se hastèrent et diligentèrent tant à fouiller et chercher les biens de ces misérables Bourguignons, que devant la voulte d'une des tours du chasteau, où ils avoient retiré les pouldres à canon, furent brûlés et rostis plus de cent ou six vingts soldats françois, où eux-mêmes sans penser avoient mis le feu. » La ville et le château furent mis à sac et brûlés [2]. Un corps de cavalerie courut jusque près de Beaumont [3], pendant que le connétable allait reconnaître Avesnes. Il trouva cette place, que la reine avait pourvue d'artillerie et de munitions [4], en si bon état de défense, qu'il ne s'arrêta pas un instant devant ses murs. Alors le roi, averti que le prince d'Orange, avec son régiment et un gros corps de gendarmerie, « regardoit à lui faire quelque embûche [5], qu'à l'aide de Dieu et des forces de par deçà, la reine avoit donné bon ordre aux frontières et faisoit approcher l'armée [6], » voyant de grosses pluies offrir aux Impériaux « plus de moyens de se faire forts [7], » le roi battit en retraite, « avec grande prestesse et hâte [8]. »

Marie de Hongrie, qui était accourue à Mons, « envoya

[1] Lettre de la reine, du 18 juillet, précitée.
[2] Rabutin.
[3] Lettre du 18 juillet, précitée.
[4] Compte de P. E. de Mansfeld, f° x v°.
[5] Lettre du prince, du 15 juillet. M. Groen Van Prinsterer, l. c., I, 10.
[6] Lettre de la reine, du 16 juillet, précitée.
[7] Lettre de Marie de Hongrie, du 22 juillet. *Correspondenz*, III, 388.
[8] Lettre du 18 juillet, précitée.

incontinent bon nombre de gendarmes pour le rateindre, le suivre et l'adommager le plus possible. » De Boussu, arrivé à Maubeuge, reçut l'ordre de se lancer avec toute sa cavalerie sur les traces de l'armée royale, et la reine le fit appuyer par les troupes réunies à Mons, « afin de rebouter l'ennemi, s'il vouloit tourner bride [1]. » Mais Henri II ne songeait pas à revenir sur ses pas; précipitant sa marche, « avec grosse perte de bagages et de prisonniers [2], » il fut à peine rentré en France qu'il disloqua son armée, exténuée par les marches et par la disette [3]. De son côté, Marie de Hongrie, qui avait prescrit à ses généraux de ne rien donner au hasard [4], fit rentrer les troupes du Hainaut et de l'Artois dans leurs garnisons. De Boussu et d'Arenberg retournèrent dans le pays de Namur [5], d'où le premier partit ensuite pour prendre le commandement des troupes laissées entre la Meuse et le Rhin.

« Trois causes, écrivit Marie de Hongrie à Charles-Quint, m'ont mue de ce faire : l'une qu'il me semble qu'il vault mieux temporiser jusques Votre Majesté aura ses forces ensemble pour lors faire ce qu'il vous plaira nous ordonner, sachans les forces que nous avons; l'aultre pour ce, quand nous aurions moien de mectre nos forces ensemble pour envahir l'ennemi, je ne vois chef à qui les oserois fier, ni y a l'obéissance, l'ung ni l'aultre, comme il convient, et ose bien assheurer Vostre Majesté autant de fois que nos gens debvoient faire quelque exploit, je me suis toujours trouvée en grande crainte que quelque désastre nous survînt pour la

[1] Lettres du 16 et du 18 juillet, précitées.

[2] *Ibid.*

[3] Rabutin. — Lettre du 18 juillet, précitée.

[4] Lettre du 15 juillet. *Lettres des seigneurs*, V, f° 363.

[5] Comptes de P. E. de Mansfeld, f° xiiij; de J. de Yelinghen, f° xlvj v°; e reg. aux dép. et mand. des finances n° 20742.

maulvaise conduicte qu'il y a [1]. La troisième que je vois que je ne me puis trop asseurer du costel d'Allemaigne, et certes, quant à ce point, ne vois-je comme il me sera possible de résister de deux coustels, si sommes puissamment assaillis [2]. »

Les imputations de la reine contre ses généraux sont empreintes de dépit et injustes. Aucun de ses capitaines, à la vérité, n'avait eu, comme Henri de Nassau et les de Buren, l'occasion de se produire dans de grands commandements militaires; de Boussu, qu'on avait vu à l'œuvre en

[1] Ses dissentiments avec les généraux furent souvent extrêmement vifs. Ainsi, le comte de Boussu lui ayant écrit le 1er octobre : « Je treuve par expérience qu'il fault qu'il y a quelqu'un auprès de Votre Majesté, qui s'efforce d'interpréter à mal tout ce que je fais ou escrips, et si fais tout ce que je puis, sans m'espargner jour ne nuict, dont ai très-grant regret, en tant que n'espère faire ou escripre chose, dont ne me pense bien excuser quand il sera besoing, et vouldrois que celui qui tant me cherche à me controller, deust assayer la peine que je prens pour léallement servir l'empereur et accomplir tout ce que Votre Majesté me commande d'heure à aultre, » elle lui répondit : « J'ay veu ce que m'avez escript du premier d'octobre, et le resentement que moustrez sur ceulx que dictes interpréter en mal vos faitz et escripz. Si eussiez bien veu vos lettres et bien pesé, et estre souvenant si je vois les lettres qui sont escriptes à vous et aultres, ne jecteriez la coulpe à aultre. Et si voyez bien la lettre qu'avez escripte à monsieur d'Arras, si passion ou ambition d'avoir grande compaignie ne vous aveugle et ceulx en partie qui sont avecq vous, vous serez juge si j'ay plus d'occasion de me repentir de ce que est audit fait que vous avez de moy. Car par ladite copie démonstrez assez combien vous désirez de faire trouver mauvais que l'on n'a envoyé ce que vous et aultres avez désiré qu'il se fist. Mais un bien y a que j'ay suyvy le commandement de mon maître et son service, lequel je ferois tort si je ne m'esmoyois plus que serviteur quel qu'il soit de Sa Majesté, pour y avoir obligation et amour plus grande. Et n'est ny à vous, ny à moy juger ce qu'il luy est nécessaire, puisque avoys adverti Sa Majesté pour en sçavoir son bon plaisir. Mais je suis bien ayse d'en estre quicte par la présence du maître de combattre aultant les ambitieux que donner ordre à la résistance des ennemis, par quoy seray hors de ces disputes, qui est tout ce que pour ce coup je veulx dire. » *Adjousté de la main de la royne à la lettre de Boussu,* du 6 octobre 1552. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 340.

[2] Lettre du 22 juillet. *Correspondenz,* III, 388.

1542, manquait d'initiative et non de courage; mais Mansfeld, de Rœulx, de Lalaing, à la tête de poignées d'hommes, n'avaient-ils pas semé la terreur en France? Le succès n'avait-il pas couronné leurs expéditions? Le premier empêcha peut-être la jonction de Henri II avec les protestants d'Allemagne; les deux autres sauvèrent certainement le Brabant, le pays de Liége et le Hainaut de l'invasion. Puis, à côté de ces capitaines, ne s'en trouvait-il pas d'autres dont on devait louer le courage, la fidélité, le talent? Van Rossem servait son nouveau souverain avec la même vigueur qu'il l'avait combattu naguère. D'Hoogstraeten était-il devenu infidèle à ses antécédents? D'Arenberg n'avait-il pas révélé les qualités qui l'appelèrent bientôt aux postes les plus élevés de l'armée? La perspicacité de Marie de Hongrie se trouvait-elle en défaut pour reconnaître le mérite éminent du seigneur de Glajon et du seigneur de Bugnicourt? N'avait-elle pas entrevu le héros qui porterait à son apogée la gloire des capitaines belges de cette époque, dans celui que l'on appelait déjà « le vaillant comte d'Egmont? » C'est dans cette campagne, en effet, que débuta l'illustre Lamoral d'Egmont, qui, couvert des lauriers de Saint-Quentin et de Gravelines, rendit sa gloire impérissable en tombant victime de sa haine de l'étranger, de son amour de la patrie [1].

[1] Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre et de Steenhuyse, baron de Fiennes, etc., né à La Hamaide, était second fils de Jean IV d'Egmont, mort glorieusement en Italie (1528). Le 8 mai 1544, il avait épousé à Spire, en présence de Charles-Quint, Sabine de Bavière, sœur de l'électeur palatin Frédéric III, et avait succédé à son frère Charles, mort le 7 décembre 1541, sans postérité.

« Il estoit homme hault, beau et de belle stature, accordt et de bon cerveau, ayant aussi grande et bonne mémoire que seigneur que j'ay oncques cogneu, aymant fort la chasse et le déduict, et spéciallement la vollerye, vaillant, hardy, et aussi galant homme de guerre et prince accompli qui a esté de longtemps, »

Quant aux craintes de Marie de Hongrie relativement à l'Allemagne, elles étaient cette fois fondées. Albert de Brandebourg, surnommé l'Alcibiade [1], refusant de prendre part aux négociations ouvertes à Passaw, s'approchait du Rhin, à la

dit la *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont* (éd. par M. Stenzler. Bull. de la Commission royale d'histoire, 2e série, IX).

Ce héros, traduit de nos jours à la barre de l'opinion publique, atteint et convaincu de n'avoir pas eu les idées de tolérance religieuse du XIXe siècle, à une époque où les bourgeois révolutionnaires de Bruxelles faisaient attester, par acte notarié, leur catholicité (*Histoire de Bruxelles,* I, 401); — de n'avoir pas, lui ministre de la régente, signé un manifeste d'opposition; — de n'avoir pas, lui, le représentant de l'autorité, le défenseur obligé de l'ordre, toléré les excès des iconoclastes; — d'avoir vu, lui gentilhomme du XVIe siècle, un roi de droit divin en la personne de son prince; — d'avoir enfin, comme tous les nobles des Pays-Bas, grevé ses biens pour payer ses soldats, et réclamé, non des gratifications, mais de légitimes indemnités; — ce héros était, de son temps, l'idole de l'armée (*voir,* entre autres, les *Mémoires de* Féry de Guyon), et l'un des personnages les plus populaires des Pays-Bas. Quand il monta sur l'échafaud, pour avoir défendu la nationalité de sa patrie, tout le peuple de Bruxelles se serait jeté sur les soldats espagnols, si la lutte n'avait été par trop inégale; quand sa tête et celle de de Hornes furent tombées, « beaucoup trempèrent des couronnes de fleurs et des linges dans le sang qui dégouttait de l'échafaud; d'autres jurèrent de se laisser croître les cheveux jusqu'à ce qu'ils eussent vengé ces nobles victimes de la tyrannie, et depuis ce moment la commune de Bruxelles voua au duc d'Albe une haine à mort (*Histoire de Bruxelles,* I, 418, et *voir* aussi M. J. L. Motley, l. c., II, 333). L'admirable exemple de courage civique qu'a immortalisé le pinceau de notre grand artiste, si capable d'apprécier nos gloires nationales (*Derniers honneurs rendus par le grand serment de Bruxelles, aux comtes d'Egmont et de Hornes,* par Louis Gallait), les notables, la foule immense assistant, le lendemain de l'exécution, aux obsèques des victimes, ne prouvent-ils pas combien ces hommes étaient chers à la nation?

[1] A la cour impériale on lui donnait d'autres surnoms : « Albert, dit le comte de Stroppiana, doit désormais, avec l'argent de France, avoir la bourse bien garnie; ainsi il pourra se tirer d'affaire et se garantir contre l'hôpital. » Lettre du 26 avril 1552. l. c., 213. — « Le marquis Albert se retire vers le Rhin, son seul but est de se procurer de l'argent; c'est là son seul projet et c'est ce qu'il a fait jusqu'à présent. » Lettre de Louis Orejuela à Gonzalve Perez, secrétaire de Philippe, du 28 juillet 1552. *Archives de Simancas,* ann. au Journal du siége de Metz, précité.

tête d'une puissante armée, dont le passage était marqué par le pillage et par la dévastation[1]. Les dispositions de la ligue des villes maritimes étaient des plus menaçantes, et il avait fallu former un corps d'armée pour observer la Westphalie, le Holstein et les contrées voisines[2]. Un bâtard de Charles de Gueldre réunissait près de Lubeck 2,000 chevaux et 40 enseignes, destinés à se joindre aux comtes d'Oldenbourg et Wolfrad de Mansfeld, qui, renforcés encore par d'anciens capitaines de l'électeur de Saxe, se proposaient d'envahir la Frise. Les chefs de cette ligue, pleins de jactance, publiaient hautement que si l'empereur se mettait en campagne, ils iraient sur-le-champ lui livrer bataille. « Mais, disait Renaud de Bréderode, en informant la reine de ces circonstances, il est à croire que, dans ce cas, ils mettront de l'eau dans leur vin[3]. »

Il fallait pourtant se précautionner, et Marie de Hongrie ordonna à d'Arenberg de rejoindre de Boussu avec ses deux régiments de Bas Allemands[4]. Ces dix mille piétons, embarqués à Namur, descendirent la Meuse jusqu'à Maestricht[5], et une partie de ces troupes, avec quelque cavalerie, s'établit à Fauquemont, se reliant par d'autres corps à celles qui étaient

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 18 juillet, précitée.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 16 juillet. *Lettres des seigneurs,* VI, f° 8.

[3] Lettre du 17 juillet. *Ibid.*, f° 10.

[4] D'Arenberg en commandait un directement, et l'autre était sous les ordres de George Van Holl. *Voir* lettres de de Boussu, des 15 et 25 septembre. *Lettres des seigneurs,* VII, f°s 120, 220 et 228.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 23 juillet. *Lettres des seigneurs,* VI, f° 31. — « Pour avoir vacqué trois jours à Dinant, Bouvignes et Anseremme, pour faire venir en la ville de Namur tous les basteaux et nacelles qui pouroit recouvrer èsdits lieux, pour mener et conduire les dix mil piétons de monsieur d'Arenberghe jusques au lieu de Maestrich. » Compte de P. E. de Mansfeld, f° xiiij v°.

chargées de la défense des provinces du nord[1]. Si Albert de Brandebourg s'éloignait, celles-ci devaient assaillir Brême, restée le foyer de projets hostiles aux Pays-Bas[2]; si les négociations de Passaw aboutissaient à un heureux résultat, le camp de Fauquemont devenait le point de concentration des troupes qui opéreraient avec l'armée attendue d'Allemagne[3]. De Boussu établit son quartier général à Maestricht[4], dont la reine ordonna de reprendre les travaux de fortifications, depuis longtemps suspendus. La plupart des localités d'Outre-Meuse avaient refusé de se soumettre aux corvées, et les mandements impériaux, comme les ordres de la régente, étaient restés inexécutés[5]. D'un autre côté, on attendit vainement les subsides promis par la princesse; il fallut vendre beaucoup de propriétés communales et emprunter de grosses sommes qui se trouvèrent encore insuffisantes[6]. Mais Marie de Hongrie ne s'arrêta pas devant ces difficultés; en ordonnant impérieusement la reprise des travaux, elle en remit la direction à Jean de Locquenghien, seigneur de Coeckelberghe; ce célèbre ingénieur étant tombé malade, fut remplacé par un autre Bruxellois, le bourgmestre Jean Pipenpoy, et par le drossard de Grimberghe, Guillaume d'Oyenbrugge[7]. Alors surgirent de nouveaux embarras : l'évêque de Liége réclama pour ses sujets l'exemption des corvées, et les autres habitants semblaient décidés à s'y soustraire, même par la violence,

[1] Rapport lu aux états généraux. Reg. n° 122, f° 7.
[2] Lettre de Charles-Quint, du 30 juin. *Correspondenz*, III, 312.
[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 1er août. *Ibid.*, 408.
[4] Lettre de ce seigneur, du 13 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 234.
[5] Registre des missives de l'an 1552. Pelerin, l. c.
[6] Pelerin, l. c.
[7] Lettres de Jean de Locquenghien, du 17 juillet. *Lettres des seigneurs*, VI, f°s 12 et 13.

quand on prit enfin la résolution d'achever les travaux par entreprise; mais, pour les payer, la ville et la plupart des districts voisins eurent à subir un énorme surcroît de contributions.

Ces embarras causèrent un profond mécontentement à Marie de Hongrie; elle les attribua à la malveillance des Maestrichtois, toujours hostiles à la cause impériale, et elle voulut, ainsi qu'en 1542, mettre garnison dans leur ville. Le 26 juillet, le magistrat fut prévenu de la prochaine arrivée de huit enseignes d'infanterie chargées de la défense de la place et de la contrée voisine. La reine, en lui enjoignant de pourvoir aux besoins de ces troupes, le prévint qu'elle avait prescrit à leur chef, Renaud de Bréderode, ainsi qu'aux autres capitaines, de les maintenir dans la plus stricte discipline. Mais ces promesses n'endormirent pas les défiances des bourgeois : ils refusèrent nettement de recevoir ces soldats, et comme ceux-ci vinrent camper dans les environs, la ville se mit en état de défense. On passa une revue générale de tous les habitants propres au service militaire, et les ecclésiastiques mêmes furent appelés à prendre les armes. Lorsque, au mois d'août suivant, le magistrat autorisa le passage de ces enseignes par la ville, il eut soin de se prémunir contre une surprise : les corps de la bourgeoisie s'armèrent; les chaînes furent tendues dans les rues, et les barrières fermées [1].

L'inaction des Français permit à Marie de Hongrie de presser ses nouveaux armements et de réparer le désordre produit par les échecs essuyés sur les frontières du Luxembourg. Elle conféra provisoirement le gouvernement de

[1] PELERIN, l. c. — Notules des 18 juin et 3 août 1552. *Ibid.*, 322.

cette province au comte d'Egmont [1], et nomma Frédéric de Sombreffe, maréchal de camp [2]. Pour remplacer les troupes conduites par d'Arenberg au camp de Fauquemont, on recruta des soldats dans le comté de Namur, dans le Brabant, dans le Hainaut [3]. Huit enseignes de Hauts Allemands furent envoyées dans le Luxembourg [4], et un gros corps de gendarmerie s'établit à Namur, chargé de contenir les garnisons françaises de Damvillers, d'Yvoy et de Bouillon [5]; on éleva de nouvelles fortifications à Thionville [6], et l'on releva celles de Chimay [7]. Pour hâter les travaux ordonnés sur tous les points du pays [8], non-seulement les villages, mais les métiers des villes furent obligés de fournir des pionniers [9]. On ravitailla aussi les places frontières [10], et de longs convois de chariots y transportèrent des matériaux, des canons et des munitions [11].

Il importait de pourvoir à toutes les éventualités, car

[1] Lettres patentes du 25 juillet. Manuscrit de la bibl. royale, nº 20411, fº 21.

[2] Lettres patentes du 20 juillet. *Ibid.*, fº 363.

[3] Comptes de P. E. de Mansfeld, fº xj; de la veuve de J. de Hemptines, fºs xviij et suiv.; de J. de Yelinghen, fº xlvj vº; de Ph. d'Orley, fºs x et xiij.

[4] Lettre de Marie de Hongrie, du 16 juillet. *Lettres des seigneurs,* VI, fº 1.

[5] Lettre de R. de Boullant et de de Berlaymont, des 16 et 19 août. *Ibid.*, fºs 282 et 316.

[6] On y éleva, entre autres, deux torions pour couvrir les flancs de la place. Lettre de Marie de Hongrie, du 16 juillet, précitée.

[7] Reg. aux dép. et mand. des finances nº 20742.

[8] Marie de Hongrie projeta alors pour Bruxelles les fortifications que cette commune exécuta plus tard, lors de sa glorieuse résistance aux généraux de Philippe II. Voir *Histoire de Bruxelles.*

[9] Ordre du 5 août. Compte de la veuve de J. de Hemptines, fº xx vº. — Le seul bailliage de Namur en fournit 2,000. Ordre du 9 août. *Ibid.*, fº xviij vº. — Le Brabant wallon en fournit un non moins grand nombre Compte de Ph. d'Orley, fºs xiij et suiv.

[10] Reg. aux dép. et mand. des finances, précité.

[11] Comptes de la veuve de J. de Hemptines, fº xviij vº; et de Ph. d'Orley.

Henri II avait disloqué, non licencié son armée; elle était cantonnée dans les villes frontières, en attendant les chances favorables que pouvait lui offrir la fortune. Suivant toutes les apparences, le roi comptait sur la prochaine arrivée des Allemands pour reprendre l'offensive. De Rœulx était prévenu que Vendôme projetait une invasion de l'Artois[1]; puis, au moment même où l'on apprenait le refus d'Albert de Brandebourg d'adhérer au traité de Passaw (2 août) et son arrivée sur les bords du Rhin, les garnisons de la Champagne ravitaillèrent, non sans combat, Rodemacheren, ravagèrent les environs de Thionville, tentèrent de surprendre le château d'Herbeumont[2]. Les dangers les plus sérieux étaient cependant ailleurs.

Au premier avis de l'approche d'Albert de Brandebourg, de Boussu, d'Arenberg, Van Rossem, de Bréderode, d'Hoogstraeten et de Liedekerke, dont les troupes étaient établies entre la Meuse et le Rhin, reçurent l'ordre de se réunir. De Boussu, avec d'Arenberg pour maréchal de camp[3], prit le commandement de cette armée qui avait un effectif de 45 enseignes d'infanterie, de 12 bandes d'ordonnances, de quelques cornettes de cavalerie légère fournies par le Holstein[4], et qui fut successivement renforcée par un régiment de 12 enseignes de Bas Allemands, sous les ordres du bailli du Brabant wallon; par quatre enseignes de Flamands et par des reîtres clévois[5]. Un des régiments de d'Arenberg, commandé par le colonel George Van Holl, celui du prince d'Orange et celui du

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 10 août. *Correspondenz*, III, 449.

[2] Lettres de R. de Boullant et de de Berlaymont, précitées. — Rabutin, l. III, 561.

[3] Lettres patentes du 14 août. Manuscrit de la bibl. royale, nº 20411, fº 339.

[4] Lettre de de Boussu, du 18 août. *Lettres des seigneurs*, VI, fº 296.

[5] Lettres de Marie de Hongrie, du 13 août; de d'Hoogstraeten, du 14; de d'Arenberg, du 16. *Ibid.*, fºs 232, 246, 454.

comte d'Egmont formaient la réserve[1]. L'archevêque de Cologne, tremblant pour sa capitale, regretta alors de n'avoir pas accueilli les propositions de Marie de Hongrie; il la supplia de lui envoyer des secours, et d'occuper Cologne même[2]. Mais les généraux des Pays-Bas refusèrent d'acquiescer à cette demande, sans un ordre direct de l'empereur. Toutefois, pour rassurer ce prélat et pour défendre le passage du Rhin, on décida, dans un conseil de guerre, de s'établir à Munster-Meyfeld « villette quasi aussi bonne que Duren, à deux lieues près de ce fleuve et vingt lieues de Maestricht, sur le chemin de Luxembourg et de Trèves. » — « Estans là, écrivit de Boussu à la reine, le marquis Albert ne se pourra tirer quelque part, que fussions toujours au-devant de lui à notre grand avantage; nous couvrirons les Pays-Bas, et les riches villes et les nombreux villages de la contrée fourniront abondamment aux besoins de l'armée[3]. » La reine en jugea autrement : avertie par de Rœulx et de Lalaing que les Français se massaient sur les frontières de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut, elle jugea dangereux de trop éloigner ses principales forces, et enjoignit à de Boussu de rester dans les environs de Maestricht[4].

Le 15 août, Albert de Brandebourg passa le Rhin à la tête de 20,000 vieux soldats, semant partout la terreur et acquérant à bon droit le surnom de Fléau des prêtres. Il menaçait à la fois Cologne et Trèves[5], et l'on apprit bientôt qu'il se portait

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 16 août. M. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne.*

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 26 août. *Correspondenz,* III, 479.

[3] Lettre du 15 août. *Lettres des seigneurs,* VI, f° 263.

[4] Lettre du 16 août. *Ibid.,* f° 265.

[5] « Le marquis a commencé le xv° de ce mois bien matin faire passer le Rhin à ses gens et son artillerie, et le tout fait colloquer près de Mayence, dont l'on

sur cette dernière ville. L'arrivée de l'Alcibiade, les mouvements des Français en Picardie, la réunion d'une nombreuse gendarmerie à Pont-à-Mousson, l'arrivée du duc de Guise à Metz et les nombreuses levées faites en France, où « l'on sonnoit le tambourin à tous costez [1], » présageaient une attaque combinée par les coalisés ; il y eut un moment de grande perplexité. De Boussu, à qui la reine venait d'adjoindre de Praet, la pria de se rendre le plus tôt possible à Maestricht ou à Tongres, afin d'y décider du plan de campagne qu'il fallait suivre [2]. Elle ordonna de défendre Trèves, d'y envoyer le régiment de George Van Holl avec six enseignes tirées des régiments d'Egmont et d'Orange [3]. Par ses ordres, d'Egmont se rendit dans cette ville pour négocier leur admission, et le magistrat l'autorisa avec empressement, décidé qu'il était, dit-il, à se bien défendre. Il demanda même au comte d'accélérer la marche de George Van Holl [4] ; mais les habitants, « à qui la contention ancienne qu'estoit entre le duché de Luxembourg et ladite ville, faisoit craindre toutes gens de guerre à la solde de l'empereur comme prince et seigneur des Pays-Bas et duc de Luxembourg [5], » refusèrent de recevoir ces troupes [6] ; vainement Marie de Hongrie s'engagea-t-elle à

présume qu'il se mettra sur la rivière, et il doibt avoir dit qu'il a encore à pillier ung ou deux, et que après il sera content de faire paix. L'on tient que ce seront les archevêques de Coulogne et de Trèves. » Lettre de Marie de Hongrie, du 18 août 1552. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 269.

[1] Lettre de d'Egmont, du 18 août. *Ibid.*, f° 302.

[2] Lettre du 19 août. *Ibid.*, f° 326.

[3] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, I, 26. — Lettre du seigneur de Boussu à Marie de Hongrie, du 20 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 331.

[4] Lettre de d'Egmont, du 20. *Ibid.*, f° 329.

[5] Lettre de Granvelle, du 1er octobre. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 97.

[6] Lettre de Jean d'Immerseel, du 28 août 1552. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 431.

les délier des serments qu'elles avaient prêtés à l'empereur, ils persistèrent dans leur refus[1], et, au moment où la reine se berçait encore de l'espoir de triompher de cette résistance, ils ouvrirent leurs portes à Albert de Brandebourg (28 août)[2].

L'Alcibiade se présentait « comme serviteur du roi de France, lequel ayant conquis les duchés de Luxembourg et de Lorraine, étoit devenu protecteur de ladite ville de Trèves[3]. » Dès qu'il y fut entré, il y mit une forte garnison, changea les serrures des portes, et, s'il ménagea les bourgeois, en revanche les maisons des gens d'église furent pillées et saccagées[4]. En même temps, il « commanda aux villages voisins par delà la Moselle que chaque paysan eût à lui apporter un sac de farine de la charge d'un cheval, sous peine d'être brûlé[5]. » Ses bandes farouches, maîtresses d'une position qui leur livrait le passage de la Moselle, les reliait aux Français et leur permettait de donner la main à Metz, étendirent leurs courses dans toute la contrée, « pillant, détruisant le pays, et se liguant du côté de la Saxe avec le comte Ulrich de Mans-

[1] Lettre de Granvelle, précitée.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 30 août. *Correspondenz*, III, 485.

[3] « ..... Et nous ont montré certaine patente du marquis Aelbrecht, par laquelle il demandoit ouverture de ladite ville, et ce comme serviteur du roy de France, lequel roy il disoit avoir conquis la duché de Luxembourg et aussi celle de Lorraine, et que de tout temps lesdits ducz avoient esté protecteurs de ladite ville de Trèves. » Lettre de Jean d'Immerseel, du 28 août, précitée.

[4] « Les gens du marquis Albert ont prins les clefz d'icelle ville, mesmes fait changer les serrures, ayans dit ausdits de Trèves qu'ilz se meissent à repos et ne se meslent plus de ladite ville, et qu'ilz en feroient bonne garde. Et a ledit marquis logié dedans ladite ville cincq enseignes de piétons, et le reste de ses gens dehors icelle ès monastères. Ses gens pillent et saccaigent toutes les maisons des gens d'église, laissans les bourgeois en paix. » Lettre de d'Egmont, du 1er septembre. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 487.

[5] Lettre de d'Egmont, du 30 août. *Ibid.*, f° 456.

feld et d'autres personnages de son parti[1]. » On s'attendait à les voir se jeter sur le Luxembourg[2], où la résistance n'était pas préparée. De Boussu, renforcé par les régiments du prince d'Orange et du marquis de Berghes, et par 700 chevaux frisons levés par d'Arenberg[3], était allé (25 août) se poster à Asselhuys, près d'Aix-la-Chapelle[4], position bien choisie, si Trèves avait tenu, et d'où il protégeait ou contenait Cologne[5], mais qui était trop éloignée dans la circonstance présente. En effet, suivant divers rapports, confirmés par les apparences, le marquis de Brandebourg manœuvrait pour opérer sa jonction avec « l'armée de France et pour tirer droit vers le Brabant, où ils se vantoient déjà de faire une brandschat digne de mémoire[6]. » Aussi Marie de Hongrie, sans tenir compte des instances de l'archevêque de Cologne[7], ordonna-t-elle à de Boussu de prendre position à Visé et de se tenir prêt à voler au secours des provinces menacées[8].

Ces dangers, déjà si grands, n'étaient pas les seuls. Les troupes de la ligue des villes maritimes étaient en marche,

[1] Lettre de Charles-Quint à Philippe, du 25 décembre 1552. *Archives de Simancas*. Annexe au Journal du siége de Metz, précité.

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 1er septembre. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 482. — Lettre du seigneur de Boussu, du 4. *Ibid.*, f° 507. — « Ou toutes les advertences que j'ay sont faulses ou lesdits ennemys ne fauldront dedans peu de jours faire quelque emprinse sur l'une des villes de ce pays de Luxembourg. » Lettre de d'Egmont, du 30 août. *Ibid.*, f° 456.

[3] Lettres de de Boussu et d'Arenberg, des 23 et 30 août. *Ibid.*, f°s 369 et 386.

[4] Lettre de de Boussu. *Ibid.*, f° 386.

[5] Lettre de de Boussu, du 1er septembre. *Ibid.*, f° 482.

[6] « A déclaré que ledit marquis attendoit l'armée de France et estans joinctz ensemble, qu'ilz doibvent tirer droit vers Brabant, et qu'ilz y feront ung brantschat digne de mémoire. » *Ibid.*

[7] Lettre de Marie de Hongrie, du 5 septembre. *Correspondenz*, III, 485.

[8] Lettres du 1er septembre. *Lettres des seigneurs*, VI, f°s 480 et 482.

menaçant la Frise et la Gueldre[1]; les provinces du midi étaient déjà assaillies. Jusqu'alors sur les frontières du Hainaut et de l'Artois, l'initiative des hostilités avait été prise par les Impériaux; les Français, au contraire « estoient fort gracieux et ne donnoient nulle alarme[2]. » La bande d'ordonnances de Lalaing et une cornette de cavalerie de la garnison du Quesnoy avaient couru jusqu'au delà de Saint-Quentin, ne rencontrant que de faibles détachements qui prirent la fuite à leur approche [3]. L'infatigable de Rœulx n'avait cessé d'inquiéter la Picardie et le Boulonnais, où ses lieutenants portèrent fréquemment le pillage et l'incendie. Le 28 juillet, Jean de Moerbeke, à la tête d'une petite division formée de trois bandes d'ordonnances, de deux enseignes de Bas Allemands et de six enseignes de Flamands, de nouvelle levée, s'avança jusque sous les murs de Thérouanne, repoussa deux sorties de la garnison et ravagea les environs de la place, de huit heures du matin à trois heures de relevée. Au retour, les Impériaux, fatigués et chargés de butin, rencontrèrent une troupe d'environ 400 chevaux français. Les gendarmes la chargèrent aussitôt, l'enfoncèrent au premier choc, et lui tuèrent 30 à 40 hommes. Ils la poursuivaient la lance dans les reins, en s'éparpillant pour faire plus de prisonniers, quand ils furent inopinément assaillis par une forte colonne de cavalerie appuyée de cinq enseignes de piétons. Ils fondirent derechef sur ces nouveaux ennemis; mais, débandés comme ils l'étaient, ils furent ramenés sur leur infanterie. Les Impériaux, inférieurs en cavalerie, avaient trois enseignes d'infanterie de plus que l'ennemi, et malgré la fatigue des che-

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 20 septembre. *Correspondenz*, III, 494.
[2] Lettre de de Lalaing, du 4 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 142.
[3] Lettre du même, du 3 août. *Ibid.*, f° 134.

vaux, ils auraient pu rétablir le combat, « s'il n'y avoit eu grande faulte de conduite entre les capitaines et grande couardise et méchanceté entre les piétons. » A la vue des gendarmes battant en retraite, et de l'infanterie courant se ranger sur une colline, les valets et les vivandiers s'enfuirent épouvantés. Leurs clameurs semèrent la panique parmi les piétons, et bientôt ce fut un sauve qui peut général. Une enseigne de Flamands, commandée par le capitaine Binot, soutint seule l'honneur du drapeau; son héroïque résistance arrêta les vainqueurs jusqu'à ce que, écrasée par le nombre, elle fût en partie détruite[1].

Cette défaite, « advenue par mauvais ordre, par mauvaise conduite et par défaut d'ensemble[2], » coûta aux Impériaux un millier de piétons tués ou pris et quelques hommes d'armes[3]. De Rœulx, tout en disant « qu'il n'y avoit d'autre remède que de regarder de soy en venger[4], » en prévit les suites et s'empressa de renforcer ses garnisons[5]. En effet, dans la nuit du 4 août, la garnison de Thérouanne tenta de surprendre Renty, et se porta ensuite sur Contes; mais il lui fallut également reculer devant la courageuse attitude de sa garnison, à qui le comte envoya sur-le-champ des renforts, « puisqu'elle avoit cœur de bien tenir. » Cette expédition avait été concertée sans doute avec une division de 18 enseignes françaises et de 9 enseignes de lansquenets, qui se concentra, le même jour, à Auxy-le-Château, et vint, dans la

[1] Lettre de de Rœulx, du 31 juillet. *Lettres des seigneurs,* VI, f° 93.

[2] Lettre du même, du 29 juillet. *Ibid.,* f° 77.

[3] Rapport du seigneur de Moerbeke, du 28 juillet. *Ibid.,* f° 63. — Autres rapports des 29, 30 et 31 juillet. *Ibid.,* f°s 76, 89, 90, 95, 97. — Lettres du comte de Rœulx, des 29 et 31 juillet, précitées.

[4] Lettre du 29 juillet, précitée.

[5] Lettre du 30 juillet. *Lettres des seigneurs,* VI, f° 83.

nuit suivante, établir secrètement un pont sur la Lacquette, petite rivière près de Contes. Aperçue le matin par les Impériaux, elle se retira en toute hâte, « non pas si tost pourtant qu'il n'y eust un soldat de pris; comme il avoit une croix rouge à son chapeau et du ruban rouge à sa manche, quoiqu'il fût de la nation françoise, de Rœulx le fit pendre incontinent[1]. »

A ces courses succédèrent des expéditions plus sérieuses; à peine Albert de Brandebourg parut-il sur les bords du Rhin, que les Français s'apprêtèrent à frapper de grands coups. Aux gros détachements cantonnés à Amiens et à Abbeville, se joignirent des corps tirés des places voisines, et Vendôme se trouva, en peu de jours, à la tête de 14,000 fantassins, de 2,000 à 3,000 chevaux. Il avait 22 canons, et la province devait lui fournir 6,000 pionniers avec 5,000 chevaux de trait. L'intention d'assiéger quelque place de l'Artois semblait d'autant moins douteuse, que dans plusieurs le duc entretenait des intelligences[2]. Mais ce fut sur un autre point que commença l'attaque. Le 10 août, le seigneur de Villebon, venant du Boulonnais, investit brusquement les châteaux de Tournehem et de la Monthoire. De Rœulx, jugeant ces forts peu susceptibles de défense, n'y avait laissé des garnisons que sur leurs promesses de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Ces promesses, réitérées le matin même de l'apparition de l'ennemi, furent fort mal tenues[3]. Après une faible résistance, les soldats obligèrent leurs capitaines à capituler (12 août)[4], alors que, « s'ils avoient tenu un jour de plus, ce

[1] Lettre du 5 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 155.
[2] Lettre d'un inconnu à M. de Bussy. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IV, f° 93.
[3] Lettre de de Rœulx, du 15 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 258.
[4] Lettre du 15 août, précitée.

seul jour eût donné aux Impériaux la vie, et aux ennemis la mort[1]. » La perte de ces châteaux, peu importants au point de vue des opérations militaires[2], était funeste quant à ses conséquences : « Et me déplaist plus, écrivait de Rœulx à Marie de Hongrie, de la force que les coquins et meschans ont fait aux capitaines, d'eulx rendre que de la rendition, car ils en vouldroient faire une coustume, et peult estre que aucuns capiteynes, pour l'advenir, quand ils se vouldront rendre, se feront forcer par leurs gens pour le faire tant mieulx à leur honneur[3]. » Aussi infligea-t-il aux lâches un châtiment exemplaire[4].

Au premier avis des préparatifs de Vendôme, la reine avait ordonné à Martin Van Rossem de conduire son régiment dans l'Artois, et « lâché la bride » à de Rœulx, en l'autorisant à réclamer, au besoin, le concours du comte de Lalaing[5]. Sans attendre ces renforts, ni en tirer du Hainaut, de Rœulx se mit à la tête des troupes qu'il avait sous la main, et courut à l'ennemi. Le jour même de la reddition de Tournehem et de la Monthoire, il le rencontra à Andryck, se dirigeant vers Renty ou Contes[6]. A son approche, de Villebon rappela en toute hâte les détachements battant la campagne, et il y eut une escarmouche assez vive; mais « le camp des François étant bien fort et celui des Impériaux aussi, se mit de l'eau au vin des deux côtés, de sorte qu'après avoir longtemps regardé l'un l'autre, ils allèrent se loger ceux-là en leur camp, ceux-ci sous le canon de Gravelines. » Une heure après, à la lueur de

[1] Lettre de de Rœulx, du 12 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 212.
[2] Autre lettre du même, du 12 août. *Ibid.*, f° 210.
[3] Lettre du 15 août, précitée.
[4] Lettre du 13 août, précitée.
[5] Lettre du 12 août, précitée, f° 210.
[6] *Ibid.*

l'incendie d'Andryck, où il ne resta pas une maison debout, les Français délogèrent, « abandonnant beaucoup de leurs munitions et armes [1]. » Leur retraite fut une véritable fuite [2] : car, le même jour, ils allèrent camper à sept lieues d'Andryck, « en un lieu nommé Trois-Marcques. » Les châteaux de Tournehem et de la Monthoire furent évacués si précipitamment par leurs nouvelles garnisons, qu'elles ne se donnèrent pas le temps d'en détruire les fortifications [3].

De Villebon avait projeté, paraît-il, de passer en Flandre; il comptait surprendre Dunkerque, brûler toute la contrée voisine, et se joindre ensuite à Vendôme, pour assiéger Renty ou ravitailler Thérouanne [4]. La rapidité des manœuvres de de Rœulx le déconcerta, et dès que le comte vit l'ennemi en retraite, il résolut de « brûler à son tour. » Le régiment de Van Rossem était arrivé, et les garnisons de Renty et de Contes, menacées par Vendôme, « sembloient bien disposées à tenir ce qu'elles avoient promis [5]. » Aussi, sans se préoccuper de ces menaces, le vaillant capitaine entra, le 13, dans le Boulonnais, et le ravagea « le plus qu'il put, » en ayant soin pourtant de ne pas trop s'éloigner de Thérouanne, qu'il voulait resserrer, ni d'Arras, que Henri II lui-même, disait-on, se proposait d'assiéger [6]. Il était d'avis « qu'il falloit en venir à

[1] Lettre de de Rœulx, du 13 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 227.

[2] « Tant y a, madame, que je vous asseure sur ma foy que oncques gens de guerre ne se sont retirez plus honteusement que eux, et non contens de leur première retraite quelque part qu'ilz ayent prins leur logis, depuis s'en sont retirez tout fuyant, comme il appert tant par leurs gens propres, les espyes et les prisonniers qui en sont retournez. » Lettre de de Rœulx, du 15 août. *Ibid.*, f° 258.

[3] Lettre du 13 août, précitée.

[4] Lettre de de Rœulx, du 17 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 284.

[5] Lettre du 12 août, précitée.

[6] Lettre du 13 août, précitée.

l'offensive contre le roi, parce que ce train de défense, à la longue, pourroit bien tout perdre, » et, d'accord avec le maréchal de Gueldre, il comptait passer l'Authie, prendre Étaples, Rue, Saint Renier, et revenir à Dourlens, après avoir ruiné toute la contrée jusqu'à la Somme. Mais Marie de Hongrie, effrayée de l'approche d'Albert de Brandebourg, repoussa ce projet, et défendit de rien livrer au hasard[1]. Le comte dut donc se borner, bien malgré lui, à des excursions, et, le 19 août, poussant jusqu'aux portes de Thérouanne, il détruisit, à Guinegate, « des grains et des fourrages assez pour nourrir trois mille chevaux, huit jours de long[2]. »

Cependant, à la nouvelle que Vendôme accourait venger l'échec de son lieutenant, de Rœulx et Van Rossem résolurent, malgré les ordres de la reine, de détourner l'orage par quelque vigoureuse diversion. Après avoir renforcé les garnisons des principales forteresses, ils réunirent le surplus de leurs troupes, et ils se dirigeaient déjà vers la Somme, quand une lettre du seigneur de Bugnicourt leur apprit l'arrivée prochaine de Henri II à Amiens, où se concentraient de nombreuses troupes, destinées, disait-on, à une importante expédition[3]. De Rœulx communiqua sur-le-champ cet avis à la reine, et, en attendant l'arrivée de renforts devenus indispensables, il s'établit (24 août) à Helfaut, près de Saint-Omer, d'où il avait la faculté de tomber à la première occasion sur l'ennemi, ou, s'il était assailli par des forces supérieures, de reculer sans danger[4].

Les Français parurent devant Contes le 26 août, et, durant

[1] Lettre du 15 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 261.
[2] Lettre de de Rœulx, du 19 août. *Ibid.*, f° 311.
[3] Lettre du même, du 23 août. *Ibid.*, f° 357.
[4] Lettre du 23 août, précitée.

deux jours, lui « donnèrent, avec 19 et ensuite avec 36 canons, la batterie la plus véhémente que jamais ne fust vue [1]. » A cette furieuse attaque, les assiégés opposèrent une héroïque résistance, qui remplit de cadavres les fossés de la place [2]. Puis, une bande d'ordonnances et une enseigne d'infanterie, envoyées en reconnaissance par de Rœulx, pénétrèrent jusque dans le camp de Vendôme, où elles semèrent l'alarme et le carnage [3]. Vains efforts ! Le 28, vers deux heures de relevée, « l'ennemi étant prêt à livrer l'assaut, tous les compaignons dudit château se mirent en bon état, et la plupart rechurent leur Créateur ; après, tous, d'une commune voix, délibérèrent de soustenir et de hasarder leur vie pour le service de l'empereur. En effet, ils combattirent bien deux grosses heures, main à main, jusques à ce que, pris par derrière [4], ils furent tous emportés et tous tués, tellement qu'il n'en échappa pas plus de 18 ou 20 ; ce qui fut grand dommage, car il y avoit là beaucoup de gens de bien et bons souldars [5]. »

[1] Lettre de de Rœulx, du 31 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 458.

[2] « Les fossés sont remplis de morts. » Lettre de Jacques de Bryas, du 29 août. *Ibid.*, f° 442. — Lettre de de Rœulx, du même jour. f° 444.

[3] Lettre de de Rœulx, du 29 août, précitée.

[4] « Je suis au vray adverty que la cause de la prinse a esté trahison, de quoy je me suis tousjours doubté et doubte par tout. Et en ay descouverte une sur Renty il y a cincq ou six jours, et tiens que cela sera cause qu'ils n'y iront point. » Lettre de de Rœulx, du 2 septembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 495. — « Madame, après que je me suis bien informé de la prinse du chasteau de Contes, je trouve que la fortune est advenue par trahison, car ilz ont esté prins par derrière en deffendant la brèche, dont on charge fort le capitaine. Ce qui m'a fait estre tout estonné et esbahy, car je l'ay tousjours tenu pour homme de bien, et si est bon gentilhomme. Il y a des indices beaucoup pour tenir qu'il soit ainsi, et entre autres qu'il avoit grande amitié avecq le seigneur de Rache, et practiques secrètes avecq les ennemis. » Lettre du même, du 8 septembre. *Ibid.*, VII, f° 21.

[5] Lettre de de Rœulx, du 31 août, précitée.

Après ce succès, Vendôme allait se porter sur Renty, quand il apprit la découverte de ses intelligences dans la place[1]. Déconcerté, affaibli par la belle défense de Contes, qui lui avait coûté beaucoup de munitions et la plupart de ses chevaux de trait[2], il n'osa tenter l'entreprise, et vint camper (31 août) dans la plaine d'Embry, sur la route de Lillers[3]. De leur côté, de Rœulx et Van Rossem, jugeant le camp de Helfaut trop étendu pour le nombre de leurs troupes, l'abandonnèrent (1er septembre), pour prendre position « au-dessus du château de Cohen, lieu fort de tous costez et propice tout à la fois pour secourir Lillers et défendre le pays de Flandre[4]. » Le duc ayant envoyé de gros détachements répandre le pillage et l'incendie dans les campagnes, et n'ayant conservé que 9,000 piétons et 4,000 chevaux, les deux capitaines impériaux étaient fort tentés de lui « donner une grosse alarme; » mais la reine, « par plusieurs fois, leur avoit écrit de ne rien hasarder, » et ils n'osèrent contrevenir à ses ordres[5].

Si les généraux avaient confiance dans leur valeur, dans leurs forces, il n'en était pas de même des habitants de la frontière que l'invasion du duc de Vendôme jeta dans le découragement[6]. Les rumeurs les plus effrayantes circulaient,

[1] *Voir* note 4, page 277.

[2] Lettres de de Rœulx, des 1er et 2 septembre. *Lettres des seigneurs*, VI, fos 490 et 495.

[3] Lettre du même, du 31 août. *Ibid.*, fo 458; et lettre du 1er septembre, précitée.

[4] Lettre de de Rœulx, du 31 août, précitée.

[5] *Ibid.*

[6] « Pour aultant que j'entens que plusieurs sur la frontière sont descouragez, me semble que vous pourrez publyer que nostre armée estant vers Maestricht marche pour venir au secours d'Arthois et des frontières, et que je suis revenue à Bruxelles et que l'empereur approche le Ryn. Espérant que ce bruyt pourra

et l'on prêtait aux coalisés de si vastes projets, que partout les villes armèrent leurs bourgeois. A Bruxelles même, on vit les gardes bourgeoises se préparer à la défense de leurs remparts; le 20 août, commandées par l'amman Guillaume Le Tourneur, elles défilèrent devant la reine, au nombre de 7,050 hommes, non compris les officiers, les fifres et les tambours, 5 bombardiers, 200 pionniers chargés du service de l'artillerie, qui comptait treize pièces de campagne, et une troupe d'autres pionniers [1]. Mais déjà la régente était rassurée par les nouvelles reçues de son frère et par de secrètes négociations entamées avec l'Alcibiade [2]. Aussi ordonna-t-elle sur-le-champ à de Boussu d'envoyer en Artois les régiments du prince d'Orange et du seigneur de Bréderode, avec la moitié des bandes d'ordonnances, et la cavalerie frisonne sous les ordres du comte d'Arenberg. Malheureusement la crue des eaux de la Meuse retarda la marche de ces troupes, et quand, décimées par des fièvres contagieuses qui enlevèrent plus de 1,500 hommes, elles arrivèrent à destination, le danger avait disparu [3].

Du côté du Hainaut, les Impériaux tentèrent une diversion avec des forces trop insuffisantes. Pendant que Vendôme assiégeait Contes (27 août), de Bugnicourt, revenu à Cambrai, et le capitaine du Quesnoy réunirent dix enseignes de piétons avec cinq pièces d'artillerie, et investirent Bohain. La ville se rendit à la première sommation; et le château n'opposa guère plus de résistance. Il fut brûlé avec les

aucunement remettre le cueur aux effrayez, et donner à penser aux ennemis. » Lettre de Marie de Hongrie à de Lalaing, du 28 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 416.

[1] Le Petit, l. viii, 207. — *Histoire de Bruxelles.*

[2] Lettre de Marie de Hongrie, du 28 août, précitée.

[3] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, l. c., 35 et 41, note 2.

grands magasins de blé qu'il contenait, et la ville éprouva le même sort, « malgré les ordres des capitaines. » Cette catastrophe répandit l'effroi; partout les Impériaux n'eurent qu'à paraître pour se voir ouvrir les portes de tous les petits forts des environs. Ils épargnèrent les villages, « pour engager l'ennemi à traiter plus gracieusement le pays d'Artois, en publiant toutefois que, s'il continuoit ses feux, ils reviendroient promener la torche dans le pays. » Encouragés par leurs succès, ils se mettaient en mesure de les poursuivre, quand différents rapports leur signalèrent l'approche d'un corps d'armée considérable [1]; de Bugnicourt reçut l'ordre de courir au secours de l'Artois avec toutes les troupes qu'on pourrait tirer du Hainaut; mais, au moment où il allait y obtempérer, il tomba malade [2], et de Rœulx resta réduit à ses seules forces.

Vendôme séjourna dans les environs de Renty jusqu'au 3 septembre au matin. Il vint alors « donner l'escarmouche à Saint-Omer, » et s'établir à Esquerdes, à trois petites lieues du camp des Impériaux. De là il pouvait franchir le Neuf-Fossé pour marcher sur Cassel, entreprise dangereuse : « Car, écrivait de Rœulx à la reine, oires que le peuple en aura quelque dommage, lesdits François le payeroient bien; » s'ils attaquaient le camp, « ils y auroient été bien recueillis, les Impériaux estans tous prêts pour en attendre la fortune, n'ayant guères moins d'enseignes qu'eux, et suppléant à l'infériorité de la cavalerie par l'avantage de la position. » Restait à passer l'Aa, pour se jeter dans la Basse Flandre du côté de Gravelines, et de Rœulx, prévoyant que le duc prendrait ce

[1] Rapport du capitaine du Quesnoy, du 27 août 1552. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 412.

[2] Lettre de ce seigneur, du 1er septembre. *Ibid.*, f° 470.

dernier parti, établit « bon guet partout, afin que les ennemis ne pussent franchir la rivière comme ils le pensoient [1]. »

En effet, le 4 septembre, les Français, profitant d'une brume épaisse, arrivèrent sur les bords de l'Aa. Mais bientôt apparurent sur la rive droite quatre enseignes envoyées par de Rœulx et la bande d'ordonnances du vicomte de Gand, tandis que le capitaine de Renty, Jacques de Bryas, donnant sur l'arrière-garde ennemie, mettait un de ses détachements en pleine déroute [2]. Toute l'armée de Vendôme se trouva réunie dans la soirée, et, le lendemain, au point du jour, elle attaqua avec impétuosité le *bolwerk* d'Hennewyns [3]. « Si ce n'eust été l'arrivée des gens de pied anglois que de Rœulx y avoit envoyés devant les autres, parce qu'ils estoient plus près, le boulevard se fust trouvé en grand danger d'estre pris. Touttefois lesdits Anglois firent tel debvoir qu'on s'en dut grandement contenter. » Accoururent ensuite trois enseignes artésiennes et le régiment du maréchal de Gueldre, dont « le comte ne sut assez grandement se louer, » et lorsque celui-ci arriva avec le reste de l'armée, les Français étaient repoussés sur tous les points. De Rœulx prit alors position à Mariakerke, d'où il écrivit à Marie de Hongrie : « Si nos ennemis nous y veuillent assaillir, ce sera au ventre de notre mère, ce qu'il faut qu'ils fassent ou se retirent. »

Cet échec et les habiles dispositions des capitaines impériaux, qui lui barraient le passage, prêts à courir sur tous les points menacés, déconcertèrent Vendôme; dès ce moment, il fut facile de prévoir l'issue de son expédition. Son séjour sur

[1] Lettre de de Rœulx, du 3 septembre. *Lettres des seigneurs,* VI, f° 501.
[2] Lettre du même, du 4 septembre. *Ibid.*, f° 509.
[3] Le bolwerck d'Hennewyns, qui porte sur les anciennes cartes le nom de *Bolwercq,* défendait le passage de l'Aa sous Gravelines.

les bords de l'Aa fut marqué par la destruction du château de Runninghen, où l'on avait jeté 40 piétons, qui abandonnèrent la place à l'approche de l'ennemi. De Rœulx fit rigoureuse justice de leur lâcheté, « parce qu'il estoit force de faire chastoy de beaucoup de gens de guerre, ou autrement il en viendroit grand inconvénient[1]. » Le duc alla ensuite raser les châteaux de Tournehem et de la Monthoire « si très-plat qu'il n'estoit plus possible d'y rien faire[2]. » Le 7, il dressa son camp à Esquerdes[3], et l'arrivée à Montreuil de forts convois de munitions inspira des craintes pour Renty[4]. Les fortifications de cette place présentaient des défectuosités, connues de l'ennemi, et de Rœulx, ne la jugeant pas tenable contre une nombreuse artillerie, alarmé par de fâcheux propos tenus parmi les soldats de la garnison, généralement bons pourtant[5],

[1] Lettre du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, du 5 septembre. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 521.

[2] Lettre du même, du 8 septembre. *Ibid.*, VII, f° 27.

[3] Autre lettre du même jour. *Ibid.*, f° 21.

[4] Lettre du même, du 7 septembre. *Ibid.*, f° 11.

[5] « Quant à ce qui touche le chasteau de Renty, je n'ay failly d'escripre à Votre Majesté les raisons pour quoy je craindois que les ennemis ne l'assiégeassent, par non me fier en mon secrétaire, mais seulement pour mieulx savoir dire de bouche que par escript. Toutefois, puisqu'il plaist à Votre Majesté que je l'en advise, il y a trois principaulx points pour lesquelz je le crains. Le premier pour ce que les couvertures des canonnières sont peu puissantes et les rempartz sur les murailles, lesquelz pendent par trop sur le fossé, de sorte que avecq une grosse batterie telle que les François ont, il est apparent qu'en peu d'heures les canonnières et traverses seroient descouvertes, et que le rempart du costel que l'on avoit mis sur la vieille muraille décline fort et tombe tout vers le fossé. Oultre les inconvéniens qu'il y a des deux costelz des montaignes. Aussi que aucuns du chasteau ont tenu ces propos : que voulons-nous tenir, car quant nous aurons tout tenu nous n'aurons point de secours ? Le tiers est que souvent nos capitaines pour gaigner le dixième des pilleries et roberies qui s'y font, prendent des Franchois qui se viennent rendre : combien que je l'ay assez deffendu, de sorte qu'il y en a un audit Renty, lequel est retourné en France devers monseigneur de Vendosme, et l'a adverty de

résolut de prévenir à tout prix cette attaque. Il courut se poster à une lieue de l'armée française, « en telle sorte qu'il convenoit pour attendre la bataille, s'il plaisoit à monseigneur de Vendosme d'effectuer les propos qu'il avoit tenus, qu'estoit de la lui donner en quelque lieu qu'il pût le trouver[1]. »

Cette fière attitude imposa au duc, et de graves nouvelles, exagérées encore par la terreur, lui arrivèrent en même temps. Après quelques courses heureuses, de Lalaing avait résolu d'étendre le cercle de ses ravages et de venger les « brûlemens de l'Artois. » Comme il disposait de peu de troupes, ses capitaines, « craindans que ce ne fust à son honneur et resputation, s'il se devoit retirer, lui déconseillèrent d'y aller en personne, » et il chargea le seigneur de Famars de l'expédition. De Famars partit le 7 septembre, vers midi, avec sa bande d'ordonnances, celle du seigneur de Wysmes, les arquebusiers à cheval du seigneur de Helfaut, quelques arquebusiers de la garnison de Landrecy et 300 fantassins. Un corps de 700 piétons le suivit dans la soirée et s'établit à Vaulx-le-Prêtre, « pour aider à passer le butin à la retraite. » La colonne expéditionnaire poussa jusqu'à l'abbaye de Vermand, « qui tint fort et où fut bruslée la porte et pillée la basse-cour, » ruina quatre à cinq villages sur l'Oise, brûla deux forts, ravagea le Vermandois sur une étendue de plus de 26 lieues. Chargée de butin et poussant devant elle 120 bêtes à cornes, 1,200 moutons, 300 porcs et 51 chevaux, qui ralentissaient sa marche, elle s'en revenait péniblement (8 septembre), quand elle se vit assaillie par des bandes de

toutes les faultes qui y sont. Toutteffois j'espère que ceulx qui sont audit lieu feront leur debvoir, comme encore ilz m'ont mandé aujourd'huy. » Lettre du 7 septembre, précitée.

[1] Lettre du 8 septembre, précitée.

les bords de l'Aa fut marqué par la destruction d
Runninghen, où l'on avait jeté 40 piétons, qui
la place à l'approche de l'ennemi. De Rœulx
tice de leur lâcheté, « parce qu'il estoit f
de beaucoup de gens de guerre, ou a
grand inconvénient[1]. » Le duc alla
de Tournehem et de la Monthoir
plus possible d'y rien faire[2]
Esquerdes[3], et l'arrivée à M
nitions inspira des craintes
cette place présentaient
nemi, et de Rœulx, ne
breuse artillerie, ala
les soldats de la

[1] Lettre du comte
les seigneurs, VI.
[2] Lettre du m
[3] Autre lettre
[4] Lettre du
[5] « Quan
Votre Ma ... : « Les ennemis,
... le feu partout sans rien espar-
... femmes, jeunes filles, mettans les
... ans à ranchon et autres maulx inextimables.
... tant en la justice de Dieu qu'ils auront le guerdon
... en doivent avoir, avant long temps[3]. » Décimée par
les combats et par des maladies[4], sévissant à tel point que

[1] Lettre de ... du 9 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 32.
[2] Lettre de de Rœulx, du 10 septembre. *Ibid.*, f° 19.
[3] Lettre du 8 septembre, précitée.
[4] « Et sans bien avoir ... ont perdu à la guerre tant devant Contes que ... aux armes et escarmouches qu'avons eu ensemble, plus de viij c lans- ... pour le moins qui sont morts de maladie, et se meurent

ter la contagion, de Rœulx ordonna à ses soldats de de prisonniers[1], cette armée, naguère si mena- avec une étrange précipitation. De Rœulx stratagème : il prêta aux Français l'inten- rras, ou de se venger de la garnison de d'emporter le château de Sailly, défendu françaises, à qui elle avait tué 160 à s craintes pour Arras, le comte eût endre aux François le mal qu'ils aux conseils de la prudence, ce le leur « donner incessamment costé du Boulonnois ou de la toyer avec l'espoir de trouver bonne main, » et vint, en à Chergny. Là il apprit née, renvoyé ses vieilles la majeure partie de ses e vers la Lorraine. De concert ossem, le comte alors dissémina ses les villes frontières, avec ordre d'y déposer leurs

encore journellement. Quant à leurs piétons des vieilles bandes, ilz n'en ont pas moins perdu aux escarmouches et alarmes (y comprins viij ou ix xx qui ont esté prins d'assaut et tuez à Sailly, quy est un chastelet près de Bapalmes) moins de vj ou vij c. Et si ont eu beaucoup de chevaulx tuez. » Lettre du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, du 14 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 96.

[1] « Ils sont si très-malades qu'ilz n'en peuvent plus, et de petites maladies comme le flux de ventre au sang et de la peste. De sorte que je suis bien mary quand mes gens me les ameynent, et leur dis tousjours qu'ilz en tuent autant qu'ils en trouveront. » Lettre du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, du 19 septembre. *Ibid.*, f° 165.

[2] *Voir* note 4, page 284.

[3] Lettre du 10 septembre, précitée.

paysans exaspérés de ses déprédations. Ils furent successivement renforcés par des corps d'infanterie et de cavalerie, qui, durant un trajet de plus de deux lieues, harcelèrent les Impériaux. La position de ceux-ci, déjà fort critique, fut aggravée par l'arrivée de la cornette du duc d'Enghien, de 120 chevaux anglais et d'un gros détachement d'infanterie sorti de Saint-Quentin; mais, sans se laisser entamer et sans cesser de combattre, de Famars atteignit Vaulx-le-Prêtre, où sa réserve se tenait cachée et les Français seraient tombés dans l'embuscade, si elle ne s'était trop tôt montrée. A la vue des piétons impériaux, ils s'arrêtèrent et, pris tout à coup de panique, ils s'enfuirent à travers les bois voisins.

Cette expédition jeta la consternation dans le pays, et la garnison de Saint-Quentin elle-même se crut menacée. C'était, disait-on, l'avant-garde du comte de Lalaing, en marche avec 8,000 ou 9,000 hommes et 14 pièces d'artillerie[1]. Ce prétendu danger de la Picardie délivra l'Artois de l'invasion : Vendôme évita avec soin l'occasion qu'il s'était vanté de chercher[2], et, au lieu de livrer bataille, ordonna la retraite. Elle fut signalée par les plus affreux excès : « Les ennemis, écrivit de Rœulx, ont bouté le feu partout sans rien espargner, et davantage forcé femmes, jeunes filles, mettans les enfans de 4 ou 5 ans à ranchon et autres maulx inextimables. J'espère tant en la justice de Dieu qu'ils auront le guerdon qu'ils en doivent avoir, avant long temps[3]. » Décimée par les combats et par des maladies[4], sévissant à tel point que

[1] Lettre de de Lalaing, du 9 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 32.

[2] Lettre de de Rœulx, du 10 septembre. *Ibid.*, f° 49.

[3] Lettre du 8 septembre, précitée.

[4] « Et suis bien adverti qu'ils ont perdu à la guerre tant devant Contes que Renty, aux alarmes et escarmouches qu'avons eu ensemble, plus de viij c lansquenetz, et autant pour le moins qui sont morts de maladie, et se meurent

pour en éviter la contagion, de Rœulx ordonna à ses soldats de ne plus faire de prisonniers[1], cette armée, naguère si menaçante, se retira avec une étrange précipitation. De Rœulx crut même à un stratagème : il prêta aux Français l'intention d'attaquer Arras, ou de se venger de la garnison de Bapaume, qui venait d'emporter le château de Sailly, défendu par de vieilles bandes françaises, à qui elle avait tué 160 à 180 hommes[2]. Sans ses craintes pour Arras, le comte eût couru tout de suite « rendre aux François le mal qu'ils avoient fait; » et, s'il céda aux conseils de la prudence, ce fut en se promettant bien de leur « donner incessamment un grand coup de baston du costé du Boulonnois ou de la Picardie[3]. » Il ne cessa de les côtoyer avec l'espoir de trouver l'occasion de leur « donner une bonne main, » et vint, en passant sous Thérouanne, s'établir à Chergny. Là il apprit que Vendôme avait disloqué son armée, renvoyé ses vieilles bandes dans leurs garnisons, et dirigé la majeure partie de ses lansquenets avec sa gendarmerie vers la Lorraine. De concert avec Martin Van Rossem, le comte alors dissémina ses troupes dans les villes frontières, avec ordre d'y déposer leurs

encore journellement. Quant à leurs piétons des vieilles bandes, ilz n'en ont pas moins perdu aux escarmouches et alarmes (y comprins viij ou ix xx qui ont esté prins d'assaut et tuez à Sailly, quy est un chastelet près de Bapalmes) moins de vj ou vij c. Et si ont eu beaucoup de chevaulx tuez. » Lettre du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, du 14 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 96.

[1] « Ils sont si très-malades qu'ilz n'en peuvent plus, et de petites maladies comme le flux de ventre au sang et de la peste. De sorte que je suis bien mary quand mes gens me les ameynent, et leur dis tousjours qu'ilz en tuent autant qu'ils en trouveront. » Lettre du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, du 19 septembre. *Ibid.*, f° 165.

[2] *Voir* note 4, page 284.

[3] Lettre du 10 septembre, précitée.

bagages; rendues ainsi plus libres dans la marche, elles devaient ensuite se réunir rapidement pour fondre sur le Boulonnais [1]. Mais les événements survenus à l'est modifièrent ce plan, et de plus éclatantes représailles vengèrent les ravages de Vendôme.

Pendant que ces expéditions livraient les campagnes à toutes les horreurs de la guerre, le commerce et la pêche étaient désolés par la piraterie. Au mois de juin, Marie de Hongrie convoqua les états de la Flandre et de la Hollande, et leur proposa d'armer ou de négocier, à l'effet d'obtenir des sauf-conduits pour leurs pêcheurs. Les Hollandais opinèrent pour les négociations, qui étaient moins coûteuses et d'un résultat plus prompt; mais les Flamands objectèrent que les corsaires ne respecteraient pas les sauf-conduits. Marie de Hongrie, se rangeant à cette opinion, demanda six vaisseaux à la Flandre, huit à la Hollande et quatre à la Zélande. Les Hollandais ayant représenté que de telles forces étaient insuffisantes pour tenir tête aux flottes ennemies, et que les armées navales, habituées à protéger seulement les côtes, n'avaient jamais été d'une grande utilité dans les mers du nord, la reine répliqua que les Français n'avaient que huit vaisseaux de guerre dans ces mers, et que, dès lors, leur seul contingent suffirait pour les contenir; du reste, il fallait se résoudre à armer ou renoncer à la pêche [2]. La proposition des Flamands fut donc adoptée, et le gouvernement leva 10,000 matelots [3]. En même temps, et, bien que les Français eussent désarmé en partie leur flotte, la régente défendit aux pêcheurs et aux marchands de prendre la mer isolément; elle

[1] Lettre de de Rœulx, du 12 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 70.
[2] *Reg. Ad. Van der Goes*, ad ann. 1552, 43, 45, 46, 48-57.
[3] Rapport lu aux états, avril 1553. Reg. n° 122, f° 7.

pria aussi l'infant Philippe de faire escorter les bâtiments de commerce quittant les ports d'Espagne en destination pour les Pays-Bas [1].

Les armements des provinces maritimes détournèrent les Français de grandes entreprises, et ce fut par des coups de main que se manifestèrent les hostilités. « Un aventurier de Flessingue, très-hardi et heureux homme en mer, montant une petite jachte avec six pièces de bois peintes comme pièces de fer d'artillerie, prit à l'abordage un vaisseau de Bretagne trois fois plus grand que le sien, bien artillé, muni de gens et de munitions, et la pluspart des François fut tué. » Ayant ensuite vendu son navire en Angleterre, il monta sa prise et, à peine remis en mer, captura un vaisseau de Normandie, qui revenait du Brésil avec une riche cargaison « de bois, de papegais, de singes et autres minuties de ce pays, et valoit 6,000 à 7,000 florins. » Ce vaisseau avait pour pilote un « homme de bonne apparence et savoir, qui avoit vécu six années au Brésil, et qui connoissoit toute la côte des Indes et de la Chine ; » l'importance de ce prisonnier ayant été révélée par les offres considérables de rachat dont il fut l'objet de la part du gouvernement français, la régente ordonna de le garder sur le vaisseau de l'aventurier, qui fut envoyé dans les mers des Indes [2]. Au mois de septembre, une escadre française profita de l'éloignement des croiseurs des Pays-Bas pour mettre en fuite la flottille de pêche; deux *buses* assaillies par quatre vaisseaux de guerre « les combattirent bien douze heures de long, » et, la fortune secondant leur vaillance, elles réussirent à échapper [3]. Dans plusieurs autres circonstances

[1] Lettre du 18 juillet, précitée.
[2] Lettre de de Scheppere, du 19 juillet. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 19.
[3] Rapport du 20 septembre. *Ibid.*, VII, f° 167.

encore les marins des Pays-Bas firent preuve d'une grande audace; on les vit fréquemment reprendre à l'ennemi des navires capturés et s'emparer de vaisseaux de guerre qui leur donnaient la chasse [1].

[1] *Voir* « Extraict d'une lettre escripte aux Foucker, le troisiesme de décembre, » et Lettre de de Neubourg à Marie de Hongrie, du 14 du même mois. *Lettres des seigneurs,* VIII, f°s 335 et 423.

CHAPITRE XLI.

SIÉGES DE METZ ET DE HESDIN.

(1552.)

Depuis longtemps Charles-Quint annonçait à Marie de Hongrie sa prochaine arrivée dans les Pays-Bas [1], où la reine réclamait sans cesse sa présence [2]; mais il avait été traversé dans ce dessein par d'excessives difficultés. L'opiniâtre empereur, repoussant avec arrogance les conditions des protestants, et exigeant réparation des injures essuyées par le chef de l'empire, avait opposé de longs obstacles à la paix. S'il avait remis en liberté le prisonnier de Muhlberg, c'était pour l'opposer à Maurice, et il retenait dans une étroite captivité le landgrave de Hesse. D'autre part, quand Jean-Frédéric se montra pressé de se venger du ravisseur de son électorat, Charles-Quint se garda bien de servir cette vengeance, car tandis que sa fierté n'admettait pas de concession aux protestants, sa politique lui dictait des ménagements propres à tourner leurs forces contre la France [3]. Il dut cependant finir par reconnaître que l'Allemagne était décidée à se soustraire au joug. A la nouvelle qu'il avait modifié le traité préparé à Passaw, Maurice se remit en campagne [4]; Albert de Bran-

[1] *Voir* lettre du 1er août. *Correspondenz*, III, 408.

[2] *Voir* lettre du 16 août. *Ibid.*, 464.

[3] Lettres du comte de Stroppiana, des 20 et 28 mai. l. c., 217, 218.

[4] Lettre de Louis Orejuela à Gonzalve Perez, secrétaire de Philippe, du 28 juillet. *Archives de Simancas*, l. c.

debourg marchait déjà vers le Rhin; les états de l'empire, catholiques et protestants, également intéressés à circonscrire la puissance dont le potentat avait abusé, Ferdinand lui-même : tous tendaient à un parti extrême[1]. Marie de Hongrie prévint l'empereur « qu'on tramoit à Heidelberg des choses préjudiciables à son autorité, et que même il ne s'agissoit de rien moins que de le déposer[2]. » Plus que cette crainte, que les supplications de son frère, que les dangers de la Hongrie menacée par les Turcs, l'impatience de se venger de Henri II le décida sans doute à céder.

Le traité de Passaw ou de la Paix publique assura, sous une forme provisoire sauvegardant la dignité de Charles-Quint, l'indépendance de l'Allemagne, et détruisit l'espoir conçu par lui de rendre l'autorité impériale héréditaire et absolue dans sa famille. Sans consacrer définitivement la religion évangélique, il accorda aux protestants allemands la paisible possession et le libre exercice de leur culte. Quant à la délivrance du landgrave de Hesse, qui avait servi de prétexte à la prise d'armes de Maurice, quoique fixée au 11 ou 12 août, elle restait subordonnée au licenciement des milices de la confédération, et devait être suivie d'un désarmement général[3].

[1] « Ce sont ceux qui lui avaient le plus d'obligations, et que l'on pouvait croire les sujets les plus dévoués; ce sont ses plus proches parents qui ont été ses ennemis les plus dangereux. » Lettre de Sanche de Lève, prince d'Ascoli, à Philippe, du 31 août. *Archives de Simancas*, l. c.

[2] Lettre du 1er août. *Correspondenz*, III, 409.

[3] Manuscrit de la bibl. royale n° 21249. — Charles-Quint ratifia le traité le 15 août. « Je l'ai bien voulu faire, écrivit-il à Ferdinand, seulement pour votre respect, car pour le mien, je n'en avois pu faire, ni aussi de la raison; de quoi, toutefois, je me ayde de dire que je l'ai fait par respect des princes de l'empire, qui à icelluy avoient entendu. Car je tiens pour certain que plusieurs d'iceulx eussent été aussi ayses et peult estre eussent trouvé pour meilleur que je ne

Cette dernière disposition provoqua de singuliers incidents. Le prisonnier qu'il avait été question de transférer à Vilvorde ou en Espagne, était resté à Malines; mais l'empereur avait recommandé de le surveiller avec soin, car son évasion devait être un nouvel aliment de danger [1]. Par suite de cet ordre, Marie de Hongrie avait chargé Viglius de représenter au landgrave que ses tentatives de fuite et les liaisons de ses fils avec le roi de France prolongeraient et aggraveraient sa captivité; le président le prévint même que, si l'on essayait de l'enlever par la force, le capitaine de ses gardes avait ordre de ne le point laisser sortir vivant de ses mains [2]. Le prince s'était donc résigné à attendre le résultat des négociations ouvertes pour sa délivrance; mais, peu de jours après la conclusion de la paix, sans se préoccuper de la ratification de l'empereur, une députation, présidée par le maréchal de l'électeur de Brandebourg, vint réclamer la mise en liberté du prisonnier. Cette réclamation jeta Marie de Hongrie dans un étrange embarras. Aux termes du traité, le landgrave devait être rendu à Rheinfels, le 12 août au plus tard, et l'empereur n'avait pas encore donné d'instructions à ce sujet. Dans cette conjoncture, gagner du temps était le meilleur parti; la reine exposa donc à ces députés l'impossibilité d'exécuter littéralement le traité, et promit, du reste, de diriger le prisonnier vers le lieu de sa destination. Elle ordonna en effet de le

l'eusse ratifié. Toutefois je l'ai volontiers fait, pour non me jecter le tort, et principalement pour votre respect. Dieu veuille qu'il vous profite plus que je n'en vois les apparences et que vous congnoissez mieulx ce que en ce je faiz pour vous, que n'avez congneu plusieurs aultres bonnes œuvres que vous ay faictes et que vous même m'avez bien donné à entendre qu'il vous sembloit comme j'estois obligé à les faire, sans avoir nul response à vous, ce que en ce cas ci au moins ne le me povez dire. » Lettre du 1er septembre. *Corresp.* III, 483.

[1] Lettre du 6 avril 1552. *Ibid.*, 162. — [2] 18 avril. *Saatspapiere*, 494.

conduire, à petites journées, à Maestricht, et d'y attendre des ordres ultérieurs [1].

Le 7 août, don Juan Guevara prévint le bourgmestre de Malines que le landgrave partirait le jour suivant, et qu'avant de quitter la ville, les Espagnols de sa compagnie seraient passés en revue pour toucher leur solde. Il engagea le magistrat à en donner avis à leurs créanciers, afin qu'ils se présentassent à l'heure fixée pour cette revue. Le lendemain, de bonne heure, ces créanciers se rendirent devant l'hôtel occupé par le landgrave, et il s'y joignit un si grand nombre de curieux, que le capitaine plaça à la porte un sergent avec quelques soldats, en lui donnant pour consigne de ne laisser entrer que les personnes qui avaient à faire des réclamations. Cet ordre eut des suites fâcheuses. Infidèle à sa consigne, le sergent interdit à tout le monde l'accès de l'hôtel, et ses camarades, payés dans l'entre-temps, bafouèrent leurs créanciers. Ceux-ci, exaspérés, escaladèrent alors les fenêtres de l'hôtel et la muraille du jardin; mais ils furent rejetés dans la rue et poursuivis par les soldats, frappant à tort et à travers dans la foule, de leurs épées, de leurs piques et de leurs mousquets. Il s'ensuivit un indicible tumulte : les bourgeois, insultés et battus, coururent aux armes et quand, grâce à l'intervention des magistrats, ils s'apaisaient, de nouvelles brutalités ranimèrent l'agitation. Des créanciers s'étant représentés à l'hôtel du landgrave, les soldats leur jetèrent des pièces de bois par les fenêtres, les chassèrent et en blessèrent plusieurs. Des rixes entre des Espagnols et des ouvriers éclatèrent sur divers points de la ville, notamment dans la *Befferstraete* et au marché aux Bestiaux; il devint impossible de

[1] Lettre du 10 août. *Correspondenz*, III, 448.

contenir le peuple, et une grêle de pierres assaillit les soldats. Le prévôt de la garde du landgrave, entre autres, fut arraché sanglant des mains de la foule, et courut à l'hôtel du prince en criant : « Espagne! Espagne! » A ce cri, don Juan de Guevara et sa compagnie sortirent en armes, pour occuper la rue conduisant au marché, et, dans la bagarre, un jeune homme fut tué. De toutes parts accoururent des bourgeois armés, et les serments se tinrent prêts à marcher au premier appel.

Une catastrophe était imminente, quand on apprit tout à coup que le landgrave, déjà à cheval, se disposait à partir. Aussitôt le magistrat en corps vint, à la tête des serments et de quelques compagnies bourgeoises, ouvrir la marche au cortége. Il se plaça devant la garde espagnole pour la protéger contre la fureur du peuple, et l'accompagna jusqu'au delà de l'*Overstepoorte*, à la limite des deux routes conduisant à Bruxelles et à Grimberghe; mais de nouvelles scènes de désordre eurent lieu dès qu'il se fut retiré. De jeunes garçons suivirent l'arrière-garde escortant les chariots de bagages où se trouvaient les femmes et les concubines des soldats; ils leur lancèrent des pierres, les couvrirent de boue et les accablèrent de grossières injures [1].

De l'enquête ouverte par ordre de Marie de Hongrie [2], il résulta que « aucuns souldarts principaulx en auroient esté l'occasion, ayant agressé ceulx qui demandoient avoir payement de ce qui leur estoit deu, frappans et blessans autres qui rien ne leur avoient meffait, estans illec venus pour veoir

[1] Relation du désordre, tumulte, forces et violences commises à Malines et en dehors de la ville, entre les bourgeois et manans de cette ville et la garde du landgrave de Hesse, au jour du départ de ce prince, le 8 août 1552. *Staatspapiere*, 518. — Rapport adressé à Viglius par Jean Baert et Matthieu Strick, 22 août. *Correspondenz*, III, 470.

[2] Lettre du 11 août 1552. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 205.

partir ledit landgrave. Et mesmement que entre autres le capitaine se seroit, en ce faisant, démonstré par trop rude en aucuns endroitz. » Un soldat nommé Jules de Ayala déclara même « que, certains jours avant le partement, ceux de ladite garde avoient préadvisé et résolu de, en cas que, à l'heure de leur partement, aucune entrefaite ou tumulte advinst entre eulx et ceulx de cette dite ville, ils mectroient le feug en plusieurs parties d'icelle, afin de cependant et par tel moyen eulx povoir mieulx tenir en desfence contre ceulx qui les vouldroient assaillir [1]. » Il paraît aussi que don Juan de Guevara avait commis des concussions et rogné la solde de quelques soldats. Il avait refusé de payer un Espagnol qui avait quitté le service pour s'établir à Malines, et retenu trois ou quatre mois de solde à un fifre qui, obligé de fuir, à la suite d'un homicide, l'avait vainement sollicité de payer une pauvre femme, son hôtesse. Il avait obligé le cuisinier du landgrave à comprendre ses dépenses de bouche dans celles de son maître, et il répondit au prince, qui s'étonnait de voir ses frais de table augmentés d'un tiers, que la guerre avait fait hausser les prix des denrées [2].

A son arrivée à Bruxelles, le landgrave ne fut admis à voir la reine que le 10 août [3]. Il lui promit de modérer l'impatience que ces retards causaient aux princes protestants, et partit pour Maestricht. Bientôt à son tour il s'étonna de la lenteur apportée par Charles-Quint à ordonner sa délivrance, et du mécontentement, il en vint à une telle exaspération « que personne ne pouvoit durer autour de lui [4]. » De

[1] Rapport du 22 août, précité. — [2] Relation du désordre.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 10 août. *Correspondenz*, III, 448.

[4] Lettre de la reine, du 26 août. *Ibid.*, 479. — Lettre de de Boussu, du 14 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 239.

son côté, le maréchal de Brandebourg, « voyant qu'on tiroit l'exécution du traité en longueur, voulut retourner vers ses maîtres, » et Marie de Hongrie eut beaucoup de peine à le retenir. L'approche de l'Alcibiade et les courses d'un de ses lieutenants, le seigneur de Reiffenberg, ancien capitaine du landgrave, étaient de nature à accroître l'anxiété de la reine; redoutant un coup de main sur Maestricht[1], elle ordonna de transférer le prisonnier dans le château de Limbourg. Mais don Juan de Guevara n'ayant pas jugé la place assez sûre, le prince fut conduit à Léau[2], en attendant qu'on lui eût préparé un logement convenable à Luxembourg, et les deux bandes d'ordonnances du comte d'Hoogstraeten renforcèrent la compagnie de Guevara[3].

La régente reçut enfin les instructions de Charles-Quint pendant les derniers jours du mois d'août, et prescrivit sur-le-champ d'amener le landgrave à Louvain, « pour y effectuer sa délivrance par elle-même. » Elle n'était pourtant pas au terme de ses embarras. Don Juan de Guevara refusa de relâcher son prisonnier sans un ordre direct de l'empereur, et déclara même que si l'on tentait de le lui arracher de force, « la vie du landgrave ne seroit pas en sûreté[4]. » Les députés des princes protestants se crurent leurrés, et ils étaient sur le point de se retirer, quand arriva la patente exigée par le rigide Espagnol. Le landgrave, rendu alors à la liberté (3 septembre), vint à Tervueren, où Marie de Hongrie se rendit pour le complimenter. A sa demande, il fut escorté seulement

[1] Lettre de Marie de Hongrie à de Boussu, du 18 août (*Lettres des seigneurs*, VI, f° 306), et lettre du 26, précitée.

[2] Lettre de de Boussu, du 17 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 291.

[3] Lettre du 26 août, précitée.

[4] Lettre du 16 août. *Ibid.*, f° 279.

jusqu'à Cologne, et certifia par écrit que c'était à sa réquisition et eu égard aux circonstances, qu'il n'avait pas été conduit jusqu'à Rheinfels [1]. Tout en blâmant les termes du refus de don Juan de Guevara, Charles-Quint l'excusa cependant en représentant à sa sœur « que, selon les lois d'Espagne, ce capitaine ne pouvoit délivrer son prisonnier, sans avoir la décharge de son souverain [2]. »

Charles-Quint avait exigé d'abord que les princes protestants marchassent contre le roi de France; mais ils s'étaient contentés de promettre de rompre avec leur allié, que l'empereur avait formellement refusé d'admettre dans la négociation [3]. Ses exigences et ce refus ne permettaient pas de douter de ses intentions : « Il avait reconnu parfaitement que, s'il voulait mettre un terme aux efforts audacieux, aux entreprises et aux intrigues des Français, ne plus se trouver en danger d'être chassé non-seulement de l'empire, mais de ses états héréditaires, ne pas laisser sa maison exposée à perdre, après sa mort, les Pays-Bas et l'Italie, il était nécessaire de châtrer le coq et d'en faire un chapon [4]. » Ce but, il était décidé à le poursuivre à outrance, et, si accablé qu'il fût par ses infirmités, il n'avait pas même attendu la conclusion du traité de Passaw pour préparer la guerre, guerre terrible que n'allumait plus cette fois l'ambition, mais la vengeance.

Au mois de juillet, il lui était arrivé d'Espagne environ « 9,000

[1] Lettre de Marie de Hongrie à Charles-Quint, du 5 septembre. *Correspondenz*, III, 485.

[2] Lettre du 11 septembre. *Ibid.*, 488.

[3] *Voir* à ce sujet ses instructions du 22 mars 1552, et diverses autres lettres. *Ibid.*, 132 et suiv.

[4] Lettre du comte de Stroppiana, du 30 mai. l. c., 219.

vieux soldats, avec une somme de 2,000,000 [1]. » Ils furent dirigés sur la Bavière, où les rejoignirent successivement d'autres corps d'infanterie espagnole ; six compagnies de chevau-légers de la même nation ; 4,000 hommes d'infanterie italienne commandés par le marquis de Marignan ; 80 enseignes d'Allemands tirées de Constance, de Ratisbonne et d'Augsbourg ; 2,000 reîtres du marquis Jean de Brandebourg, et 2,500 à 3,000 chevaux de Bohême. Dans l'entre-temps, le grand maître de l'artillerie, don Juan Manrique, formait à Inspruck un parc de 50 canons de divers calibres [2]. Couvrant ces armements du prétexte de punir Albert de Brandebourg de ses brigandages, à peine la Paix publique fut-elle signée, que Charles-Quint dirigea toutes ses forces vers le Rhin, et, le 7 septembre, il informa Marie de Hongrie de son prochain départ pour Strasbourg ; il comptait y passer le fleuve [3] et voir son armée réunie le 10 [4]. Il prescrivit à cette princesse de lever dans les Pays-Bas 3,000 pionniers « des meilleurs, pour les joindre aux Bohêmois pyonniers qu'il avoit en même nombre avec lui [5], » et surtout de se procurer de l'argent. La régente communiqua sur-le-champ cette nouvelle à ses généraux [6], et envoya 100,000 écus à son frère, en lui promettant, quoiqu'elle eût eu beaucoup de peine à se procurer cette somme, de la doubler bientôt. Mais, en même temps, sous prétexte que les Pays-Bas étaient hors d'état de nourrir son armée,

[1] Lettre du prince d'Orange, du 11 juillet. M. Groen Van Prinsterer, l. c. — Une circulaire du 11 juillet répandit cette nouvelle dans toutes les provinces des Pays-Bas. *Lettres des seigneurs*, V, f° 533.

[2] Lettre de Louis de Orejuela, du 28 juillet, précitée.

[3] *Correspondenz*, III, 486.

[4] Lettre de d'Egmont, du 9 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 36.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 11 *Ibid.*, f° 61.

[6] Lettre de de Rœulx, du 13. *Ibid.*, f° 80.

elle le supplia de la tenir éloignée de ces provinces [1]. Le véritable motif de cette demande était la terreur inspirée aux populations par la terrible renommée que s'étaient acquise en Allemagne les bandes espagnoles et italiennes. « Les habitans des Pays-Bas, écrivait la princesse à l'empereur, qui ont déjà souffert de si grandes charges, seront très-mécontens, s'ils doivent supporter les foulles et dommages que lesdites bandes exercent de tous costés. Je vous adjure donc d'avoir des égards pour lesdits habitans, qui ont témoigné tant de zèle et de fidélité pour votre service [2]. »

La nouvelle de la prochaine arrivée de Charles-Quint fut accueillie avec des transports de joie par les troupes du seigneur de Boussu qui, condamnées jusqu'alors à un *rôle* d'observation, s'applaudirent de combattre sous les yeux de l'empereur [3]. Ce corps d'armée, fort affaibli déjà par les renforts dirigés sur l'Artois, venait encore d'être privé des régiments d'Egmont et Van Holl, envoyés dans le Luxembourg. Son infanterie était réduite à dix-huit enseignes, assez mal fournies, des régiments de d'Arenberg et du bailli du Brabant wallon, et à la compagnie espagnole de la garde du landgrave; quant à la cavalerie, elle comprenait les bandes d'ordonnances de Boussu, de Beveren, de Bréderode, de Gaesbeek, de Berghes, d'Over-Embden, ayant au plus 1,000

[1] Lettre du 23 septembre. *Correspondenz*, III, 493.

[2] Lettre du 1er août. *Ibid.*, 408. — Ces craintes, trop bien justifiées, de la férocité et des brigandages des troupes espagnoles, se retrouvent partout. « Madame, ensuivant l'ordonnance que ay hier receu de lever trois cens pionniers au quartier de Vilvorde, je trouve que à grand'peine on les sçaura *faire* marcher, car il y a bruit de les mectre ès mains des Espaignolz et craindent illecq estre mal traictez. » Lettre de Thierry de Herlaer, du 11 novembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 95.

[3] Lettres de d'Egmont, du 14 septembre; de de Boussu, du 15; de J. Hinckart, du 10. *Infra.*

chevaux, au lieu de 1,200 exigés par l'effectif de leur organisation, et 1,400 reîtres conduits par le duc de Holstein. Pour toute artillerie il y avait six fauconneaux [1]. De Boussu, obligé de surveiller les mouvements d'Albert de Brandebourg et de se relier aux troupes établies sur les frontières de la Frise, pour contenir Brême [2], avait pris position à Cornély-Munster. Il s'était couvert par des retranchements [3] et, afin de lui donner un point d'appui, Marie de Hongrie avait ordonné de hâter l'achèvement des nouvelles fortifications de Maestricht [4].

Placé entre l'armée de la ligue des villes maritimes et Albert de Brandebourg, ce général se serait trouvé dans une situation fort critique, si la paix de Passaw n'avait désarmé la première et contenu le second. A la nouvelle de la marche de l'armée impériale vers le Rhin, l'Alcibiade songea tout à la fois à se ménager un accommodement avantageux et à s'assurer un lieu de refuge. Laissant à Trèves treize enseignes d'infanterie et 200 chevaux, il entra dans le Luxembourg, pour se rapprocher de Metz et de la France [5]. Le 6 septembre,

[1] Lettres de ce seigneur, des 15 et 25 septembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VII, f°s 120, 220 et 228.

[2] Lettres de Marie de Hongrie, des 5 et 30 septembre. *Correspondenz*, III, 485 et 494.

[3] Lettre de la même, du 10 septembre. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, l. c.

[4] « Considérant l'importance de la ville de Maestricht, faisant frontière à Brabant, Liége et autres pays, j'ay pour le bien et seureté d'icelle, par advis et délibération du conseil, résolu ce que a semblé s'y devoir faire pour ceste sayson, aux ouvraiges de la fortiffication d'icelle, et la faire pourveoir de bledz et autres grains, de molins à braz et à cheval, et aussi de faire condampner aucunes portes de ladicte ville, et de celle de Saint-Pierre faire faire une platte forme. Et pour le tout faire mectre en exécution ay mandé celle part, messire Jehan de Pipenpoy, chevalier, bourgmaistre de Bruxelles, avec instruction bien ample de ce qu'il y aura à faire. » Lettre de Marie de Hongrie, du 6 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 5. — Lettre de d'Hoogstraeten, du 12. *Ibid.*, f° 73.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 23 septembre. *Ibid.*, f° 204.

son avant-garde parut devant Grevenmacher, où se trouvaient quelques pelotons d'arquebusiers à cheval, de chevau-légers et de fantassins des régiments d'Egmont et Van Holl. Après une sanglante escarmouche, les Impériaux furent rejetés dans la place, et d'Egmont, la jugeant incapable de résistance, envoya l'ordre de l'évacuer. Les Allemands y entrèrent le lendemain matin et la livrèrent aux flammes.

On vit dans ces circonstances éclater l'aversion des habitants du Luxembourg pour le gouvernement de Charles-Quint. D'Egmont ayant voulu pourvoir à la défense d'Echternach, les bourgeois refusèrent de recevoir ses troupes et, après les avoir amusées jusqu'au soir par des pourparlers, ils déclarèrent au chef du détachement que, s'il voulait attendre encore une heure, leurs députés envoyés au marquis Albert viendraient « lui donner réponse. » Trop faible pour user de violence, cet officier s'établit dans un village voisin, et bientôt, menacé d'être coupé par la garnison de Trèves, il se retira en emmenant deux bourgeois enlevés par ses soldats[1]. Marie de Hongrie, « considérant que la conduite des habitans d'Echternach étoit chose aucunement tolérable et méritant chastoy exemplaire, » ordonna au conseil de Luxembourg de poursuivre criminellement, « tant ceulx de la loi et commune d'icelle ville que autres, à la forfaiture et privation des priviléges, franchises, droits et libertés qu'ils pouvoient prétendre. » Par un prompt et terrible exemple elle voulait effrayer quiconque serait tenté de les imiter[2]. Mais ces menaces, loin d'émouvoir les bourgeois d'Echternach, les poussèrent à un parti extrême : « Ils prêtèrent serment au roi de France, servirent l'ennemi, firent tout le mal possible aux Impériaux, et récla-

[1] Lettre de d'Egmont, du 7 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 17.
[2] *Ibid.*, f° 114.

mèrent l'assistance d'Albert de Brandebourg. » Il y envoya 300 arquebusiers avec 80 noirs harnais, et cette troupe devint la terreur de la contrée. D'Egmont, qui tenta de l'enlever par un rapide coup de main, vit son projet trahi, « tant il y avoit en ce pays des gens desloyaux et faisans contre leur devoir. » Quand il arriva devant la place, les Allemands l'avaient depuis longtemps évacuée, abandonnant les habitants à eux-mêmes. Le comte néanmoins fut retenu plus de deux heures devant la ville, dont les portes « avoient esté enterrées; » et, comme la position n'était pas tenable, il les brûla pour empêcher l'ennemi d'y revenir[1].

Albert de Brandebourg, suivant de près son avant-garde, vint camper à Grevenmacher, d'où il menaçait Luxembourg et Thionville[2]. Mais d'Egmont répondait de la sûreté de la première de ces places; dans Thionville on « étoit préparé à bien recevoir l'ennemi. » La nouvelle de la prochaine arrivée de l'empereur, célébrée (9 septembre) par des salves d'artillerie, « pour advertance aux voisins de Metz et au marquis, » avait enflammé l'ardeur de la garnison, et elle était décidée « à se conduire comme à gens de bien appartient de le faire[3]. » Les rapports des prisonniers[4] et une grande reconnaissance effectuée, le 13 septembre, par la cavalerie allemande[5], firent croire, un instant, qu'Albert avait l'intention d'assiéger cette place; mais il voulait seulement assurer la sécurité de sa marche, et il ne tarda pas à quitter Grevenmacher (15 sep-

[1] Lettre de d'Egmont, du 12 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 67.

[2] Lettre du même, du 9 septembre. *Ibid.*, f° 39.

[3] Lettre de J. Hinckart à d'Egmont, du 10 septembre. Reg. *Collection de documents historiques*, IX, f° 95. — Lettre de d'Egmont, du 14 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 99.

[4] Lettre de J. Hinckart, précitée.

[5] Lettre de d'Egmont, du 14 septembre, précitée.

tembre), dont il consomma la ruine [1]. Brûlant quatre ou cinq villages sur son passage, il alla s'établir sur la route de Metz, à une demi-lieue au-dessus de Thionville, dont la garnison ne cessa de le harceler, et lui enleva plusieurs convois de vivres [2]. Le 17 septembre, elle lui livra un combat qui dura environ trois heures, et dans lequel il perdit « un landgrave tué et un comte tiré à travers des cuisses d'un coup d'artillerie, sans encore autres particuliers, qui morts, qui prisonniers; » la perte des Impériaux se borna « à un capitaine des Marengeois et à un archer de la bande d'ordonnances de Blétanges [3]. » L'attitude hostile de l'Alcibiade n'avait plus d'autre but que d'aveugler les Français sur les intentions de leur allié, et de couvrir les négociations qu'il avait entamées à Trèves avec les agents de Marie de Hongrie. Mais le voile était déjà trop transparent, et les soldats du marquis s'apercevaient « que les François ne se fioient point trop d'eux; pareillement ils se fioient encore moins de l'aultre cousté, et il leur sembloit qu'ils seroient aussi prêts de reculer que d'aller en avant [4]. »

L'armée impériale avait passé le Rhin près de Strasbourg, le 15 septembre. Traversant les Vosges et le duché de Deux-Ponts, tandis que l'artillerie descendait le fleuve jusqu'à Coblence, pour remonter ensuite la Moselle, elle vint camper aux environs de Landau, où Charles-Quint établit son quartier général. Il y ressentit une violente attaque de goutte, et dans l'incertitude d'une prompte guérison, il ordonna au duc d'Albe de prendre les devants avec l'infanterie espagnole et

[1] Lettre de d'Egmont, du 15 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 119.
[2] Lettre du même, du 16 septembre. *Ibid.*, f° 129.
[3] Lettre du même, du 19 septembre. *Ibid.*, f° 162.
[4] Lettre de J. Hinckart, précitée.

italienne, deux régiments allemands, la cavalerie légère et une partie de la cavalerie allemande; les autres corps qu'il avait retenus, et parmi lesquels figuraient les bandes d'ordonnances d'Arenberg et d'Egmont [1], restèrent à Landau pour la garde de sa personne [2]. Le duc devait être renforcé par la division du seigneur de Boussu, qui avait quitté Cornély-Munster le 16, et s'avançait en côtoyant la Moselle [3]. Sa marche fut lente, car le chemin était « grand et pénible; » tout le pays à traverser, stérile ou ruiné; et, obligée d'emporter ses vivres, elle faisait au plus des étapes de trois lieues par jour [4]. En outre, il fallait être constamment sur le qui-vive, car Albert de Brandebourg pouvait revenir sur ses pas, reprendre la garnison laissée à Trèves, et assaillir inopinément des troupes exténuées de fatigue, embarrassées de nombreux chariots, et dont la cavalerie, en fort mauvais état [5], ne pouvait éclairer les mouvements [6]. Pour conjurer ce péril, Marie de Hongrie ordonna à d'Egmont de se jeter entre le marquis et Trèves, avec le plus de forces possible, sans trop dégarnir les forteresses du Luxembourg; mais un débordement de la Moselle ne permit pas d'exécuter cet ordre. Heureusement l'approche de l'armée impériale détourna l'Alcibiade de tout projet agressif, et ses bandes, en proie à la disette, préférèrent à une périlleuse expédition

[1] Lettre du 17 juillet. *Correspondenz*, III, 379.

[2] Lettre de Charles-Quint à Philippe, du 25 décembre. *Archives de Simancas*, ann. au *Journal du siége de Metz*. — Lettre de Francisco Eraso à Philippe, du 16 novembre. *Ibid.*

[3] Lettres de Hugues de Melun, du 16 septembre; de de Boussu, du 18; de la reine, du 19. *Lettres des seigneurs*, VII, f[os] 124, 154, 158.

[4] Lettre de de Boussu, du 18 septembre, précitée.

[5] Lettre du même, du 16 septembre. *Ibid.*, VII, f[o] 127.

[6] Lettre de Marie de Hongrie, du 23 septembre. *Ibid.*, f[o] 204.

le pillage des contrées qu'elles occupaient [1]. Bientôt même, on fut si rassuré sur leurs dispositions, que la reine prescrivit à d'Egmont de se mettre en mesure de rejoindre l'empereur avec son régiment et celui de Van Holl [2].

En effet, Albert de Brandebourg ne tarda pas à rappeler la garnison de Trèves [3], et se retirant avec toutes ses forces en Lorraine, il laissa le champ libre aux Impériaux [4]. Marie de Hongrie ordonna incontinent à de Boussu de se diriger vers cette ville, et de saisir l'occasion d'y entrer de gré ou de force [5]. La princesse n'avait pas cru à la sincérité des protestations de l'archevêque Jean d'Isembourg contre l'occupation de sa capitale par l'Alcibiade [6], et elle pressa son frère de s'assurer d'une contrée dont le souverain lui était peu affectionné, disait-elle, entretenait des intelligences avec l'ennemi, pouvait causer de grands dommages aux Pays-Bas [7]. De plus, Trèves commandant le cours de la Moselle, il importait d'en avoir l'entrée pour le service des vivres de l'armée. Charles-Quint approuva l'idée, et comme le seigneur de Boussu manquait d'artillerie pour agir de force, l'empereur dépêcha au duc d'Albe des lettres invitant l'archevêque et les bourgeois de Trèves à ouvrir leur cité à ses troupes [8]. Ils reçurent ces lettres, au moment où apparaissait, en vue de leurs murs, la division du seigneur de Boussu. Ce général réclama l'entrée

[1] Lettre de d'Egmont, du 24 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 206.

[2] Lettre du même, du 28 septembre. *Ibid.*, f° 254.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 30 septembre. *Correspondenz*, III, 494. — Lettre de Granvelle à de Boussu, du 1er octobre. Reg. *Collection de doc. hist.*, IX, f° 97.

[4] Lettre de Charles-Quint, du 25 décembre, précitée.

[5] Lettre de Granvelle, du 1er octobre, précitée.

[6] Lettre du 5 septembre. *Correspondenz*, III, 485.

[7] Lettre de Charles-Quint, du 8 octobre. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 636.

[8] Lettre de Granvelle, du 1er octobre, précitée.

de la ville, en se fondant « tant sur le droit de protection du duc de Luxembourg, que sur l'impossibilité où se trouvoient les habitans de se défendre contre les communs ennemis, à qui ils étoient obligés de donner ouverture, pour en user à leur bon plaisir au commun préjudice et dommage. » Il ajouta « qu'il avoit commandement d'aller à la rencontre de l'empereur, de lui assurer le passage de la Moselle et les vivres, et de se loger en sûreté à tout événement[1]. » Les circonstances ne permettaient guère de décliner cette invitation, et, le 2 octobre, à une heure de l'après-dînée, de Boussu prit possession de la place, où il mit en garnison le régiment de Van Holl, qui venait de le rejoindre[2], avec les bandes d'ordonnances de Bréderode et d'Over-Embden[3]. Ses autres troupes campèrent dans les environs en attendant des ordres ultérieurs[4].

Bien que chacun s'attendît au siége de Metz, aucun fait n'avait encore révélé l'intention de l'entreprendre. Aux yeux de la plupart des capitaines, la saison était trop avancée. Il fallait, disaient-ils, borner cette campagne à chasser les Français de Damvillers, d'Yvoy, de Montmédy, des petites villes de la Lorraine; puis, par des courses incessantes, ruiner le pays messin, affamer sa capitale, épuiser les munitions de sa garnison[5]. Entreprendre un long siége à l'approche de la mauvaise saison était, selon eux, chose dangereuse; tenter une attaque de vive force contre une place si bien fortifiée, si bien ravitaillée, si bien fournie de

[1] Lettre du 1er octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 206.
[2] Lettres de d'Egmont, des 24 et 28 septembre, précitées.
[3] Lettre de de Boussu, du 2 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 298.
[4] *Ibid.* — Compte de Herman Breissgin (n° 2638), f° xviij.
[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 28 septembre. *Correspondenz*, III, 493.

défenseurs, chose téméraire sinon impossible [1]. Le duc d'Albe seul, en courtisan plutôt qu'en homme de guerre, soutint une opinion qu'il savait être conforme aux désirs de Charles-Quint [2]. Ce prince « avoit l'esprit piqué et sollicité d'un extrême dépit de se venger; » de plus, il comptait par la prise de Metz faire tomber en ses mains toutes les places de la Lorraine et se trouver en mesure, au retour du printemps, de pénétrer de nouveau au cœur de la France [3]. Enfin, il voyait dans cette conquête le moyen « de sauvegarder l'intérêt de l'empire et son avenir, d'amoindrir la puissance du roi de France, de l'empêcher de prendre pied en Allemagne, de déjouer les complots de Henri II [4]. »

Toute irrésolution avait cessé dans son esprit, quand il quitta Landau (8 octobre) pour rejoindre son armée [5]. Aussitôt

[1] Lettre de de Rœulx, du 13 septembre. *Lettres des seigneurs,* VII, f° 80. — « Madame, j'ai toujours veu le duc d'Albe résolu de s'attacher à Metz, lequel lieu de Metz je treuve bien difficultueux pour prendre, car, Madame, avant hier quand nous le fusmes reconnoistre, y eust plusieurs prisonniers pris, lesquels maintenoient qu'il y avoit dedans huit mille hommes et grande jonesse et noblesse de France, bien résolus d'attendre la fortune telle qu'elle pourra advenir, et que tous les jours il y avoit plus de dix mille personnes besoingnans aux rempars, et disoient qu'ils attendoient encores le soir quatre mille hommes qui debvoient entrer dedans, et qu'il y a dedans si grand nombre de vivres et de toute munition, qu'il n'est possible de plus, et tant que trouvois les villaiges ci-entour plains de fourraiges et de vins qu'ils n'ont prins la paine de mettre dedans, qu'est bien signe qu'ils n'ont faulte de rien..... Madame, si ceste compagnie y est dedans, je n'ai jamais veu homme qui ait veu ne ouy dire que villes ainsi munies soient esté prinses par force, et n'ai point aussi ouï dire qu'il se soit trouvé par escript. Dieu douit que les sieurs puissent bien perachever l'emprinse pour le service de Sa Majesté. » Lettre de de Boussu, du 23 octobre 1552 *Ibid.*, f° 498, et Reg. *Coll. de doc. hist.,* IX, f° 125.

[2] *Ibid.* — Obsidendi autem consilii Dux ipse Albanus pœne solus auctor fuit. SEPULVEDA, *De rebus gestis Caroli V,* L. XXVII, 436.

[3] RABUTIN, L. IV, 569.

[4] Lettre de Charles-Quint, du 25 décembre, précitée.

[5] Lettre du duc d'Albe, du 8 octobre. Reg. *Collection de doc. hist* , IX, f° 109.

Marie de Hongrie, qui jugeait l'occupation de la Lorraine indispensable à la sécurité des Pays-Bas [1], poussa au succès de l'entreprise, « avec la diligence qu'elle avoit coutume d'apporter dans toutes les affaires. » Elle dirigea en grande hâte sur l'armée impériale de l'artillerie, des munitions, des pionniers ; réunit sur la Moselle un grand nombre de bateaux pour le service des vivres, et prévint le duc d'Albe qu'elle ne le laisserait point manquer de soldats [2]. Le duc, alarmé par quelques mouvements des Français, ayant craint de les voir, unis à Albert de Brandebourg, l'assaillir dans sa marche rendue difficile par le mauvais état des chemins [3], la reine ordonna à de Boussu de le rejoindre sans retard. D'Egmont devait le suivre avec la plupart des troupes préposées à la garde du Luxembourg, où les remplacèrent de nouvelles enseignes de piétons et d'arquebusiers levés dans les Pays-Bas [4].

Les craintes du duc d'Albe étaient peu fondées : loin de songer à d'audacieuses entreprises, les Français, sachant « que l'empereur recouvroit toujours l'occasion de se venger [5], » ne s'occupaient que des moyens d'éviter sa vengeance. Henri II voyait son royaume épuisé [6], « la pauvreté

[1] Lettre du 28 septembre, précitée.

[2] Lettre du duc d'Albe, précitée. — Lettre de Marie de Hongrie, du 2 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 292.

[3] Lettre du duc d'Albe, précitée.

[4] Compte de Herman Breissgin, précité, f°s xvij v° et suivants. — Compte de P. E. de Mansfeld, f° xij.

[5] RABUTIN, t. IV, 563.

[6] « Que le roy de France faict rassembler de tous costez de son royaulme le plus de gens qu'il peult, qu'il commenche grandement oppresser ses subgectz, tant ecclésiastiques que séculiers, par le redoublement des tailles sur les paroiches, et les faire payer en lieu de xx xl, que toutes les villes de son royaulme ayant furny au roy argent et gens, sont constrainctz aussy le redoubbler, que

d'argent[1] » telle qu'il avait dû licencier la majeure partie de ses troupes étrangères[2]; or, l'armée française, réduite à ses propres forces, était incapable de tenir la campagne, et les capitaines des Pays-Bas, qui ne l'estimaient guère, traitèrent de forfanterie, le projet que l'on prêtait au roi de « venir, à grande puissance, en délibération de donner bataille à l'empereur[3]. » Ce projet était en effet fort éloigné de la pensée de Henri II; dans la prévision que rien ne serait épargné pour lui reprendre les Trois-Évêchés, il consacrait toutes ses ressources à y accumuler les moyens de défense[4]. Metz, Toul et Verdun avaient reçu de fortes garnisons et une nombreuse artillerie; elles avaient été considérablement ravitaillées[5], et, dès le 18 août, le duc de Guise était venu

ceste oppression causera grande misère au royaulme de France et murmure entre son peuple, lequel desjà a commenchié à se élever, disantz qu'il ne leur est possible y povoir furnir, que ledit roy, en récompense de ce, a consenty à tous ses subgetz marchans et aultres, qu'ilz pourront hanter tous pays d'ennemys sans debvoir obtenir saulfconduit ou payer aulcun droict des marchandises qui sortiront et entreront. » Lettres de Rouen, du xviij[e] d'octobre 1552. *Lettres des seigneurs,* VII, f° 542.

[1] « Dit beaucop de la pouvreté d'argent estant en France. » Extraict d'une lettre escripte en Anvers, le ix[e] de novembre 1552. *Ibid.,* VIII, f° 65.

[2] Rabutin.

[3] « Cedit soir m'est revenu une espye que j'avoye envoyé audit Metz.... en bien grande et extrême dilligence se fortiffient. Et estre le bruyt en ladite ville que le roy vient à Verdun, à grande puissance en délibération de donner la bataille à l'empereur, ce qui me semble estre plus tost pour donner corraige ausdits de Metz que aultrement..... Et davantaige estre aussy le bruyt audit Metz qu'ilz sont délibérez de brusler et gaster le pays de là entour, pour discommoder le camp de Sa Majesté de tous fourraiges, ce que ledit marquis a desjà encommencé de faire, à quelle fin, comme je tiens, il fait sy petites journées. » Lettre de d'Egmont, du 16 septembre. *Lettres des seigneurs,* VII, f° 129.

[4] *Discours du temps de la rivalité de Henri II et de Charles-Quint,* éd. par M. Chabert. Metz, 1849.

[5] Lettre du comte d'Egmont, du 13 septembre. *Lettres des seigneurs,* VII, f° 92.

s'enfermer dans la première de ces villes avec une foule de jeunes seigneurs brûlant du désir de se distinguer sous cet illustre capitaine [1].

Toutefois, lorsque les Français virent le duc d'Albe se diriger vers la Moselle, ils crurent, un moment, à une attaque sur Yvoy ou Damvillers. Le duc de Guise ordonna sur-le-champ de ravitailler ces places et d'évacuer Rodemacheren, fort compromise depuis l'occupation de Trèves par les Impériaux. Les mouvements qui avaient inquiété le duc d'Albe tendaient à effectuer ces opérations, que favorisèrent le voisinage de l'Alcibiade, toujours menaçant pour Thionville, et quelques coups de main des capitaines de la Champagne, où se concentrait l'armée royale [2]. Les Français abandonnèrent Rodemacheren, dans la nuit du 7 au 8 octobre, et la place, qu'ils avaient livrée aux flammes, fut pillée par les paysans des environs. Jean de Lyere, qui revenait en ce moment d'une inspection faite à Thionville, apprenant en route la retraite de l'ennemi, courut aussitôt à Rodemacheren et arrêta le pillage ainsi que l'incendie assez à temps pour sauver l'artillerie et les munitions abandonnées par les Français [3].

Le comte d'Egmont, que les brigandages des bandes de l'Alcibiade avaient retenu dans le Luxembourg, au moment où

[1] Tous pourtant n'attendirent pas l'arrivée des Impériaux, et d'autres en sortirent pendant la durée du siége. « J'ay entendu par ung souldart de la garnison prisonnier, aulcuns seigneurs depuis estre assiégés en estre sortiz comme le duc Oracio et messieurs d'Enghien et de Montmorency et son frère. Le prince de Ferrare en partit devant que nous y vinmes. » Lettre de d'Egmont, du 25 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 214.

[2] *Le Siége de Metz en l'an MDLII*, par Bertrand de Salignac Fénelon, édité par M. Chabert. Metz, in-4°, 1856. — Rabutin, l. iv, 569. — Lettre de d'Egmont, du 13 septembre, précitée.

[3] Rapport de Jean de Lyere. — Lettre de d'Egmont, du 8 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f°s 367 et 373.

il allait rejoindre l'armée impériale[1], manquait de troupes et les Français eurent libre carrière. Le 13 octobre, vers minuit, le seigneur de Jametz, à la tête d'un gros détachement, investit inopinément Virton, où le comte avait mis une enseigne de piétons sous le capitaine Malandry, et cent arquebusiers à cheval commandés par le seigneur de Hayon, lieutenant de Mansfeld, « afin d'y réunir le plus de grains possible et d'empêcher les garnisons ennemies d'en tirer de la contrée. » La place fut si étroitement cernée, qu'il fut impossible d'en faire sortir un seul homme, et, le lendemain, vers dix heures du matin, les Français la battirent avec quatre pièces d'artillerie. Il fallut peu de temps pour ouvrir la brèche, et donner l'assaut. Les assiégés le soutinrent pendant plus de deux heures, « faisant grand dommage à l'ennemi, à qui ils tuèrent environ 80 hommes avec plusieurs gens de bien, entre autres, un frère du capitaine de Montmédy et deux porteurs d'enseignes; » ils en blessèrent un plus grand nombre et emportèrent comme trophées deux enseignes prises sur la brèche. Quant à leur perte, elle ne s'éleva qu'à cinq morts et quelques blessés. Une plus longue résistance leur parut pourtant impossible, et jugeant l'honneur sauf, la garnison capitula. Il lui fut accordé de « sortir vie sauve et libre de prison. En signe de ce lui donnèrent lesdits ennemis convoy pour se retirer une bonne demy lieue, jusques près du bois; là survint une autre troupe d'ennemis qui la fit retourner et la déclara prisonnière. » La plupart des arquebusiers, avec leur chef, se firent jour et rejoignirent d'Egmont; mais les piétons furent contraints de payer un mois de solde pour rançon. A peine entrés en ville et sans

[1] Lettre du 16 septembre, précitée.

même descendre de cheval, les Français y mirent le feu et se retirèrent en toute hâte, prévenus sans doute de l'approche de d'Egmont, qui accourait avec 15 enseignes de piétons et 700 chevaux. Sa prompte arrivée sauva Villemont, Sainte-Marie, Neufchâteau, Bastogne, Marche, à qui était réservé le sort de Virton, et obligea le seigneur de Jametz à une retraite si rapide qu'on n'essaya même pas de le poursuivre [1].

Peu de jours avant l'incendie de Virton, un parti français avait pénétré dans le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse; mais il n'y trouva point aussi bonne fortune. Assailli par les milices de cette contrée, il essuya une défaite complète et laissa entre leurs mains son chef, le baron de Saint-Amand, avec beaucoup d'autres prisonniers [2].

Cependant le duc d'Albe s'était éclairé sur la nature des expéditions de l'ennemi, et il conseilla de laisser de Boussu et d'Egmont pour surveiller Albert de Brandebourg, jusqu'à l'arrivée de l'empereur. Il pria même la reine de suspendre toute levée de troupes, vu la difficulté des vivres [3]. En conséquence d'Egmont resta dans le Luxembourg, et Marie de Hongrie résolut d'envoyer de Boussu au-devant de son frère. Mais ce général avait à peine quitté son campement avec le régiment d'Arenberg, quatre bandes d'ordonnances et 3,000 chevaux de Holstein, qu'il reçut un contre-ordre lui prescrivant de se diriger vers Metz, pour opérer sa jonction avec d'Albe [4].

[1] Lettres de d'Egmont, des 15 et 19 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f°s 432 et 457. — Rabutin.

[2] Le 10 octobre, Marie de Hongrie ordonna de conduire ces prisonniers de Namur à Wavre. Compte de P. E. de Mansfeld, f° xxij v°.

[3] Lettre du duc d'Albe, précitée.

[4] Lettre de de Boussu, du 17 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII f° 449. — Rapport du 15 octobre. *Correspondenz*, III, 497.

Le duc traversa la Sarre sur un pont de bateaux, non loin de Sarrebruck, et vint, le 14 octobre, camper à Faulquemont[1], à la tête de 14,000 fantassins, 4,000 chevaux, avec un parc d'artillerie de campagne et de siége[2]. Le 15, pendant que ses pionniers réparaient les chemins défoncés par les pluies, il poussa une reconnaissance jusqu'au village de Sainte-Barbe; quelques gendarmes s'avancèrent même sous les murs de Metz, chassant devant eux une vingtaine de cavaliers[3]. De Boussu arriva le lendemain, et le général espagnol alla, le même jour, avec une forte escorte, reconnaître la ville des hauteurs de la Belle-Croix. Il y fut attaqué par une troupe d'arquebusiers qui, soutenus par les batteries des défenses de la place et favorisés par les accidents du terrain couvert de clos de vigne, engagèrent une fusillade également meurtrière pour les deux partis[4].

Le 17, l'armée arriva à deux lieues de Metz[5], et, le lendemain, elle se porta vers la ville dans l'ordre suivant : six compagnies de chevau-légers espagnols; 2,500 à 3,000 cavaliers boëhmes; 2,000 reîtres, sous Jean de Brandebourg; les 3,000 chevaux du duc de Holstein; l'artillerie de campagne; deux régiments d'infanterie allemande; 4,000 Italiens; la grosse artillerie et les munitions; l'infanterie espagnole; les bagages; enfin, le régiment d'Arenberg et les quatre bandes

[1] Rapport du 15 octobre, précité.

[2] RABUTIN, L. IV, 571. — DOM CALMET, l. c., 690.

[3] Rapport précité. — *Bref discours du Siége de Metz en Lorraine, rédigé par escript, de jour en jour, par un soldat, à la requeste d'un sien amy.* Archives curieuses de l'histoire de France, 1re série, III.

[4] *Bref discours.*

[5] Lettre du seigneur de Boussu, du 17 octobre, précitée. — Lettre de Charles-Quint au roi des Romains, du 17 octobre 1552. *Correspondenz*, III, 502.

d'ordonnances de la division de Boussu[1]. Cette division fut laissée en arrière pour couvrir les mouvements des autres corps, qui s'établirent en deçà de la colline de la Belle-Croix. Le 19, le duc d'Albe fit une nouvelle reconnaissance de la place, à la tête de 1,000 Espagnols, 1,000 Italiens, deux régiments allemands et 5,000 chevaux[2]. Il trouva embusquée dans les vignes une nombreuse troupe de Gascons, que les Espagnols et les Italiens refoulèrent, après une assez vive escarmouche, jusqu'au delà du pont Saint-Julien. Ce combat coûta aux Impériaux trente blessés et six tués; le capitaine Navarete fut blessé à la jambe et atteint au casque de deux coups d'arquebuse. Ils firent à l'ennemi deux prisonniers, et n'en laissèrent aucun en ses mains. Suivant leurs rapports, il perdit plus de deux cents hommes tués ou blessés, et cette version semble justifiée par les rapports français, qui accusent la perte du seigneur de Marigny tué, des seigneurs de Mompha, de Silly, de la Vaure morts des suites de leurs blessures. Deux autres capitaines, Saint-Aubin et Soley, furent mis hors de combat[3]. Le duc, maître de la campagne, compléta sa reconnaissance, sans plus être inquiété[4].

[1] « L'ordre que se doibt tenir pour marcher demain xviij^{e} d'octobre 1552. » Annexe accompagnant une lettre de de Boussu, du 17 octobre. *Lettres des seigneurs,* VII, f° 451. — Les chiffres sont tirés d'une lettre de Louis de Orejuela à Gonzalve Perez, du 28 juillet. *Archives de Simancas,* annexe au *Journal du siége de Metz,* l. c.

[2] Nouvelles de l'armée de Sa Majesté et de la Sérénissime Reine Marie, pour le Sérénissime prince, notre seigneur, datées du 22 octobre 1552. *Archives de Simancas.* Annexe au *Journal du siége de Metz.* — Salignac Fénelon porte cette division à 14,000 piétons, 4,000 chevaux et 6 pièces de campagne; c'est comme on l'a vu plus haut, le chiffre du corps d'armée qui passa la Sarre.

[3] *Nouvelles de l'armée.* — SALIGNAC FÉNELON.

[4] « Par ces prisonniers nous avons appris que les François ont eu, entre morts et blessés, plus de deux cents hommes, quoique ce fussent des soldats gascons et qu'ils fussent embusqués dans des vignes qui s'étendent près de la

Dans l'entre-temps, Charles-Quint, malgré ses souffrances, s'était mis en marche avec son corps d'armée[1]; mais ses forces physiques trahirent son énergie, et il fut obligé de s'arrêter à Boulay (20 octobre). Il y appela le duc d'Albe, qui vint, accompagné de de Boussu, lui rendre compte de l'état des choses et, prévoyant d'assez longues opérations préliminaires, il résolut de se retirer provisoirement à Thionville[2]. Il ne garda près de sa personne que deux régiments allemands avec quelque cavalerie, et envoya le surplus de ses troupes à l'armée de siége[3]. De Boussu la rejoignit également, le 22 octobre, et le même jour le duc s'établit sur le mont Châtillon avec sa grosse artillerie, qu'il entoura de retranche-

place. Nous les délogeâmes vite de ces vignes, les forçant à se retirer dans la ville, de manière que la campagne resta libre, et qu'on put faire la reconnoissance à loisir. La cavalerie françoise n'osa point sortir pour escarmoucher contre la nôtre; aussi le duc, après avoir complété sa reconnoissance, rentra avec ses troupes au camp d'où il étoit parti. » Nouvelles de l'armée, etc.

[1] Lettre du 25 décembre, précitée. — « Sa Majesté s'était arrêtée à Landau, à cause de son indisposition, et ensuite pour ne pas perdre trop de temps, elle se mit en route malgré ses souffrances, avec le reste de l'armée, commis à la garde de sa personne. » Lettre de Francisco Eraso à Philippe, du 16 novembre 1552. *Archives de Simancas*, l. c.

[2] « Aux environs de Boulay, Sa Majesté ne se trouvant pas bien, et sa présence à l'armée n'étant pas nécessaire, puisqu'il ne s'agissait que de reconnaître la place de Metz, de faire parvenir les munitions et l'artillerie dont on attendait l'arrivée par eau, et de faire des tranchées et des plates-formes pour détruire quelques tours très-élevées, d'où l'on pouvait tourmenter et faire quelque mal dans le camp, Sa Majesté se résolut venir à Thionville pour se guérir. » *Ibid.*

« Par cestes Votre Majesté sera advertie que la goutte de Sa Majesté aiant esté au bras et main droicte bien forte et à deux genoulx, et touché le bras senestre, est venue en totale déclination, la fièvre a esté à l'accoustumé, mais moins forte et suivante la défluxion et douleurs. Il dort maintenant bien et recouvre quelque goust à manger. » Lettre de Corneille de Baesdorp à Marie de Hongrie, du 26 octobre. Reg. *Collection de doc. hist.*, IX, f° 129. — Rabutin, l. iv, 571. — Lettre de Charles-Quint, précitée. — Nouvelles de l'armée.

[3] Lettre du 25 décembre, précitée. — Nouvelles de l'armée

ments[1]. De Boussu, à son arrivée, eut à soutenir un combat de cinq à six heures contre un corps d'environ 3,000 hommes sorti de la place, « et en furent des deux côtés plusieurs accoustrez[2]. » Le lendemain l'armée parut devant la ville[3], mais de fortes pluies l'obligèrent à rétrograder à un quart de lieue ou « deux milles d'Italie de la muraille[4]. » Dans cette position, elle attendit le retour du beau temps, faiblement inquiétée par des sorties. Il y eut aussi quelques escarmouches entre la cavalerie française et les chevau-légers espagnols, qui passaient fréquemment la Seille et la Moselle pour enlever le bétail de la garnison dans les vastes prairies au sud-ouest de Metz[5].

[1] Nouvelles de l'armée. — Salignac Fénelon. — *Bref discours.*

[2] « Encore hier en arrivant le camp ici, il y avoit plus de trois mille hommes de la ville dehors tout au long de leurs fossez, harquebutans bien cinq ou six heures de long, et en furent des deux costez plusieurs accoustrez. » Lettre de de Boussu, du 23 octobre, précitée.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, du 25 octobre. *Lettres des seigneurs,* VII, f° 520.

[4] « Sa Majesté s'est résolue avant-hier de se retirer à Thionville, pour son indisposition, et que les gens de guerre viendroient ici pour se mettre sur Metz, où sommes à présent à ung quart de lieue près. » Lettre de de Boussu, du 23. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 125. — « Le 23, l'armée arriva à Metz; mais, à cause du mauvais temps, elle s'arrêta dans le logement qu'elle avait pris la première nuit à deux milles italiens de la muraille. « Lettre de la cour de Sa Majesté, du 4 novembre. *Archives de Simancas,* l. c.

« Le 23 du mois passé, Sa Majesté est entrée de nuit et par une pluie battante à Thionville. Cette pluie, qui est tombée jusqu'au 27, fut très-incommode pour l'armée, et particulièrement pour les voitures de vivres, à cause de la boue. » *Ibid.*

[5] « Il se fait toujours quelques escarmouches, mais pas aussi souvent qu'au commencement du siége, où les Français sont souvent venus aux prises avec nos arquebusiers qui, malgré leurs efforts, leur ont pris et leur prennent encore, en passant la rivière à cheval, le bétail qu'ils envoient à la pâture hors de la place. » Nouvelles de la cour de Sa Majesté, pour le Sérénissime prince Notre Seigneur, 29 octobre. *Ibid.* — Lettre du 25 décembre, précitée.

L'armée assiégeante, dont l'effectif a été singulièrement exagéré[1], était composée « de bonnes gens bien délibérées, et de la plus brave gendarmerie qu'on eût jamais vue[2]. » La

[1] Les historiens varient sur la force de l'armée impériale que SANDOVAL porte à 6,000 Espagnols, 4,000 Italiens, 49,000 Allemands et Belges, et 10,000 chevaux, outre 5,000 chevaux du train ; SEPULVEDA, à 46,000 Allemands et Belges, 4,000 Italiens, 6,000 Espagnols et 10,000 chevaux allemands, auxquels la défection d'Albert de Brandebourg ajouta 12,000 fantassins et 1,500 cavaliers ; LETI, à 44,000 hommes d'infanterie et 10,000 de cavalerie, qu'Albert de Brandebourg renforça de 20,000 piétons et 3,000 chevaux ; dom CALMET, à 14 régiments, 163 enseignes de lansquenets, 27 enseignes espagnoles, 4,600 Italiens, 12,000 chevaux et 7,000 pionniers ; et M. WORMS (*Mémoires de l'Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz*, 1847-1848, p. 307), à 42,000 Allemands, 8,000 Espagnols, 4,800 Italiens, 12,000 hommes de troupes des Pays-Bas, plus 7,000 pionniers et les chevaux du train.

On donne encore d'autres chiffres variant de 100,000 à 140,000 hommes, mais ils ne méritent pas d'être rapportés.

Suivant une lettre de Francisco Eraso à Philippe, l'armée impériale, après avoir reçu les renforts d'Albert de Brandebourg, s'élevait de 50,000 à 60,000 hommes. « Avoir ramené Albert à nous est une chose de grande importance, non-seulement pour le siége de Metz qui, au moyen de son armée, est complétement entourée et devant laquelle se trouvent actuellement de cinquante à soixante mille hommes, mais encore pour le repos de l'Allemagne. » Lettre du 16 novembre précitée. Ce chiffre est celui qui se rapproche le plus de la vérité. En effet, si l'on décompose le chiffre de cette armée, on voit que le corps principal, sous le duc d'Albe, ne comptait d'abord que 14,000 fantassins et 4,000 chevaux. De Boussu lui amena le régiment d'Arenberg, formé de dix enseignes assez mal fournies, quatre bandes d'ordonnances, toutes au-dessous de leur effectif, et 3,000 chevaux du Holstein ; cette division fut renforcée plus tard par quatre enseignes du régiment du bailli du Brabant wallon, et deux autres bandes d'ordonnances ; de son côté le duc d'Albe reçut les troupes qui avaient été chargées de la garde de l'empereur, et qui certainement étaient inférieures en nombre à celles qu'il avait conduites devant Metz. Quant à Albert, il avait 15,000 piétons et 2,000 à 3,000 chevaux. Des rapports disent même 8,000 piétons et 1,600 chevaux seulement.

[2] « Madame, je ne vous sçaurois escrire le nombre de gens qui sont ici, tant de cheval que de pied, et ne pense que depuis que Sa Majesté est née, qu'il ait jamais eu si belle armée que ceste ici, en si grand nombre ne si belle et bonnes gens, et si bien délibérez comme toute ceste trouppe est. Et il y a la

plupart de ces soldats, Espagnols, Italiens, Allemands, Belges, avaient vaincu à Pavie, à Ingolstadt, à Muhlberg. Nétaient-ce pas les mêmes soldats qui avaient emporté, rapides comme la foudre, les inexpugnables remparts de Duren? et, « Dieu aidant, ils espéroient bien obtenir la victoire dans cette òccasion comme dans les autres[1]. » Malheureusement ils n'ētaient plus conduits par leur grand empereur, et de tous ses généraux, celui qu'il avait pris pour lieutenant, était le moins capable de le remplacer.

Don Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, avait été capitaine général des armées d'Espagne, en 1542, et s'était distingué par la défense de Perpignan. Il n'en était pas moins considéré comme un médiocre capitaine, et « chacun s'étonna, dit un ambassadeur vénitien, juge impartial, de le voir employer dans les guerres d'Allemagne. On comprit que l'empereur voulait complaire aux Espagnols, car il n'y avait aucun homme de guerre qui estimât le duc comme bon général ou même comme bon soldat. Il savait peu de chose; on le réputait fort timide, et, si ce n'avait été la présence de l'empereur, qui voulait tout faire par lui-même et mettre les autres en évidence, les affaires se seraient passées autrement[2]. » Cette appréciation se retrouve dans tous les rapports des ambassadeurs de la république[3], dans les écrivains français de

plus brave gendarmerie que j'ai jamais veu en toutes les armées où que me suis oncques trouvé. » Lettre de de Boussu, du 23 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 498. — Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 126.

[1] « Nos soldats sont si bien disposés que rien ne pourra les arrêter : ils espèrent, avec l'aide de Dieu, obtenir la victoire dans cette occasion comme dans les autres. » Lettre de la cour, du 4 novembre.

[2] Relations de L. Contarini. *Relat.*, 75.

[3] « A la guerre, il montre, en toutes les occurrences, une grande timidité et si peu d'intelligence, que l'empereur ne lui confia jamais de charge loin de sa

l'époque [1], dans les lettres des seigneurs des Pays-Bas [2], et elle ne fut que trop tristement confirmée par l'événement.

Quand Henri II s'était emparé de Metz, « cette ville, grande comme elle étoit, c'est-à-dire de huit à neuf mille pas de tour, n'étoit forte en aucun endroit. Elle n'avoit un seul pied de rempárt en toute la muraille, ni espace pour en faire, le terrain étant occupé de maisonnages, d'églises et autres grands bâtimens. La seule plate-forme de Sainte-Marie étoit en bon état, et le meilleur de ses bastions, celui de la porte de Champagne, étoit d'ancienne structure, rond et peu commode à la défense. Outre ce, elle étoit généralement mal fossoyée et mal flanquée partout. Enfin, elle étoit aisée à battre, dominée en plusieurs lieux par des montagnes voisines [3]. » Les Français s'empressèrent de réparer l'enceinte, délabrée en plusieurs endroits, et d'approfondir les fossés, d'où ils firent disparaître les jardins qu'on y avait formés. Ensuite ils complétèrent les fortifications naturelles de la place, et y réunirent, en grande quantité, des vivres et des munitions [4]. L'arrivée du duc de Guise donna une nouvelle impulsion aux travaux et, sous la

personne, quoiqu'il lui donnât le titre de capitaine général..... En somme, il n'est pas aimé à la cour, où il passe pour un homme de très-peu de cœur. On lui envoya un jour une lettre anonyme ainsi conçue : « Au très-illustre seigneur, le seigneur duc d'Albe, capitaine général à Milan, pour l'une et l'autre Majesté en temps de paix, et grand majordome en temps de guerre. » Relation de Badoaro. *Relations*, 73.

Moncenigo, qui était ambassadeur de la république de Venise auprès de Charles-Quint, dans le même temps que Contarini l'était auprès de Ferdinand, reproche également au duc d'Albe de manquer de courage et de la détermination nécessaire à un général. *Ibid.*, 75.

[1] Rabutin. — Brantôme.

[2] *Voir* les lettres citées plus loin.

[3] Salignac Fénelon.

[4] Lettre de d'Egmont, du 7 août. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 180. — « Du xxe de may, nouvelles de Metz par asseuré homme. » *Ibid.*, V, f° 57.

direction d'habiles ingénieurs : le maréchal Pierre Strozzi, Camillo Marini, les seigneurs de Gonnor et de Saint-Remy, « fort experts et entendus en fait de fortifications [1], » s'établit un nouveau système de défense. La démolition d'un grand nombre de maisons, de plusieurs abbayes et de sept églises, fournit l'emplacement et des matériaux pour élever, derrière le mur d'enceinte, des terrassements et de larges remparts. Puis, à peine Guise apprit-il l'approche de l'armée impériale, qu'il incendia les faubourgs et les bâtiments des environs [2]. Les voûtes des églises furent converties en plates-formes recouvertes de balles de laine et armées d'une nombreuse artillerie battant les hauteurs voisines. Dans la crainte que les assiégeants ne cherchassent à détourner de son cours le bras de la Moselle qui traverse la ville par les deux ponts des Barres, en rompant la chaussée soutenant le canal, et que ces ponts ne servissent de brèches, on établit dans l'eau une forte estacade flanquée, des deux côtés du canal, d'un solide rempart garni d'artillerie [3].

Guise stimulait les travailleurs, et « venoit souvent dîner aux remparts, de peur de mettre trop de temps à aller et à

[1] SALIGNAC FÉNELON. — *Bref discours.*

[2] « Premiers, que monsieur de Guyse est audit Metz accompaignié de plusieurs seigneurs et gentilzhommes..... que l'on besoigne en très-grande dilligence aux fortiffications de ladite ville, et y a on à ceste fin desmoly et abattu sept églises et grand quantité de maisons. Que les François sont bien délibérez tenir ladite ville contre l'empereur, et que, en cas que Sa Majesté y vient, de mectre le feu aux faulbourgs et tout allentour, afin que Sadite Majesté ne puist avoir commodité de vivres. Que journellement se maynent audit Metz tant de vivres que n'est point à dire ny à estimer. » Rapport de certaine espye ayant esté à Metz et venue à Luxembourg, le ve de septembre xv ^c lij. *Lettres des seigneurs*, VI, f° 525.

[3] SALIGNAC FÉNELON. — *Notice sur le siége de Metz*, de 1552, par M. VERRONNAIS. Metz, 1844.

venir en son logis; » on le vit même, dit-on, porter la hotte, exemple qui fut suivi par les plus illustres gentilshommes de France. Ne négligeant rien de ce que la prudence humaine peut prévoir, il réunit en immense quantité le matériel nécessaire à la défense d'une grande place. Il ne se borna pas à tirer de France, du Barrois et de la Lorraine « blés, vins, bestial, chairs salées, poisson, beurre, huile, sel, fromage, riz et tous autres vivres de garde; » il ordonna aux habitants des villages voisins d'amener en ville tous leurs bestiaux et leurs denrées pour les vendre, « en menaçant d'envoyer ses gens de guerre les prendre sans les payer. » Malgré les courses de la garnison de Thionville et « des Marengeois qui y donnèrent grand empeschement, pillans les charrois et chevaux en chemin et retenans les laboureurs prisonniers, » il assura de la sorte l'approvisionnement de la place pour un an et, dès qu'il n'eut plus besoin de bras pour ses travaux, il en fit sortir les bouches inutiles. Après avoir retenu 1,200 hommes de travail, charpentiers, maçons, armuriers, maréchaux, boulangers, chaussetiers, etc., ainsi que 60 à 80 prêtres ou religieux « pour continuer le service de Dieu, » il invita les autres habitants à se retirer, soit en France, soit dans les pays alliés. Puis, cette mesure n'ayant pas produit le résultat désiré, il expulsa de la ville les vieillards, les femmes, les enfants et tous ceux dont les sentiments lui étaient suspects; aux autres il fut défendu, sous peine de mort, de sortir de la ville et même de leurs maisons, tant que durerait le siége [1].

[1] SALIGNAC FÉNELON. — M. VERRONNAIS. — *Bref discours*. — SIMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, XII. — « Monsieur de Guyse a fait cryer à son de trompette, qu'il n'y ait bourgeois sous paine de la hart qui sorte hors de la ville ny aussy hors de la maison, tant que le siége de Sa Majesté soit devant la ville. » Lettre de d'Egmont, du 28 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 254.

Ce fut en usant de tels moyens que ce grand capitaine se trouva en mesure d'affronter un puissant ennemi et de sauver la France de l'invasion. Entouré de cinq cents gentilshommes des premières maisons de France, à la tête d'une garnison d'environ 8,000 combattants[1], il était décidé à s'ensevelir sous les ruines de la place. Il engagea Henri II à éviter tout engagement, à laisser les Impériaux se consumer en efforts, et le roi aima mieux adopter cet avis que risquer une bataille, vivement désirée par Charles-Quint[2]. Il se borna à charger Nevers, d'Aumale, et le gouverneur de Verdun, Vieilleville (un des historiens les plus vantards de ces guerres), de harceler les assiégeants, de guetter leurs fourrageurs, d'intercepter leurs convois[3].

Marie de Hongrie avait informé son frère des préparatifs du duc de Guise[4]; néanmoins on ne jugeait pas la place très-forte, et on la croyait mieux défendue par sa garnison que par ses remparts[5]. Dès sa première reconnaissance, le duc

[1] Le *Bref discours* dit 8,500. — Suivant Salignac Fénelon, il avait trouvé à Metz 12 enseignes, et le roi lui envoya les compagnies d'hommes d'armes de Guise, de Lorraine et de la Roche-sur-Yon, trois cornettes de chevau-légers et sept enseignes de piétons. — « D'après ce que nous avons pu apprendre, il y a dans Metz huit mille bons soldats, en y comprenant 1,500 lances. » Lettre d'Eraso, du 16 novembre, précitée. — « Selon les rapports, il y a dans Metz dix mille hommes et plus de mille cavaliers; ce sont de bons et braves soldats. » Lettre de la cour, du 4 novembre.

[2] « Le connétable est près de Nancy ou de Saint-Mihiel, à 8 ou 9 lieues de Metz. On dit qu'il rassemble une armée pour venir, suivant les circonstances, au secours de la place, mais je ne crois pas que c'est possible. Du reste, Sa Majesté le désire, pour trouver l'occasion de le battre. » Lettre d'Eraso, précitée.

[3] Rabutin — *Mémoires de* Vieilleville.

[4] Lettre du 13 septembre. *Correspondenz,* III, 492.

[5] « Cette place n'est pas très-forte, mais il s'y trouve de bons officiers, plus de six mille hommes d'infanterie et beaucoup de cavalerie. » *Nouvelles de la cour de Sa Majesté.*

d'Albe fut détrompé à ce sujet, et demanda à la régente d'augmenter son contingent de pionniers, de lui envoyer des canons et des munitions [1]. Bientôt les moyens d'attaque furent égaux aux ressources de la défense. L'artillerie, tirée des Pays-Bas, de Nuremberg et de Francfort [2], était formidable : elle comptait, dit-on, 114 pièces de campagne et de siége [3] et cinq mortiers [4] avec 4,000 quintaux de poudre [5]. Aux 3,000 pionniers bohêmes amenés par Charles-Quint, les Pays-Bas en joignirent 4,000 [6].

Un tel déploiement de forces était de nature à inspirer de la confiance, et déjà les soldats rêvaient des riches rançons qu'ils tireraient de la foule de gentilshommes accourus dans la place [7]. Ils n'étaient pas les seuls, du reste, à se bercer de cet espoir : le secrétaire de Charles-Quint, Guillaume Van Maele, rapporte qu'il avait promis une récompense à des Espagnols s'ils lui rapportaient des livres du pillage [8]. Suivant Brantôme, Charles-Quint conseillé de sommer la place, répondit : « Non ce seroit une cérémonie de peu de valeur; ce M. de Guyse, ce jeune prince, ce brave et vaillant, ne s'est

[1] Rapport du 15 octobre, précité.

[2] Nouvelles de l'armée, l. c.

[3] Dom Calmet, l. c., 700. — Salignac Fénelon.

[4] Le général Marion, l. c., 17. — Il est à remarquer que dans aucune relation de ce siége il n'est fait mention de projectiles creux.

[5] Sandoval. — Outre la poudre venue d'Allemagne, on en acheta dans les Pays-Bas 1,500 quintaux. Lettre du 25 décembre précitée.

[6] Nouvelles de l'armée. — Le comté de Namur et le Brabant seuls en fournirent 2.000. Compte de J. B. de Werchin, f° xxv. — *Histoire de Bruxelles.*

[7] « On dit que parmi ces nobles il y en a bien deux cents dont la rançon peut être estimée en moyenne à cinq mille ducats. Cette persuasion continue à donner un grand courage aux soldats. » Lettre de la cour de Sa Majesté, du 4 novembre.

[8] Magna est spes prædæ. Ego jam Hispanis aliquot veteranis pactus sum prædam librariam. Litt. xxviii, l. c., 77.

point renfermé céans avec si belle noblesse françoise, grandes et délibérées forces, pour parlementer et se rendre. Aussi ma victoire en la prise de cette façon n'en seroit si glorieuse; mais je la veux avoir par force et de bravade. *Y triumfo mas bravo sera de haber los por mucha sangre devramada, que por gracia y misericordia* (Le triomphe sera plus beau de les soumettre par beaucoup de sang que par grâce et miséricorde). » Sans accorder à ce récit plus de crédit qu'il n'en mérite, il faut y reconnaître une certaine concordance avec le refus de Charles-Quint d'accueillir les ouvertures d'accommodement que fit le connétable de Montmorency, par l'entremise du comte de Vaudemont[1], et d'accorder plus tard au duc de Guise la permission de visiter son frère blessé[2].

Le 27 octobre, les pluies ayant cessé, l'armée se rapprocha de la place, et l'on prêta au duc d'Albe l'intention de la battre en brèche en trois endroits, avec 80 pièces d'artillerie, « canons et demi-canons, coulevrines et demi-coulevrines[3]. » De leur côté les assiégés, en le voyant établir des batteries sur la colline de Belle-Croix, crurent qu'il avait choisi ce point « fort à propos pour lui, s'il eût voulu donner l'assaut du côté de l'île Chambière[4]. » Ils furent confirmés dans cette opinion

[1] « Il y a quelques jours que, par l'intermédiaire du comte de Vaudemont, oncle du duc de Lorraine et qui gouverne ses états, on a fait quelques ouvertures de paix avec la France. C'est le connétable seul qui a pris sur lui d'envoyer au comte de Vaudemont un de ses gentilshommes pour faire cette démarche; c'est là sa seule autorisation, Sa Majesté n'a pas voulu admettre ni entendre ces propositions. » Lettre d'Eraso, du 16 novembre, précitée.

[2] « M. de Guise, par l'entremise du marquis Albert, a envoyé demander un sauf-conduit pour aller voir son frère, M. d'Aumale qui est prisonnier. Sa Majesté l'a refusé et a très-bien fait; le mieux est de couper court à ces pourparlers. Si l'on veut traiter, qu'on suive le droit chemin. » *Ibid.*

[3] Lettre de la cour de Sa Majesté, du 4 novembre.

[4] Salignac Fénelon.

par un mouvement qu'effectua de ce côté l'infanterie allemande[1], et par un simulacre d'attaque de quelques enseignes espagnoles et italiennes, qui s'avancèrent jusqu'à la porte Sainte-Barbe en criant : Escalade! Escalade! Aussitôt « ils commencèrent une grande tranchée et un bon rempart derrière, depuis le recoing de la tour des Charniers jusques à l'encoignure de Pontiffroy, afin de mettre tout le quartier de cette île en défense. » Mais le duc d'Albe voulait seulement détourner l'attention de l'ennemi; peut-être aussi, « connoissant mieux le dedans de la ville, jugea-t-il que la fortification de ce côté étoit en meilleur état qu'il n'avoit supposé; car la plate-forme des Rats étoit parachevée et battoit dans l'île, rendant mal aisées les approches et la tranchée? » En effet, dans l'espace compris entre les deux bras de la Moselle, depuis cette plate-forme jusqu'au recoin de la tour des Charniers, tout le rempart et ses traverses étaient achevés; la courtine de terre avec ses deux bastions était en si bon état de défense, « que, quand les assiégeans auroient eu beaucoup travaillé à gagner ce qui étoit de par delà, ils auroient eu encore à recommencer[2]. »

Le temps s'étant remis au beau, le 1er novembre, pendant que de faux mouvements attiraient sur d'autres points l'attention de l'ennemi, les Espagnols et les Italiens, renforcés par quelques enseignes de lansquenets, occupèrent l'espace compris entre la Belle-Croix et la Seille. S'aidant des gabions et du matériel du génie préparés pendant les jours de pluie[3], ils s'empressèrent de former un vaste retranchement « sur le

[1] Lettre de Charles de Tisnacq, du 1er novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 8.
[2] SALIGNAC FÉNELON. — M. VERRONNAIS.
[3] Lettre de la cour, du 4 novembre.

bord de la montagne, à main gauche de la Belle-Croix, tirant vers le bourg Saint-Julien, et des traverses pour s'abriter contre l'artillerie qui estoit sur les églises, laquelle tiroit souvent pour les empescher[1]. » Le lendemain, le duc d'Albe quitta sa position de Châtillon, et, après un combat assez vif, l'infanterie allemande s'empara du pont de Magny sur la Seille. L'armée y passa cette rivière le 3, et, refoulant les assiégés dans la place, elle s'établit dans les ruines des faubourgs de Saint-Clément et de Saint-Arnould.

L'infanterie occupa le terrain s'étendant entre la porte Saint-Thiébault et la tour d'Enfer; le corps principal, à Saint-Clément, et quelques enseignes espagnoles, à Saint-Arnould. Un détachement de Bas Allemands resta au pont de Magny. La cavalerie espagnole, sous don Louis d'Avila, s'établit à la Maladrerie; le sénéchal de Moravie avec la cavalerie légère allemande et bohème, à Bléry; le reste de la cavalerie, à Oléry, Saint-Priech, la Grange aux Dames, la Grange aux Merciers et autres lieux à l'environ[2]. La division du seigneur de Boussu, continuant à former un camp distinct[3], fut laissée à Grimont et à Châtillon, position qu'elle conserva jusqu'à la fin du siége. Elle servait plutôt de corps d'observation et de

[1] SALIGNAC FÉNELON. — « Notre camp a commencé hier à s'établir autour de Metz; aujourd'hui le reste des troupes suivra ce mouvement. » Lettre de Jean Zapata au seigneur ambassadeur Figueroa, du 2 novembre. *Archives de Simancas*, l.c.

[2] SALIGNAC FÉNELON. — RABUTIN, L. IV, 575.

[3] « Madame, jusques à maintenant nostre trouppe a tousjours esté logée ensemble, à savoir : le régiment du comte d'Aremberghe, les quatre bendes et les gens du duc de Holstein. » Lettre de de Boussu à Marie de Hongrie, du 23 octobre, précitée. — Les Français appelèrent plus tard ce camp le camp de la reine Marie, non, comme on l'a dit, parce que le comte d'Arenberg (qu'ils appellent comte de Barbançon et même de Brabançon) était réputé l'amant de cette princesse, mais parce qu'il était formé de troupes des Pays-Bas.

raccordement que de corps d'attaque, et d'Arenberg, qui jusqu'alors y avait exercé les fonctions de maréchal de camp[1], en prit le commandement[2]. Ainsi, cette armée, si formidable aux yeux des historiens, ne put d'abord investir la place de tous côtés, car elle la laissait complétement ouverte à l'ouest. Même, après avoir été renforcée par Albert de Brandebourg, qui acheva l'investissement, ses efforts furent restreints à un seul point, de la porte Saint-Thiébault à la Tour d'Enfer, située à l'angle occidental de l'esplanade actuelle, qui constituait « le principal flanquement et la plus sûre garde du fossé[3]. »

La tranchée fut ouverte devant le front s'étendant de la porte Saint-Thiébault à la porte de Champagne ou Sarpenoise. Les assiégés ne s'attendaient pas à une attaque de ce côté, où il n'y avait qu'une plate-forme, à l'encoignure de la tour Sainte-Glocine. Deux canons, placés au coin de l'abbaye Saint-Arnould, firent taire le feu de deux petites coulevrines établies sur la terrasse des Augustins, et, en quatre jours, les Impériaux dressèrent un cavalier pour sept ou huit pièces d'artillerie. Puis, sans l'armer encore, ils en commencèrent un second, pour six pièces, à main gauche, et ouvrirent une tranchée tirant vers la porte Saint-Thiébault. Mais ces travaux furent bientôt contrariés par un temps affreux, et ils marchèrent alors si lentement que le duc de Guise, secondé par l'admirable dévouement de la garnison, eut tout le loisir de compléter ses contre-attaques.

Derrière la muraille s'éleva un rempart de vingt-quatre pieds de large, « du tenant de l'église des Augustins jusques

[1] Lettre de de Boussu, du 23 octobre, précitée.
[2] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.
[3] Lettre de Charles-Quint, du 25 décembre, précitée.

au recoing de la chapelle des Prez. Le fossé, qui ne valoit rien, le croisa par le milieu en forme de tranchée, large de huit à dix pieds et remplie par les eaux des égouts. En même temps on terrassa la tête du bastion de la porte Sarpenoise, en se servant du limon des fossés, qui étoit fort propre à remparer. » Ensuite un autre rempart s'étendit de la porte Saint-Thiébault à la plate-forme de l'encoignure de Sainte-Glocine, dont le parapet fut renforcé d'un quatrième rang de gabions recouvert de douze pieds de limon. En outre, derrière cette plate-forme, « par dedans le rempart, on en établit une seconde, pour, à toutes aventures, s'en servir, si l'on étoit contraint de quitter celle de devant. » On renforça également la muraille, depuis l'église Saint-Gengoulf, au bout de l'encoignure Sainte-Glocine, jusqu'à la chapelle des Prez, et à son angle se dressèrent quatre batteries, deux hautes et deux basses, flanquant les courtines. Enfin, aux deux côtés de la porte Sarpenoise, deux parapets « servirent tant d'épaule à cacher l'entrée du portail que de flancs pour battre le long des faulses brayes; » et l'on ouvrit, sur les parapets, une tranchée de huit pieds de large, pour loger des arquebusiers. En même temps que s'exécutaient ces travaux, d'incessantes sorties décimaient les pionniers impériaux, trempés par la pluie et engourdis par le froid [1].

Ceux-ci poursuivaient lentement la tranchée, qui devait aboutir à l'établissement d'une grande batterie et de deux nouveaux cavaliers destinés à battre les défenses [2]. Arrivés à

[1] Salignac Fénelon. — Rabutin. — *Bref discours.*

[2] « On s'efforce d'exécuter les tranchées et les autres préparatifs, pour construire la batterie, et de terminer deux cavaliers à l'aide desquels on espère faire taire les défenseurs; la batterie sera alors mise en action, et on donnera l'assaut. » Lettre de Jean Zapata, du 10 novembre. *Archives de Simancas,* l. c.

environ 400 pas de la place, ils dressèrent, le 18 novembre, entre la porte Sarpenoise et la porte Saint-Thiébault, une batterie de sept pièces de campagne et de cinq de gros calibre, qui le lendemain ouvrit son feu contre le château de la première de ces portes, et « le perça assez bas, près du portail, à l'endroit où il n'estoit le plus fort. » Le 11, cette canonnade, reprise dès l'aube du jour, abattit « un des deux torrions qui estoient au-dessus du chasteau et laissa l'autre prêt à tomber; puis, elle fut dirigée contre une tour prochaine de ceste porte, tirant vers l'encoignure Sainte-Glocine. M. de Guise l'allant visiter par le dehors, en la faulse braye, fut en grand danger d'estre emporté d'un coup de canon. Les assiégeans continuèrent jusques à la nuit qu'ils virent avoir fort ouvert cette tour aux deux étages par le dehors. Par même moyen, ils battirent aux défenses de l'église des Augustins et à la plate-forme de l'église Saint-Thiébault. Les deux jours suivans, ils tirèrent en batterie 476 coups au bastion de la porte de Champagne qu'ils endommagèrent beaucoup, y faisant jour et brèche par-dessus le cordon, nonobstant qu'il eût l'épaisseur de 18 pieds; mais on y portoit toujours beaucoup de terre des fossés et n'y avoit prince ou capitaine qui s'y espargnât. Le seigneur de la Palisse y fut frappé d'un éclat par la tête, dont depuis ne profita et mourut. » Ce commencement d'attaque fut pourtant « assez froid et lasche, tellement que la mémoire encore fraîche des canonnades données devant Damvillers et Yvoy, étoit plutôt occasion de s'en moquer et gaudir qu'aucune matière d'esbahissement. En effet, dans l'espace de sept jours, la batterie n'avoit pas passé deux cent cinquante coups par jour et quelquefois beaucoup moins[1]. »

[1] Salignac Fénelon. — *Bref discours* — Rabutin.

Aussi, alors que l'évêque d'Arras écrivait à Marie de Hongrie : « Les approches sur Metz procèdent de jour à autre de mieux en mieux, et semble que les capitaines et gens de guerre en ont tous les jours meilleur espoir [1]; » chez les assiégés « on pouvoit desjà cognoistre à quel train se réduiroient les choses de ce siége [2]. »

Au moment où la confiance naissait chez les assiégés, de nombreux symptômes de démoralisation apparaissaient dans l'armée impériale. A peine arrivée devant Metz, elle s'était vue en proie à la disette [3], produite moins encore par la difficulté des transports et par la dévastation de la Lorraine, ravagée tour à tour par les Impériaux, les Français et les bandes de l'Alcibiade [4], que par l'indiscipline des soldats, qui détroussaient les vivandiers et se livraient à tous les excès [5].

[1] Lettre du 12 novembre. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 143.

[2] Salignac Fénelon.

[3] « Avons bien à faire pour recouvrer pain, et la plupart n'ont depuis six jours mangé leur saoul de pain. » Lettre de de Boussu, du 23 octobre, précitée. — Alf. Ulloa, *Vita dell' invitissimo imperator Carlo V*. Venise, 1573.

[4] « Je arrivai hier en ce lieu (Nancy) où trouvai M. de Vaudemont bien empesché, car il laisse l'armée de l'empereur dedans le bailliage d'Allemagne, qui a fait de grands desgats; celle du roi au bailliage de Saint-Miel, qui ne fait rien mieux, et le marquis Albert est au bailliage de Voges vers le Neufchatel, qui fait pis que ne sauroit faire le diable..... C'est la plus extrême pitié de ce pays que l'on sauroit dire; les François ont pris la place de Clermont et mis des gens de pied dedans; ils brûlent et rompent tous les moulins de par deçà. Ce peuple, si Dieu n'y pourvoie, s'en ira mourir de faim pour ne avoir pain, encore qu'ils aient bled à souffire. Voilà comme de tous costés nous sommes traictés. » Lettre de M. de Bassompierre, du 22 octobre. Reg. *Collection de documents historiques*, IX, f° 123.

[5] « Madame, avant de conclure, ne puis délaisser d'advertir Votre Majesté que depuis que le monde est monde je ne pense point qu'il y eust jamais eu tant de désordre en une armée que en ceste, car tout ce qui se treuve à quatre lieues à l'entour du camp est pillé et saccagé, et mesmes les vivandiers sont destroussez de tout ce qu'ils portent, et encores de leurs chevaulx et chariots, et crains que ceste armée sera contraincte de se rompre pour la nécessité de

Puis, la dyssenterie attaqua ces troupes obligées de camper sur un sol humide[1], et quand les pluies cessèrent, survinrent des gelées « très-cruelles et violentes, » qui jetèrent le découragement dans tous les rangs[2]. D'actives mesures[3] ayant ramené l'abondance[4], on tomba dans d'autres inconvénients. Il était déjà dû à l'armée des sommes considérables et, pour prévenir une mutinerie générale, Marie de Hongrie avait proposé « d'engager tout le monde à porter sa vaisselle à la monnoie, à Anvers[5], » lorsque arriva « la flotte des galions[6]. » On put alors payer l'armée; mais on ne diminua pas ses maux, et la désertion se mit surtout parmi les Italiens, « tant à cause des défauts qui estoient en leur camp, que pour la défiance qu'ils disoient qu'on avoit d'eux et de leur nation, auxquels fut baillé passage et moyen de se retirer en France[7]. »

vivres, si l'on n'y veult mettre autre ordre. Il n'a point tenu à le dire, mais jusques à présent je ne vois point encore de remède. » Lettre de de Boussu, du 23 octobre, précitée.

« Je suis informée que plusieurs souldars italiens, espaignols et aultres, que avez de l'avant-garde, se sont mis à destrousser des vivandiers qui alloient vers le camp de Sa Majesté, et davantaige piller les subgectz du pays de Luxembourg, voisins du camp. » Lettre de Marie de Hongrie, du 22 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 485. — *Voir* SLEIDANUS, 415.

[1] PONTUS HEUTERUS. — On sait que deux neveux de cet historien assistèrent au siége de Metz.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 13 novembre. *Correspondenz*, III, 512.

[3] Lettre du 25 décembre, précitée.

[4] Nouvelles de la cour.

[5] Lettre du 13 novembre, précitée.

[6] « Le 20 de ce mois, on apprit à Bruxelles que la flotte des galions était arrivée en Angleterre; à vrai dire, cette flotte est la vie, la résurrection des Flandres, car elle apporte beaucoup d'argent. » Lettre de Jean Zapata à Philippe, du 29 octobre 1552. *Archives de Simancas*, l.c.

« La flotte d'Espagne, chargée de richesses, est arrivée en bon état, après avoir coulé bas dans la traversée trois gros navires français, auxquels elle a pris beaucoup de provisions. » Lettre de la cour, du 4 novembre.

[7] SALIGNAC FÉNELON. — RABUTIN, L. IV, 576.

Quant aux travaux, contrariés par les intempéries de la saison, et conduits dans une fausse direction, ils épuisaient le soldat sans produire le moindre avantage. Au lieu de pousser l'attaque avec vigueur, on consumait un temps précieux à la confection d'inutiles tranchées[1] et chaque jour perdu constituait un échec irréparable.

Le 12 novembre toutefois, les Impériaux reçurent un renfort propre à relever leurs espérances. Depuis longtemps la cour de France avait reconnu dans Albert de Brandebourg un auxiliaire peu sûr et fort incommode; il lui coûtait beaucoup d'argent, traitait ses alliés avec une morgue insultante[2], et vivait sur leur territoire comme en pays ennemi[3]. Il en était résulté des discussions fort irritantes, et l'Alcibiade, furieux de s'être vu interdire l'entrée de Metz[4], d'être relégué dans des campements, où, « s'il eût plu un seul jour il auroit été contraint d'abandonner son artillerie[5], » se répandait en plaintes contre l'ingratitude du roi. Le duc d'Albe, informé de ces querelles, résolut aussitôt d'en tirer parti, et, à son instigation, le comte Guillaume de Nassau, ancien ami d'Albert, reprit les négociations déjà entamées à Trèves par les agents de Marie

[1] *Voir* plus loin.

[2] Lettre du duc d'Albe, du 15 octobre 1552. *Correspondenz*, III, 499.

[3] RABUTIN.

[4] « On reçut nouvelle par le comte de Nassau, que le marquis Albert étoit mal content des mauvais traitemens qu'il avoit reçus de la France, et de ce qu'on n'avoit pas voulu le recevoir ni l'admettre avec son monde dans Metz. » Lettre du duc d'Albe, du 8 octobre 1552. Reg. *Collection de documents historiques*, IX, f° 110 v°. — SALIGNAC FÉNELON.

[5] « Et à ceste cause, cognoissant ledit Gaspar que les François le voloient faire camper en certain lieu, estant de telle nature que s'il eust pleu par ung jour, ledit marquis eust esté contraint d'abandonner son artillerye, l'en détourna. Dont adverty le duc de Guyse s'altéra contre luy Gaspar, et le tint pour suspect... » Recueil en brief des longs propos que Gaspar de Hu.

de Hongrie. Le duc n'ignorait point combien grande était la colère de Charles-Quint contre le marquis ; mais il jugea que la prudence de l'empereur « ajusteroit les choses de manière à s'en servir suivant les circonstances et à lui faire payer ensuite les pots cassés [1]. » Le comte envoya son médecin à Albert, et le succès couronna promptement sa démarche [2]. Par un traité secret, conclu le 28 octobre avec le duc d'Albe, le marquis promit de se joindre à l'armée impériale, avec toutes ses troupes, à condition que l'empereur le reçût en grâce et lui promît l'oubli du passé [3]. Charles-Quint « eût préféré le punir comme il le méritoit, mais il importoit en ce moment d'éloigner le Brandebourgeois de l'alliance de la France et d'assurer la pacification de l'Allemagne. En se réunissant aux François, l'Alcibiade pouvoit former une armée puissante qui auroit créé de graves embarras, et, sans son concours, l'étendue de la place de Metz ne permettoit pas de l'investir complétement, de manière à y empêcher l'entrée de renforts [4]. » L'empereur se résigna donc à ratifier la convention et, le 1[er] novembre, le duc d'Albe envoya un de ses officiers recevoir le serment de fidélité du marquis [5], dont les troupes prirent, dès

[1] « J'ai voulu m'étendre si loin sur cette affaire, parce que la friponnerie d'Albert est si grande, et la haine de Sa Majesté si juste et le dessein de le punir si raisonnable, qu'il me paroît qu'il est nécessaire de mettre toutes ces choses dans la balance avec d'autres raisons que Sa Majesté pourra ajuster avec sa prudence, afin qu'elle soit contente, que pour cette fois on admette un homme qui avec le temps sera celui qui payera les pots cassés. » Lettre du duc d'Albe à l'évêque d'Arras, du 15 octobre. Reg. *Collection de documents historiques*, IX, f° 115.

[2] Lettre du duc d'Albe, du 8 octobre. *Correspondenz*, III, 495. — Lettre de Charles-Quint, du 17 octobre. *Ibid.*, 501.

[3] Du Mont, IV, 3e partie, 51.

[4] Lettre de Charles-Quint, du 25 décembre, précitée.

[5] Lettre de la cour, du 4 novembre.

le lendemain, des bannières rouges. Le même jour, on mit à l'ordre de l'armée impériale que les soldats du marquis devaient être traités en amis [1].

Si secrètes qu'eussent été tenues les négociations, la cour de France en eut bientôt connaissance, et le duc d'Aumale, qui surveillait l'Alcibiade avec un nombreux corps de cavalerie [2], se rapprocha de Saint-Nicolas, en Lorraine, où l'armée allemande était campée. Le général français, trop faible pour l'assaillir, se bornait à l'observer, quand, le 4 novembre, l'infanterie du marquis, créancière de deux mois de solde, se mutina, et d'Aumale accourut sur-le-champ avec 2,000 cavaliers, dans l'espoir de profiter de la circonstance. A son approche, Albert supplia ses lansquenets de prendre les armes; mais il les trouva sourds à ses prières et ne put réunir que 1,400 cavaliers. Les formant en trois escadrons, avec l'un il chargea les assaillants de front, tandis que les deux autres les prenaient de flanc. La charge fut si vigoureuse, qu'en un instant il mit les Français en déroute, leur tua 200 à 300 hommes, et leur en prit autant [3]. D'Aumale, blessé dangereusement à la tempe d'un coup de masse, de coups d'épée au visage, au bras, à la main, à la cuisse, foulé aux pieds des chevaux, resta aux mains des vainqueurs avec la plupart de ses officiers; 120 gentilshommes, moins heureux encore, tombèrent sous les coups des gendarmes allemands [4].

[1] Lettre de Jean Zapata, du 2 novembre, précitée.

[2] SLEIDANUS, 415 v°.

[3] Lettre de Jean Zapata au seigneur ambassadeur Figueroa, du 10 novembre. *Archives de Simancas*, l. c. — Lettre de Marie de Hongrie au prince Philippe, du 27 novembre. *Ibid.*

[4] Lettre de Marie de Hongrie, précitée. — Rapport du seigneur de Bassompierre, commissaire du duc de Lorraine, près d'Albert de Brandebourg. — Lettre de Granvelle à Marie de Hongrie, du 12 novembre, précitée. — Lettre de

Cette victoire et l'assurance de toucher un mois de solde, à leur arrivée au camp impérial, ramenèrent les lansquenets au devoir [1], et le marquis se disposa à rejoindre Charles-Quint [2]. Il en coûtait toujours à l'empereur d'employer cet ennemi et il éprouvait surtout « un vif chagrin de penser qu'à son arrivée il seroit obligé de lui donner la main; mais, estimant que les princes doivent passer sur toutes ces considérations, s'ils veulent exécuter des affaires importantes [3], « il vainquit ses répugnances et un nouveau traité (10 novembre) confirma celui du 24 octobre [4]. Deux jours après, l'Alcibiade amena devant Metz 2,000 chevaux, 15,000 piétons, 40 pièces d'artillerie (26 de batterie et 14 de campagne) et 2,000 quintaux de poudre [5]. Le lendemain, il s'établit sur le mont de l'abbaye Saint-Martin, occupant la rive gauche de la Moselle, entre Moulins et Saint-Éloi [6], et, attaquant la place du côté de la porte des Morts [7]. De la sorte la ville fut entièrement investie et il devint impossible d'y introduire « aucuns secours organisés [8]. »

Charles-Quint, du 15 novembre. *Correspondenz*, III, 515. — SEPULVEDA, 434-435. — SLEIDANUS, 415 v°. — RABUTIN. — *Bref Discours*

Albert exigea du duc d'Aumale 300,000 écus de rançon, en prétendant que le roi de France lui en devait 500,000. Lettre d'Eraso, du 16 novembre, précitée.

[1] Lettre de Jean Zapata, du 10 novembre, précitée.

[2] Lettre de Jean Zapata au seigneur ambassadeur Figueroa, du 7 novembre. *Archives de Simancas*, l. c.

[3] Lettre d'Eraso, du 16 novembre, précitée.

[4] DU MONT, IV, 3e partie, 52.

[5] Lettre de la cour de Sa Majesté. — Suivant la lettre de Jean Zapata, du 2 novembre précitée, il avait 3,000 cavaliers, 15,000 piétons, 40 pièces d'artillerie et 2,500 quintaux de poudre. Suivant le rapport intitulé: *Nouvelles de l'armée*, il n'avait que 8,000 piétons et 1,600 cavaliers.

[6] SALIGNAC FÉNELON. — RABUTIN. — *Bref Discours*, etc.

[7] SALIGNAC FÉNELON.

[8] Lettre d'Eraso, du 16 novembre, précitée.

Cet événement confirma Charles-Quint dans la résolution de continuer le siége, malgré l'intempérie de la saison, les maladies et les désertions, malgré les murmures des soldats et les représentations de la plupart des capitaines. Il crut, du reste, que la défection d'Albert de Brandebourg disposerait le roi de France à la paix. Dans le cas contraire, « il n'y avoit autre chose à faire qu'à poursuivre l'entreprise, parce que si elle cessoit il lui faudroit rompre son armée sans agir;.» or il était décidé « d'attendre ce qu'il plairoit à Dieu lui en donner, plutôt que de se retirer sans essayer la fortune [1]. » En conséquence, il ordonna « de redoubler de diligence pour faire brèche [2], » et Marie de Hongrie dirigea sur l'armée de siége de nombreux renforts de pionniers, de chevaux du train, d'artillerie et de munitions [3]. Le comte d'Egmont, chargé jusqu'alors d'observer l'Alcibiade, laissant la garde du Luxembourg au bailli du Brabant wallon [4], rejoignit d'Arenberg avec quatre enseignes de Bas Allemands et deux bandes d'ordonnances. Enfin, dans le cas où le duc d'Albe ne parviendrait pas à triompher de la résistance des assiégés, l'empereur comptait, pour arracher la paix à l'ennemi, sur l'énergique diversion opérée par le comte de Rœulx, qui « avec l'armée d'embas couroit et gâtoit la Picardie [5]. »

Vendôme avait à peine quitté l'Artois qu'y arrivèrent le régiment du duc d'Aerschot et une partie des renforts tirés

[1] Lettre du 13 novembre, précitée.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 15 novembre. *Correspondenz*, III, 514.

[3] Comptes de Ph. d'Orley, f^os xiiij et xiiij v°; de J. B. de Werchin, f° xxiiij v°; de la veuve de J. de Hemptines, f° xvij; de Henri de Witthem (n° 15228) f^os xvij et xvij v°; d'A. de Noirthoud (n° 15173), f^os iij et v v°. — *Lettres des seigneurs*, VIII, f°s 97 et 177.

[4] Lettre de de Boussu, précitée.

[5] Lettre de Charles-Quint, du 15 novembre, précitée.

de l'armée de la Meuse; c'étaient le régiment de Bréderode, les bandes d'ordonnances d'Aerschot, de Mastaing, de Beveren, Van Cruningen, et 2,500 chevaux clévois [1]. Le régiment du prince d'Orange, la vieille et la nouvelle bande d'ordonnances de d'Hoogstraeten (présentant un effectif de 1,300 à 1,400 chevaux) et les 700 cavaliers frisons de d'Arenberg furent retenus à Visé par le débordement de la Meuse [2]; mais Marie de Hongrie prévint de Rœulx que, s'il était possible de tenter « quelque bon exploit en France, » elle lui enverrait ces troupes avec quatre canons et quatre demi-canons [3]. Le comte, dont les projets avaient été écartés à cause de l'insuffisance de moyens d'exécution, accueillit avec joie l'offre de la régente et l'assura qu'avec ces renforts il porterait la guerre au cœur des provinces ennemies. Il lui promit en outre la conquête du château de Hesdin. Lors de sa dernière expédition, il avait « bien reconnu la place depuis le pied jusques en haut et tout à l'entour [4], » et il se faisait fort de l'emporter en huit jours. Si quelque contre-temps le détournait de cette entreprise, il se proposait d'enlever Corbie, de ravager toute la contrée jusqu'au pont Saint-Maxence et Montdidier, et de revenir brusquement sur Thérouanne, qu'il réduirait « par une verte batterie, » quelque effort que le roi de France tentât pour la secourir [5]. Marie de Hongrie donna sur-le-champ aux troupes retenues à Visé l'ordre de se mettre en marche, et quant au point d'attaque, elle le laissa à l'option du comte; seulement elle lui recommanda de s'arrêter de préférence à

[1] Lettre de Marie de Hongrie, du 17 septembre; et lettre de de Boussu, du 25. *Lettres des seigneurs*, VII, f°s 135 et 220.

[2] Lettre du 25 septembre, précitée.

[3] Lettre du 12 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 69.

[4] Lettre du 4 juillet, précitée.

[5] Lettres du 13 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f°s 80 et 96.

l'expédition la plus propre à « endommager le pays et estonner le royaume. » Il fallait tout à la fois « venger le gros dommage que les François avoient causé aux Pays-Bas, pour contenter le peuple et ne pas rester sans revanche, » et effectuer une diversion propice aux projets de l'empereur. Cette diversion, « on ne pouvoit plus convenablement la faire que par desgat des pays et estonnement du royaume, par lequel on avoit, par deux fois ceste année, traversé les desseins du roi de France, l'une fois quand on l'avoit retiré d'Allemagne, et l'autre, du pays de Luxembourg [1]. »

Afin de détourner l'attention de l'ennemi, on répandit le bruit du prochain départ des troupes de l'Artois pour les frontières de la Champagne [2] et, au fur et à mesure de l'arrivée des renforts, de Rœulx les dissémina dans les garnisons, de manière pourtant à les avoir toujours sous la main. Le 30 septembre, il réunit en conseil de guerre le prince d'Épinoy, Martin Van Rossem, de Bugnicourt et de Glajon, et l'on résolut de franchir la Somme, sitôt qu'on aurait reçu la division venant de Visé [3]. Quant au but de l'expédition, on devait se borner d'abord à « brûler et faire encore pis s'il étoit possible, vu la tyrannise dont les François avoient usé à l'endroit des sujets de l'empereur, tant de feuz, d'efforcemenz, comme d'avoir tué gens de froid sang pour non pouvoir donner les grandes ranchons qu'ilz demandoient [4]. » Les églises et les monastères seuls, d'après les ordres de Marie de Hongrie, seraient épargnés [5]. Bientôt de Rœulx, informé de l'approche

[1] Lettre du 17 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 138.
[2] Lettre du 13 septembre, précitée.
[3] Lettre de de Rœulx, du 30 septembre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 273.
[4] Lettre du même, du 8 octobre. *Ibid.*, f° 363.
[5] Lettre du même, du 11 octobre. *Ibid.*, f° 400.

du prince d'Orange, ne voulut pas tarder davantage, et le 7 octobre, ayant opéré sa jonction avec Van Rossem, de Bugnicourt[1] et de Glajon, il entra en Picardie. Il vint camper, le soir du même jour, à Crèvecœur, où l'on convint, pour donner le change à l'ennemi, d'envoyer le seigneur de Vendeville, à la tête de détachements tirés des garnisons voisines, porter le ravage dans le Boulonnais[2]. Dans la prévision que les Français chercheraient à détourner les coups du comte de Rœulx par quelque attaque sur le Hainaut, Marie de Hongrie mit une grosse garnison à Marienbourg, et donna « la superintendance » de cette place à de Lalaing, en enjoignant au capitaine de la forteresse, Philibert de Martigny, seigneur de Bernissart, « d'obéir au comte en tout ce qu'il commanderoit pour la meilleure garde et conservation d'icelle[3]. »

Le 10, de Rœulx fut rejoint à Crèvecœur par les bandes d'ordonnances du comte d'Hoogstraeten et le régiment du prince d'Orange; son armée, formée de Bas Allemands et de bon « nombre de Flamens, Hennuyers et Wallons, » se trouva forte alors d'environ 30,000 fantassins et 6,000 chevaux[4], avec quarante pièces d'artillerie[5]. On y voyait figurer des

[1] Ce seigneur venait d'être nommé chef de six bandes d'ordonnances : la sienne, d'Aerschot, de Wysmes, Mastaing, Van Cruningen et Famars. Com. du 2 octobre. *Archives de l'Audience*, liasse 1111.

[2] Lettre de de Rœulx, du 7 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 355.

[3] Lettre du 11 octobre 1552. *Ibid.*, f°s 399 et 399 v°.

[4] *Nouvelles de l'armée.* — Un autre rapport dit qu'il avait 6,000 chevaux, 62 enseignes, dont 42 d'Allemands « qu'on désigne sous le nom de bas Allemands, » et 20 de Wallons avec 30 pièces d'artillerie. *Nouvelles de la cour de Sa Majesté*, etc. — Rabutin lui donne seulement quarante enseignes et 2,000 à 3,000 chevaux.

[5] Le commandement de l'artillerie avait été donné à de Vendeville, qui prit pour « assistant » le lieutenant d'Arras, Guillaume Le Vasseur. Lettre du 7 octobre, précitée.

plus illustres seigneurs des Pays-Bas : le duc d'Aerschot, les princes d'Orange[1] et d'Épinoy, le comte d'Hoogstraeten, les seigneurs de Bréderode, de Glajon, de Trélon, Martin Van Rossem[2]. De Rœulx entra en campagne le jour même de l'arrivée de ses derniers renforts (10 octobre), et, exécutant le projet de venger au préalable les désastres causés par Vendôme, « poussa droit en avant, regardant tous les soirs ce qu'il feroit le lendemain, selon le temps et la conduite des ennemis[3]. » Vendôme, qui « préféra préserver ses terres et laisser brûler et piller celles du roi, » ne tenta rien pour l'arrêter, et se tint soigneusement enfermé dans La Fère, chef-lieu de ses possessions, avec huit enseignes de lansquenets et d'autres troupes[4]. Sans donc rencontrer de résistance, les Impériaux étendirent leurs ravages jusqu'aux portes de Soissons ; puis, pénétrant dans l'Ile-de-France, ils la livrèrent au pillage, et s'avancèrent jusqu'à seize petites lieues de Paris[5],

[1] Le prince d'Orange avait demandé à être attaché avec son régiment à l'armée impériale ; mais Marie de Hongrie lui répondit qu'il fallait absolument que son régiment se rendît en Artois. Seulement elle permit au prince de rejoindre l'empereur, et, pour ne point le laisser sans charge, elle consentit, dans ce cas, à lui envoyer sa bande d'ordonnances, cantonnée dans le Luxembourg, à la disposition de d'Egmont. Guillaume refusa cette offre, et, ne voulant pas se séparer de son régiment, partit pour l'Artois. M. Groen Van Prinsterer, I, 11.

[2] Lettres de remerciement adressées à ces seigneurs par Marie de Hongrie, le 27 octobre, et citées par M. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*.

[3] Lettre du 11 octobre, précitée.

[4] *Nouvelles de la cour* et *Nouvelles de l'armée*.

[5] « M. de Rhus, à la tête de l'armée de Flandres, et après s'être approché de seize petites lieues de Paris, est revenu sur ses pas pour se procurer de nouveaux approvisionnements ; il compte rentrer en France par une autre partie. Dans cette campagne il a fait beaucoup de mal à la France ; il a brûlé plus de cinq mille bourgs, villages, hameaux et fermes, entre autres, Noyon, chef-lieu de l'évêché et principale ville de cette province. Il aurait pris La Fère, si M. de Vendôme, à qui cette ville appartient, ne s'y étoit pas renfermé avec son armée,

pendant que des corps détachés brûlaient Nesle et « le plaisant chasteau de chasse de Foulembray, » pillaient et saccageaient Coucy-le-Châtel, menaçaient Compiègne. Noyon, abandonnée par sa garnison, fut brûlée; Chauny et Roye éprouvèrent le même sort, et le comte, redescendant ensuite vers la Somme, à la lueur de l'incendie de plus de huit cents villages, vint mettre le feu aux environs de Péronne [1]. Le seigneur de Vaudemont, gouverneur de cette ville, qui tenta d'inquiéter sa marche, fut complétement battu et « eschappa à bien courir, comme firent beaucoup de ses gens [2]. » De son côté, de Vendeville avait « bruslé et ruyné tout le pays de Boullonois. »

Après avoir semé au loin la terreur, de Rœulx, pressé d'exécuter ses projets sur Hesdin, se mit en marche vers cette place; mais, le 24 octobre, survinrent de grosses pluies qui l'obligèrent à s'arrêter à Authie [3]. Cette halte, du reste, était rendue nécessaire par le besoin de repos qu'éprouvait son armée, déjà fort diminuée par les maladies [4]. Le comte ne voulut pourtant pas rester inactif, et chargea le prince d'Orange, d'Hoogstraeten et de Bréderode de « faire une grosse course vers Montdidier pour brusler et gaster pays. » Déjà l'avant-garde avec l'artillerie avait passé la Somme, quand un violent incendie éclata dans le camp, et la crainte que

laissant ainsi les terres du roi sans défense. Cette conduite a été remarquée. » Lettre de la cour de Sa Majesté, du 4 novembre, précitée.

[1] RABUTIN, L. IV, 574. — LE PETIT, L. VIII, 208.

[2] FÉRY DE GUYON.

[3] Lettre de de Rœulx, du 26 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 523.

[4] « Messieurs les coronelz, assavoir prince d'Oranges, seigneur de Bréderode et marissal de Gheldres, m'ont dit que leurs régimens sont bien amoindriz depuis le partement de Crèvecœur, de mil cinq cens hommes, par maladies et aultrement. » Lettre du même, du 27 octobre. *Ibid.*, f° 535. — Autre lettre du 30 octobre. *Ibid.*, f° 581.

l'ennemi ne profitât du désordre occasionné par ce sinistre, fit ajourner l'expédition [1].

Enfin, le temps étant redevenu beau, de Rœulx se remit tout de suite en campagne. Marie de Hongrie lui avait envoyé un nouveau parc d'artillerie, escorté par huit enseignes wallonnes avec 80 cavaliers [2], et c'était l'occasion ou jamais de frapper un grand coup. Afin de détouaner l'attention de l'ennemi, le comte dirigea son artillerie vers Dourlens [3] et, le 29 octobre, il envoya le capitaine Germiny et le jeune seigneur de Trazegnies, avec les bandes d'ordonnances de Trazegnies et de Trélon, reconnaître Hesdin. Sans tenir compte de la recommandation qu'il leur fit de ne point s'arrêter longtemps devant la place, ces capitaines en pillèrent les environs et se laissèrent surprendre par une centaine de cavaliers français. « Les archers prirent honteusement la fuite, laissant en danger le peu de gentilshommes et gens de bien qu'il y avoit, lesquels firent leur debvoir et furent défaitz. Ainsi, 80 ou 100 chevaux en défirent 400. » Les Impériaux perdirent leurs deux enseignes : « mais, écrivit de Rœulx à la reine, ils ne se sont point fait blescher, ny leurs chevaux avec (je crois qu'ils savent bien qu'il y a peu de chevaux en Flandres). Pleust à Dieu qu'ilz fussent tous pendus! au moins ilz ne fuiroient plus [4]. »

Le duc d'Aerschot, chargé d'investir Hesdin [5], partit, dans

[1] Lettre du 26 octobre, précitée.

[2] *Nouvelles de la cour.*

[3] Rapport verbal du seigneur de Thoulouze. Reg. *Collection de doc. hist.*, IX, f° 131.

[4] Lettre du 30 octobre. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 580.

[5] Il avait cru d'abord charger Martin Van Rossem de cette mission. — « Le marischal de Gheldres partira après minuit, pour aller fermer le chasteau de Hesdin avecq son régiment et quelques bandes de cheval. » Lettre du 28 octobre. *Ibid.*, f° 559.

la nuit du 29 au 30, avec son régiment, deux enseignes artésiennes et 800 à 900 chevaux (les bandes d'ordonnances de la reine, d'Aerschot, de Renty et vicomte de Gand [1]). De Rœulx quitta Authie le lendemain et alla camper à Ligny. Le seigneur de Rasse, gouverneur de Hesdin, s'attendait à être attaqué et venait d'ordonner aux habitants du bailliage de transporter dans la place toutes leurs denrées; mais, trompé par les faux mouvements des Impériaux, il avait fixé le 1er novembre pour l'exécution de cet ordre, et avant cette date la ville fut investie [2]. De Rœulx avait même espéré la surprendre, et dans l'ardeur de son zèle, il se montra injuste envers d'Aerschot, l'accusant de lenteur et de mollesse [3], alors que la rupture des ponts de la Canche avait obligé le duc à de longs détours. Néanmoins ce capitaine parut le 30 en vue de Hesdin et de Rœulx le rejoignit le lendemain. A peine arrivé et sans attendre son artillerie de siége, le comte ouvrit la tranchée devant la ville, et, le 1er novembre, pendant que quatre à cinq pièces de campagne battaient aux défenses, il lança cinq enseignes d'infanterie à l'escalade. Elles franchirent les murailles « avec ou sans échelles, et sans aucune résistance; »

[1] Lettre du 30 octobre, précitée. — Détail des opérations du comte de Rœulx, touchant la prise de Hesdin. *Lettres des seigneurs*, f° VII, 573 *.

[2] Rapport verbal du seigneur de Thoulouze, l. c.

[3] Ces reproches contre les lieutenants et les soldats du vaillant capitaine se reproduisent dans une infinité de lettres. « Je vois beaucoup de gens fort froids à faire ce qui conviendroit pour le service de l'empereur, écrivait-il à la reine; mais au pillage, et abandonner leurs enseignes, ils y sont toujours pretz; quand ils ont des vivres, principalement bières, ils en boivent tant qu'ils ne retreuvent plus pour le lendemain, et puis ils crient le meurdre; quand ils avient des vins, c'estoit leur ordre d'estre toujours si très-ivres, que l'on n'en sçavoit tirer service. » Lettre du 2 novembre, précitée.

* Cette relation a été publiée en 1855, par M. Gachard, dans les bulletins de la Commission royale d'histoire, 2me série, tome VII.

seulement, sur la place du marché, il y eut « une escarmouche à peu de perte d'un côté et d'autre : un porte-enseigne anglois, entré le premier dans la place, fut blessé au bras ; et un ou deux soldats furent tués ; quelques François semblablement périrent. » Le seigneur de Rasse, atteint à la cuisse d'un coup d'épieu, se retira dans le château [1].

Le château de Hesdin avait une garnison de 1,100 à 1,200 hommes, y compris deux vieilles bandes [2]. Il semblait capable d'une longue résistance et son capitaine, le seigneur de Genlis, avait fait au roi des promesses promptement démenties. La ville prise, de Rœulx ouvrit sur-le-champ la tranchée, et le soir même elle fut assez avancée pour établir la batterie. Dans l'entre-temps, l'artillerie de siége avait franchi la Canche, sur deux ponts rapidement établis, et, dès le lendemain matin, dix-huit canons du plus fort calibre battirent les remparts avec une extrême vigueur. En peu de temps « une grosse tour haulte, estant entre la porte du parc et la tour Robin, située du côté de la ville, fut abattue et n'y demeura que le demi-rond devers le chasteau. » La nuit suivante, les travaux d'attaque s'achevèrent, malgré une vive canonnade des assiégés, qui tua dix à douze hommes, et, le 3 novembre, vingt-six pièces [3], tonnant contre la place, ouvrirent, près de la porte du parc, une brèche de 50 à 60 pieds. La muraille pourtant était encore trop haute pour tenter l'assaut, et les assiégés profitèrent de la nuit pour élever de nouvelles défenses derrière la brèche ; mais le lendemain

[1] Lettre du 2 novembre précitée. — Rapport verbal. — Détail des opérations.

[2] Ce chiffre, indiqué par tous les rapports, se trouve également mentionné dans une lettre de Marie de Hongrie à Philippe, du 27 novembre 1552. *Archives de Simancas*, l. c.

[3] Lettre de Marie de Hongrie, précitée.

les voyant percées par les boulets de l'ennemi, ils désespérèrent de leur salut et battirent la chamade. On ne parvint pas d'abord à s'entendre sur les termes de la capitulation, et le feu reprit des deux côtés. Enfin, dans la soirée du 5, à la demande des assiégés, les négociations se rouvrirent entre les seigneurs de Bugnicourt, de Glajon, de Vendeville, commissaires du comte de Rœulx, et les seigneurs de Saint-Luc, de Montigny, de Ligiay, commissaires du seigneur de Rasse. Il fut permis à la garnison de sortir de la place avec armes et bagages, enseignes déployées et portées sur l'épaule, quatre coulevrines bâtardes et des munitions pour douze coups. Les Impériaux lui fournirent douze chevaux par pièce et un fourgon de munitions, jusqu'à Dompierre. Quant aux habitants de Hesdin et du bailliage, ils eurent la faculté de se retirer en France avec leurs meubles. Vers midi, les Français évacuèrent le château sous l'escorte de 300 chevaux de l'armée impériale, qui s'en sépara à une lieue du camp, et se dirigèrent vers Abbeville, où Vendôme refusa de les recevoir en les appelant traîtres [1]. Immédiatement après leur départ, les seigneurs de Vendeville et de Toulouze prirent possession du château au nom de l'empereur [2].

Cette conquête amena la soumission de tout le bailliage de Hesdin. Le seul château d'Auxy fit mine de vouloir résister;

[1] « Pour nouvelles, le serviteur de N... est venu ce matin de France, et s'est trouvé à Abbeville quand les gens de guerre qui ont perdu Hesdin y sont arrivés, ausquels monseigneur de Vendosme a fait serrer les portes, les baptisant traistres. » Extraict d'une lettre escripte en Anvers, le ix[e] de novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 65.

[2] Capitulation de Hesdin, 5 novembre 1552. M. GACHARD, *Anal. hist.*, l. c., VII, 188. — Lettre de Marie de Hongrie à Charles-Quint. *Ibid.*, note 1. — Détail des opérations, etc. — Lettre de de Rœulx, précitée. — Lettre de Charles-Quint, du 15 novembre, précitée. — FÉRY DE GUYON. — LE PETIT. — VIEILLEVILLE. — RABUTIN.

mais quoique de Rœulx désirât ménager cette place, qui appartenait à la comtesse d'Egmont, il notifia à la garnison que si, dans les vingt-quatre heures, on ne lui en livrait les clefs, il irait avec huit ou dix pièces d'artillerie « s'y faire ouverture[1]. » La menace eut de prompts effets : « après avoir quelque peu fait le bravo, » les Français capitulèrent (9 novembre)[2]. Cette rapidité de succès eut un tel retentissement en France, qu'à Paris on tint pendant deux jours les portes fermées et une ordonnance défendit aux habitants de s'enfuir avec leurs biens[3]. La terreur grossissait les forces des Impériaux, et l'alarme était d'autant plus vive, qu'on voyait Vendôme, bien que renforcé déjà par 18,000 à 20,000 hommes tirés de la Champagne et de la Lorraine[4], de se tenir timidement sur la défensive. Henri II s'en émut et convoqua ses principaux capitaines à Reims. Les avis furent très-partagés : les uns voulaient abandonner la Picardie à elle-même, pour concentrer toutes ses forces contre la grande armée impériale; les autres jugeaient urgent de voler au secours de cette province. Le duc de Guise fit prévaloir cette dernière opinion, en rassurant le roi sur les dangers de Metz[5], et toute l'armée royale fut aussitôt dirigée sur la Picardie; on laissa seulement au duc de Nevers un gros corps de cavalerie avec quelque infanterie, pour harceler le duc d'Albe et intercepter ses convois[6].

[1] Lettre de de Rœulx, du 7 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 53.

[2] Lettre du même, du 10 novembre. *Ibid.*, f° 68.

[3] « Dit beaucoup..... et de la peur que monsieur du Reulx leur a faict, jusques à ce que les portes de Paris ont esté fermées deux jours et illecq deffendu que personne ne saulve son bien hors la ville. » Extraict d'une lettre escripte en Anvers, le ixe de novembre, précité.

[4] Lettres de d'Egmont, du 21 octobre; et lettre de Marie de Hongrie, du 23. *Lettres des seigneurs*, VIII, f°s 470 et 494.

[5] Salignac Fénelon.

[6] Rabutin. — Le Petit.

Dans l'entre-temps les Impériaux réparaient en toute hâte les brèches du château de Hesdin. On établit « huit moulins, deux à chaque pan dudit château, lesquels, entre cy et la Chandeleur, devoient tirer beaucoup de terre, élargir et approfondir les fossés, de sorte qu'en dedans ce terme, la place seroit un tiers plus forte qu'elle n'avoit oncques été; si l'ennemi vouloit donner le temps jusques en fin d'avril, il n'y auroit point de comparaison [1]. » De Rœulx en remit provisoirement la garde à son fils aîné, le seigneur de Beauraing, « en lui jurant grande punition s'il se rendoit avec déshonneur et reproche [2]. » Il lui adjoignit, outre « quatre ou cinq officiers ayant vu la guerre [3], » le seigneur de Vendeville, qui s'était fort distingué au siége de la place [4] et qui consentit à « y demeurer quelque temps pour servir de capitaine du capitaine [5]. » La garnison fut formée de la nouvelle bande d'ordonnances du comte, commandée par le seigneur de Halloy et comptant environ 200 chevaux, de 80 chevaux anglais, de 1,200 piétons artésiens, « bons soldats [6], » et de 300 piétons anglais [7], avec quatre grosses pièces d'artillerie [8]. C'était environ 1,780 combattants, « réputés gens de bien et comprenant 40 à 50 gentilshommes [9]. » Le château d'Auxy fut occupé par 14 chevaux et 20 piétons, sous le capitaine Lambessart, et le comte mit également de petites garnisons

[1] Lettre de de Rœulx, du 7 novembre, précitée.
[2] Rabutin, l. iv, 377.
[3] Lettre du 7 novembre, précitée.
[4] Lettre de de Rœulx, du 17 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 141.
[5] Lettre du 7 novembre, précitée.
[6] Féry de Guyon.
[7] Lettre de de Rœulx, du 10 novembre, précitée.
[8] Lettre de de Glajon, du 13 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 109.
[9] Lettre de de Rœulx, du 13 novembre. *Ibid.*, f° 99.

dans les forts de Flers et de Boubers, pour commander le cours de la Canche [1].

De Rœulx, souffrant de son ancienne blessure à la jambe, qui s'était rouverte avec des symptômes alarmants, obligé de se faire porter en litière [2], n'en prétendait pas moins poursuivre ses avantages. Mais la volonté de l'infatigable capitaine dut fléchir devant les éléments. Le temps était devenu affreux [3], l'armée démoralisée, les soldats énervés par les fatigues et par les maladies [4]; il fallut enfin songer à la retraite. Lorsqu'on leva le camp, le 10 novembre, les pluies avaient tellement défoncé les chemins qu'on dut atteler jusqu'à soixante chevaux à chaque canon [5]. L'armée longea « la lisière de France, dans la direction du Cambrésis, pour ne point endommager le pays de l'empereur [6], » et arriva le lendemain à Sart-lez-Canche. Là, de Rœulx, toujours dominé par sa belliqueuse ardeur, résolut tout à coup d'attaquer le Câtelet et de pousser ensuite une nouvelle pointe en pays ennemi. En vain tous les colonels combattirent-ils ce projet, en se fondant sur les intempéries de la saison, le grand nombre de malades, les mauvaises dispositions des lansquenets, dont la solde était fort arriérée [7], l'urgent besoin de repos qu'avaient les soldats et les chevaux exténués [8]; il fallut un ordre de Marie de Hongrie pour donner aux troupes leurs quartiers d'hiver [9].

[1] Lettre du 10 novembre, précitée.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de de Glajon, du 13 novembre, précitée.
[4] Lettre du 10 novembre, précitée.
[5] Lettre de de Glajon, précitée.
[6] Lettre du 10 novembre, précitée.
[7] Lettre de de Rœulx, du 13 novembre, précitée.
[8] Lettre de de Rœulx, du 12 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, fº 91.
[9] Lettre de Marie de Hongrie, du 27 novembre. *Archives de Simancas*, l. c.

De Rœulx ne se rendit qu'à contre-cœur [1]. Il était convaincu que du moment où il ne tiendrait plus la campagne, les Français reprendraient l'offensive [2]; en effet, on sut bientôt « qu'ils feroient l'impossible pour rentrer dans Hesdin, sans se préoccuper des obstacles que présentoit la saison, parce que nécessité fait faire beaucoup de choses [3]. » L'armée se sépara le 12 novembre; de Rœulx se retirant vers Arras avec les corps du prince d'Orange et de de Bréderode; d'Hoogstraeten et Van Rossem vers Douai; et d'Aerschot vers Cambrai [4]. Puis, se conformant aux ordres de la reine, qui jugeait la garnison de Hesdin insuffisante dans l'état où se trouvaient les fortifications [5], de Rœulx y envoya une enseigne de Flamands, 160 Artésiens et 40 à 50 Anglais [6].

La mesure était sage, car les prévisions du comte se réalisèrent sur-le-champ. A peine l'armée eut-elle pris ses quartiers, que Vendôme se mit en marche, annonçant hautement l'intention de reconquérir Hesdin et d'exercer sur l'Artois de terribles représailles. Coligny venait de lui amener 20,000 piétons avec 4,500 chevaux et, en peu de jours, le duc se trouva à la tête d'une puissante armée [7]. A son approche, le récent souvenir des cruautés commises par ses troupes répandit un tel effroi que les habitants du bailliage de Hesdin

[1] Lettre de de Rœulx, du 12 novembre, précitée.

[2] Lettre du 10 novembre, précitée.

[3] Lettre du 13 novembre, précitée.

[4] Lettre du prince d'Orange, du 13 novembre. M. Groen Van Prinsterer, I, 11. - Lettre de Marie de Hongrie, du 19. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 162. — Lettre de de Rœulx, du 25. *Ibid.*, f° 205.

[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 14 novembre. *Ibid.*, f° 113.

[6] Lettre de de Rœulx, du 17 novembre. *Ibid.*, f° 141.

[7] Rapport adressé à Marie de Hongrie. *Ibid.*, f° 174. — Lettre de de Rœulx, du 20 novembre. *Ibid.*, f° 165.

et du comté de Saint-Pol coururent se réfugier dans les bois [1]. De Rœulx, oubliant ses souffrances [2], prit des mesures pour se rapprocher de Hesdin, et y envoya (22 novembre) une nouvelle enseigne d'infanterie, qui porta la garnison à 2,500 hommes [3]. Le seigneur de Vendeville reçut l'ordre « de brusler tout ce qu'il lui sembleroit estre nécessaire pour la seureté de ladite ville et le bien du pays, sans espargner personne, soit du bailliage, soit du comté de Saint-Pol [4], » et l'on redoubla d'activité dans les travaux de fortifications [5]. Mais, si la brèche avait été fermée par un nouveau mur, « il y avoit quelques endroits bien dangereux, » et, selon toute apparence, on n'aurait plus le temps de les fortifier. D'autre part il était impossible de réunir l'armée pour arrêter l'ennemi; le temps était affreux et « il falloit que Hesdin cuyt beaucoup aux François pour qu'ilz y missent si gros effort et en tel temps [6]. » En outre, les Bas Allemands, séduits, croyait-on, par l'or de la France, refusaient de se remettre en marche [7], et de Rœulx, en défiance de ces troupes, pria la

[1] « Les ennemis mectent une telle peur en la conté de Saint-Pol et bailliage de Hesdin, de boutter feu, tuer femmes et enffans, que on ne scet comment les rasseurer, et couchent tous par les bois. » Lettre de de Rœulx, du 20 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 165.

[2] « J'ay fait faire une chaise pour moy faire porter avec eulx si n'estoye gary à temps, ce qu'espère bien, comme aussi faictz-je d'avoir avec moy gens délibérés. .. Pour tousjours mieulx reffaire ma jambe quy tourne à garison, suis délibéré de demourer encoires icy jusques à mardy, n'est que nos ennemis bougent du lieu où ilz sont, auquel cas me partiray incontinent. » Lettre du même, du 25 novembre 1552. *Ibid.*, f° 205.

[3] Lettre du même, du 22 novembre. *Ibid.*, f° 185.

[4] Lettre du 25 novembre, précitée.

[5] Lettres de de Rœulx, des 19 et 20 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f°s 154 et 165.

[6] Lettre du 25 novembre, précitée.

[7] Lettre de Jacques de Marnix, du 25 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 216.

reine d'y suppléer par l'envoi de « deux ou trois enseignes de Malinois, d'Anversois, de Flamands qu'il baptiseroit vers l'ennemi, du nom de Frisons et d'Oosterlins, que celui-ci estimoit fort [1]. » Comme dernière ressource, le comte se proposait « de faire sonner le tambourin en Flandres pour lever encore quelques gens davantage. » Enfin, il engagea Marie de Hongrie à concentrer sur les frontières du Hainaut le plus de cavalerie possible, afin de harceler l'ennemi, « à qui le mauvais temps donneroit fort à faire [2], » et demanda à de Lalaing de diriger vers l'Artois toutes les forces disponibles [3].

De Vendeville était parvenu à remettre le château de Hesdin en bon état et jugeait la place prête à attendre l'ennemi [4]. Malheureusement, bien que de Rœulx y eût placé son fils, non-seulement « pour apprendre là où seroit bonne école [5], » mais pour inspirer plus de confiance aux soldats et plus d'obéissance aux chefs [6], l'indiscipline avait gagné tous

[1] « Je puis bien asseurer Votre Majesté qu'il y a quelqu'un quy a mis de la mutynerie par dedens lesdits lansquenetz, car au commencement ilz estoient du meilleur vouloir du monde..... J'ay veu tout notre voyage beaucop de choses quy ne me plaisoient guaires, que j'espeire dire un jour à Votre Majesté avant qu'elle aie affaire de lever des nouveaulx piettons. Sy les ennemys se mectent devant Hesdin, sera nécessaire que Votre Majesté m'envoie deux ou trois enseignes de Malinois, d'Anvers et de Flandres, pour remplir la faulte que trouveray icy, et je les feray baptiser vers nos ennemis Frisons et Oestrelins, parce qu'ilz les estiment fort. » Lettre du 26 novembre. *Lett. des seig.*, VIII, f° 247.

[2] Lettre du 25 novembre, précitée.

[3] Lettre de de Rœulx, du 29 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 263.

[4] Rapport du 27 novembre. *Ibid.*, f° 248.

[5] « Ce que j'y ay mis mon fils a esté comme l'ombre d'une parrois, car ledit sieur de Vendeville faict tout. Et quand Votre Majesté entendra les raisons pour quoy le y ay mis pour ung temps ne le trouvera point maulvais, car il n'est point d'aige pour demourer là, mais bien pour apprendre partout où seront telles escolles. » Lettre de de Rœulx, du 20 novembre 1552. *Ibid.*, f° 165.

[6] « Vostre Majesté verra par la lettre dudit sieur de Vendeville, qu'il y a

les rangs [1], et elle créait une infinité d'embarras [2]. L'union pourtant était indispensable, car les Français réputaient Hesdin la clef de Thérouanne et voulaient la reprendre à tout prix [3].

Pendant que de fortes divisions contenaient les garnisons du Hainaut et de l'Artois, Vendôme, avec Coligny et de Villebon pour lieutenants, arriva le 2 décembre à Dompierre, « pays de France distant de deux lieues de Hesdin, » à la tête de 20,000 fantassins, de 4,000 chevaux et de 26 pièces d'artillerie. Le même jour, il envoya un gros détachement reconnaître la place, et les Impériaux s'empressèrent de « brûler toutes les maisons estantz à une lieue à l'environ [4]. » Ensuite de Beauraing réunit la garnison et lui adressa la proclamation suivante : « Capitaines et souldars, je vous ay ici assemblés, pour vous apprendre que avons de tous côtés nouvelles

quelque désobéissance à Hesdin. J'en soufflerai la chose plus avant, car je leur ay ordonné à tous, tant de bouche que par escript, qu'ilz obéissent audit sieur de Vendeville, comme à moy mesmes, et ce que j'y ay laissé mon filz, c'est aussi pour luy obéir et donner seullement à cognoistre à ceulx que je laissai dedans, que je me rendoie plus obleisgié à les secourir, combien que j'y ferai aultant luy estant dehors que dedans, pour le debvoir que j'ay à l'empereur et au pays. » Lettre du même, du 28 novembre. *Lett. des seigneurs*, VIII, f° 242.

[1] « Monsieur de Beauraing a mandé à de Halloy de y envoyer xx chevaulx; ne scay s'il le aura fait. De vray, monseigneur, il seroit requis que luy et autres fussent plus obédiens pour le service du prince. » Lettre de Vendeville, du 27 novembre. *Ibid.*, f° 247.

[2] « Si ma jambe l'eust pu porter, combien que j'aye bien affaire icy, ne m'eusse su garder d'aller en dilligence vers Votre Majesté, pour descharger mon cœur de beaucoup de choses. » Lettre de de Rœulx, du 28 novembre, précitée.

[3] « Je scay que le sieur de Villebon pourchasse tout ce que peult pour reprendre Hesdin, et qu'il a déclairé nommément que si on ne la reprent, Thérouanne est en dangier de se perdre. » Lettre de de Rœulx, du 27 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 229.

[4] Rapport adressé à Marie de Hongrie. *Ibid.*, f° 302.

de l'intention de l'ennemi de nous bientôt venir assiéger. Combien que je ne fais doute de vostre bon devoir et loyauté pour le service de l'empereur, je vous ai bien voulu mettre par écrit les articles qui suivent, vous priant de me les vouloir accorder et trouver bon. En quoi faisant m'obligerez à jamais à faire pour vous et pour les vôtres toutes les faveurs et plaisirs qu'il seroit en mon possible.

» Le premier, c'est que jurez et promettez, par le serment, devoir et loyauté que devez à Sa Majesté, de deffendre avec moi et les autres seigneurs ici présens, le château de Hesdin envers et contre tous les ennemis de Sadite Majesté, et de ne jamais parler de le rendre en autre main. Même, si l'on voit, ouit aucuns qui en parlent, soit manifestement ou occultement, le doit-on incontinent dénoncer à son capitaine, lequel le livrera en mes mains, pour et à l'heure le faire mourir par la justice, sans attendre aucune miséricorde. Pour ceste exécution se dressera en la place dudit chasteau une potence affectée à punir les défaillans.

» Que s'il y a aucuns aux compagnies ayant querelles vieilles ou nouvelles les uns aux autres, que tout soit mis dessous le pied. En outre, quand nous serons enserrés en ladite place, nul, de quelque état ou condition qu'il soit, sous la même peine, ne prendra querelle ou débat, et moins encore se benderont les bendes contre les bendes, sy avant que de mettre la main aux armes.

» Pareillement que nul ne desrobera les armes les uns aux autres, ni autre chose.

» En la reste, vous promettez tous que vous ferez comme bons et loyaux souldars sont tenus et doibvent faire. En ce faisant vous trouverez que l'empereur vous sera bon prince et tous les siens bons amis, et demeurerez souldars honorés à jamais. »

Des acclamations ayant accueilli ces paroles, il se tourna vers les capitaines et leur dit : « Messieurs les capitaines, vous avez oy ce que ces bons souldars et gentilshommes m'ont accordé. Par quoi, je vous prie que chacun de vous en son endroit y veuille tenir la main, et ensuivre et mettre en ma main les défaillans pour en faire la justice. Et pour plus grande sûreté, je vous prie de vouloir signer ceste de votre main et je vous en laisserai le double [1]. »

Le 3 décembre, une nombreuse troupe de cavalerie reconnut derechef la place, dont les Impériaux continuaient à incendier les environs [2], et, durant plusieurs jours, les deux partis engagèrent des escarmouches [3]. Enfin, les Français ayant reçu leur grosse artillerie, levèrent le camp de Dompierre, et, le 10, la ville fut investie. Dès le lendemain, ils la canonnèrent avec une telle violence que les remparts nouvellement réparés, s'éboulèrent en maint endroit, et de Vendeville fit tout de suite transporter dans le château les vivres et les munitions [4]. Le 12, il y eut une « brèche large de plus de cent pieds ; ce voyant, le capitaine Béry et autres vinrent trouver ce seigneur pour savoir s'ils attendroient l'assaut. Il leur répondit que non ; qu'il valoit mieux brûler la ville et après se retirer au château ; ce qu'ils firent en ne perdant que un homme et les ennemis bon nombre [5]. »

Quoique atteint d'un violent mal de poitrine et souffrant cruellement de son ancienne blessure enflammée par les fatigues, de Rœulx, secondé par un digne lieutenant, le sei-

[1] *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 641.
[2] Lettre de de Rœulx, du 4 décembre. *Ibid.*, f° 340.
[3] Lettres de de Vendeville, des 6 et 9 décembre. *Ibid.*, f°s 352 et 379.
[4] Lettre de de Rœulx, du 12 décembre. *Ibid.*, f° 397.
[5] Autre lettre du même, du 12 décembre. *Ibid.*, f° 400.

gneur de Bugnicourt, n'était pas resté inactif. Jugeant que de Vendeville n'avait pas suffisamment ravagé les environs de Hesdin, il envoya de la cavalerie brûler tout ce qui était resté debout, afin d'enlever aux assaillants la facilité de se loger[1]. Trop faible pour tenir la campagne, il pressa Marie de Hongrie de lui envoyer des renforts[2] et surtout de l'argent,[3] « car sans cela, lui écrivit-il, le pays sera par destruit. Oultre ce, n'aurai nulle obéissance, veu que les gens de guerre ne sont plus telz que je les ay veus ; n'estoit que je suis avecq eulx, ne sçaurai ni penserai croire les meschancetez qui se y font. Dès que on leur doit quelque peu, sans avoir regard au bon payement qu'ilz ont eu, ne faillent de manger le povre peuple à discrétion et sans discrétion; si on en parle aux cappitaines, ils disent qu'ilz n'en sçauroient faire justice s'ilz ne sont payez[4]. » Tout ce qu'il obtint fut une faible somme de 10,000 florins qu'il partagea entre ses troupes, et, la reine lui ayant « donné la bride sur le col, » il se mit en mesure de « ne pas laisser le dormir aux ennemis, d'agir en telle sorte que l'empereur et sa majesté réginale en eussent contentement. » Manquant surtout de piétons, il appela aux armes les milices des quartiers d'Ypres, de Bailleul, de Cassel, et prit position à Mouchy-le-Cayeux, à trois lieues de Hesdin, d'où il pouvait secourir la place, empêcher le ravitaillement de Thérouanne, et, s'il était attaqué par des forces trop supérieures, se replier vers Béthune, Aire ou Lillers[5]. Malheureusement la pénurie

[1] Lettre du 12 décembre, précitée.
[2] Lettre du 6 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 349.
[3] *Ibid.* — « Seullement veux-je bien dire ce mot, que si Votre Majesté n'envoie bonne somme de deniers et bientost, l'empereur polra recepvoir grosse honte et perte, les subjectz mengiez et pilliez. » Lettre du 4. *Ibid.*, f° 340.
[4] Lettre du 3 décembre. *Ibid.*, f° 318.
[5] Lettre du 7 décembre. *Ibid.*, f° 354.

d'argent paralysait déjà ses efforts : sa vieille bande, celles du duc d'Aerschot et du seigneur de Praet, manquant de tout, se trouvèrent dans l'impossibilité de le rejoindre, et le régiment de Trélon se mutina réclamant sa solde arriérée[1].

Ni ces obstacles, ni la désertion[2], ni les maladies décimant ses troupes trop peu nombreuses[3], ni le temps « devenu si terrible qu'on ne sçavoit aller ni à pied, ni à cheval, » rien n'arrêta l'héroïque capitaine. A peine informé de l'évacuation de la ville de Hesdin, il se porta à Labouchère (13 décembre) et envoya, le jour même, trois petits détachements « donner l'alarme » aux assiégeants et reconnaître leurs positions. Le premier de ces détachements, formé de douze chevaux, incendia trois fermes et beaucoup de petites maisons entre la Canche et l'Authie; suivant leur rapport, plus de deux cents hommes du régiment de Reiffenberg furent brûlés ou tués. Le second, composé d'arquebusiers, commandés par le capitaine le Flameng, s'avança jusqu'au village d'Esclinières, à une demi-lieue de Hesdin, tomba sur des fourrageurs du même régiment, en tua 10 à 12 et ramena deux prisonniers avec 18 chevaux. Le troisième, fort de 25 chevaux de la bande d'ordonnances d'Aix, défit un poste de 24 à 25 gendarmes

[1] Lettre du 8 décembre. *Lettres des seigneurs,* VIII, f° 371. — « Je feray le mieulx que je pourray pour deffendre. L'une des faultes que j'ay la plus grande c'est d'argent, sans lequel nos gens ne feront riens, et encoires en l'ayant il y a bien affaire à les mener. et en ay tant mon soul que je n'en puys plus. J'ay commenché à faire bailler à nos gens de cheval ung mois dont ne se contentent poinct, disans que on leur en doibt trois. Sur quoy leur ay respondu que ay autreffois servy l'empereur avec gens ausquelz on debvoit dix-huit mois, et sy n'en parloyent point tant comme eulx, mais quelque raison que leur sache donner, je ne y vois ordre. » *Ibid.*

[2] Lettre de de Rœulx, du 14 décembre. *Ibid.*, f° 419.

[3] La maladie s'est reboutée entre mes lansquenetz, si peu qu'en avons. » Lettre du même, du 15 décembre. *Ibid.*, f° 427.

français, les tua pour la plupart, en prit un et s'empara de 18 chevaux [1]. Le même jour, la bande d'ordonnances de Wysmes, arrivée d'Aire, tailla en pièces une compagnie de lansquenets. Loin de tirer de la présomption de ces légers succès, de Rœulx craignit qu'ils n'inspirassent à ses soldats trop de confiance, et « qu'y ayant trouvé si bonne amorsse en y allant par si petites troupes, ils ne s'y trouvassent trompés. » Il leur défendit donc sévèrement d'entreprendre aucune expédition sans ordre de leurs capitaines.

Les Français, en effet, étaient sur leurs gardes, et quatre ou cinq tentatives de ravitaillement échouèrent. Or, de Rœulx craignait surtout que les vivres ne vinssent à manquer aux assiégés, « parce qu'ils avoient esté assez négligens de prendre ce qui estoit autour, ayans par trop voulu complaire aux sieurs et gentilshommes de par deçà [2]. » Le mauvais état des chemins ne permettait pas de mettre de grosses troupes en campagne; on avait trop peu d'infanterie [3], pour former une entreprise sérieuse; il fallut donc se borner à brûler les villages voisins du camp ennemi [4], à enlever ses convois, à surprendre ses postes détachés [5]. Le 16, le comte s'établit à Pernes [6], et se trouva en présence d'une forte division française qui avait passé la Canche. On crut d'abord à un engagement; mais l'attitude des Impériaux imposa à l'ennemi, qui se retira après avoir brûlé quelques fermes où on leur avait

[1] Lettre du 14 décembre, précitée.

[2] Lettre du 15 décembre, précitée.

[3] Lettre de de Rœulx à Marie de Hongrie, du 17 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 461.

[4] « De sorte qu'il me a convenu faire bruller aucuns villages, comme je faictz encoires journellement. » Lettre du 15 décembre, précitée.

[5] Lettre du 17 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 463.

[6] *Ibid.*

refusé des vivres [1]. Le lendemain, dans la matinée, la bande d'ordonnances de Famars tomba sur les avant-postes français, tua 30 à 36 lansquenets et ramena 9 prisonniers [2].

Ces incessantes attaques et les fréquentes sorties des assiégés coûtaient beaucoup de monde aux Français [3]; mais elles n'arrêtèrent point leurs travaux. Établis dans les mêmes positions que les Impériaux avaient prises au mois de novembre [4], ils avaient si bien resserré le château qu'il était impossible d'y pénétrer [5]. Le 15, ils commencèrent sérieusement à le battre [6]; le 17, ils eurent en batterie 14 ou 15 pièces de gros calibre. Huit canons renforcés et deux longues coulevrines qui leur arrivèrent bientôt[7], permirent de

[1] Lettre de de Rœulx, du 16 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 439.

[2] Lettre du même, du 17 décembre. *Ibid.*, f° 479.

[3] « Je tiens que depuis huit jours que les ennemis sont devant Hesdin, lesdits lansquenetz ont perdu plus de quatre cens hommes. » *Ibid.* — Lettre du 14 décembre, précitée.

[4] « Le ryngrave et autres sont logés au parcq de Hesdin, près du chasteau, au mesme lieu où estoit logé le marischal de Gheldres, jusques au logis du prince d'Orange. Le coronnel Reiffenberg est logié au Fresnoy au mesme lieu où estoit le comte de Hochstraten, et les vieilles bandes sont en ung lieu nommé Saint-Quentin, où estoit logié le duc d'Aerschot avec son régiment. Le duc de Vendosme loge en ung petit cloistre de cordeliers nommé le Valentin. Et de costel luy, oultre la rivière au coin du bois du Fortel, sont logiez les dix enseignes des Suysses. » Lettre 14 décembre. *Lettres des seigneurs,* VIII, f° 414.

[5] « Ils ont commenché à battre ce matin en fort grand diligence, de xiij ou xiiij grosses pièches. Le chasteau est si très-clos qu'il est mal possible y entrer. » Lettre du 17 décembre, précitée.

[6] Lettre de de Rœulx, du 21 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 510.

[7] « Ils batent fort et en grande dilligence, mais ce n'est que de xiiij ou xv pièches. Ils attendent pour vray encoires huict canons renforchiez et deux longues cullevrines, que lors ilz feront une terrible batterie, et mectront plus tost tout le chasteau en pouldre qu'ilz ne le aient. Si ce n'est qu'il vienne ung bien maulvais temps, ou que soie plus fort pour les deslogier, ceulx de dedans ne polront tenir plus de quinze jours au mieulx aller. » Lettre du comte de Rœulx, du 17 décembre, précitée.

foudroyer la place, et tout le mur fermant l'ancienne brèche s'écroula dans le fossé [1]. Vendôme ordonna immédiatement l'assaut (19 décembre) [2], mais, en ce moment, de Bugnicourt assaillit le camp à la tête de 1,400 chevaux, tua une centaine d'hommes et enleva plus encore de prisonniers [3]. Le duc, déconcerté par cette attaque, renonça à son projet, et le lendemain (20 décembre) il « envoya ung trompette vers ceulx du chasteau pour les sommer de se rendre; auquel ils firent response qu'il se retirast ou ilz le tireroient; ce que ledit sieur de Vendosme prit de mauvaise part [4]. »

Malgré les énormes pertes causées à l'ennemi [5], les assiégés voyaient cependant approcher le moment où leur valeur serait incapable de prolonger la résistance. Il leur restait à peine des vivres pour une semaine; et, obligés de « remparer nuit et jour, car il estoit impossible d'estre plus battus qu'ils n'estoient, ils succomboient à la fatigue [6]. » De Rœulx « s'estoit tousjours doubté que ce chasteau n'estoit tenable

[1] Lettre de de Rœulx, du 19 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 486.

[2] « Lesdictz ennemis font leur batterie en deux lieux, et il y a dix pièces à l'une d'icelles et xiiij à l'aultre, laquelle ilz continuent et hâtent fort. Il y a desjà bonne bresche que ilz ont délibéré de assaillir ce jourd'huy après le disner. » Autre lettre du 19 décembre. *Ibid.*, f° 484. — « Quelques prisonniers luy ont certiffié qu'ilz avoient délibéré de donner l'assault ce jourd'huy, et qu'ilz le vouloient haster, craindant le maulvais temps. » *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de de Rœulx, du 22 décembre. *Ibid.*, f° 514.

[5] « Quelques prisonniers disent que nos gens se deffendent fort bien et leur tuent beaucoup de leurs gens. » Lettre du 19 décembre, précitée.

[6] « Madame, il y a dix-huict jours pour le moings que ceulx dudit Hesdin, qui ne sont point moins de deux mil cincq cens bouches, vivent de la munition, par quoy ne peuvent avoir vivres que pour encore six ou sept jours. » Lettre du 22 décembre, précitée. — « Il est impossible d'estre plus battuz qu'ilz sont, et si ont eu huit jours entiers grand travail, car ilz ont remparé nuict et jour. » *Ibid.*

contre un grand effort, ne fust que les ennemis luy eussent donné loysir jusqu'à la Chandeleur [1]; » aussi pressentait-il cette situation et redoublait-il d'efforts pour ravitailler la place [2]; mais « les moyens ne lui estoient en mains pour faire grand'chose. Ses forces n'estoient à comparer à celles de M. de Vendôme, et il devoit se borner à dresser avec la gendarmerie, qui étoit bonne et de grande volonté, des entreprises sur les ennemis, où beaucoup d'iceulx estoient tués ou pris [3]. » Si solide que fût son infanterie, elle était trop peu nombreuse, et, mal payée, elle était trop peu sûre pour tenter une attaque générale [4]. Or, les Français, malgré la supériorité de leurs forces, récemment accrues encore de cinq enseignes d'infanterie et de 400 chevaux, se tenaient dans leurs lignes, déclinant toutes les offres de bataille. « Ah ! s'écriait de Rœulx, si j'avois seulement deux mille piétons de renfort, je leur ferois faire un aultre compte [5] ! » Malheureusement

[1] Lettre du comte à Marie de Hongrie, du 20 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 498.

[2] Lettres des 19, 20, 21 décembre, etc. *Ibid.*, f°s 486 et suiv.

[3] Lettre de d'Hoogstraeten, du 25 décembre. *Ibid.*, f° 562.

[4] Lettres des 22, 24 et 25 décembre. *Ibid.*, f°s 514, 547, 562. — « Madame, j'ay tant affaire d'argent, que ne scay comment je doibs faire pour payer mes gens, car les gens de guerre ne sont plus menables par parolles comme du passé. » Lettre du 21 décembre. *Ibid.*, f° 510.

[5] « J'ay ce jourd'huy esté aux champs, les cuidant attirer hors de leur camp, jusques auquel avons envoié donner six cens chevaulx, et toutte la reste estoit demourée en embusche bien près de là Et si avions laissié en ung lieu fort tous noz gens de pied en bon ordre, pour les recepvoir s'ilz fussent venus; mais leurs gens de cheval ny de pied n'ont voulu saillir, et ne tâchent à aultre chose que de prendre la place. Je suis après pour demain leur donner une aultre allarme, espérant qu'elle sera plus prouffitable. Il leur vint hier cinq enseignes de piettons et quattre cens chevaulx de renfort. Si j'avois encoires deux mil bons piétons de renfort, leur feroie faire ung aultre compte. » Lettre du 22 décembre, précitée. — « Sy esse que pour tout cecy, ne avons jamais sceu atirer leur gendarmerye arrier de leur camp ny de leurs piétons. Sy estions

il ne put obtenir ce renfort et après avoir « fait tout ce qui lui étoit possible pour secourir la place, le comte fut obligé de laisser la chose à ce qu'il plairoit à Dieu en déterminer[1]. »

Marie de Hongrie avait bien ordonné de lui envoyer une partie des garnisons du Hainaut[2]; mais de Lalaing, menacé lui-même par des forces supérieures, n'osa dégarnir sa province. Déjà les Français avaient poussé une reconnaissance jusqu'à Saint-Piéton, près du Quesnoy[3]. Le 12 décembre, 200 chevaux enlevèrent, sous les murs de Landrecy, une centaine de têtes de bétail, et, dans la nuit du 13 au 14, ils tentèrent un coup de main sur cette ville. En même temps d'autres partis franchissaient la Sambre; mais ceux-ci, attaqués par quelques gendarmes des châteaux de Forêt, de Bousies et de Candry, conduits par « ung nommé Jacques de Leu, » battirent promptement en retraite, tandis que les Impériaux qui « n'avoient point chef l'un plus grand que l'autre, » s'acharnèrent à la poursuite « sans ordre ni direction, » et tombèrent dans une embuscade. Ils eussent été tués ou pris jusqu'au dernier sans l'héroïsme d'une quarantaine de piétons sortis de Landrecy. Ces braves gens tinrent tête à l'ennemi, et l'arrivée d'une troupe d'arquebusiers à cheval mit les Français en déroute, avec une grosse perte en morts, blessés et prisonniers[4]. Peu de jours après (23 décembre), « un seigneur du Poitou,

nous bien intentionnez sy aultrement les eussions sceu attirer hors de leurs ditz piétons, tenter la fortune à quy il en eult pleu à Dieu donner la victoire. » Lettre de d'Hoogstraeten, précitée.

[1] Lettre du 19 décembre, précitée.

[2] Lettre du 14 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 412.

[3] « Les François sont beaulcop plus fors que nous sur notre frontière, et ont depuis ung peu esté jusques à Sainct-Pieton, près du Quesnoy. » Lettre de de Lalaing, du 16 décembre. *Ibid.*, f° 448.

[4] Lettre de Jean d'Yves, du 14 décembre. *Ibid.*, f° 425.

nommé M. de la Jaille, » attaqua Appre, à la tête de 600 chevaux et de 1,200 piétons, » avec intention de brusler ensuite et de faire le plus de desgast qu'il pourroit; » mais « ceux du village, rangés devant leur fort, tinrent bonne mine tant qu'ilz fussent enfin contraints de se retirer dedans. » Cette résistance permit au seigneur de Noyelles d'accourir avec une cornette de chevau-légers, et l'ennemi qui avait déjà perdu assez de monde[1], battit aussitôt en retraite. En se retirant il brûla quelques maisons à Werchin et une ferme appartenant à l'abbé de Viscogne; mais, serré de près par de Noyelles, qui le poursuivit jusqu'à deux petites lieues de Hesdin, il ne tira guère de profit de son expédition[2]. Une autre troupe fut défaite près de Haussy par quelques gendarmes impériaux, qui lui enlevèrent ses chevaux[3], et la garnison de Marienbourg, « accompagnée d'aucuns Liégeois[4], » fit essuyer un grave échec à une petite division chargée de reconnaître cette ville[5].

Le 20 décembre, jour où les défenseurs du château de Hesdin repoussaient la sommation de Vendôme, de Rœulx se porta vers Mouchy, pour « donner une grosse alarme aux assiégeans. » En route il rencontra deux députés de la garnison chargés de lui déclarer, « qu'il estoit impossible de tenir davantage la place, parce que la brèche avoit plus de deux cents pieds de long et que le rempart tomboit dans

[1] « Madame, je ne veulx oublier advertir Votre Majesté que ung capitaine de gens de pied gascon a esté tué devant le fort dudit Haspre, avec aulcuns aultres dont ne scay encore le nombre, et estoient environ v ͤ hommes de pied. » Lettre de de Lalaing, du 24 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, fº 537.

[2] *Ibid.* — Lettre de Jean Boullenger, capitaine de Valenciennes, du 23 décembre. *Ibid.*, fº 525. — [3] Lettre de de Lalaing, du 24 décembre, précitée.

[4] C'est-à-dire habitants de la contrée voisine (Entre-Sambre-et-Meuse) dépendants de Liége.

[5] Lettre de d'Hoogstraeten, du 27 décembre. *Lett. des seigneurs*, VIII, fº 588.

le fossé avec la muraille, de sorte qu'ils estoient du tout à découvert. Qui pis estoit, il y avoit une autre brèche, laquelle avoit bien cinquante pieds de large, de l'autre costé de la porte du Parcq, tirant vers Montreuil, par laquelle ils estoient battus de flanc dans leurs tranchées, de sorte qu'ils ne sçavoient où se mectre. » En outre, l'ennemi venait de découvrir une nouvelle batterie de huit canons prête à battre en brèche l'autre flanc[1]. Le comte, tout en estimant que « ce seroit dommage de perdre les gens qu'il y avoit là dedans, car c'estoient gens de service[2], » ne sut se résoudre à autoriser une capitulation. S'il communiqua ce rapport à ses principaux capitaines, ainsi qu'à d'Hoogstraeten et à de Glajon récemment envoyés par la reine, pour l'assister de leurs conseils ou pour le suppléer dans le cas où il céderait aux souffrances contre lesquelles il luttait avec énergie[3], ce fut moins sur la réponse à donner aux assiégés que sur les moyens de les secourir. Or, pendant qu'il délibérait, ceux-ci prouvaient que le cœur ne leur faillait point.

A peine Vendôme connut-il la réponse faite à son messager que 30 à 35 gros canons tonnèrent contre la place. Le feu dura jusque vers dix heures du soir, et dès qu'il cessa les Français se lancèrent à l'assaut. « Les brèches étoient si grandes et aisées à monter, que chacun tenoit pour impossible de tenir ; » néanmoins, après deux heures d'une lutte acharnée, les assaillants furent repoussés[4]. Malheureusement la trahison vint com-

[1] Lettre de de Rœulx, du 20 décembre. *Lettres des seigneurs,* VIII, f° 498.

[2] *Ibid.*

[3] Lettres du 17 décembre. *Ibid.*, f°s 461 et 510.

[4] « La nuict passée, après que les ennemis l'avoient furieusement battu, comme ilz avoient faict quattre jours paravant, vers les dix heures, donnèrent un assault bien furieux, dont ils furent reboutez. Ce mattin ont recommenchié à battre, mais non si fort que les aultres jours. J'envoyai derechef aulcuns

promettre les résultats de ce fait d'armes. « Quelque garchon, se desvallant de nuit du château, dit tout ce qui s'étoit passé là dedans aux ennemis, entre autres choses, que la garnison n'avoit vivres que pour huit jours, que le capitaine Caron, l'enseigne Binot et deux canonniers avoient esté tués. Enfin, il indiqua l'endroit du rempart où les assiégés se mectoient en bataille, ce qui leur nuisit beaucoup. » La nuit même, l'ennemi rouvrit le feu et élargit « si grandement les brèches que c'estoit chose inextimable. » Un moment (21 décembre), les munitions lui manquèrent, « car il n'est point créable du grand nombre de pouldre et de bouletz qu'ilz avoient uzé; » mais il lui en arriva bientôt de nouvelles, et il recommença sur-le-champ à « battre si fort la place qu'il n'estoit possible de plus [1]. »

Les détonations de l'artillerie, mieux encore que les rapports des chevaucheurs courant sans cesse aux nouvelles, disaient à de Rœulx la situation des assiégés, et il résolut de tenter un suprême effort. Pendant qu'il se porterait à Trois Vaulx, dans le comté de Saint-Pol, avec son infanterie et six cornettes de cavalerie légère, pour distraire l'attention de Vendôme, le prince d'Épinoy, d'Hoogstraeten et de Bugnicourt, avec toutes les bandes d'ordonnances et six enseignes

archers tant de ma bande que d'aultres, lesquelz m'ont rapporté avoir veu et oy donner assault fort furieux audit chasteau, lequel avoit bien duré deux heures, au bout desquelles deux heures auroient oy sonner la retraicte. Les brèches sont si grandes et ayzées à monter, que chacun tenoit pour impossible que nos gens peussent tenir. Il n'est point créable le grand nombre de pouldre et bouletz qu'ilz ont usé, car ilz ont battu continuellement avec trente pièches de batterie, cincq jours entiers et de nuict le plus souvent. » Lettre de de Rœulx, du 21 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 510.

[1] Lettre du comte de Rœulx, du 22 décembre, précitée. — F. RABUTIN dit qu'en deux jours les assiégeants tirèrent 4,066 coups de canon, nombre énorme pour l'époque. L. IV, 377.

de piétons, devaient incendier les cantonnements de la gendarmerie française. Puis, on « donneroit à l'ennemi une bonne main, » et on le harcèlerait tant qu'il serait contraint de lever le siége [1]. Ce mouvement décisif était déjà commencé, quand on apprit la reddition du château et l'arrivée de sa garnison à Saint-Pol. En effet, « voyant deux grandes brèches ouvertes et d'autres prêtes à s'ouvrir, les soudards, tous d'un commun accord, avoient dit aux capitaines qu'ils n'estoient plus délibérés de tenir et se rendroient comme on les voudroit avoir. Malgré les vives instances de leurs capitaines pour les engager à tenir encore quelque temps, ils n'en avoient voulu rien faire et avoient menacé de sortir par la brèche [2]. » Il avait fallu alors se résigner à capituler, et la garnison avait obtenu de sortir avec ses enseignes, ses armes, ses bagages et deux pièces d'artillerie [3].

Cette nouvelle exaspéra de Rœulx. Si convaincu qu'il fût de la valeur déployée par son fils, il refusa de le voir et l'envoya à la reine avec de Vendeville, pour justifier sa conduite [4]. A la demande de ces seigneurs et des autres capitaines, il fit secrètement examiner les brèches; mais, bien que le rapport établît « qu'elles estoient si grandes qu'il eust esté impossible de garder la place et que les François disoient entre eux que les soudards n'avoient point eu de tort de

[1] Lettre de d'Hoogstraeten, du 25 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 562,

[2] Lettre de de Rœulx, du 24 décembre. *Ibid.*, f° 547.

[3] *Ibid.* — Lettre de Charles-Quint, du 12 janvier 1553. *Correspondenz*, III, 530.

[4] Lettre du 24 décembre, précitée. — « Et combien que le fils de M. de Rœux se fust acquitté de son devoir à le garder, néanmoins, craignant la cholère de son père, il demeura longtemps sans s'oser présenter devant luy. » RABUTIN, L. IV, 577.

requérir de se rendre [1]; » bien qu'il apprît qu'à l'aspect de la place [2], Coligny eut dit à Vendôme : « Si je eusse vu ce que voys, auparavant appointer avec ceulx de dedans, ilz n'en fussent point sortis comme ils font ou vous n'eussiez point cru mon conseil [3]; » bien que lui-même enfin il reconnût que, « devant une telle batterie, il étoit impossible de tenir plus de cinq ou six jours [4], » il ordonna une enquête sévère contre les instigateurs de la capitulation [5] et, « pour donner exemple à autres, fit pendre jusques à une demy douzaine de ceulx qui avoient esté le plus mal gracieux [6]. » De son côté, Marie de Hongrie tint longtemps rigueur aux capitaines, et les incontestables services du seigneur de Vendeville ne le sauvèrent point de sa disgrâce [7].

Son but étant manqué, de Rœulx se replia sur Pernes pour

[1] Lettre de de Rœulx, du 24 décembre. *Lettres des seigneurs,* VIII, fº 550.

[2] Il y avait trois brèches : l'une large de 500 pieds et où sur une étendue de 100 pieds on pouvait monter à cheval, une de 60 pieds, et une de 50 à 60 pieds, par où les défenseurs de la première étaient pris à dos. « Rapport d'ung qui vint hier au soir bien tard du chasteau de Hesdin. » *Ibid.,* fº 295.

[3] *Ibid.*

[4] « Il fault que Votre Majesté entende que devant une telle batterie que avoient les ennemis devant ledit Hesdin, ou celle que y avons eue, quy n'estoit point si grande, il fault que ce soit faut ou failly en cincq ou six jours, et touttes les fois qu'il plaira à Votre Majesté en dedans ung mois ou cincq sepmaines renvoyer à Hesdin avec l'artillerie qui est à Béthune, on le remectra ès mains d'icelle en dedans trois jours après que l'artillerie sera assise, moiennant que serons les plus forts aux champs. Lettre du 24 décembre 1552. *Lettres des seigneurs,* VIII, fº 551.

[5] « Quant à ceulx quy ont volu contraindre les capitaynes de rendre Hesdin, j'en fais tout ce que je puis pour enfoncer la chose, et en ay desjà quelque nombre sur ung rolle, lesquelz je feray pendre incontinent, et me semble qu'il y gist grand chastoy, car autrement une auttre fois un tas de coquins les contrainderont à eulx rendre. » Lettre du 15 janvier 1553. *Ibid.,* IX, fº 98.

[6] Lettre du 24 décembre, précitée.

[7] Lettre de ce seigneur à Marie de Hongrie, du 5 mars 1553. *Ibid.,* fº 264.

attendre la résolution de l'ennemi. Vendôme avait encore environ 20,000 piétons, 3,500 chevaux [1], et l'on savait qu'il avait l'intention d'attaquer le château de Renty, moins tenable encore que Hesdin [2]; mais, comme il avait épuisé ses munitions, le comte ne crut pas à la possibilité d'un nouveau siége et s'attendit plutôt à quelque excursion [3]. En conséquence, « il débattit avec ses capitaines ce qu'il convenoit faire pour s'y opposer, soit de camper, soit de renforcer les garnisons. On trouva pour le mieux de faire l'un et l'autre : à savoir de loger, en forme de camp, les régiments de d'Aerschot et de Trélon avec six enseignes de Bas Allemands, à une lieue de Béthune; de mettre 1,000 à 1,200 chevaux dans cette ville, 600 à Arras, 200 à Saint-Omer, 400 à Aire et le surplus à Bapaume et dans les places voisines, de manière à pouvoir les réunir promptement pour secourir Renty ou pour empêcher le ravitaillement de Thérouanne [4]. » En ce moment arrivèrent le régiment de George Van Holl et un régiment de Hauts Allemands envoyés par Charles-Quint [5]. Retardés par le mauvais état des chemins [6], ils n'avaient pu gagner l'Artois assez à temps pour sauver Hesdin, mais la présence de ce renfort n'en était pas moins fort opportune, car si, suivant les prévisions, le siége de Metz était levé, les Français ne manqueraient pas de venger sur l'Artois les ravages de la Picardie [7].

On ne tarda pourtant pas à être rassuré sur une attaque

[1] Lettre de de Rœulx, du 24 décembre, précitée.
[2] Lettre du même, du 19 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 486.
[3] Lettre du 21 décembre, précitée (f° 547).
[4] Lettre du 24 décembre, précitée (f° 550).
[5] Lettre de Marie de Hongrie, du 26 décembre. *Lett. des seign.*, VIII, f° 577.
[6] Lettre de de Rœulx, du 24 décembre, précitée.
[7] Lettre du même, du 27 décembre. *Ibid.*, f° 584. — Lettre de Charles-Quint, du 12 janvier, précitée.

immédiate. Il tomba une si énorme quantité de neige [1], que l'ennemi, déjà exténué par les rudes fatigues d'un siége, ne songea plus qu'à assurer sa retraite. Vendôme, obligé de renoncer à ses projets sur Renty, eût désiré clore son expédition par quelque grande course [2]; mais, lorsqu'il s'agit « d'induire ses lansquenets à marcher plus avant en pays d'Artois, ils n'y voulurent entendre, disans que le temps estoit par trop maulvaix et que, sy le roy de France vouloit tyrer service d'eulx, il convenoit premier les faire rafraischir par les villes pour quelque temps, car aultrement il n'estoit possible [3]. » A la vérité, il en mourait beaucoup tous les jours, et à peine le mouvement de retraite fut-il commencé que ce fut une véritable débandade. Vendôme en fut si alarmé qu'il fit rompre tous les ponts sur la Canche et ses affluents [4]. Mais les Impériaux n'étaient guère dans une meilleure situation, et dès que l'ennemi se fut retiré, de Rœulx disloqua son armée. Puis, quoique l'état de sa santé exigeât impérieusement du repos [5], il écrivit à la reine que « s'il lui plaisoit le renforcer et lui permettre de disposer de l'arsenal de Béthune, il lui

[1] Lettre de d'Hoogstraeten, du 25 décembre, précitée.

[2] Rapport d'ung qui vint hier au soir bien tard du chasteau de Hesdin, précité.

[3] Rapport du xxviij[e] de décembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 608.

[4] Lettre de de Rœulx, du 30 décembre. *Ibid.*, f° 626.

[5] « Il me desplaist qu'il fault que je advise Votre Majesté, que ma maladie tant de la courte alayne que j'ay, comme de ma jambe, se augmente de plus en plus, et auroit apparence que en viendroit pis si je ne y mets remède. D'aultre costé je n'aye bougé pour les grandes affaires que il y a icy, et ne vouldroie pour riens, fust pour ma sancté ou aultre chose que, par mon absence, survint quelque inconvénient. Je regarderai en dedans ung jour ou deux après que aurai eu nouvelles de la conduicte de nos dictz ennemis de trouver quelque petitte maison pour y demourer quinze jours, ou si longuement que lesdits ennemis me y vouldront laisser. » Lettre du 28 décembre. *Ibid.*, f° 605.

rendroit tôt Hesdin, en faisant plus grande plaie que celle-là n'estoit[1].

Le siége de Metz n'avait guère fait de progrès. Le 16 novembre, dans l'état-major du duc d'Albe, on comptait « tirer à brèche avant cinq ou six jours, ce qui permettroit de juger de la fortification intérieure, et emporter ensuite la place en dressant une batterie de soixante pièces réunies[2]; » mais, Granvelle qui, huit jours auparavant berçait Marie de Hongrie de chimériques espérances, était obligé de reconnaître le 20 que rien n'était prêt, que l'artillerie n'était pas encore en batterie[3], que tout jusqu'alors s'était borné à des escarmouches « où demeuroient gens de costé et d'autre[4]. » L'attaque se bornait aux plates-formes de Sainte-Glocine, de Sainte-Marie, à la tour d'Enfer, et les tranchées étaient encore si étroites qu'on n'y pouvait loger suffisamment de soldats pour les défendre. On « n'avoit cessé de les conduire vers la porte Saint-Thiébault, et l'on en avoit ouvert une nouvelle, plus près de la muraille, au pied de la potence établie devant l'encoignure de Sainte-Glocine. » Elle tendait au joignant du ravelin de la porte Saint-Thiébault, « mais sitôt qu'ils se virent menacés de ce côté, les assiégés mirent

[1] Lettre du 25 décembre. *Lett. des seign.*, VIII, f° 565. — *Voir* aussi p. 365.

[2] Lettre d'Eraso, du 16 novembre, précitée.

[3] Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 149.

[4] L'on a escarmouché ces quatre jours pour estre plusieurs fois et à plusieurs costez sortis ceulx de la ville, et y a demeuré gens d'un côté et d'autre; mais non chose de grande importance. Les chargèrent hier (19 novembre) les gens du marquis fort vivement et leur donnèrent la chasse bien longue jusques à les conduire sous le trait de leur artillerie, et ne sçait-on encore quel dommage ils auront receu, bien ai-je entendu d'un espion que devant hier ils enterrèrent un seigneur avec grande pompe, qu'avoit esté blessé en une escarmouche et que l'on le pleuroit fort, mais l'espie n'osa pour non se découvrir, s'enquérir qui c'étoit. » *Ibid.* — SALIGNAC FÉNELON. — *Bref discours.*

le feu aux étançons soutenant les églises de Saint-Thiébault et des Augustins, qui joignaient la muraille au-dessous de cette porte, et elles s'écroulèrent « au grand déplaisir des assaillans [1]. » Ainsi on en était toujours aux opérations préliminaires et personne ne se dissimulait plus les difficultés de l'entreprise, « dont les principales estoient la mauvaise saison et la grande quantité de bonnes troupes enfermées dans la place. » La première surtout s'aggravait sans cesse : l'hiver s'approchait et déjà « pour les assiégeans les jours étoient fort courts, tandis que pour les assiégés, les nuits étoient longues et leur permettoient de remparer ce qui avoit été abattu [2]. »

Perclus de la main droite par la goutte[3] et souffrant cruellement des hémorrhoïdes [4], Charles-Quint était resté jusqu'alors à Thionville; mais dès que la maladie lui laissa un instant de répit, il voulut reconnaître par lui-même les obstacles et relever le moral de son armée. A ses yeux, si l'entreprise ne réussissait pas, sa réputation courait les mêmes dangers que s'il avait été à la tête de ses soldats; en outre, sa présence ferait cesser les dissensions entre les troupes, imposerait aux mutins dans le cas où l'argent de Flandre n'arriverait pas à temps, donnerait à tous plus d'ardeur et de constance [5]. Dans son entourage on partageait cette opinion [6] et, partant le 18 novembre [7], il alla coucher dans un petit château à deux

[1] Salignac Fénelon. — [2] Lettre d'Eraso, précitée.

[3] Lettre du 13 novembre. *Correspondenz*, III, 512.

[4] Lettre d'Eraso, précitée.

[5] Lettres du 15 novembre 1552 (*Correspondenz*, III, 517), et du 25 décembre, précitée.

[6] Lettre d'Eraso, précitée.

[7] Lettre de Charles-Quint, du 25 décembre, précitée. — Une lettre d'Eraso, du 26 novembre, dit le 17; et une lettre de Corneille de Baesdorp, le 19; mais entre ces deux dernières lettres règnent des contradictions qui les font paraître moins exactes que celle de l'empereur.

lieues de Thionville. Il y trouva un régiment allemand avec environ mille cavaliers du duc de Holstein chargés de l'escorter et le lendemain il arriva au campement de d'Arenberg. Il passa en revue les troupes du comte, « parlant aux colonels et aux capitaines; » puis, du haut de la colline de Châtillon, il examina longuement la place[1]. Ayant fait mettre dans la tente de d'Arenberg « sa chambrette de bois avec cheminée, laquelle fut reschauffée de charbons ou braize de la cuisine, il en eut la nuit quelque fâcherie en la tête[2]. » Néanmoins, « le lendemain qu'estoit dimanche, » il partit pour le camp du duc d'Albe, qui vint à sa rencontre avec plus de 5,000 cavaliers[3]. Toute l'infanterie l'attendait rangée en bataille, et il l'inspecta, monté sur un cheval turc blanc[4], salué d'enthousiastes acclamations se mêlant « au bruit des tambourins et d'une triple salve de tous les arquebusiers tant de pied que de cheval, ainsi que de toute l'artillerie tirant à boulets sur la place[5]. »

Il s'établit « au logis du duc en ung petit coing eschappé du feu dans l'abbaye Saint-Clément, en attendant que le château de la Orgue, appartenant au seigneur de Thulanges, près de Magny, fut accoustré[6]. » Ce château, qu'il choisit pour

[1] Lettre d'Eraso à Philippe, du 26 novembre. *Archives de Simancas*, l. c.

[2] Lettre de Corneille de Baesdorp, du 25 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 212.

[3] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.

[4] Salignac Fénelon.

[5] « Madame, l'empereur arrive en ce même instant en cestui sien camp devant Metz, que l'on a jà bien fait scavoir à ceux de la ville, car à son arrivée l'on a pour salve deschargé toute la grosse artillerie au travers de la ville. » Lettre de Granvelle, du 20 novembre. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX. f° 149. — « A son arrivée l'on a deschargé beaucoup de pièces de la grosse artillerie... » Lettre de Charles de Tisnacq, du 20 novembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 170. — Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée. — Salignac Fénelon. — Rabutin — Brantôme.

[6] Salignac Fénelon.

son quartier général, était situé à deux milles italiens de Metz; il avait été brûlé en partie et l'on ne put y approprier que deux pièces, si petites qu'il était impossible d'y mettre plus d'un lit; mais l'empereur, « ne voulant déranger personne, s'en contenta et refusa d'occuper une des abbayes voisines qui avaient plus de logement [1]. »

Un coup d'œil suffit à Charles-Quint pour s'apercevoir des difficultés du siége et des fautes commises. Il reconnut que Metz « n'estoit pour estre assaillie, synon avec bon fundement, et avec combat de main à main; car elle estoit si spacieuse, et pourvue de tel nombre de gens de guerre qu'il n'y avoit espoir de la pouvoir emporter par assault lieger, comme quelquefois il advient de moindres places. » Il fallait établir « le guet en plusieurs costez et en chacun d'iceulx bon nombre de gens pour correspondre à ceulx de la ville. Les nuits estoient longues; le froid, les neiges, la gelée insupportables pour les gens de guerre. A ceste occasion, plusieurs tomboient malades et se diminuoit le camp [2]. » L'empereur, qui avait amené avec lui l'ingéniaire Sébastien Van Noen, alors attaché au service de l'évêque d'Arras [3], remarqua, le jour même de son arrivée, « que par où l'on avoit pensé donner la batterie principale, il y avoit des deffences que l'on ne pouvoit ôter aux ennemis sans qu'ils ne fissent d'icelles fort grand dommaige à ses gens [4]. » — « Les tranchées qui s'étendaient de l'abbaye de Saint-Arnould, à main droite, jusqu'à la Seille, étaient arrivées à quatre-vingts pas de la place.

[1] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.

[2] Lettre de Charles-Quint, du 12 janvier, précitée.

[3] Il leva le plan de Metz. *Voir* sa lettre datée du camp, le 16 décembre. *Lettres des seigneurs*, XIII, f° 443.

Lettre de Granvelle, du 21 novembre. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 153.

Elles étaient bien longues et il n'y avait pas à en attendre de bons résultats, parce qu'il y avait là deux flancs redoutables et qu'il était impossible d'y établir une solide batterie, à cause de la concavité et du rentrant que présentait en ce lieu la muraille [1]. »

Charles-Quint ordonna sur-le-champ de diriger les travaux plus à gauche, du côté de la porte Sarpenoise, « où le fossé étoit fort petit et ne présentoit pour obstacle qu'une grosse tour et un large rempart, qu'il étoit possible d'entamer avec l'aide des pionniers [2]. » La nouvelle tranchée, ouverte alors, se dirigea vers un saillant faisant face à la Moselle. La muraille et le terre-plein y étaient fort solides et constituaient la partie la plus forte de la défense, mais il ne s'y trouvait pas de flancs propres à recevoir des canons de gros calibre, et les petites pièces plongeant sur ce point d'attaque étaient établies sur des tourelles qu'il était aisé d'abattre. L'intention de l'empereur était d'arriver, par des tranchées, au fond du fossé, d'en faire enlever les eaux et d'attaquer ensuite la muraille et le terre-plein par la mine [3].

La mauvaise direction donnée aux premiers travaux avait fait perdre sept à huit jours de beau temps et laissé aux assiégés « un grand loisir de se remparer et fortifier [4]. » Dès le lendemain de l'arrivée de Charles-Quint, les Impériaux

[1] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.

[2] Lettre de Granvelle, du 21 novembre, précitée.

[3] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.

[4] « Depuis deux jours nous avons battu la ville avecq vingt pièces de batterie, et commence avoir bresse. J'espère que ceste nuyt l'on en assira encoires aultres tantes. Nous avons perdu sept ou huyt jours de beau temps, faisans nos trenschiez d'un aultre costé, et depuis l'on a changé d'oppinion quy a donné un grand loisir à ceux de dedans soy remparer et fortiffier. » Lettre de d'Egmont, du 25 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 214.

« menèrent des pièces à leur cavalier, à main droite du chemin de Saint-Arnould, dont ils ne s'estoient encore servis, et commencèrent à remuer terre de ce côté, au champ appelé de Papane, tirans à la Moselle. » Le nouveau but était bien choisi, car « il n'y avoit rien de remparé entre la porte Sarpenoise et la plate-forme de Sainte-Marie. » On s'était borné à « abattre les maisons au long de la muraille [1]. » Mais les assiégés aussitôt, travaillant jour et nuit, y multiplièrent les moyens de défense, « si diligemment qu'il fut bientôt connu que leur travail préviendroit celui des ennemis. » Ceux-ci toutefois, ranimés par la présence de l'empereur [2], ne déployèrent pas moins d'activité, et, dans la nuit du 23 au 24 novembre, au moment où Marie de Hongrie ordonnait « processions générales, prières, oraisons et autres œuvres méritoires agréables à Dieu nostre Créateur, afin qu'il plût à la divine providence donner victoire à Sa Majesté impériale, et induire les princes chrestiens à une bonne paix [3], » ils démasquèrent une batterie de huit pièces devant la courtine de la porte Sarpenoise et la tour d'Enfer, à cinquante pas du fossé [4]. Cette batterie et les douze canons des deux cavaliers établis sur cet emplacement battirent tout de suite les tours de Wassieux, de Ligniers et de Saint-Michel [5]; mais la maçonnerie de ces ouvrages était excellente et les dégâts furent peu considérables; aussi les Impériaux se bornèrent-ils bientôt à tirer sur les défenses et les flancs de tours, d'églises et de maisons situées près des murailles [6].

[1] Salignac Fénelon.
[2] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.
[3] Ordre du 30 novembre 1552. Compte de H. de Witthem (nº 15228), fº xviij.
[4] *Bref discours.*
[5] Salignac Fénelon.
[6] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.

Le 24, Charles-Quint monta à cheval, et accompagné du duc d'Albe seul, il alla reconnaître la place, examinant tout en détail, pénétrant jusque dans les dernières tranchées qui étaient déjà fort rapprochées du rempart [1]. Dans la nuit suivante, les assiégeants, repoussant les efforts tentés pour les déloger, élevèrent un nouveau cavalier et deux autres batteries, l'une de 36, l'autre de 15 pièces. Puis, dès l'aube, ouvrant le feu « le plus merveilleux et espoventable, » ils lancèrent sur la ville 1,448 boulets. Tous les gabions de la plate-forme Sainte-Marie furent emportés ; les tours de Ligniers et de Sainte-Marie, renversées; celle de Wassieux, ébranlée [2].

Cette attaque surprit les assiégés. « De ce côté, la courtine étoit la plus droicte et de meilleur flanquement; environnée de faulses braies, elle avoit une hauteur telle qu'elle ne pouvoit quasi estre eschelée. Oultre ce, elle estoit soustenue d'une fort belle et grande plate-forme. Aussi, croyoit-on que personne n'imagineroit jamais de mener l'artillerie au-devant d'un tel lieu, et l'on n'avoit point abattu les maisons voisines qui estoient tant contiguës à la muraille, qu'à grand peine y avoit-il espace pour donner chemin à une charrette, ce qui estoit fort dangereux. » Mais ce danger stimula le génie du duc de Guise. En moins de cinq jours, ces maisons disparurent et derrière les murailles incessamment battues par l'artillerie, s'en élevèrent d'autres « à la hauteur d'un homme et assez épaisses pour arrêter le coup de canon [3]. »

Cependant les assiégeants, enflammés par l'espérance du succès, redoublèrent leurs feux, et, le 26, la batterie de brèche fut armée de 22 pièces de gros calibre. Appuyée par douze

[1] Lettre d'Eraso du 26 novembre, précitée.
[2] *Bref discours*. — SALIGNAC FÉNELON.
[3] *Bref discours*.

ou quinze canons placés dans les cavaliers [1], elle tira « de telle furie et diligence qu'avant la nuit furent comptés 1,343 coups qui percèrent en trois lieux la muraille. » Le lendemain, avant le jour, le feu recommença plus vif encore; « en quoi le seigneur Jehan Manrique, maître de l'artillerie de l'empereur, ensemble ceux qui exécutoient les pièces, firent grand devoir et méritèrent la louange des assiégés d'être fort bons et justes canonniers. » Le 28, « continuant leur batterie, ils ouvrirent la tour d'Enfer de 18 ou 20 pieds de large, et, sur le midi, tout le pan de muraille entre les tours de Wassieux et de Ligniers commença à pencher et se départir de la terre qui l'appuyoit. Deux heures après, il tomba sur une longueur de 90 pas, mais une partie sous soi, rendant la montée mal aisée pour venir à l'assaut. A la vue de cet éboulement, les Impériaux poussèrent de grands cris et firent démonstration d'une grande joie. Mais quand, la poussière abattue, ils virent un nouveau rempart déjà haut de huit pieds par-dessus la brèche, ils en eurent certes plus de fascherie qu'ils n'avoient reçu plaisir à voir ruiner la muraille [2]. » En effet, après avoir lancé « plus de 8,000 projectiles de toutes qualités et de tous calibres, renversé une grande partie du revêtement, le terre-plein qu'ils découvroient alors, la largeur et la profondeur du fossé présentoient tant de difficultés qu'il étoit impossible de songer à l'assaut [3]. »

De ce moment la batterie principale cessa son feu, et l'on se contenta de tirer à de longs intervalles, l'empereur voulant réserver les munitions pour un meilleur usage [4]. Puis,

[1] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.

[2] Salignac Fénelon — *Bref discours*.

[3] Lettre de Charles-Quint, du 25 décembre, précitée.

[4] *Ibid.* — Salignac Fénelon.

« afin de n'avoir rien à se reprocher » on chercha d'autres moyens d'attaque et le travail des mines se poursuivit activement [1]. La mine principale menaçait la tour d'Enfer fortement ébranlée, et elle était déjà assez avancée pour espérer un prochain assaut [2], lorsque, en passant sous un fossé profond, elle s'effondra sous la masse d'eau [3]. Il y eut alors un moment de halte qui ne fut marqué que par des escarmouches. Le 1er décembre, de Boussu, d'Egmont et d'Arenberg étant à dîner chez Albert de Brandebourg, les Français firent de ce côté une forte sortie et un combat très-vif s'engagea avec les troupes du marquis, qui y coururent à la débandade sans capitaines ni enseignes. « Voyant le désordre, d'Arenberg s'avança jusques sur le bord d'un grand fossé où il chercha à arrêter les lansquenets qui prenoient la fuite, » et d'Egmont, de Boussu, l'Alcibiade, accourus à son aide, le trouvèrent à pied luttant presque seul contre l'ennemi. De Boussu lui fit donner le cheval de son page, et il s'élança aussitôt au milieu des Français, tandis que ses compagnons ralliaient les Allemands en déroute. Bientôt les assaillants furent « reboutés jusques au pont de la ville; » mais, soutenus par de nombreux renforts, ils revinrent alors à la charge, et refoulèrent les Allemands dans leurs lignes en leur tuant 15 à 20 piétons et un gendarme. Un autre homme d'armes fut blessé, ainsi que « le landgrave de Titembergh, frère du gros duc, qui eut un coup d'hacquebute au travers des joues, et d'Arenberg qui eut la jambe percée [4]. » Quant aux Français, leurs pertes

[1] Lettre du 25 décembre, précitée.

[2] Lettre de Charles de Tisnacq, du 30 novembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 275.

[3] *Bref discours*.

[4] Lettre de de Boussu, du 2 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 311.

furent assez considérables et ils laissèrent plusieurs prisonniers[1].

Le temps, qui jusqu'au 21 novembre avait été « désespéramment mauvais[2], » s'était alors remis au beau et la température s'était même radoucie; seulement il régnait une grande humidité qui occasionnait beaucoup de maladies pernicieuses. D'un autre côté, la présence de l'empereur avait rétabli l'ordre, et l'armée, bien approvisionnée de vivres, ne souffrait plus que de la disette de bois et de fourrages. Mais cet état de choses cessa bientôt : dans la nuit du 25 au 26 novembre les pluies recommencèrent avec une extrême violence[3], et une brusque transition amena des gelées d'autant plus funestes qu'on manquait de chauffage. Néanmoins, après quelques jours d'accablement, les troupes reprirent leurs travaux. Il arriva du Luxembourg de l'artillerie avec de nombreuses munitions[4], et dans les premiers jours de décembre, s'ouvrit une nouvelle tranchée « par travers, depuis la grande qui tiroit à la Moselle, jusqu'à portée des tours des Boulangers et des Charpentiers se dressant derrière la grosse tour d'Enfer. » Dans l'entre-temps, bien que tirant à de longs intervalles, les batteries avaient ébréché la tour des Charpentiers, enlevé les bois de la couverture de la tour d'Enfer, et causé une perte considérable aux assiégés en tuant l'ingénieur Camille Marini.

Le 12 décembre, une canonnade fort vive fit une brèche d'environ vingt pas de longueur; mais on la reconnut impraticable à l'assaut, car ce côté « avoit été très-bien ménagé de

[1] Autre lettre du même jour, *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 313. — Lettre de Charles de Tisnacq à Marie de Hongrie, du 4 décembre. *Ibid*, f° 342. — SALIGNAC FÉNELON.

[2] Lettre de Granvelle, du 21 novembre, précitée.

[3] Lettre d'Eraso, du 26 novembre, précitée.

[4] Compte de H. de Witthem, f° xviij v°.

moyens de défense et doublé d'un grand rempart de bonne terre, où les canons eussent fort trouvé à manger. » Aussi l'empereur jugea-t-il inutile de poursuivre l'attaque sur ce point et, le lendemain, les assiégeants « reprirent leur batterie au long de la grande brèche et à la tour de Vassieux qu'ils firent tomber, partie à deux heures après midi, le reste à trois heures après minuit[1]. » Les mineurs s'étaient aussi remis à l'œuvre; malheureusement, quoiqu'ils eussent trouvé un bon terrain et qu'ils ne rencontrassent pas de contre-mines, leurs travaux avancèrent si lentement qu'il n'y eut qu'une mine d'achevée[2], et il fallut bientôt renoncer à ce mode d'attaque.

La position s'empirait chaque jour et le découragement perçait jusque dans les conseils de l'empereur[3]. Presque tous les domestiques de la cour étaient morts[4]. L'armée se fondait

[1] Salignac Fénelon.

[2] « A l'endroit des mynes, desquelles l'une est entièrement jà achevée, et quant aux aultres, semble qu'il n'y a grant apparence d'en pouvoir venir au bout avant les ix ou x jours. Le progrès est néantmoins bon et se trouve le terrain fort selon le désir aux propos que l'on tient, et l'on ne s'apperçoit encoires de contremines. » Lettre de Charles de Tisnacq, du 17 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 473.

[3] « Madame, quant à ce que l'on faict issy, il y a deux jours que l'on ne bat plus la ville et n'y tyre l'on synon quelque coup d'eure à autre, et croy que nos seigneurs ont perdu l'espoir de prendre la vylle par baterye, et sont maintenant après pour faire emplyre de fasynes les fossés de la vyle, quy sont plus grans et plus profon que ceux de Brouselle, en quoy tous soudars et vacabons, putaiens, charyos et mules y besongnent. Enfin, l'on faict une myne pour faire sauter par terre ung gros touryon, qu'est au costé de la batery vers le pont à Mouson. Dieu donne que tout se puys achever selon le désir de Sa Majesté et qui convient pour son service, mais pour dire la vératé et ce quy m'en semble, c'est que nos gens y prennent la mort et à peu d'espoir que par force elle se puisse prendre. » Lettre secrète du seigneur de Boussu à Marie de Hongrie, du 2 décembre. *Ibid.*, VIII, f° 316. — « Ce jeu ne s'achevra peult estre si tost... » Lettre de Granvelle, du 16 décembre. Reg. *Coll. de doc. hist.*, IX, f° 155.

[4] Lettre du comte de Stroppiana, du 4 février 1553, l. c., 237. A cette époque il en mourait encore tous les jours des suites du froid et des fatigues.

à vue d'œil, vaincue par le froid, par les maladies et par la désertion, plus encore que par le fer ennemi [1]. « La plupart des gens du marquis Albert s'en alloient à faulte de paiement, et un grand nombre avoient péri de l'injure de l'hiver [2]. » La moitié des piétons fournis par les Pays-Bas étaient morts ou alités [3]; les quatre enseignes amenées par d'Egmont étaient réduites à environ 700 hommes [4], et les dix enseignes du régiment d'Arenberg ne présentaient plus qu'un effectif de « huit cents personnes saines [5]. » En même temps le duc de Guise,

[1] « Le ciel leur fit bien autrement mal que les hommes. » BRANTÔME, II, 6. — Lettre de Charles de Tisnacq, du 30 novembre, précitée. — « Les soldats ne peuvent supporter le grand froid qui les tue comme des mouches. Ils fuient aussi à toutes jambes, parce qu'on ne trouve plus ni vivres ni fourrages à cinq lieues à l'entour. » Lettre du comte de Stroppiana, du 31 décembre. l. c., 233. — Suivant Sepulveda, les maladies enlevèrent plus de 25,000 hommes; et les combats 400 à peine. L. XXVII, 437.

[2] SALIGNAC FÉNELON.

[3] « Comme Votre Majesté scait que tous les piétons de ce pays bas ont esté et sont au servyce de Sa Majesté, et que le ij[e] part d'iceulx sont devenus malades ou morts. » Lettre de Martin Van Rossem, du 24 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 553.

[4] « De sorte que lesdits quatre enseignes du régiment du bailly de Brabant, demeurez pour le présent ensemble, seullent être environ sept cens hommes. » Lettre du commissaire aux revues Jérôme Kegel, du 19 décembre 1552. *Ibid.*, f° 488.

[5] « S'est le nombre desdits piétons si fort diminué, tant par la continuation de ladite mortalité que par la fuite et secrète retraicte d'aucuns, qui se sont desrobez de leurs enseignes avec ung grand nombre des haultz Allemands des trois régimens estans icy de lez moy, quelque poursuite que l'on y ait pu faire, que mondit régiment ne s'est pu maintenir plus avant en estat, parceque soubz umbre de dix enseignes que l'on faisoit rôler, le reste des piétons estoit contrainct de continuer leur guet et convoys des vivres et munitions..... Pour laquelle raison et les remonstrances que j'en ay fait encoires au duc d'Alve, il m'a permis réduire le restant de mes dits piétons, lesquels, après la reveue faicte, se sont trouvez seullement en nombre de huit cens personnes saines et de service, dessoubz trois enseignes. » Lettre de de Boussu, du 17 décembre. *Ibid.*, f° 475.

informé de cette situation, redoublait ses sorties [1] et les capitaines français qui battaient la campagne, devenus plus entreprenants, rendirent les communications si difficiles que le camp fut menacé de la famine [2].

Cette dernière difficulté était la moins fâcheuse, et pour y parer Charles-Quint chargea d'Egmont d'occuper Pont-à-Mousson. Le comte partit à la tête de 2,000 noirs harnais d'Albert de Brandebourg, de quatre bandes d'ordonnances des Pays-Bas et de deux enseignes d'infanterie [3], et remplit sa mission sans obstacle. Tout en assurant le service des convois et en contenant les coureurs ennemis, il songea même bientôt à de plus sérieuses entreprises, et tenta de surprendre Toul. Mais il trouva les Français sur leurs gardes, et leur chef, le seigneur de Clavolles, répondit à sa sommation : « Quand l'empereur aura pris Metz et sera venu faire autant d'efforts contre ma ville, j'adviserai lors à la response que je dois faire [4]. »

La résistance de Metz donnait de l'audace à l'ennemi. Cependant ni les obstacles sans cesse renaissants, ni l'intempérie de la saison, ni les plaintes de l'armée, n'avaient en-

[1] « Les ennemis ne délaissent de continuer leurs saillies. » Lettre de C. de Tisnacq, du 17 décembre. *Lett. des seign.*, VIII, f° 473. — Salignac Fénelon.

[2] Lettre de Charles de Tisnacq, précitée.

[3] *Ibid.* — « Monsieur d'Egmont est par ordonnance de Sa Majesté au Pont à Mouson, ayant mené les gens de cheval du marquis Hans de Brandebourg et des compaignies quatre du Pays-Bas, aussi deux enseignes de gens de pied. » Lettre de Jean d'Immerseel, du 19 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 496.

» En ce temps fut envoyé, par Sa Majesté Impérialle, à Pont à Mousson, avecq charge de deux mil chevaulx noirs harnois allemands et aultre gendarmerie, pour empescher et desfendre les advenues des ennemys franchois, et les emprinses qu'ils povoient faire sur nostre camp. » *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont*, l. c.

[4] Salignac Fénelon. — Le P. Daniel, l. c., VI, 50.

core vaincu l'opiniâtreté de Charles-Quint. « Ayant demeuré environ quinze jours dans son lit malade de la goutte, rapporte Brantôme, et s'étant levé pour voir ses tranchées, lorsqu'il reconnut la batterie et les brèches, étonné et courroucé, il se mit à dire assez haut : Et comment n'entre-t-on point là dedans? Ah! je vois bien que je n'ai plus d'hommes à côté de moi! — Il y eut quelques soldats là présens qui entendirent cela, et fort fâchés de telles paroles, répondirent : Sacrée Majesté, ne vous plaignez point de nous autres; vous voyez encore quelques hommes et des plus braves; mais nous ne pouvons pas combattre le ciel comme les hommes. — L'empereur les regardant en pitié, haussant les épaules, dit seulement : C'est la vérité; Dieu est plus puissant que nous! »

Le 17 décembre, les assiégeants usèrent d'une ruse qui a été imitée de nos jours. Une troupe de fantassins, munis d'échelles, se porta vers la brèche, et les Français s'y étant massés pour repousser l'assaut, quatre décharges d'artillerie leur tuèrent beaucoup de monde[1]. Ce n'étaient plus là que des boutades de désespoir, après plus de 11,000 coups de canon tirés contre la place et des milliers d'hommes perdus! « L'endroit des brèches étoit aussi fort et mal aisé, par le moyen des bons et larges remparts que les assiégés y avoient dressés, que si les murailles n'eussent point esté battues. Les flancs, par même diligence, étoient sauvés et plusieurs faits de nouveau; la faulse braye étoit entière, et le maintien de l'ennemi aussi bon que le premier jour[2]. » Aussi

[1] Lettre de Tisnacq, du 19 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 493. — Il est curieux de voir comment les écrivains français rapportent cet incident, et de les entendre raconter sérieusement que le duc de Guise et ses *museaux de fer* effrayèrent tellement les lansquenets de Charles-Quint, qu'ils renoncèrent à donner l'assaut. M. VERRONNAIS, 41-42.

[2] SALIGNAC FÉNELON.

Charles-Quint reconnut-il enfin « que l'on ne peut combattre contre la saison[1]. »

La résolution de lever le siége, pressentie depuis plusieurs jours[2], fut connue le 24 décembre[3]. Dans une lettre écrite à son fils, le lendemain, l'empereur dit : « Après avoir fait tout ce qu'il étoit possible pour reconnaître, battre, miner la place, et entrepris tout ce qu'on avoit pu concevoir, pour arriver à une bonne fin, voyant le temps si dur, l'armée si contrariée par les pluies, les neiges, les gelées; le bois faisant tellement défaut que les troupes étoient exposées aux plus grandes souffrances dans les gardes, dans les tranchées et dans le camp, le nombre des morts et des déserteurs aller sans cesse en augmentant, j'avois déjà jugé que persister c'étoit exposer l'armée à une perte totale, quand j'appris que les François assiégeoient Hesdin. Comme cette place avoit pour l'Artois et pour la Flandre plus d'importance que toute autre, j'ai aussitôt résolu de voler à son secours avec trente enseignes bien complètes d'Allemands, l'infanterie espagnole et italienne, 2,000 cavaliers allemands et de la cavalerie légère, et de licencier le reste de l'armée[4]. » Suivant une autre lettre, ce fut la nouvelle de la reprise de Hesdin qui le décida à lever le siége de Metz[5]. De toutes parts, du reste, la position s'assombrissait. Au moment où les Français se disposaient à attaquer

[1] Lettre de ce prince, du 12 janvier 1553. *Correspondenz*, III, 530.

[2] Le prince d'Orange, qui était arrivé à Thionville pour venir voir l'empereur, écrivait déjà, le 20, à sa femme, « que l'on ne le feroit guère long devant Metz. » M. GROEN VAN PRINSTERER, l. c.

[3] « J'aurois plus de plaisir à annoncer à Votre Altesse la prise de Metz, que la nouvelle publiée hier de la résolution de Sa Majesté, de se retirer avec son armée. » Lettre du prince d'Ascoli à Philippe, du 25 décembre. *Archives de Simancas*, l. c.

[4] Lettre du 25 décembre, précitée.

[5] Lettre du 12 janvier, précitée.

l'Artois, Marie de Hongrie pressait son frère d'envoyer sur-le-champ d'Arenberg en Frise pour faire tête à Ulrich de Mansfeld[1]. La princesse, alarmée par les nombreux armements de la ligue brêmoise, avait résolu d'adjoindre au comte Martin Van Rossem qu'elle chargea de lever le plus tôt possible 14 ou 15 enseignes; mais cette mission rencontrait d'insurmontables difficultés « parce que tous les piétons des Pays-Bas étoient au service de l'empereur et que la moitié avoit été enlevée par les maladies[2]. »

Si Charles-Quint jugeait que sa persistance, en « amusant les principales forces du roi de France[3], » avait assuré le succès de l'expédition du comte de Rœulx[4], elle favorisa la retraite de l'armée impériale en attirant la plupart de ces forces en Picardie. Sans cette circonstance en effet, il eût été bien facile aux Français d'écraser cette armée affaiblie et démoralisée et de s'avancer sans obstacle jusqu'à Bruxelles[5]. Dès que sa résolution fut prise, Charles-Quint ordonna de disposer des vivres et des fourrages dans toutes les villes et dans tous les villages, depuis Thionville jusqu'à Namur, « pour les troupes nombreuses envoyées au comte de Rœulx[6]. » Mais personne n'y fut trompé, et au premier bruit de la retraite le relâchement du service devint général, quelque ordre que les capitaines cherchassent à y maintenir. Dans la journée du

[1] Lettre du 26 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 574.

[2] Lettre de Martin Van Rossem à Marie de Hongrie, du 24 décembre. *Ibid.*, f° 553.

[3] Lettre du 15 novembre. *Correspondenz*, III, 544.

[4] Lettre du 12 janvier, précitée.

[5] On dit que tout y était disposé pour la fuite de la cour (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, I, 379); mais la cour en ce moment n'était pas à Bruxelles.

[6] Lettre de Jacques de la Torre, du 26 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 579.

27, les assiégés dérobèrent les piques et les arquebuses des Allemands de garde dans la tranchée[1]. Le lendemain, le quartier de l'empereur fut assailli et, cette fois encore, le guet se laissa surprendre. Cette négligence causa de grandes pertes aux Impériaux, qui pourtant reprirent le dessus, tuèrent quelques hommes à l'ennemi, lui firent une vingtaine de prisonniers[2].

Le 28 décembre, les assiégeants ralentirent leur feu, ne le soutenant plus qu'avec quinze canons; puis, de fausses manœuvres simulèrent un changement de batteries, et permirent d'enlever sans encombre l'artillerie des tranchées[3]. Le lendemain, d'Egmont évacua Pont-à-Mousson et vint se joindre à Albert de Brandebourg[4], Charles-Quint lui ayant réservé l'honneur de former l'arrière-garde[5]. L'empereur, dont la santé s'était améliorée[6], quitta le camp le 1er janvier 1553, « par un bien mauvais temps, » et arriva, le lendemain, à Thionville[7]. Le jour même de son départ, à onze heures du

[1] Rapport du 28 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 612.

[2] *Ibid.* — Lettre de Tisnacq, du 29 décembre. *Ibid.*, f° 619.

[3] *Bref discours.*

[4] Lettre de Tisnacq, du 29 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 592.

[5] « En après, partant sa dicte Majesté avec le camp dudict Metz, luy fut donné la charge de mener l'arrière-garde, qui n'estoit pas petitte charge, car il falloit qu'il demoura des derniers. En tout quoy, il se acquitta grandement au contentement de Sa Majesté Impérialle, et à son grand honneur. » *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont*, l. c.

[6] « L'empereur s'est continuellement mieulx porté et revenu en meilleure vigueur sans nulz doleurs; son ventre et hémorrainies sont en bonne disposition; sa goirge et bouche s'amendent journellement. Il mange mieulx, mais de chair ou poisson ne peult encoires trouver goust. Se soubstient de ce que faisons d'œufs, des eschauldaulx, byrenbroots, et telles potageries. Il dort bien, qu'est un grand plaisir. » Lettre de C. de Baesdorp, du 30 décembre. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 624. — Lettre de C. de Tisnacq, du 29 décembre, précitée.

[7] Lettre de Jean de Longueval, capitaine de Thionville, du 2 janvier 1553. *Lettres des seigneurs*, IX, f° 4.

soir, commença le mouvement de retraite, qui se continua le lendemain, favorisé par deux nuits obscures. L'artillerie, les blessés et les malades furent embarqués sur la Moselle et transportés à Thionville. A défaut de moyens de transport on fit sauter plusieurs chariots de poudre, et il fallut abandonner une grande quantité de projectiles[1]. Quant à l'armée impériale, elle se retira formée en deux colonnes : l'une sous d'Arenberg et comprenant les troupes des Pays-Bas, descendit la rive droite de la Moselle jusque Ancy, à une lieue et demie de Metz; l'autre, sous le duc d'Albe, passa cette rivière au pont de Molin, où elle s'arrêta cinq à six jours, attendant que son matériel fût en sûreté[2]. Albert de Brandebourg et d'Egmont restèrent dans leurs positions jusqu'au 5 janvier[3], et l'Alcibiade alors regagna l'Allemagne, où sa présence allait fomenter de nouvelles guerres. Bien qu'aucun incident n'eût troublé ces opérations, devenues fort dangereuses dans l'état où se trouvaient les assiégeants, elles furent marquées par de grands désordres; dans quelques corps, il y eut une débandade générale[4]. Il paraît aussi qu'on abandonna beaucoup de malades et de blessés « qui, vu leur grand malaise, n'avoient eu le pouvoir de se déplacer avec les aultres[5], » et le duc de Guise trouva l'occasion de couronner par ses sentiments d'humanité la gloire qu'il s'était acquise par sa valeur et par son génie.

Dès sa rentrée dans les Pays-Bas, l'armée fut licenciée : on conserva seulement 26 enseignes de Hauts Allemands,

[1] *Bref discours.*

[2] Postcriptum du 16 janvier à la lettre du 25 décembre, précitée.

[3] Salignac Fénelon.

[4] Rabutin.

[5] *Bref discours.*

10 cornettes de reîtres, les chevau-légers et les vieilles bandes espagnoles [1]. La majeure partie de ces troupes fut dirigée sur l'Artois, le reste cantonné dans le Luxembourg et l'électorat de Trèves, qu'il importait de garantir contre les invasions des Français [2]. Cet échec avait jeté la terreur dans le pays, où s'était répandu de plus le bruit de la mort de Charles-Quint [3]; ce bruit trouva d'autant moins d'incrédules que chacun connaissait son opiniâtreté, et que personne ne voulait croire que, vivant, il eût renoncé à son entreprise. Pour dissiper à cet égard tous les doutes, il résolut de se rendre le plus tôt possible à Bruxelles, et d'y convoquer les états généraux; mais, retenu à Luxembourg par une forte indisposition [4], il n'arriva que le 6 février et fut accueilli avec de grands transports d'allégresse. La fièvre et la goutte lui avaient accordé un instant de trève; mais il était assiégé par les souffrances morales et ce fut « pâle, nerveux, très-faible, n'ayant plus envie de manger ni de boire, se plaignant constamment sans spécifier aucun mal [5], » couché dans une litière portée par deux mules, qu'il fit solennellement son entrée [6]. L'esprit public, rassuré quant à sa mort, se préoccupa alors de l'affront infligé aux armes impériales; pendant que la France exaltait la gloire du duc de Guise et chansonnait le grand empereur [7] qui l'avait si souvent fait trembler, dans

[1] Remontrance faite aux états généraux, en février 1553. Reg. n° 122, précité.

[2] Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 12 janvier. *Correspondenz*, III, 530.

[3] Lettre du comte de Stroppiana, du 9 février. l. c., 238. — *Histoire de Bruxelles.*

[4] Lettre du comte de Stroppiana, du 4 février, précitée.

[5] Lettre du même, du 9 février, précitée.

[6] *Histoire de Bruxelles.*

[7] *Voir* les *Archives philologiques* de De Reiffenberg, IV, 14.

les Pays-Bas on le taxait de folle obstination; on accusait le duc d'Albe d'impéritie, et même de lâcheté. « Nous eussions pris Metz, disait-on, si le duc n'avait craint d'exposer ses Espagnols dans un assaut, alors que la brèche était praticable; certes il en eût coûté moins de monde que n'en ont enlevé la faim, le froid et les maladies [1]. »

[1] LE PETIT, L. VIII, 209.

FIN DU TOME IX.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE XXXVIII.

(1531-1550.)

État de la réforme dans les Pays-Bas 5
Édits de 1531 et de 1534. 6
Édit du 4 octobre 1540 10
Martyrologes. 11
Mesures contre la presse 50
Mesures contre l'instruction publique. 55
Révolte de l'esprit public. 60
Influence de la réforme sur les chambres de rhétorique 61
Édit de 1543, au sujet des pasquilles et des libelles. 63
Motifs des rigueurs de Charles-Quint. 65
Il cherche à réformer le clergé. 66
Il augmente le nombre des inquisiteurs. 67
Établissement du saint office 69
Progrès de la réforme 72
Émigrations. 80
Tentatives de résistance. 82
Les anabaptistes 84
Édits de 1549 et de 1550. 94
Opposition aux édits de 1550 99
Modifications à ces édits. . . . . *Ib.*
Persécutions contre les juifs. 104

CHAPITRE XXXIX.

(1550-1552.)

Charles-Quint cherche à assurer la couronne impériale à son fils . . . 109
Résistances à ce projet. — Médiation de Marie de Hongrie. — Transaction. 110
Paix avec l'Écosse. 113

Démêlés avec le Danemark et avec Liége 120
Inondations. — Établissement de l'écluse dite Pont des Trous, à Tournai. 121
Mort de Paul III. — Jules III. — Concile de Trente. 122
Agitation de l'Allemagne. 126
Tentative d'évasion du landgrave de Hesse. 127
Intrigues et armements de Henri II. 137
Guerre de Parme. — Rupture du traité de Crespy 139
Premières hostilités sur mer . . . . *Ib.*
Déclaration de guerre 145
Situation du pays. 146
Premières hostilités 147
Assemblée des états généraux. — Aides. 151
Charles-Quint veut renvoyer à Henri II les insignes de l'ordre de Saint-Michel. 156
Expulsion des Français résidant dans les Pays-Bas 157

CHAPITRE XL.

(1552.)

Aveuglement de Charles-Quint sur l'état de l'Allemagne 159
Il projette de se retirer dans les Pays-Bas. 160
Coalition des princes protestants et de Henri II. . . . . *Ib.*
Dangers des Pays-Bas. 162
Continuation des hostilités. — Armements. 165
Charles-Quint échoue dans son projet de se rendre dans les Pays-Bas. — Fuite d'Inspruck. 175
Henri II envahit la Lorraine, les Trois-Évêchés et l'Alsace. 180
Armements. 190
Expéditions en Champagne, en Picardie et dans le Boulonnais. . . . 195
Projet de confédération avec les états du Rhin et Liége. 206
Henri II attaque le Luxembourg. — Prise de Rodemacheren. 208
Prise de Damvillers, d'Yvoy, de Montmédy, de Bouillon. 223
Diversions en Picardie. — Prise de Hesdin. 248
Retraite de Henri II 256
Motifs de Marie de Hongrie pour se tenir sur la défensive 258
Albert de Brandebourg envahit le pays de Trèves. 261
Hostilités sur les frontières de France 271
Invasion de l'Artois repoussée 273
Hostilités maritimes 287

CHAPITRE XLI.

(1552.)

Traité de Passaw 289
Mise en liberté du landgrave de Hesse 291
Armements de Charles-Quint 296
Albert de Brandebourg traverse le Luxembourg 299
Marche de l'armée impériale 302
Objections que soulève le siége de Metz 305
Marche du duc d'Albe sur Metz. 307
Courses des Français dans le Luxembourg. — Évacuation de Rodemacheren. — Prise de Virton 309
Arrivée des Impériaux devant Metz 312
Composition de leur armée. — Le duc d'Albe 316
État de Metz. — Mesures de défense du duc de Guise 318
Commencements du siége 323
Albert de Brandebourg se joint aux Impériaux. 331
De Rœulx ravage le Boulonnais et la Picardie. 335
Prise de la ville et du château de Hesdin. 341
Terreur causée à la France par cette expédition. — Secours envoyés à la Picardie 345
Les Impériaux réparent les fortifications de Hesdin 346
Retraite de de Rœulx. 347
Les Français reprennent l'offensive. — Siége et reprise de Hesdin . . . 348
Retraite des Français. 367
Continuation du siége de Metz. 368
Charles-Quint se rend à l'armée et modifie les travaux d'attaque. . . . 369
Nouveaux travaux de défense du duc de Guise. 374
L'attaque se ralentit. — Escarmouches 375
Nouveaux et vains efforts des assiégeants. — Situation de l'armée . . . 377
D'Egmont occupe Pont-à-Mousson. — Sa tentative sur Toul. 380
Levée du siége. — Licenciement de l'armée. 382
Retour de Charles-Quint à Bruxelles. — État de l'opinion publique. . . 386

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

